Le Monde

LE MONDE TÉLÉVISION
■ Pierre Lescure juge les Guignols
■ Dostoïevski par Kurosawa



55e ANNÉE – Nº 16813 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE
DIMANCHE 14 - LUNDI 15 FÉVRIER 1999
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Le procès du sang

Devant la Cour de justice, le chercheur Michel Setbon, s'appuyant sur une enquête internationale, a déclaré, vendredi 12 février, qu'« *il n'y a pas de relation de cause à effet entre la mise en place des tests de dépistage et les contaminations* ». p. 10

■ L'Algérie aux urnes le 15 avril

Le président Liamine Zeroual a annoncé que le premier tour de l'élection présidentielle aurait lieu le 15 avril. p. 5

■ La fausse note de Salt Lake City



La capitale des mormons sera ville olympique en 2002. Mais les affaires de corruption troublent une communauté qui fait de l'honnêteté la première des vertus. p. 12

■ Le « massacre » du 17 octobre 1961

Dans ses réquisitions dans le procès en diffamation intenté par Maurice Papon, le parquet a reconnu que les forces de l'ordre s'étaient livrées à un « *massacre* » des manifestants algériens le 17 octobre 1961. p. 8

■ L'année du Lapin

La célébration du Nouvel An chinois dépasse désormais en France les frontières communautaires. L'année du Lapin débute mardi 16 février. p. 20

■ Séguin-Pasqua : la rupture

« *Prêt* » à conduire la liste RPR-DL aux élections européennes, le président du mouvement gaulliste fait état de son « *désaccord politique total* » avec Charles Pasqua. p. 28

■ Terrorisme breton

Il y a vingt-cinq ans, l'attentat le plus spectaculaire des autonomistes bretons privait la Bretagne de télévision pour plusieurs mois. p. 13

■ L'art français en vedette à Madrid

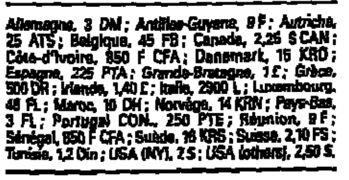
La France est l'invité d'honneur de la foire d'art contemporain de la capitale espagnole. p. 24

■ Au « Grand Jury »

François Léotard sera l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », dimanche 14 février à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 214 - 7,50 F



Chirac-Jospin : l'enjeu de la parité

● Le blocage du Sénat contredit la volonté du président de « moderniser la vie politique »
● Le premier ministre maintient le projet de loi sur la promotion des femmes ● Robert Badinter propose dans « Le Monde » un compromis constitutionnel entre « paritaires » et « universalistes »

L'ASSEMBLÉE NATIONALE doit examiner en deuxième lecture, mardi 16 février, le projet de révision de la Constitution sur la parité hommes-femmes en politique. Ce texte, adopté à l'unanimité par les députés, en première lecture, le 15 décembre, prévoit que « *la loi détermine les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives* ». Le 26 janvier, les sénateurs ont balayé cette réforme qu'ils estiment contraire aux principes fondamentaux de la République que sont l'indivisibilité du peuple et l'universalité du scrutin.

C'est la position que défend à nouveau, dans un entretien au *Monde*, Robert Badinter, sénateur socialiste et ancien président du Conseil constitutionnel, tout en suggérant un compromis entre la position du Sénat et celle de l'Assemblée. Dans ce débat, la philosophe Sylviane Agacinski, épouse du premier ministre, qui soutient la parité, apparaît isolée parmi les intellectuelles. La position « universaliste » d'Elisabeth Badinter est partagée par plusieurs femmes écrivains, sociologues, psychanalystes ou historiennes qui ont signé des tribunes hostiles à la parité, notamment dans *Le Monde* et *L'Express*. Elisabeth Guigou et Martine Aubry ont, elles, été sollicitées pour défendre ce texte.

Au-delà du débat philosophique et constitutionnel, ce conflit sur la parité – voulue par le premier ministre dès juin 1997 et souhaitée par le chef de l'Etat, comme il l'a rappelé dans son discours de Rennes le 4 décembre 1998 – pèse sur l'ensemble des réformes engagées ou annoncées par le gouvernement pour moderniser la vie politique (limitation du cumul des mandats, réforme du mode de scrutin sénatorial, limitation de la durée des mandats). Autour de ce thème se dessine l'évolution de la cohabitation dans les prochains mois et l'un des enjeux-clefs de la prochaine élection présidentielle.



Lire page 6

En 1956, en Suisse, un touriste nommé Josef Mengele

BERNE
de notre correspondant

On savait déjà que des criminels de guerre nazis avaient dissimulé des fonds dans des banques helvétiques et que des « titres de voyage » délivrés par la Croix-Rouge avaient favorisé leur fuite vers l'Amérique du Sud. Mais de nouvelles informations viennent confirmer que certains d'entre eux ont pu se rendre impunément en Suisse après la fin de la guerre. L'un des cas les plus stupéfiants, relaté vendredi 12 février par l'hebdomadaire *Israelitsche Wochenblatte* de Zurich, est sans aucun doute celui de l'ancien médecin-chef du camp d'Auschwitz, Josef Mengele, qui a séjourné à plusieurs reprises sur le territoire de la Confédération jusque dans les années 60.

Les visites en Suisse de celui qu'on a surnommé « l'ange de la mort » avaient déjà été signalées, dès 1985, par divers magazines. Mais c'est la première fois que des détails précis sont fournis, si bien que la Fédération suisse des communutés israélites demande maintenant des comptes aux autorités suisses. Sous le titre « Mengele, la Suisse et le CICR », l'hebdomadaire zurichois rappelle d'abord comment Josef Mengele s'est fait remettre, le 21 mai 1949, par le consul de Suisse à Gênes, en présentant une fausse carte d'identité au nom de Helmut Gregor, un document de voyage de la Croix-Rouge internationale qui lui permettra plus tard de gagner l'Argentine. « *Cela nous fait de la peine pour les survivants*, commente aujourd'hui le porte-parole du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève. *Mais, à l'époque, il fallait agir vite pour venir en aide aux gens dans la détresse. Nous avons délivré soixante-dix mille titres de voyage et nous n'avions pas le temps de tout contrôler. Le CICR le regrette profondément.* »

Bien que recherché par Interpol alors qu'il vivait tranquillement en Argentine puis au Paraguay, Mengele a pu s'offrir des vacances en 1956 à l'Hôtel Engel (l'Hôtel de l'Ange !), à Engelberg, une station de sports d'hiver de Suisse centrale. Il a également plusieurs fois rendu visite à son fils, interne dans un collège privé à Montreux. Plus encore : en 1961, sa femme, qui habitait à Merano, dans le Tyrol du Sud, avait loué un petit appartement dans la banlieue de Zurich, où l'ancien tortionnaire séjournera à son tour. C'est d'ailleurs là qu'il réussira à échapper aux policiers suisses qui l'avaient repéré et le surveillaient en attendant que les autorités de Berne délivrent un mandat d'arrêt sur requête du parquet de Francfort. Mais quand le feu vert arriva Mengele s'était déjà enfui à bord d'une voiture dont la couleur et l'immatriculation furent consciencieusement consignées par les policiers en faction. Ce qui vaudra à la Suisse une protestation énergique du gouvernement allemand. Ayant réussi à échapper à toute poursuite, Mengele serait finalement mort noyé en 1979 au Brésil.

Interrogé sur ces informations de l'hebdomadaire, Vicktor Schlumph, porte-parole, à Berne, du département de justice et police, s'est borné à déclarer : « *C'est une histoire incroyable. Nous allons examiner ces informations de plus près. Mais il faudrait une dérogation pour accéder aux archives...* »

Jean-Claude Buhrer

POINT DE VUE

Pour une communauté des Etats-nations

par Sami Naïr

C'EST une décision grave de s'engager dans une grande bataille électorale : je le sais. Mais ai-je lutté intellectuellement depuis si longtemps pour me dérober au moment de défendre politiquement les idées auxquelles je crois ? Aurais-je hésité, que l'appel de Jean-Pierre Chevènement m'aurait convaincu.

On ne nous mettra pas dans une case, on ne fera pas de nous des Français rancis et moisis : la gauche républicaine existe, elle est fière d'appartenir à cette entité qui s'appelle la nation française, à cet Etat républicain qui a pour devise : liberté, égalité, fraternité ; à cet environnement de peuples frères à l'est de l'Europe et au sud de la Méditerranée. Et cette gauche républicaine, je ne la sens pas repliée sur elle-même, je la vois plutôt tendue comme la corde d'un arc vers une Europe plus grande encore, plus généreuse toujours, plus réaliste enfin.

Je voudrais que les Etats-nations soient les piliers de l'Europe des citoyens et je crains que l'Europe des finances ne consacre l'oubli des peuples. Ce sommeil-là finit toujours par engendrer des monstres. Les architectes de l'Europe ont senti l'exigence : c'est pourquoi ils ont inventé la subsidiarité. Il faut revenir au sens premier de cette idée : ce n'est pas l'intervention des Etats qui doit être secondaire, c'est celle de l'Union européenne dans les affaires des Etats. Par le seul fait que l'Europe est l'incarnation d'intérêts divers et tous légitimes, de nations-Etats diverses et tout autant légitimes, la subsidiarité doit garantir la souveraineté des Etats et vice versa.

Lire la suite page 15

***Sami Naïr**, délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales, est tête de liste de la gauche républicaine aux élections européennes de juin, vice-président du MDC.*

La revanche de M. Clinton

■ Le Sénat acquitte le président dans l'affaire Lewinsky
■ Les deux accusations portées contre lui ont été rejetées
■ Les républicains et le juge Kenneth Starr essuient un camouflet
■ La Maison Blanche appelle à la réconciliation

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 14

La guerre des pizzas

PLUS DE 20 MILLIONS de pizzas ont été livrées au domicile des Français en 1998. Principaux « accros » : les hommes, urbains, à revenus moyens et élevés. Ce marché, qui croît de 19 % par an, suscite bien des convoitises. Le numéro un de la livraison de pizzas en Espagne, TelePizza, va ouvrir ses premiers points de vente le 19 février à Paris. Deux chaînes tirent actuellement leur épingle du jeu : l'américaine Pizza Hut – numéro un mondial – et la française Speed Rabbit Pizza. L'américain Domino's Pizza International, numéro deux mondial, a connu des déboires dans l'Hexagone, mais veut continuer son développement.

Lire page 16

Sortie de scène au Rond-Point



MARCEL MARÉCHAL

METTEUR EN SCÈNE et comédien, Marcel Maréchal, qui dirige le Théâtre du Rond-Point à Paris depuis 1995, a appris que son contrat, prenant fin en décembre 1999, ne serait pas renouvelé. *Le nom de Francis Huster est cité pour sa succession.* Critiqué pour sa gestion, celui qui fit du Théâtre de la Criée, à Marseille, une réussite, répond dans un entretien au *Monde* et défend son bilan.

Lire page 25



« MONICAGATE » Le Sénat a innocenté, vendredi 12 février, le président Bill Clinton des deux motifs d'accusation dans le procès en destitution engagé le 7 janvier. 55 sénateurs (dont 10 républicains et tous les démocrates) ont rejeté l'accusation de *« parjure »*, et 50 d'entre eux (dont 5 républicains) celle d'*« obstruction à la justice »*. La destitution du président nécessitait une majorité de 67 voix. ● LES RÉPUBLICAINS subissent un revers important, non seulement parce qu'ils sont apparus divisés, mais surtout parce qu'ils ne peuvent même pas se prévaloir de la victoire politique qu'aurait constituée l'obtention d'une majorité au Sénat. ● LE PRÉSIDENT Clinton s'est déclaré une nouvelle fois *« profondément désolé »* de l'*« énorme fardeau qu'* [il] *a fait porter sur le peuple américain »* durant treize mois de procédure *(lire aussi notre éditorial page 14).*

Bill Clinton remporte au final un succès d'une ampleur inespérée

Les sénateurs américains ont innocenté le président des deux motifs d'accusation dans le procès en destitution qui lui était intenté. Tous avaient auparavant fustigé le comportement du chef de la Maison Blanche, qui a « déshonoré sa fonction ». Les républicains sortent grands perdants de l'affaire Lewinsky

WASHINGTON
de notre correspondant

Bill Clinton a été acquitté des deux chefs d'inculpation portés contre lui par la Chambre des représentants. Par son vote, vendredi 12 février à 12 h 30, le Sénat a décidé qu'il n'était pas coupable de parjure, ni d'obstruction à la justice. Il s'agit d'une victoire pour le président, puisque non seulement la majorité requise des deux-tiers pour obtenir sa destitution (67 voix) n'a pas été atteinte, mais l'accusation n'aura même pas obtenu la satisfaction morale d'un vote à la majorité de 51 sénateurs sur 100, qui lui aurait permis de prétendre à une victoire symbolique. Le front des démocrates a tenu, et les arguments des procureurs républicains n'ont pas convaincu tous leurs amis politiques.

Au contraire, les sénateurs ont rejeté par 55 voix contre 45 l'accusation de *« parjure »*, et se sont également divisés 50-50 sur l'*« obstruction à la justice »*. Les 45 démocrates, eux, ont voté unanimement en faveur du président, mais 5 républicains ont repoussé l'obstruction à la justice – les sénateurs Chafee (Rhode Island), Collins et Snowe (Maine), Jeffords (Vermont) et Specter (Pennsylvanie), tous issus des milieux *wasps* du Nord-Est) –, et 10 (les 5 précédents plus les sénateurs Gorton, Shelby, Stevens, Thompson et Warner) – soit bien plus que prévu –, le parjure.

INCIDENT DE SÉANCE

Au fur et à mesure que le greffier de la Chambre haute faisait l'appel des présents et annonçait leur vote, il apparaissait clairement que les *managers* (procureurs républicains) avaient perdu la partie. Le seul incident de séance a été dû au républicain Arlen Specter, qui aurait souhaité voter *« non prouvé »*, comme le prévoit le droit... écossais, mais non américain, et qui a été contraint de se ranger dans le camp de ceux qui ont voté *« non coupable »*.

Il ne restait plus au Sénat qu'à clore sa session exceptionnelle de cinq semaines, au cours de laquelle ses membres s'étaient transformés en juges et jurés sous la houlette du président de la Cour suprême, William Rehnquist. Après avoir débattu sans succès d'un texte de censure contre le président, souhaité par les démocrates et quelques républicains, la Chambre haute s'est mise en vacances jusqu'au 22 février. Ce qui devrait permettre à la vie politique de se calmer après plus d'une année de crise. Comme tout le monde l'a répété vendredi : il est temps de repartir de l'avant et de se remettre au travail dans l'intérêt du peuple américain.

Dans cette procédure, le Sénat a joué le rôle que lui avaient imparti les Pères fondateurs, et qui avait été si bien décrit par George Washington : le Sénat, avait-il dit, est comme la soucoupe dans laquelle on verse le breuvage brûlant issu de la Chambre des représentants, pour le refroidir. Bien que les votes aient souvent eu lieu sur des bases partisanes, les deux *leaders*, celui de la majorité, Trent Lott, et de la minorité, Tom Daschle, ont tout fait pour que les débats se déroulent de la manière la moins conflictuelle possible. Symbole de la différence entre les deux Chambres, tous les sénateurs confondus ont réservé une ovation à M. Daschle et M. Lott, alors que la session au cours de laquelle les représentants avaient voté l'*impeachment* du président, le 19 novembre, s'était close dans une atmosphère d'acrimonie et de division.

On attendait de Bill Clinton qu'il tire la leçon de ce mauvais rêve dans lequel son comportement a plongé les Etats-Unis. En même temps, certains craignaient qu'il fasse preuve de trop de satisfaction, voire de triomphalisme. Il n'en a rien été. Le président est apparu bref, contrit, prêt au pardon et à la réconciliation. S'adressant aux Américains à la télévision, dans le Rose Garden de la Maison Blanche, il a parlé moins de deux minutes, d'une voix émue, la tête baissée. On était loin du meeting improvisé sur ce même gazon le 19 décembre avec les représentants démocrates.

Mais cette victoire n'est pas un triomphe – sinon tactique –, et elle n'efface pas l'inconduite du président. Celui-ci reste marqué par l'infamie de l'*impeachment*. Cette tache est indélébile, à moins qu'un futur Congrès ne décide de l'effacer, comme ce fut le cas pour l'autre président menacé de destitution au siècle dernier, Andrew Johnson. Elle risque d'affaiblir encore plus ce qui lui reste d'autorité morale au cours des deux années de mandat qui lui restent. Ses adversaires lui pardonneront-ils ? Le plus acharné, Henry Hyde, le chef des *managers*, a indiqué que, personnellement, il ne souhaitait pas que Bill Clinton soit inculpé de crimes par le procureur Starr, car il serait malséant de voir un président derrière les barreaux.

Cette perte de confiance aura été le leitmotiv du débat qui s'est tenu à huis clos de lundi après-midi à vendredi matin au Sénat. Il n'est pas un seul des cent sénateurs qui n'ait, souvent en des termes sans appel, fustigé son aventure avec Monica Lewinsky et la manière dont il s'est efforcé de la dissimuler. Ainsi la démocrate Dianne Feinstein a-t-elle déclaré : *« Laissez-moi être parfaitement claire : je ne ferme pas les yeux sur le comportement du président. Je ne le défend pas et je ne l'accepte pas. Sa conduite, qui est au cœur des accusations, est déplorable. Il a agi de manière immorale, imprudente, scandaleuse. Il a sciemment trompé le peuple américain, les membres de son cabinet, ses subordonnés et le système judiciaire. Ce faisant, il a apporté la honte et le déshonneur sur l'institution présidentielle et plus spécialement sur lui-même »*.

PRÉOCCUPATIONS ÉLECTORALES

La républicaine Olympia Snowe, qui a voté contre la destitution, jugeant que les fautes du président ne le justifiaient pas, a toutefois dit : *« Ne vous y trompez pas, je trouve sa conduite déplorable et indéfendable. Si j'étais un de ses partisans, je l'abandonnerais. Si j'étais directrice de journal, je ferais des éditoriaux contre lui. Si j'étais historienne, je le critiquerais. Si j'étais procureur, j'ouvrirais une instruction contre lui. Si je faisais partie d'un grand jury, je le mettrais en examen. Si j'étais jurée, je le condamnerais pour avoir tenté d'influencer de manière illicite un témoin potentiel en vertu du titre 18 du Code des Etats-Unis »*. Les termes les plus sévères n'ont donc pas tous été l'apanage de ceux qui ont voté en faveur de la destitution de Bill Clinton.

Plusieurs sénateurs ont toutefois assorti leur condamnation du président d'une condamnation aussi forte des méthodes de l'accusation, et en particulier de Kenneth Starr. Ainsi, le démocrate Robert Torricelli, après avoir affirmé que Bill Clinton avait *« déshonoré sa fonction »*, a ajouté : *« Toutefois, la manière dont cette affaire a été présentée devant nous a été tout aussi honteuse. Nous avons dû supporter l'acharnement sans fin d'un procureur partial contre un président démocratiquement élu. Nous avons dû regarder silencieusement des managers présenter une cause qui ne tenait pas juridiquement »*. Son collègue Charles Schumer qui, avant d'être élu sénateur en novembre, était membre de la commission judiciaire de la Chambre, laquelle a lancé la procédure en destitution, a ajouté que tout cela avait été rendu possible *« parce qu'un petit groupe de gens, qui haïssent Bill Clinton et sa politique, ont exploité habilement les institutions auxquelles nous tenons et ont failli réussir »*.

Ces propos expliquent l'attitude, apparemment contradictoire, de la majorité des sénateurs, qui ont condamné moralement le président tout en se refusant à en tirer les conséquences. La politique y est pour quelque chose, l'habileté du *leader* démocrate Tom Daschle – qui est parvenu à maintenir la discipline de son groupe, rongé par la colère et le ressentiment – aussi. Les préoccupations électorales n'ont pas non plus été étrangères au choix de quelques républicains. Mais surtout, ce verdict est une gifle pour des *managers* qui ont trop souvent confondu faits et opinions, réquisitoire juridique et croisade partisane. Après ce fiasco, il faudra sans doute longtemps avant que la Chambre ne vote à nouveau l'*impeachment* d'un président.

Patrice de Beer

« Je suis profondément désolé »

Voici le texte intégral de la brève déclaration du président Bill Clinton prononcée vendredi depuis les jardins de la Maison Blanche :

« Maintenant que le Sénat a rempli son devoir constitutionnel et mené ce processus à son terme, je veux dire à nouveau au peuple américain que je suis profondément désolé pour ce que j'ai dit et fait pour provoquer ces événements et pour l'énorme fardeau que cela a fait peser sur le Congrès et le peuple américain. Je suis également profondément touché et très reconnaissant du soutien et des prières que des millions d'Américains m'ont adressés tout au long de cette année écoulée. Aujourd'hui, j'appelle tous les Américains, ici à Washington et à travers le pays, à se consacrer à nouveau à servir notre pays et à construire ensemble notre avenir. Ceci peut être et doit être un moment de réconciliation et de renouveau pour l'Amérique. »

Un journaliste lui a alors demandé : *« En votre for intérieur, Monsieur, pouvez-vous pardonner et oublier ? »* M. Clinton a répondu : *« Je crois que toute personne qui demande le pardon doit être prête à l'accorder. »*

La loi sur les procureurs indépendants dans le collimateur

Une des prochaines victimes de l'affaire Lewinsky pourrait être la loi sur les procureurs indépendants, désormais dans le collimateur pour les excès prêtés à Kenneth Starr. La loi avait été créée en 1978, dans la foulée du scandale du Watergate, pour permettre à un magistrat indépendant d'enquêter, sans limite de temps ni d'argent et sans pressions politiques, sur d'éventuelles malversations de membres du gouvernement. Elle vient à expiration le 30 juin au Congrès, et de nombreuses voix se sont déjà élevées – notamment celle de la puissante American Bar Association, qui représente 400 000 avocats – pour réclamer que les élus la laissent mourir ou la remanient de fond en comble.

Kenneth Starr, nommé en août 1994 pour enquêter sur le scandale financier du Whitewater, a pu étendre – pour 40 millions de dollars (35,2 millions d'euros) – son enquête jusqu'à la vie privée du président Bill Clinton. Un de ses collègues a dépensé 12 millions de dollars pour enquêter sur l'ancien secrétaire à l'agriculture Mike Espy, accusé d'avoir reçu quelque 350 000 dollars en *« cadeaux »*, et qui a finalement été acquitté.

« Il en est des présidents comme des basketteurs, il ne faut pas en faire des modèles »...

Washington
de notre envoyée spéciale

Il y a ceux qui exultent, bien sûr. Ceux qui, tout au long du procès, ont compati, pleuré, tremblé – il en est. Ceux qui, avec les avocats du président, pour une fois détendus et souriants, respirent un peu mieux et s'en vont remercier Dieu, le ciel, les anges, pour avoir veillé sur Bill Clinton, ce président humain, si humain. *« Sa douleur était la nôtre ; sa destitution aurait été la nôtre ; sa victoire est donc la nôtre. »* Ainsi parle le pasteur noir Clinton Washington, aussi fier de son nom (*« deux grands présidents des Etats-Unis ! »*) que du peuple africain-américain, lequel, dit-il, a payé très cher, au cours de son histoire, pour savoir ce qu'était l'injustice. *« Il va encore nous étonner, ce président magnifique ! Qu'on le laisse gouverner tranquille et vous verrez qu'il va bouger ce pays. »* Le soutien des Noirs à *Clinton The Sinner* – *« Clinton le pécheur »* –, était unanime, inconditionnel, définitif.

Il y a ceux qui ne regrettent pas de s'être mobilisés et d'avoir milité contre l'*impeachment* et contre le procès. Parce qu'ils disaient voir clair, et que au-delà d'un Clinton *« tombé dans un traquenard »*, ils croyaient distinguer une manœuvre politique pour renverser un président deux fois élu par les Américains, mais détesté par les réactionnaires et les fondamentalistes du pays. *« Ce qui m'attriste*, souligne Betty Friedan, icône féministe et militante démocrate, *c'est qu'on ait utilisé les femmes pour l'abattre. C'est qu'au nom de leur supposée défense, on ait torpillé le seul président qui ait toujours eu à cœur de faire triompher leur cause. Je suis très fière que les Américains n'aient pas marché dans cette combine. »* Une jeune mère de famille avoue avoir bombardé d'e-mails les sénateurs républicains réputés hésitants avant le vote final. *« Je dois à Clinton le droit au congé parental qui m'a permis, sans risque de licenciement, de quitter mon travail quelques semaines après mon accouchement. Cela valait bien un coup de main au moment où il pouvait chanceler. »*

Il y a ceux qui, à Wall Street, ont suivi cette fin de procès dans la plus totale indifférence. *« Aucune angoisse, aucune expectative*, affirme Melanie Hardy, économiste à New York. *Les marchés avaient l'œil sur la banque du Japon et le cours des devises. Mais ce qui se passait au Sénat, vraiment, pas le moindre souci ! »* On s'étonne. Tout de même, le sort du président des Etats-Unis ne se jouait-il pas ce vendredi matin ? *« Cela fait des semaines qu'on se savait au cinéma*, sourit un cadre de la banque d'affaires Lehman Brothers, *et qu'on connaissait la fin du film. Le parti républicain était si mal préparé, si désorganisé et sa cause si grotesque. Avoir une aventure et mentir pour la couvrir n'est pas un crime d'Etat. »* C'est ce que pensent aussi un groupe d'étudiants croisés à la sortie de leurs cours. *« Il a menti, j'aurais menti, vous auriez menti... Quelle affaire ! Il a demandé à la fille de nier, d'ailleurs spontanément elle l'aurait fait ; ensemble ils ont cherché à effacer toute trace, quelle histoire ! Tout le pays en suspend pour une affaire de cul ! C'était obsène. Pas Clinton. Mais Kenneth Starr. »* Mais, si l'on comprend bien, Clinton était coupable de ce dont on l'accusait ? *« Evidemment ! Tout le monde le sait ! »* Et ce n'est pas grave ? Un jeune couple s'esclaffe : *« Bien sûr que non ! C'est ni Bagdad ni le Kosovo ! »*.

A certains, ces réponses font très mal. *« Typique de l'influence pernicieuse de Clinton sur la jeunesse de ce pays !* commente avec regret un lobbyiste de Washington. *L'Amérique perd ses valeurs, ses références, sa morale. Rien n'est grave, tout est sympa, pardonnable ou rigolo. Quelle horreur ! Bill Clinton n'est pas fragile, comme le disent certains, c'est un mauvais homme. »* Une femme républicaine partage son sentiment, stupéfaite que les médias, qui ont si unanimement *« fusillé »* le président, ne s'en fassent pas davantage l'écho. Et la voilà, ce soir, de méchante humeur. *« Le triomphe du mensonge, de la lâcheté. Seuls les procureurs républicains ont sauvé l'honneur, courageux et dignes, sans capituler devant cette avalanche de sondages commandés et manipulés par la Maison Blanche. Mais c'est, croyez-moi, une victoire démocrate à courte vue. D'autres affaires vont émerger qui confirmeront la duplicité de ce président. Si Al Gore avait pris doucement le relais, il avait une chance de gagner en l'an 2000. Mais cette fois c'est foutu. Vous verrez : les républicains gagneront la Maison Blanche. »*

POURQUOI SALIR LES HÉROS ?

En retraite en Arizona, Henry Ruth – juriste de renom et ancien procureur dans l'affaire du Watergate – a suivi le procès avec une extrême attention. Et le verdict, conforme, dit-il, à l'esprit de la Constitution, le remplit pourtant de tristesse, lui qui, par deux fois, vota pour Bill Clinton. *« J'aurais voulu plus de grandeur, plus d'honneur, et moins d'hypocrisie. J'aurais aimé que les démocrates se lèvent et disent : "il a menti, il a cherché à faire obstruction à la justice, sans que cela justifie l'impeachment et le renvoi prévus par les pères fondateurs". Le président s'est vu critiqué sur le plan de la morale, du genre : vilain garçon. Ce n'était pas le problème. Le problème c'était la violation de la loi. »*

Comment accepter sans réagir, demande-t-il, ces nouveaux credos du parti démocrate ? *« 1) Mentir à un juge fédéral et à un grand jury est acceptable, tout au moins dans une procédure de harcèlement sexuel, parce que tout le monde le fait et que c'est un sujet privé. 2) Un PDG peut attendre des faveurs sexuelles d'une jeune employée du moment qu'elle y consent (contrairement à l'esprit de la loi que les démocrates avaient tant soutenue). 3) Il en est des présidents comme des joueurs de basket : il ne faut pas en faire des modèles. 4) Tous les présidents mentent... »* Comment se résigner à ce nivellement de la présidence quand on a en tête les figures de Roosevelt ou de De Gaulle ? Et comment tolérer cette technique de défense qui a consisté, chaque semaine, à salir les héros de l'histoire américaine : Washington, Jefferson, Hamilton, Wilson, Roosevelt, Eisenhower, Kennedy ? *« Aucune de ces figures n'a commis de parjure ou d'obstruction de la justice. Tous ont exalté de nobles idéaux. Et ce n'est pas le cas de Clinton. Son défi à lui, c'est de se sortir des marais dans lesquels il s'est lui-même précipité. Il a corrompu l'âme de son parti. »*

Le titre du livre que prépare Jean Cohen, professeur de sciences politiques à Columbia, parait d'actualité : *« Le sexe, la loi et la Constitution »*. Et la juriste, outrée par « l'affaire Lewinsky », en tirera sans doute les enseignements suivants. *« D'abord*, dit-elle, *la Cour suprême n'aurait jamais dû accepter une telle procédure à l'encontre du président en cours de mandat. Cela a entrainé une confusion ridicule entre morale et politique. Un désastre. Ensuite, la création du procureur indépendant s'est révélée une catastrophe. Cette fonction est dangereuse et la loi l'autorisant ne devrait pas être reconduite. Enfin, les investigations dans le cadre d'une plainte pour harcèlement sexuel ne devraient pas concerner les relations consensuelles entre deux adultes. Tout s'est déroulé en dépit du bon sens. On a mêlé sphère publique et sphère privée ; on a politisé les lois. Et je trouve fascinant que le peuple américain ait si bien résisté ! »*

Annick Cojean

TROIS QUESTIONS À...

JEANE KIRKPATRICK

1 Vous avez été ambassadrice des Etats-Unis auprès de l'ONU sous la présidence Reagan. Quelles remarques faites-vous sur ce procès en destitution de Bill Clinton ?

L'affaire n'a pas passionné l'opinion. J'avoue moi-même avoir décroché à plusieurs reprises. Il est clair qu'il y a eu parjure et obstruction de justice. Mais ces faits ne justifiaient pas la condamnation d'un président élu. Ils n'étaient pas directement liés à son activité politique, ce qui aurait contraint son propre parti à voter sa destitution. Nixon aussi a été coupable d'obstruction de justice pour protéger ses collaborateurs dans l'affaire du Watergate. Mais beaucoup d'Américains font la différence entre ce que les deux ont tenté de dissimuler et ils considèrent que la vie sexuelle de Bill Clinton n'est pas une affaire de gouvernement.

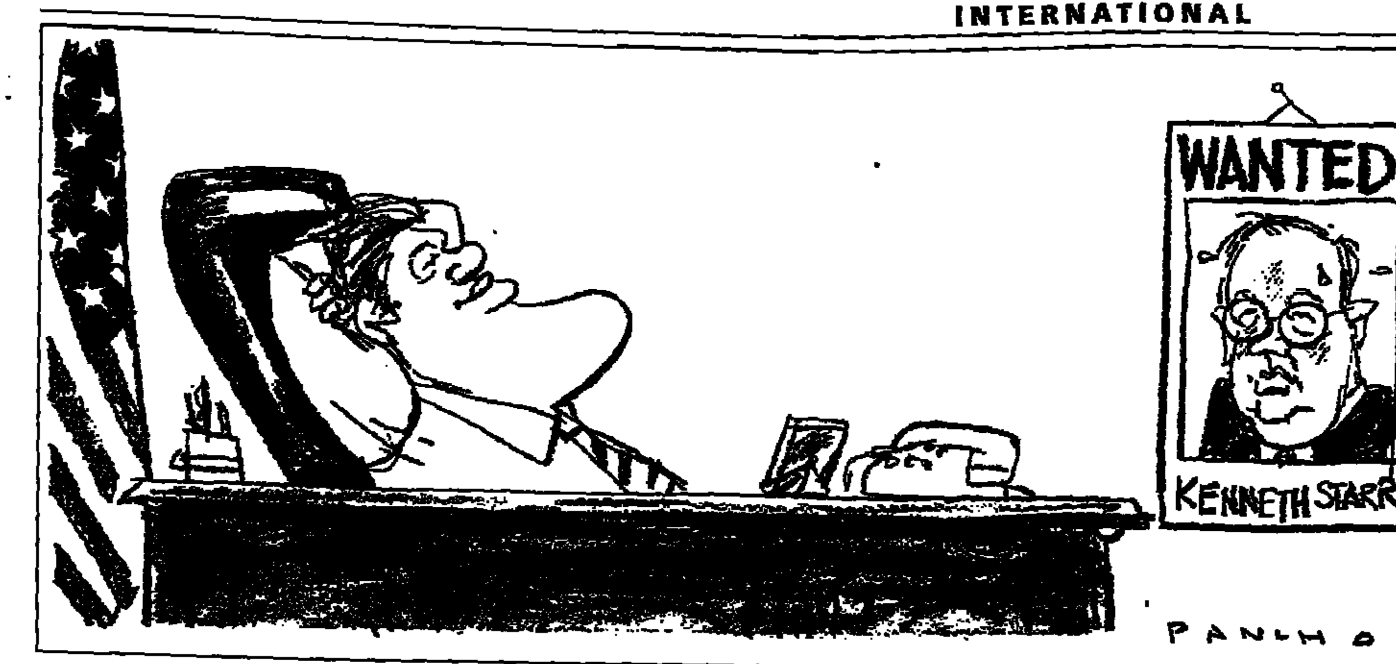
2 Il y a dix ans, Ronald Reagan cédait la présidence à George Bush, battu quatre ans plus tard par Bill Clinton. Que reste-t-il, à vos yeux, de son héritage ?

Tout le monde s'accorde à dire que, grâce à Reagan, le monde est plus sûr et que la guerre froide a pris fin. Son rôle a été primordial. Ses anciens collaborateurs estiment qu'il a aussi donné un grand coup de fouet à l'économie américaine grâce à la dérégulation du marché du travail, les privatisations et l'économie de marché. Son impact se fait encore sentir et plusieurs candidats républicains à la présidence, comme Elizabeth Dole, Dan Quayle ou Steve Forbes, se réclament du reaganisme.

3 Bill Clinton, qui se présente comme un démocrate conservateur, a-t-il tenté de reprendre à son compte cet héritage ?

M. Clinton est un président extrêmement habile, comme l'était Mitterrand, et sa « réinvention du gouvernement », officiellement présentée comme une réduction des pouvoirs de l'administration fédérale, correspond en réalité à une extension des activités gouvernementales aux dépens du secteur privé.

Propos recueillis par Patrice de Beer



Les principales étapes de quatre ans d'affaire et treize mois de procédure

● **1995**
– **juin** : Monica Lewinsky, vingt et un ans, commence un stage à la Maison Blanche.
– **15 novembre** : première étreinte sexuelle avec Bill Clinton (la dernière aura lieu le 17 avril 1997).
● **1996**
– **17 avril** : Monica Lewinsky, mutée au Pentagone, y rencontre Linda Tripp.
● **1997**
– **27 mai** : statuant sur la plainte de Paula Jones, qui accuse Bill Clinton de propositions indécentes quand il était gouverneur de l'Arkansas, la Cour suprême estime que le président peut être poursuivi pendant son mandat.
– **3 octobre** : Linda Tripp commence à enregistrer les confidences téléphoniques de Monica Lewinsky.
● **1998**
– **7 janvier** : Monica Lewinsky *déclare sous serment qu'elle n'a pas eu de relations sexuelles avec* Bill Clinton.
– **12 janvier** : Linda Tripp remet au procureur indépendant, Kenneth Starr, les cassettes de ses conversations avec Monica Lewinsky.
– **15 janvier** : M. Starr obtient du ministre de la justice, Janet Reno, l'autorisation d'enquêter.
– **17 janvier** : interrogé sous serment, Bill Clinton nie toute relation sexuelle avec Monica Lewinsky.
– **21 janvier** : l'affaire Lewinsky est publié sur Internet puis dans la presse.
– **28 juillet** : Monica Lewinsky obtient l'immunité en échange de son témoignage.
– **6 août** : Mme Lewinsky témoigne devant le Grand Jury.
– **17 août** : Bill Clinton, devant le Grand Jury, admet une « *relation inconvenante* » avec la jeune stagiaire, mais persiste à nier qu'il s'agissait de relations sexuelles.
– **9 septembre** : Kenneth Starr remet au Congrès un rapport qui énumère onze chefs d'accusation justifiant la destitution du président Clinton.
– **8 octobre** : la Chambre des représentants autorise l'enquête.
– **9 au 19 novembre, et 8 au 10 décembre** : audiences à la commission judiciaire, Kenneth Starr témoigne, les avocats du président plaident.
– **11 et 12 décembre** : la commission vote quatre « *articles de destitution* » pour parjure, obstruction à la justice et abus de pouvoir. Bill Clinton exprime ses « *profonds remords* ».
– **19 décembre** : la Chambre retient deux articles de destitution, pour « *parjure* » et « *entrave à la justice* ».
● **1999**
– **7 janvier** : *le Sénat ouvre le procès en destitution.*
– **27 janvier** : après le réquisitoire des procureurs de la Chambre et les plaidoiries des avocats de Bill Clinton, les sénateurs rejettent un non-lieu et votent pour la convocation de trois témoins.
– **1er-3 février** : Monica Lewinsky, l'ami du président Vernon Jordan et son conseiller Sidney Blumenthal sont interrogés à huis clos.
– **5 février** : *le Sénat refuse leur* comparution à la barre.
– **10 février** : les sénateurs ouvrent leurs délibérations à huis clos.
– **12 février** : par 55 voix contre 45, et 50 voix contre 50, les sénateurs disculpent Bill Clinton des deux motifs d'accusation.

L'institution présidentielle sort renforcée de l'épreuve

ANALYSE

Les républicains ont donné d'eux l'image d'un parti passéiste et fanatique

MIROIR de l'opinion, le Sénat a condamné la conduite de Bill Clinton, tout en jugeant que ses fautes ne méritaient pas sa destitution. Pour reprendre les termes d'un sénateur, le président a péché mais n'a pas commis de ces « *grands crimes et délits* » prévus dans l'article premier de la Constitution. Choisis par tous les électeurs de leur État et non issus, comme les élus de la chambre des représentants, de circonscriptions taillées sur mesure, les sénateurs ont mieux compris ce qu'attendaient leurs compatriotes. D'autant que dix-neuf républicains sont soumis à renouvellement l'an prochain, dont treize dans des États ayant voté Clinton en 1996.

Le vote de vendredi a été en quelque sorte un choix entre deux maux. Entre la destitution du chef d'orchestre du miracle économique et le maintien à la Maison Blanche d'un parjure et trousseur de jupons obsessionnel. Entre Bill Clinton, avec tous ses défauts mais dans lequel tant d'Américains se reconnaissent, et ses accusateurs, aveuglés par une haine idéologique et personnelle. L'acharnement du procureur Starr et des *managers* républicains à « se payer » un président démocrate, la peur d'un fanatisme qui fouille avec délectation dans la vie privée, ont fait pencher la balance. Car bien que plus conservateurs, les Américains sont avant tout modérés et tolérants ; et ils préfèrent les chanceux aux grincheux.

Le remède proposé a paru pire que le mal, le dommage causé à l'Union par une destitution plus grave que les écarts moraux présidentiels, pourtant unanimement condamnés. La stabilité des institutions l'a emporté sur les passions. D'autant que l'accusation s'est plus illustrée par son esprit partisan que par la qualité de son argumentation, suscitant le doute jusque parmi les républicains ; ce qui explique pourquoi cinq élus du Grand Old Party ont voté l'acquittement. D'autant que la peine paraissait démesurée par rapport à la faute : n'a-t-on pas qualifié l'*impeachment* de « *peine de mort politique* » ?

Mais d'un mal peut sortir un bien. Comme l'explique le professeur Fred Greenstein, de Princeton, l'Amérique, qui se réveille d'un mauvais rêve de treize mois un peu plus cynique vis-à-vis de sa classe politique, peut être satisfaite de la solidité de l'institution présidentielle. Celle-ci a résisté à l'orage, et M. Clinton a montré qu'il pouvait continuer à diriger du pays alors que ses juges délibéraient sur son sort. Il s'est acharné à prouver qu'il restait apte à gouverner en annonçant quotidiennement des mesures populaires. Soucieux de son image pour la postérité au moins autant que des sondages, le président cherche à séduire l'histoire comme il continue de séduire nombre d'Américains.

En s'obstinant à vouloir destituer et humilier Bill Clinton, ses accusateurs se sont trompés d'époque. Chef des *managers*, l'ancien combattant Henry Hyde a reconnu que « *le peuple américain me laisse perplexe* ». Le temps n'est plus où la révélation d'un adultère brisait la carrière d'un Gary Hart. Ni celui où la « First Lady » faisait de la figuration : Hillary Clinton s'est battue comme une tigresse, pour sauver la carrière de son époux infidèle, mais aussi la sienne, puisqu'elle envisage de briguer le poste de sénatrice de New York. La génération des *baby boomers* n'est pas celle de la guerre du Pacifique. Le sexe est peut être encore diabolisé dans les campagnes du Sud, mais il fait partie de la vie quotidienne et s'étale avec complaisance sur les grands et les petits écrans.

UN PRIX À PAYER

Emportés par la passion de leur aile droite dans une procédure sans espoir, les républicains risquent d'en payer le prix. Le parti qui, sous Reagan, était celui des idées, face à des démocrates en désarroi, est devenu pour les Américains un parti obsédé par une vision passéiste de leur pays et par le seul objectif de chasser Bill Clinton. Il leur faudra se remettre vite au travail, convaincre l'opinion qu'ils ont un programme populaire – et non plus idéologique –, s'ils veulent éviter la déconfiture aux élections de novembre 1999.

La gravité de la crise que les États-Unis viennent de traverser se jugera à son impact. Mais aussi à ce qu'il adviendra à l'incontrôlable Bill Clinton. Dans une société hypermédiatisée, dans laquelle la limite est devenue floue entre information et spectacle, il n'est pas facile – ni à la mode – de s'appesantir sur le long terme. Ce second procès en destitution manqué d'un président en deux siècles restera-t-il une aberration historique ? C'est possible, étant donné la lassitude de la classe politique face à cette procédure. L'indication est d'importance, car, comme l'écrivait Tocqueville en 1835 : « *Lorsque les républiques américaines commenceront à dégénérer, je crois que l'on pourra aisément le reconnaître : il suffira de voir si le nombre de jugements politiques augmente.* » Nous n'en sommes pas là.

P. de B.

La maîtresse, le conseiller et le pasteur annoncent leurs chroniques

L'AMI, l'ennemi, le chroniqueur, le sénateur... sans présager peut-être plus tard, de l'avocat, du juge, du procureur... Allez savoir ! Il suffit ces jours-ci d'avoir côtoyé Bill Clinton et de savoir sur lui deux ou trois choses inédites lors du Monicagate pour affoler le monde de l'édition, et faire monter les enchères. L'affaire Lewinsky, à peine sortie du Capitole, va déferler dans les librairies. Certains prédisent déjà une vague de fond à la Watergate, dont les principaux témoins et protagonistes ont, pendant des années, fait bouillir la marmite de l'édition. Mais il est trop tôt, cette fois, pour savoir comment réagira le public à l'exploitation d'une affaire qui a donné la nausée à beaucoup et qu'il a largement boudée à la télévision. Les éditeurs, en tout cas, rivalisent d'adresse pour annoncer que, loin du juridisme caricatural de représentants ennuyeux, partisans et mal intentionnés, leur auteurs parleront juste et vrai. Et que le public, enfin, pourra se faire sa propre idée.

A tout seigneur tout honneur, Monica Lewinsky devrait ouvrir le ban. Après « Monica la vidéo », voici donc « Monica le livre », fruit d'une collaboration entre la jeune femme et Andrew Morton (le biographe, devenu milliardaire, de la princesse Diana), et sobrement intitulé *L'Histoire de Monica*. La date de parution était suspendue non seulement à la clôture du procès Clinton, mais aussi à l'autorisation expresse du procureur Kenneth Starr, qui continue d'imposer le silence à l'ancienne stagiaire de la Maison Blanche. La couverture du livre a néanmoins été publiée partout et la star de la télévision Barbara Walters attend impatiemment le feu vert du procureur pour recevoir la jeune femme sur son plateau, ABC multipliant les annonces et allusions à l'événement pour attiser l'attente.

Le livre de George Stephanopoulos, ancien conseiller en communication de Bill Clinton, devrait sortir dans la foulée. Le sémillant jeune homme, qui a quitté la Maison Blanche sans déserter les médias, a, semble-t-il, pris quelques distances vis-à-vis du président, dont il dévoilera, dans *All too human*, la face la plus sombre, à la lumière de l'affaire. Un autre conseiller de Bill Clinton, Lanny Davis, entraînera les lecteurs dans les méandres de la Maison Blanche et de ses stratégies de communication, tandis que le sénateur démocrate Joseph Liebermann, qui avait attiré l'attention des médias en septembre 1998 en dénonçant « *l'immoralité* » du président, écrira un livre de réflexion sur le service de l'Etat.

Paula Jones s'est vu recaler par les éditeurs (« *rien de neuf à révéler* »...), alors que Jennifer Flowers, autre ancienne maîtresse de Clinton, en est à la rédaction de son deuxième livre, et que l'agent littéraire Lucianne Goldberg, conseillère de Linda Tripp – qui révéla les confidences de Monica –, a décidé elle-même de s'abstenir. Il est beaucoup trop tôt pour que les grosses pointures témoins du procès, comme Vernon Jordan et Sidney Blumenthal, fassent entendre leurs voix, et la crainte des perquisitions du procureur Starr leur a interdit de tenir, le moindre journal.

« *Un crime contre l'histoire* », estime Sidney Blumenthal, qui ne cache pas sa frustration et se défoulera forcément un jour. Cela laisse un peu de temps aux journalistes qui ont suivi l'affaire pour se glisser dans la brèche et former des tandems explosifs, tel celui qui lie deux reporters issus de l'*Arkansans Democrat-Gazette* et du *New York Observer*, ou encore du *Washington Post* et de *Time Magazine*.

Mais la surprise est venue du révérend J. Philip Wogaman, conseiller spirituel de Bill Clinton et pasteur de la paroisse fréquentée par sa famille. *Le pasteur du président s'exprime*, annonce le sous-titre de son livre, dont la couverture montre un Clinton songeur ou peut-être en prière...

Pas de confidence personnelle ; aucun secret de confession ébruité. Mais une réflexion sur la repentance et la grandeur du pardon. Et l'assurance, pour son église, à qui il cède ses droits d'auteur, de bénéfices, disons, non négligeables.

A. Co.

Les fonds manquent pour contrôler l'évolution de la population mondiale, estime l'ONU

LA HAYE
de notre correspondant

Etablir un premier bilan de la Conférence du Caire de 1994, préparer la session spéciale de l'ONU sur la population qui aura lieu en juin, et lancer un cri d'alarme à la communauté internationale, qui ne respecte pas ses engagements : tels étaient les objectifs de la Conférence de La Haye, qui a réuni du lundi 8 au vendredi 12 février plus de 1 500 délégués de 180 pays, sous la houlette du Fonds des Nations unies pour la population (Fnuap).

En 1994, l'organisme avait élargi ses objectifs, passant de la seule lutte contre la surpopulation à l'accès des femmes aux méthodes de contrôle de la fécondité et aux soins liés à la maternité. « *La démographie n'est pas une histoire de chiffres, mais de capacité de la planète à subvenir aux besoins de tous ses habitants* », a résumé Nafis Sadik, à la tête du Fnuap, en ouvrant lundi la conférence.

Pas une histoire de chiffres ? Un peu tout de même. Le Fnuap rappelle régulièrement que, si nous étions 3 milliards d'êtres humains en 1960, la population aura doublé cette année. Les experts ont même retenu une date symbolique : le 12 octobre 1999 naîtra sur la Terre le six milliardième individu. La croissance est déséquilibrée : les pays en voie de développement (4,74 milliards d'habitants) concentrent 97 % de la croissance démographique mondiale.

Le six milliardième individu naîtra le 12 octobre 1999

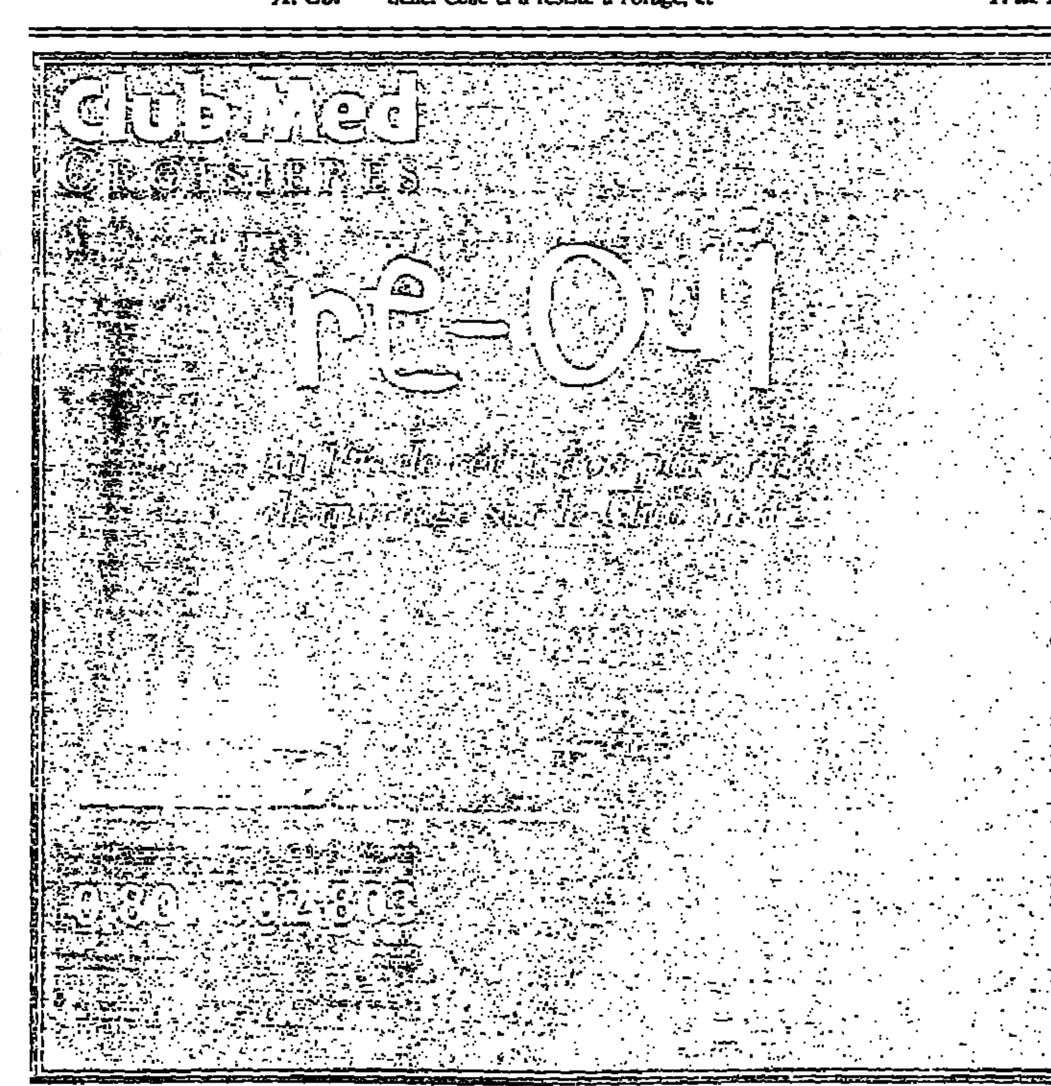
Toutefois, on constate un ralentissement du rythme global de la croissance, de 2 % par an dans les années 60, à 1,3 % de nos jours. Durant cette période, l'usage du planning familial a été multiplié par cinq : environ 60 % des couples mariés ont eu accès à une méthode de contraception en 1995. Si la tendance se poursuit, la population mondiale serait de 10,7 milliards de personnes en 2050. La natalité dans l'Union européenne a, pour sa part, atteint le chiffre de 4,01 millions, contre 4,05 millions en 1997, selon les chiffres révélés, vendredi, par l'agence européenne de statistiques Eurostat, qui ne prévoit pas d'inversion de tendance dans les prochaines années.

« *Dans un avenir proche, la natalité continuera probablement à baisser, étant donné le grand nombre de femmes nées en plein « baby boom » au milieu des années 60 qui sortent des tranches d'âge de fécondité optimale, et sont remplacées par un nombre plus faible de femmes nées de 1965 à 1975* », explique Eurostat.

Les Nations unies prévoient que les taux de fécondité baisseront plus rapidement et que la population mondiale sera plus vraisemblablement de 8.9 milliards en 2050. Cela alors que les 20 % les plus riches de l'humanité consomment 86 % de tous les biens et services de la planète, tandis que les 5 % les plus pauvres n'en consomment que 1,3 %.

Selon les conclusions du forum, l'opinion publique mondiale a désormais largement pris conscience de la nécessité de contrôler la démographie de la planète, mais les pays riches ne consacrent pas assez d'argent pour changer les choses sur le terrain. « *Nous ne pouvons pas trop attendre des gouvernements, nous avons besoin d'autres sources* », a estimé l'ambassadeur des Pays-Bas à l'ONU, Nicolas Biegman, qui présidait le forum de La Haye.

Alain Franco



Serbes et Albanais s'accusent mutuellement de bloquer les négociations sur le Kosovo

Les pourparlers de Rambouillet pourraient être prolongés d'une semaine

Six jours après le début de la conférence de Rambouillet sur le Kosovo, le président serbe Milan Milutinovic a rejeté la responsabilité du blocage des pourparlers sur les Albanais. Les ministres des affaires étrangères du Groupe de contact, qui se réuniront, dimanche 14 février, à Paris, pourraient décider de prolonger la conférence d'une semaine. L'OTAN poursuit ses préparatifs en vue d'un éventuel déploiement au Kosovo.

LE PRÉSIDENT serbe Milan Milutinovic n'a pas fait le déplacement à Paris pour rien. Mais il a sans doute déçu ceux qui espéraient que son séjour se traduirait par un déblocage de la conférence de paix sur le Kosovo. Les Serbes sont accusés par les négociateurs de freiner les pourparlers de Rambouillet. Vendredi 12 février, Milan Milutinovic a lancé une contre-attaque à la veille d'un week-end diplomatique chargé, déterminant pour la suite des discussions.

Milan Milutinovic a ainsi menacé l'OTAN d'un *« Vietnam européen »* si elle déploie des troupes au Kosovo. *« C'est notre pays, et nous le défendrons, même si l'OTAN est très puissante »*, a-t-il déclaré. *« De toute notre histoire, nous n'avons jamais cédé à la pression. Quoi qu'il ait pu nous arriver, nous nous sommes toujours battus »*, a-t-il ajouté à sa sortie du château de Rambouillet, où il venait de rencontrer la délégation serbe. Jeudi, le vice-premier ministre serbe, Vojislav Seselj, avait conseillé à l'OTAN de *« préparer des cercueils »* si elle envisageait d'intervenir en Yougoslavie.

Au même moment, à Bruxelles, l'Alliance atlantique adoptait formellement un *« concept d'opération »* pour une éventuelle force de paix au Kosovo appelée « KFOR » (Kosovo Force). Les Etats-Unis pourraient déployer jusqu'à 4 000 hommes au Kosovo. Selon un haut responsable américain, le président Bill Clinton devait annoncer, samedi, que les Etats-Unis sont prêts à engager des troupes dans une force de maintien de la paix de l'OTAN au Kosovo. *« Il ne s'agit pas d'une décision définitive »*, a-t-il ajouté. En fait, tout dépendra de la conclusion d'un règlement politique dans la région. En attendant, la Serbie vit toujours sous la menace de frappes aériennes si sa délégation traine trop les pieds à Rambouillet.

Le négociateur américain Christopher Hill a décrit le déroulement des six premiers jours de négociations comme *« très difficiles »*. *« Nous allons devoir accomplir beaucoup de progrès dans les jours à venir »*, a-t-il ajouté.

Milan Milutinovic a refusé de porter le chapeau de ces difficultés. Il en a rejeté la responsabilité sur le Groupe de contact (Russie, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie) et la délégation albanaise, qui, selon lui, refuse, à la différence des Serbes, de signer les dix principes contenus dans le préambule du projet d'accord.

Les Serbes les ont signés *« unilatéralement »* sans que les négociateurs ne jugent ce geste opportun. *« C'est pourtant le minimum à faire »*, s'est exclamé M. Milutinovic lors d'une conférence de presse. *« Si les Albanais ne signent même pas ces principes généraux, alors, que signeront-ils ? »*, s'est-il demandé avant d'expliquer l'attitude des Albanais par la présence, dans ce préambule, d'un point demandant la reconnaissance formelle de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Yougoslavie et de la Serbie, ce qui irait à l'encontre des revendications des indépendantistes.

Le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, a répliqué que les Serbes jouent un *« jeu que l'on ne peut accepter »*. *« Nous avons de très sérieuses difficultés avec la partie serbe, alors que la délégation kosovare a fait preuve jusqu'à maintenant d'une attitude plus constructive »*, a-t-il souligné.

Mais pour le président serbe les négociateurs occidentaux ont été trompés par les *« terroristes »* de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), qui réclament un référendum sur l'indépendance du Kosovo à l'issue d'une période intérimaire de trois ans. *« Il faut que le Groupe de contact cesse de protéger ses protégés »* a-t-il dit, stigmatisant le refus des Albanais de discuter directement avec les Serbes. M. Milutinovic a toutefois assuré que sa délégation ne quittera pas les négociations de Rambouillet. *« Pourquoi partirions-nous ? Nous sommes là, nous attendons, nous acceptons les principes du Groupe de contact »*.

Celui-ci doit se réunir, dimanche à Paris, au niveau ministériel pour faire le bilan de la première semaine de négociations et voir s'il y a lieu de les poursuivre une semaine de plus. A l'initiative de l'Allemagne, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne sont invités également à tenir, auparavant, une réunion informelle pour coordonner la position des Quinze sur le Kosovo.

Christophe Châtelot (avec AFP et AP.)

La force d'extraction portée à 8 000 hommes

L'OTAN a adopté, vendredi 12 février à Bruxelles, un plan qui vise à renforcer la force d'extraction, installée en Macédoine, dans l'attente du déploiement éventuel d'une force de maintien de la paix au Kosovo. Réunissant quelque 1 800 hommes, dont 700 Français, appelés le cas échéant à protéger les vérificateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la force d'extraction verra ses effectifs globaux augmenter progressivement pour atteindre 8 000 hommes durant les semaines prochaines.

Elle pourrait constituer l'embryon de la force de paix au Kosovo, qui devrait compter jusqu'à 30 000 hommes si elle est mise en place. Commandée par le général britannique Sir Michaël Jackson, la force destinée au Kosovo, baptisée KFOR (pour Kosovo Force), pourrait accueillir entre 2 200 et 4 000 GI américains, dont on ignore encore le lieu du stationnement.

En Israël, le conflit se radicalise entre libéraux et ultra-orthodoxes

Les deux camps manifestent dimanche à Jérusalem

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Mécontents de récentes décisions de la Cour suprême, jugées contraires à la Loi juive, et ulcérés de ce qu'ils dénoncent comme un climat d'hostilité à leur endroit, les ultra-orthodoxes ont décidé de descendre dans la rue. La manifestation qu'ils organisent, dimanche 14 février à Jérusalem, s'annonce comme l'un des plus importants rassemblements de ces dernières années. Tandis que les milieux laïques appellent à contre-manifester le même jour, la perspective d'éventuels débordements inquiète les responsables gouvernementaux. Jeudi et vendredi, le président Ezer Weizman a rencontré les plus hautes autorités rabbiniques du pays pour leur demander de revenir sur leur décision. En vain.

La colère des *haredim* (« ceux qui craignent Dieu », selon l'expression hébraïque consacrée), latente depuis plusieurs mois, a éclaté lorsqu'un plaignant, appartenant à une association religieuse libérale, a fait appel à la Cour suprême pour voir garantir son droit à siéger dans un conseil religieux, organisme présent dans chaque municipalité pour veiller aux circoncisions, à l'entretien des synagogues municipales et des bains rituels, aux enterrements et aux mariages. Depuis la fondation d'Israël, ces conseils demeurent sous l'autorité des ultra-orthodoxes qui en tirent légitimité, pouvoir et avantages financiers. La décision de la Cour suprême en faveur des rabbins libéraux a soulevé l'indignation des ultra-orthodoxes. Fin janvier, avec seulement une voix de majorité, la Knesset a finalement voté une loi qui écarte les libéraux des conseils religieux... sauf s'ils reconnaissent l'autorité du rabbinat ultra-orthodoxe.

Très implantés aux Etats-Unis, les rabbins libéraux et conservateurs – *contrairement à ce que* laisse entendre leur nom, ces derniers représentent une variante du judaïsme réformiste – sont, pour leurs collègues ultra-orthodoxes, des mécréants avec lesquels aucun compromis n'est possible. Influents au sein du judaïsme américain, les réformés tentent depuis des années de prendre pied en Israël. Le conflit, à l'origine essentiellement religieux, a aussi acquis une dimension politique depuis que la famille ultra-orthodoxe a progressivement glissé vers la droite nationaliste, adoptant certaines de ses intransigeances dans le conflit israélo-palestinien.

Pétris de la culture légaliste américaine, les rabbins libéraux ont systématiquement fait appel à la Cour suprême dont le président, Aharon Barak, est devenu la bête noire des ultra-orthodoxes. Mardi, deux anciens parlementaires ultra-orthodoxes, les rabbins Moshe Gafni et Menachem Porush, ont explosé lorsqu'ils ont appris que, saisi d'un recours contre le monopole qu'exercent les *haredim* sur les conversions, le juge Barak allait bientôt rendre une décision favorable aux rabbins réformés. C'en était trop pour les ultra-religieux, déjà échauffés par le projet de loi visant à faire des étudiants en religion, jusque-là dispensés de service militaire, des conscrits comme les autres, ou par la permission donnée aux kibboutz d'écouler leurs marchandises durant le shabbat ou, encore, par le maintien en détention de trois ultra-orthodoxes poursuivis pour avoir saccagé l'appartement de missionnaires chrétiennes.

Devant la presse, ils ont aussitôt accusé le juge Barak de se faire le complice d'*« une dictature judiciaire »* et d'être *« un ignorant qui en sait encore moins qu'un enfant de sept ans »*. Le rabbin David Yosef, fils du rabbin Ovadiah Yosef, guide spirituel du parti religieux séfarade Shas, a, quant à lui, accusé le magistrat d'*« opprimer les juifs »*, suscitant, le lendemain, une vague de protestations, en même temps que l'ouverture d'une information judiciaire pour provocation.

MALAISE PROFOND

Ni les démarches du président Weizman ni les déclarations apaisantes d'un Benyamin Nétanyahou, bien embarrassé devant les éclats verbaux de ses alliés religieux, n'ont réussi à calmer le jeu. A l'approche des élections, les ultra-orthodoxes cherchent à garantir, sinon à augmenter, les acquis exceptionnels obtenus en trois ans de gouvernement religieux-national. Le malaise dépasse pourtant le simple calcul tactique, et il ne fait guère de doute que la société israélienne est profondément divisée sur la place de la religion et des religieux au sein de l'Etat. Aux exigences des ultra-orthodoxes, en nombre croissant, répond l'inquiétude des laïques qui voient avec effroi se profiler le spectre d'un Etat théocratique. Et, pour beaucoup d'Israéliens, ces désaccords-là sont beaucoup plus dangereux que le traditionnel conflit avec les Palestiniens.

Vendredi, en première page du plus grand quotidien israélien *Yediot Aharonot*, l'écrivain Meir Shalev ne craignait pas d'évoquer brutalement la destruction du pays par les *« serpents* [les ultra-orthodoxes], *nourris dans notre sein »*. Le quotidien *Maariv*, de son côté, publiait la lettre fictive d'un analyste d'un Etat arabe à son *« estimé leader »*, recommandant d'abandonner toute solution militaire et d'attendre *« tranquillement que les juifs se détruisent eux-mêmes. C'est seulement une question de temps »*.

Georges Marion

Nouvelle querelle anglo-espagnole autour de Gibraltar

LONDRES
de notre correspondant

« Honorables députés, l'heure est venue d'ôter les gants et de passer à l'action ! » : c'est le branle-bas de combat, jeudi 11 février, aux Communes. Un député travailliste, Lindsay Hole, sonne la charge, mais c'est la flotte conservatrice, unie comme jamais, qui gonfle la voile et fournit le gros des bataillons. Mission sacrée : sauver l'un des derniers confettis de l'Empire défunt, Gibraltar, six kilomètres carrés et demi, 30 000 habitants, l'une des dernières colonies d'Europe, en Europe. Cela a l'air d'une plaisanterie, mais le ton de la classe politico-médiatique londonienne est sans ambiguïtés : l'heure est grave.

« Le Rocher est à nous ! », lance, comme un cri de guerre, le numéro un de la presse nationale, *The Daily Telegraph*. Peu ou prou, les autres médias pincent la même corde nationaliste. Lindsay Hole, lui, somme le gouvernement d'envoyer au plus vite sur place un *« vaisseau de protection »*. Sachant que *« les Espagnols ne comprennent que la force »*, Andrew Tyrie, conservateur, lui emboîte le pas : *« Il est temps d'agir ! »* s'époumone-t-il. Une nouvelle « guerre des Malouines » en gestation, au cœur de l'Europe unie et à dix mois de l'an 2000 ?

On n'en est pas là. Robin Cook et Abel Matutès, chefs respectifs des diplomaties britannique et espagnole, ont compris le ridicule de la situation et convenu vendredi de l'urgence qu'il y a à *« calmer les tensions »*. Les deux ministres se concerteront le 21 février à Bruxelles, l'idée étant de revenir si possible au *statu quo ante* avant le premier sommet entre Tony Blair et José Maria Aznar au printemps. Le premier, dit-on à Londres, compte beaucoup sur le second pour créer une sorte d'axe anglo-espagnol face au trop puissant attelage franco-allemand. Prix à payer : la restitution par étapes, sur le modèle hongkongais, du territoire contesté. Même si les conservateurs dénoncent par avance la *« reddition »* de Tony Blair, rien n'est fait : les discussions patinent depuis un an.

MESURES DE RÉTORSION

Le dernier épisode d'un feuilleton ouvert en 1713 par le traité d'Utrecht, quand l'Espagne fit don du promontoire *« absolument et pour toujours »*, à la Couronne anglaise, commence en janvier avec l'arraisonnement de quatorze pêcheurs espagnols, pris la main dans le filet à maquereaux à l'intérieur des « eaux territoriales » de Gibraltar. Plus grave, les intéressés ont conclu un accord avec le « ministre en chef » du confetti pour continuer à pêcher en paix dans la baie d'Algésiras – *« Gibraltar's Bay »* pour les Anglais –, le tout sans en référer à Madrid. Or le gouvernement espagnol, qui tente vainement de récupérer le territoire depuis des décennies, ne reconnaît ni « l'autorité coloniale » locale ni la validité des prétentions britanniques sur les eaux du détroit qui baignent le Rocher.

Des mesures de rétorsion sont décidées. Les permis de conduire délivrés à Gibraltar ne sont plus valables en Espagne. Les contrôles à la frontière sont renforcés et provoquent d'interminables heures d'embouteillage. A Madrid, on parle d'interdire aux avions civils britanniques – *les appareils militaires le sont déjà – le survol* de l'espace aérien espagnol. Les esprits s'échauffent. « Blocus illégal ! », hurlait jeudi un titre de l'*Evening Standard*. Sur une radio de son pays, le chef de la diplomatie espagnole dénonce le développement à Gibraltar, qui rêve effectivement de devenir le Jersey de la Méditerranée, d'une *« économie parasite en complète contradiction avec les règles communautaires »*. Il évoque les *« 53 000 entreprises opaques enregistrées sur le Rocher et qui vivent du blanchiment de narcodollars et de l'évasion fiscale »*.

Patrice Claude

Le Mercosur reste une priorité pour le Brésil et l'Argentine

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

La consolidation du Mercosur (le marché commun du cône sud regroupant le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay, et dont le Chili et la Bolivie sont membres associés) demeure une priorité tant à Brasilia qu'à Buenos Aires. Le président brésilien, Fernando Henrique Cardoso, et son homologue argentin, Carlos Menem, l'ont signifié avec emphase à l'issue de l'entretien d'une demi-heure qu'ils ont eu, vendredi 12 février, à Sao José dos Campos (Etat de Sao Paulo). Comment amortir le choc de la violente dévaluation du real brésilien, qui a perdu 36 % de sa valeur par rapport au dollar depuis la mi-janvier et menace désormais de déstabiliser les échanges commerciaux au sein du bloc régional, *principalement entre les deux* géants du sous-continent ? La question sera examinée à l'occasion du sommet qui réunira les chefs d'Etat et les ministres des finances du Mercosur le 21 février à Rio.

A la mode depuis quelques années en Argentine, la *« Brasildependencia »*, néologisme désignant la dépendance croissante du commerce extérieur du pays à l'égard de son voisin du Nord, risque en effet de causer de sérieux dégâts en raison du déséquilibre des taux de change provoqué par l'effondrement du real. De janvier à novembre 1998, l'Argentine, qui écoule 32 % de ses exportations vers le Brésil, a dégagé un excédent de 1,1 milliard de dollars (970 millions d'euros) dans le commerce bilatéral, dont les échanges sont passés de 2 à 15 milliards de dollars (de 1,77 à 13,27 milliards d'euros) entre 1990 et 1997. La stabilité du peso argentin, légalement arrimé au dollar à parité égale depuis bientôt huit ans, se révèle aujourd'hui un handicap : le « made in Argentina » est devenu trop cher pour les importateurs brésiliens.

Fortement tributaires de la *« Brasildependencia »*, des secteurs-clés de l'économie argentine sont aujourd'hui guettés par le tarissement inéluctable de leur principal débouché. L'industrie automobile, qui exporte la moitié de sa production (450 000 véhicules) sur le Brésil, encaisse déjà de plein fouet, par une paralysie pour l'heure quasi totale de ses activités, les avatars du real et la récession qui s'ensuit. Les analystes les plus pessimistes tablent sur une réduction dans l'année de 50 % du nombre de voitures fabriquées dans le pays. L'horizon est tout aussi sombre pour les producteurs de riz et de lait, dont le Brésil absorbe respectivement 95 % et 86 % des exportations.

D'un autre côté, l'Union des industriels argentins redoute une *« invasion incontrôlable »* des produits brésiliens, rendus extrêmement compétitifs du fait de la dépréciation accentuée du real. Selon deux instituts de recherches économiques, en l'état actuel du taux de change de la devise brésilienne (1,90 real pour un peso), la croissance de 2,5 % du PIB argentin espérée en début d'année laisserait place à une récession de l'ordre de – 3 %. En attendant la prochaine mise à plat, au plus haut niveau, des conséquences commerciales et économiques induites par la dévaluation du real au sein du Mercosur, les touristes argentins ont, eux, littéralement envahi les plages du littoral brésilien durant les fêtes du carnaval.

Jean-Jacques Sévilla

L'Equateur dévalue sa monnaie

L'Equateur, aux prises avec une grave crise économique, a annoncé vendredi 12 février la dévaluation de sa monnaie, le sucre. Dès le moment de cette annonce, la monnaie équatorienne dégringolait, perdant 35 % de sa valeur. L'objectif de cette opération, après la dévaluation du real brésilien, est de faire baisser les taux d'intérêt et de mettre un terme au recul des réserves en devises du pays. Celles-ci diminuent rapidement alors que l'Equateur, affaibli par la chute du cours du pétrole, doit faire face à la défiance des marchés en raison de ses difficultés à payer sa dette extérieure. C'est la troisième fois que l'Equateur dévalue sa monnaie en moins d'un an. Les mesures de rigueur budgétaire décidées au cours des dernières semaines pour améliorer la solvabilité du pays ont provoqué des émeutes populaires à Quito, la capitale du pays. – (AFP.)

L'affaire de l'attentat de Lockerbie serait en voie de dénouement

LA PROCÉDURE de remise par la Libye, à la justice néerlandaise, des deux suspects de l'attentat contre un avion de la PanAm qui, en 1988, avait fait 270 morts au-dessus de Lockerbie, en Ecosse, serait en voie de dénouement. Le numéro deux de l'ambassade d'Arabie saoudite à Washington, Rahab Massoud, a rencontré, vendredi 12 février, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, pour l'informer des derniers développements de cette affaire. M. Annan, le président sud-africain Nelson Mandela et l'Arabie saoudite se sont récemment impliqués dans la solution de ce problème.

Le quotidien saoudien *El Hayat* a rapporté, vendredi, que l'ONU a pris des dispositions pour un éventuel règlement, prévoyant, entre autres, le déplacement à Tripoli d'un représentant spécial de M. Annan pour accompagner les deux suspects jusqu'à La Haye. Le gouvernement britannique a révélé, de son côté, avoir fait une ultime offre à Tripoli pour obtenir la remise d'Abdel Basset Al Megrahi et Al Amin Khalifa Fhimah, en proposant que des observateurs de l'ONU soient postés dans l'aile spéciale de la prison de Barlinnie, à Glasgow, où ils devraient purger leur peine s'ils étaient condamnés.

Tripoli, qui accepte que le procès se tienne aux Pays-Bas, continuait jusqu'à maintenant d'exiger qu'en cas de condamnation les deux suspects purgent leur peine dans une prison néerlandaise et non en Ecosse, comme le demandent les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Londres a fait bien comprendre qu'il n'y aurait pas de nouvelle concession. *« Notre proposition répond à l'ultime clarification exigée par le colonel* [Mouammar] *Kadhafi »*, a affirmé un porte-parole britannique. Si la Libye accepte, Londres et Washington demanderaient une suspension immédiate des sanctions imposées en 1992 par le Conseil de sécurité de l'ONU à Tripoli avant leur levée définitive. Dans le cas contraire, Tripoli est menacée par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne d'une aggravation des sanctions.

En Israël, le conflit
...dicalise entre libéra...
et ultra-orthodoxes

Le premier tour de l'élection présidentielle en Algérie aura lieu le 15 avril

Le chef de l'Etat promet un scrutin « équitable et transparent »

Le premier tour de l'élection présidentielle anticipée en Algérie aura lieu le jeudi 15 avril 1999, a annoncé, vendredi soir, le président sortant, Liamine Zeroual. Au cours d'une allocution télévisée, le chef de l'Etat, qui a décidé d'écourter son mandat, s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le scrutin soit « *équitable et transparent* ». Il a appelé l'administration à faire preuve « *d'impartialité et de loyauté* ».

DANS CE QUI RESTERA sans doute comme l'un de ses meilleurs discours télévisés, le président Liamine Zeroual a promis, vendredi soir 12 février, que le scrutin, fixé au jeudi 15 avril 1999, sera *« sain et démocratique, libre, transparent et crédible »*.

Le chef de l'Etat, qui avait annoncé à la surprise générale, à l'automne 1998, qu'il écourtait son mandat, a consacré l'essentiel de son intervention de vendredi à convaincre que le pouvoir n'avait pas de candidat et qu'il mettrait tout en œuvre pour empêcher la fraude. Reconnaissant que la prise de position d'une douzaine de ministres en faveur d'Abdelaziz Bouteflika, le candidat du FLN, l'ancien parti unique, avait détérioré *« le climat de confiance dont doit s'entourer la prochaine élection »*, M. Zeroual a affirmé que *« cela ne saurait amoindrir la garantie que j'ai donnée, devant le peuple, pour un scrutin libre, transparent et crédible »*.

Le chef de l'Etat a désavoué ses ministres en estimant que ce type de comportement *« doit cesser »*. Evoquant l'attitude de l'armée – dont il est le chef au regard de la Constitution – le président algérien a répété que *« nul ne peut s'arroger* [le droit] *de s'exprimer au nom des institutions de l'Etat s'il n'est pas légitimement et légalement habilité à le faire »*. Quant à l'administration, le président Zeroual l'a rappelée à son devoir d'*« impartialité »*.

Mais le passage le plus remarqué de l'intervention du chef de l'Etat a été celui où il a mis en garde ceux qui, dans la mouvance du pouvoir, seraient tentés, comme le redoutent plusieurs partis politiques, de favoriser la candidature de M. Bouteflika (dont le nom n'a pas été cité). *« Je ne manquerai pas de prendre* [...] *les mesures qui s'imposent si la tendance à vouloir pervertir le sens de cette élection persiste et si les comportements tendant à dévier ce processus de ses nobles objectifs perdurent »*, a dit M. Zeroual.

> Liamine Zeroual : « Je ne manquerai pas de prendre les mesures qui s'imposent si la tendance à vouloir pervertir le sens de cette élection persiste »

Le message de fermeté du chef de l'Etat a été entendu par la presse de samedi : *« Je suis encore là »* (*Le Matin*), *« Les menaces de Zeroual »* (*El Watan*, *El Khabar*), *« Les mises en garde de Zeroual »* (*Liberté*), *« Zeroual rassure le pays »* (*La Tribune*), *« Le président, c'est toujours moi »* (*Le Jeune Indépendant*).

Pour *La Tribune*, le président Zeroual ne s'est pas exprimé comme un *« arbitre »* mais comme le *« détenteur des rênes de l'Etat »*. Le discours est clair et ne prête pas à interprétations, observe *Liberté* : Liamine Zeroual a signifié qu'il *« ne sera pas le chef d'orchestre d'une compétition électorale fermée »*.

Seul *Le Matin* semble reprocher à Liamine Zeroual de pécher par excès de démocratie. Dans un éditorial signé de son directeur, le quotidien, réputé proche des *« éradicateurs »*, écrit : *« L'Algérie, qu'il* [le chef de l'Etat] *n'a pas réussi à relever, doit donc se plier à cet ultime caprice de souverain, celui de subir des "* élections propres et honnêtes *" auxquelles sont invités, retour de l'histoire, les mêmes acteurs que ceux de 1991 »*. Critiquant ce *« goût immodéré de la transparence »*, le journal conclut que *« ce caprice est de trop »*. Conclusion de *L'Authentique*, le quotidien du général Betchine (ex-ministre conseiller du chef de l'Etat) : les *« 60 jours restants du mandat de Zeroual ne seront pas de tout repos »*.

Jean-Pierre Tuquoi

Une dizaine de candidats possibles, dont une femme

La loi électorale algérienne impose de réunir 600 signatures d'élus ou 75 000 signatures d'électeurs. Dans les deux cas, les parrainages doivent provenir de 25 wilayas (départements) différentes. Ce filtre devrait réduire à moins d'une dizaine le nombre final de candidats à l'élection présidentielle (contre une bonne trentaine déclarés aujourd'hui). Parmi eux, pourraient figurer :

● **Belaïd Abdessalam.** C'est le père de l'industrie lourde, un choix économique qui n'est pas étranger aux difficultés actuelles du pays. Silencieux depuis des années, M. Abdessalam partage son temps entre l'Algérie et la France. Son retour sur la scène politique est une surprise. Il aura du mal à réunir les signatures.

● **Hocine Aït-Ahmed.** Il est l'un des derniers chefs historiques de la guerre de libération. A ce titre, ce tribun septuagénaire, au parler vrai, bénéficie d'une aura qui dépasse sa Kabylie natale. Parce que le président du FFS a passé ces dernières années en exil volontaire en Suisse, ses détracteurs le surnomment *« l'homme de Lausanne »*.

● **Abdelaziz Bouteflika.** L'ancien ministre des affaires étrangères de Boumediène, originaire de l'ouest du pays, est catalogué comme *« le candidat de l'armée »*. Il se présente, lui, comme un *« indépendant »*. Ses adversaires le respectent. Depuis une vingtaine d'années, il n'est pas intervenu publiquement dans le débat.

● **Sid-Ahmed Ghozali.** Premier ministre pendant la période-clé 1991-1993, c'est un spécialiste des questions pétrolières. Sa candidature risque de gêner un peu celle de M. Bouteflika. Mais il ne dispose d'aucune assise ni d'aucun parti. La collecte des parrainages ne sera pas facile pour lui.

● **Mouloud Hamrouche.** C'est un homme du sérail (colonel de réserve), mais cet ancien premier ministre du temps du président Chadli incarne la seule vraie tentative pour réformer en profondeur le système algérien. Ses adversaires lui reprochent, à tort, d'avoir fait le lit du FIS.

● **Louisa Hanoune.** Ce sera sans doute la seule femme candidate. Elle est à la tête d'une petite formation trotskiste, le Parti des travailleurs (PT), et est députée. La retransmission des débats parlementaires à la télévision lui a valu une notoriété qui dépasse, de loin, l'audience de son parti.

● **Ahmed Taleb Ibrahimi.** Ministre pendant plus de vingt ans sous Boumediène et, plus brièvement, sous Chadli, ce fin lettré aux allures d'aristocrate revendique le double héritage de la révolution algérienne et de l'islam. Il devrait bénéficier des suffrages des islamistes.

● **Youssef El Khatib.** Ancien colonel de l'armée de libération (wilaya 4), c'est un homme respecté et intègre. Adversaire de Bouteflika, ce déçu de la présidence Zeroual défend les valeurs morales des pères de l'indépendance, perverties ensuite, selon lui, par le système.

● **Mahfoud Nahnah.** Il a réussi à récupérer une partie de l'électorat de l'ex-FIS. Arrivé en deuxième position à la présidentielle de 1995, cet islamiste « modéré », tout en rondeur, a pratiqué, depuis, un jeu subtil, un pied au gouvernement, un pied dans l'opposition.

L'islam est devenu majoritaire en Côte-d'Ivoire

ABIDJAN
de notre correspondant

REPORTAGE

> « C'est une religion sans discrimination : si Bédié est en retard, il reste derrière »

C'était le deuxième ramadan d'Abdoulaye Aouon. Il y a deux ans, ce petit homme de trente-neuf ans était encore l'héritier d'une famille profondément animiste, dont les hommes étaient chargés d'entretenir les masques sacrés du village, en pays guéré, dans l'ouest de la Côte-d'Ivoire. Le 5 octobre 1997, il a pris le nom d'Abdoulaye et s'est converti à l'islam, le premier de son village. Mais son cas n'est pas isolé. Comme le dit le père Siméon Atsain, un prêtre catholique, membre de la commission chargée des relations avec les non-chrétiens : *« L'islam est majoritaire en Côte-d'Ivoire, même si certains, y compris des évêques, ne veulent pas l'admettre. »* Une majorité relative, puisque les disciples du Prophète représentent entre 30 % et 40 % de la population, contre 15 % à 20 % de catholiques.

Dans ce pays d'Afrique de l'Ouest comme dans d'autres, l'islam gagne du terrain de plusieurs manières. Par le jeu de la démographie, par celui des migrations qui amènent les communautés sahéliennes, plus anciennement converties, vers les côtes atlantiques, mais aussi par les conversions. Le phénomène est discret ; il est impossible d'en déterminer l'importance statistique. L'imam Djiguiba Cissé dirige la prière à la mosquée du Plateau, le quartier des affaires d'Abidjan. Il affirme recevoir au moins *« un nouveau converti chaque semaine »*, le vendredi, lorsque les fidèles se réunissent sur le parking de l'hôtel de ville d'Abidjan, en attendant que la Grande Mosquée, depuis longtemps promise par le gouvernement ivoirien, soit enfin terminée.

« Il n'y a pas de prosélytisme, d'action des musulmans envers les non-croyants », explique l'imam Cissé. *« La plupart des conversions sont le résultat de recherches personnelles. »* Le père Atsain ne le contredit pas, qui estime que les musulmans ne pratiquent pas le *« braconnage »* de fidèles, contrairement aux sectes protestantes, d'origine américaine ou africaine. Mais il remarque que de nombreuses conversions sont consécutives à des mariages. Il se souvient d'un imam qui lui avait dit lors d'une réunion interconfessionnelle : *« C'est un musulman pas très croyant qui tolère que sa femme ne se convertisse pas. »*

Abdoulaye Aouon retrace ainsi le chemin qui l'a amené à l'islam : *« J'étais venu à Abidjan pour faire du gardiennage. Je travaillais chez un monsieur du nom de Zoumana Traoré. Quand la société qui m'employait a fait faillite. Il m'a trouvé des choses à faire. Il m'a même payé mon permis de conduire. J'ai cherché comment le remercier, moi qui n'avais rien. J'ai voulu être son vrai frère. C'est ça qui m'a amené à l'islam. »* Depuis, Abdoulaye a abandonné son patronyme guéré et se fait appeler du nom de son bienfaiteur : Traoré.

CHANGEMENTS DE NOM

La progression de l'islam en dehors des ethnies qui lui sont traditionnellement associées est souvent masquée par ces changements de nom. En Côte-d'Ivoire, la religion du Prophète a d'abord été celle des Dioulas, ces marchands mandingues d'abord établis dans le nord du pays. Les convertis d'autres ethnies ont souvent pris des patronymes dioulas comme Traoré, Touré, Coulibaly...

Aujourd'hui, l'imam Djiguiba Cissé décourage ces renoncements. *« Dieu a créé les ethnies pour quelque chose. Les hommes sont aussi définis par leur arbre généalogique. L'association d'un prénom musulman à un nom* [qui n'est pas de tradition islamique] *les place à un carrefour. »* Et l'imam de s'enorgueillir de compter parmi ses fidèles des Ismaël Nguessan ou des Mohamed Koffi, noms baoulés, de l'ethnie du président Houphouët-Boigny, qui embrassa la foi catholique avec une ardeur dont témoigne encore la basilique de Yamoussoukro.

RIVALITÉ FAROUCHE

Ismaël Konan est d'origine baoulé. Ses parents étaient animistes : ils adoraient le fleuve voisin de son village. Scolarisé, devenu technicien en électronique, Ismaël a rencontré les limites de l'animisme *« qui se limite au monde d'ici-bas »* et, suivant l'exemple d'autres membres de sa famille, a choisi l'islam plutôt que le catholicisme, pourtant présent dans son village. *« C'est une religion qui n'a pas de discrimination de race, de condition. Quand vous êtes en prière, si Bédié* [l'actuel président ivoirien, par ailleurs catholique] *arrive en retard, il reste derrière. »*

En Côte-d'Ivoire, la problématique religieuse se double d'antagonismes ethniques et politiques. Depuis la mort de Félix Houphouët-Boigny, en décembre 1993, une rivalité farouche oppose le président Henri Konan Bédié à l'ancien premier ministre Alassane Dramane Ouattara, un musulman originaire du nord du pays. Le camp présidentiel est convaincu que la plupart des imams sont favorables à M. Ouattara et tente de favoriser – sans grand succès – une association islamique présidée par un député de la majorité. Par ailleurs, il est reproché à l'ancien premier ministre d'être d'origine burkinabé, et les factions les plus dures du parti au pouvoir jouent souvent sur les réflexes xénophobes associant musulmans et étrangers. La Côte-d'Ivoire compte environ 4 millions d'étrangers sur 14 millions d'habitants, et ces immigrants viennent en grande partie de pays presque totalement islamisés, comme le Mali ou la Guinée.

Ce stigmate n'a pas fait reculer Ismaël Konan ou Abdoulaye Aouon. Pour eux, l'islam prend mieux en compte les réalités de l'Afrique. Pour guérir les maladies ou prédire l'avenir, on peut passer du féticheur au marabout. Les deux hommes sont monogames et entendent le rester, mais dans un pays où la polygamie est répandue dans presque toutes les communautés, l'islam part avec une longueur d'avance sur le catholicisme. *« Quand nous devons convertir un polygame, c'est toute une histoire*, soupire le père Atsain. *Il faut qu'il renonce aux autres femmes tout en assurant leur subsistance. »* En revanche, *« l'islam n'institue ni ne refuse la polygamie traditionnelle : il l'admet »*, dit en souriant l'imam Cissé.

Et surtout, souligne-t-il, l'avancée de l'islam en Afrique *« a été le fait des Africains eux-mêmes. Ici en Côte-d'Ivoire, il y a de plus en plus d'imams ivoiriens, bien formés, qui prêchent dans la langue des croyants. Contrairement à ce qu'on nous reproche, nous n'avons pas besoin d'étrangers, qui ne connaissent pas nos réalités »*.

Thomas Sotinel

Oskar Lafontaine appelle à une relance budgétaire en Europe

BONN. Le ministre allemand des finances, Oskar Lafontaine, a appelé les onze pays de la zone euro à réagir vite – par des moyens budgétaires – au fléchissement de l'économie internationale. Dans un mémorandum adressé à ses collègues européens, rendu public vendredi 12 février à Bonn, le ministre envisage *« le recours à des mesures budgétaires, car ne rien faire pourrait finir par coûter très cher »* dans le contexte actuel de baisse de la demande mondiale.

Le texte ne dit pas quelles *« mesures budgétaires »* sont envisagées. Le ministère allemand des finances a toutefois démenti les rumeurs selon lesquelles il souhaiterait favoriser le déblocage de vastes programmes de dépenses à l'échelle européenne. Dans son mémorandum, Oskar Lafontaine vise par ailleurs – sans la nommer – la Banque centrale européenne (BCE) : *« Si les autorités monétaires ne peuvent trouver une réponse au choc négatif sur la demande, d'autres options politiques doivent être envisagées. »*

■ **Le chancelier Schröder a attaqué son ministre de l'environnement**, le Verts Jürgen Trittin, qui a adopté une attitude très combative dans le dossier de l'abandon du nucléaire. Celui-ci ne doit pas avoir l'impression qu'il peut imposer ses seuls intérêts *« par ordre du mufti »*, a déclaré le chancelier à la télévision publique ZDF vendredi 12 février. Cette façon d'agir *« ne peut être acceptée que par une petite minorité »*, a-t-il averti. – *(AFP.)*

Les Européens font de moins en moins d'enfants

BRUXELLES. Le nombre de naissances dans l'Union européenne est revenu en 1998 à son niveau de 1995, soit le plus bas depuis l'après-guerre, a indiqué vendredi 12 février l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat). Le nombre de bébés nés en 1998 est tombé à près de 4,01 millions, soit à peu près le même chiffre qu'en 1995. En 1997, le nombre de naissances était de 4,05 millions. Eurostat ne s'attend pas à une reprise des naissances. Les femmes nées lors du *« baby boom »* des années 60 sont en train de devenir quadragénaires et celles de la génération suivante, nées entre 1965 et 1975, sont beaucoup moins nombreuses.

L'évolution est inégale selon les pays. En 1998, les naissances ont diminué fortement en Allemagne, Grèce, Finlande et Autriche, alors qu'elles ont augmenté en France et aux Pays-Bas. L'Irlande a le taux de natalité le plus élevé (environ 14 bébés pour 1 000 habitants) et l'Espagne le plus bas (9,3 pour 1 000). La moyenne européenne est de 10,7 bébés pour 1 000 habitants. - *(AFP.)*

Jean Paul II est invité à effectuer sa première visite en terre orthodoxe

LE PAPE JEAN PAUL II a officiellement été invité par le patriarche orthodoxe Teoctist à effectuer une visite en Roumanie, a indiqué le patriarcat roumain, vendredi 12 février, à Bucarest. Cette visite, si elle a lieu, serait la première du Saint-Père en terre orthodoxe. *« Des représentants des deux Eglises se rencontreront prochainement pour fixer la date du voyage papal, et il est fort probable que la visite aura lieu en mai »*, a-t-on précisé de même source.

Le saint-synode de l'Eglise orthodoxe avait autorisé, début février, Mgr Teoctist à adresser une invitation à Jean Paul II, *« compte tenu des relations œcuméniques internationales et de la récente lettre de Sa Sainteté qui exprime son souhait de se rendre prochainement »* dans ce pays. Le patriarche estimait jusqu'à présent qu'une visite du pape était *« inopportune, tant que les désaccords patrimoniaux avec les uniates (catholiques de rite oriental) ne seraient pas réglés par la voie du dialogue »*. La percée actuelle a été possible après l'abandon par le Vatican de certaines exigences, notamment la restitution des églises confisquées aux uniates par le régime communiste en 1948 et attribués aux orthodoxes. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **CISJORDANIE : le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat**, a rappelé, vendredi 12 février, que les Palestiniens étaient disposés à une confédération avec la Jordanie. *« Nous avons une décision du Conseil national palestinien* (CNP, l'instance suprême de l'OLP). *Nous sommes prêts à créer une entité confédérale avec la Jordanie, si* (les Jordaniens) *le souhaitent. »* a déclaré M. Arafat, qui s'adressait à quelque 2 000 militants de son mouvement, le Fatah, dans la ville autonome d'Hébron, dans le sud de la Cisjordanie. C'est en 1988, dans la déclaration d'indépendance palestinienne adoptée par le CNP réuni à Alger, que l'OLP s'était prononcée pour une confédération jordano-palestinienne. – *(AFP.)*

■ **CÔTE-D'IVOIRE : Robin Cook et Hubert Védrine devraient faire une brève tournée commune en Afrique de l'Ouest** les 10 et 11 mars. Le secrétaire au Foreign Office et le ministre français des affaires étrangères se rendront au Ghana et en Côte-d'Ivoire, où ils présideront une réunion des ambassadeurs britanniques et français de la région. Cette visite permettra essentiellement de promouvoir l'institution d'un mécanisme de prévention des conflits au moment où le Royaume-Uni et la France sont impliquées à des degrés divers dans le maintien de la paix en Sierra Leone et en Guinée-Bissau. – *(Corresp.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le département du commerce américain exige** le versement de droits supplémentaires sur les aciers en provenance du Brésil et du Japon. L'administration américaine a justifié cette décision par l'impact particulièrement néfaste sur la sidérurgie aux Etats-Unis de ces aciers bon marché. Selon le syndicat des ouvriers de l'acier, citant des chiffres du département du travail, environ 12 000 emplois ont été perdus en 1998 dans la sidérurgie américaine en raison de la forte augmentation des importations d'acier. Les importations d'aciers japonais aux Etats-Unis ont progressé de 500 % en 1997. – *(AFP.)*

La Grèce veut rallier le programme d'avion de combat Eurofighter

ATHENES. Le ministère grec de la défense a annoncé, vendredi 12 février, qu'il demandera son intégration dans le consortium européen – incluant l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne – qui produit l'avion de combat Eurofighter. Les besoins sont de 60 à 80 appareils. Mais, faute de moyens de financement suffisants à ce jour, Athènes ne prévoit pas de conclure avant 2005.

Pour la modernisation de l'armée de l'air hellénique, qui dispose actuellement de F-16 américains et de Mirage 2000 français, l'Eurofighter est en concurrence avec le F-15 de Boeing-McDonnell Douglas, le F-16 block-50 de Lockeed-Martin, le Gripen suédois et, pour Dassault-Aviation, soit de nouveaux Mirage 2000, soit le Rafale. Pour l'instant, seulement la moitié du financement de l'opération Eurofighter est prévue par Athènes. Ce qui laisse à d'autres fournisseurs l'espoir de pouvoir compléter le besoin exprimé par la Grèce. – *(Reuters.)*

COHABITATION Le blocage, par le Sénat, de la révision constitutionnelle visant à instituer le principe de l'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions politiques prend à contre-pied Jacques Chirac, signataire de cette réforme avec Lionel Jospin. Les députés doivent rétablir, le 16 février, la rédaction du texte qu'ils avaient votée en décembre 1998. ● ROBERT BADINTER, seul porte-parole parlementaire, à gauche, des « universalistes » qui refusent la parité au nom du caractère indivisible de la représentation politique, explique sa position, dans un entretien au *Monde*, et esquisse un compromis possible avec la recherche de l'égalité hommes-femmes dans les assemblées élues. ● LE DÉBAT mobilise les femmes responsables politiques et la presse féminine, les « universalistes » paraissant minoritaires par rapport à celles pour qui la parité doit être imposée par la loi.

La parité permet à Lionel Jospin de mettre en porte-à-faux Jacques Chirac

En maintenant le projet constitutionnel initial, cosigné avec le président de la République, le premier ministre reste fidèle à sa position. Dans le même temps, il exploite la contradiction entre le chef de l'Etat et la droite sénatoriale

C'EST une redoutable partie de poker, dans laquelle sont engagés le Sénat et l'Assemblée nationale, Jacques Chirac et Lionel Jospin. Le premier ministre avait, logiquement, misé le premier : dès son discours de politique générale, en juin 1997, il avait fait de la modernisation de la vie politique un des axes majeurs de son action. Le chef de l'Etat avait suivi, « pour voir », au lendemain des élections régionales du printemps 1998, puis, plus nettement, dans son discours de Rennes, le 4 décembre. Plusieurs tours de table ont déjà eu lieu, sur la réforme du mode de scrutin aux européennes (enterrée) ou celle du mode d'élection des conseillers régionaux (récemment adoptée).

Avec la réforme de la Constitution visant à y inscrire l'objectif de la parité entre les hommes et les femmes en politique, la partie a pris une tout autre tournure. Conscients de la charge symbolique très forte de ce projet, M. Chirac et M. Jospin ont fait cause commune et soigneusement négocié les deux lignes qu'ils entendaient ajouter à l'article 3 de la Loi fondamentale : *« La loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. »*

C'était sans compter avec leurs partenaires respectifs, le Sénat et l'Assemblée. Le 15 décembre, en effet, les députés ont décidé que l'égal accès des hommes et des femmes ne devait pas être seulement *« favorisé »* par la loi, mais *« organisé »* par elle. Les quelque quatre-vingts parlementaires présents en séance ce jour-là ont donc adopté, à l'unanimité, un texte plus volontariste : *« La loi détermine les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. »*

Pour les députés, il doit revenir clairement au législateur de déterminer, au cas par cas, les conditions les plus appropriées pour atteindre l'objectif. *« La parité a évidemment vocation à s'inscrire dans les faits aux élections au scrutin de liste »*, c'est-à-dire les régionales, les européennes et une partie des élections municipales et sénatoriales, soulignait la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, le 15 décembre. Sauf à mettre en cause le droit de tout citoyen éligible de se présenter à un scrutin, le problème est beaucoup plus épineux pour les élections au scrutin uninominal, législatives et cantonales. Récusant le soupçon de la droite qu'il pourrait utiliser la parité comme prétexte pour élargir le champ des scrutins proportionnels, le gouvernement a indiqué que, pour les scrutins uninominaux, le législateur pourrait inciter à la parité par la pénalisation financière des partis.

Dangereuses balivernes, ont répondu les sénateurs, le 26 janvier. Prenant à contre-pied le président de la République, faisant perdre la face au président RPR du Sénat, Christian Poncelet, la grande majorité des élus de droite du Palais du Luxembourg, avec le renfort éloquent de Robert Badinter (PS), ont balayé le texte voté à l'Assemblée. Refusant de toucher aux principes de la souveraineté – indivisibilité du peuple, universalité du scrutin –, ils ont écarté l'inscription de la parité à l'article 3 de la Constitution.

Estimant qu'il relève de la responsabilité des partis politiques de favoriser la mise en œuvre de l'objectif de la parité, ils ont adopté une modification de l'article 4 selon laquelle les partis *« favorisent l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives »*, ajoutant prudemment que *« les règles relatives à leur financement public peuvent contribuer à la mise en œuvre »* de cet objectif. En s'en remettant aux partis, en écartant le principe de la parité comme élément constitutif de la souveraineté nationale, en refusant que des lois ultérieures l'organisent, en repoussant enfin la solution de compromis esquissée, le 26 janvier, par Michel Charasse (PS) – qui admettait la modification de l'article 4, mais la rendait plus contraignantes pour les partis –, le Sénat a fait singulièrement monter les enchères.

PAS DE CADEAU AUX SÉNATEURS

Désormais, tous les joueurs s'observent, feignant l'impassibilité, prêts à bluffer, tentant de deviner les cartes de l'adversaire, supputant le coup suivant. Le 16 février, les députés examinent le projet en deuxième lecture. Leur commission des lois a décidé, le 10 février, de maintenir le texte voté le 15 décembre et a écarté un amendement de Claude Goasguen (DL) qui visait à confier à une loi organique le soin d'organiser l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions électives. Pas question, pour les députés, de donner au Sénat un droit de véto dans ce domaine. Reste à mesurer l'attitude qu'adopteront, en deuxième lecture, les députés de droite.

Du côté du Sénat et de sa présidence, on se dit décidé à chercher une solution de compromis pour sortir de l'impasse. Ici ou là, on réfléchit à l'hypothèse de reprendre la formulation initiale du gouvernement à l'article 3, mais d'y ajouter la modification sénatoriale sur les partis politiques. Encore faudrait-il que le gouvernement fasse un geste pour esquisser une transaction.

Or, on voit mal pourquoi M. Jospin ferait un tel cadeau aux sénateurs, et, au-delà, au chef de l'Etat. Non seulement, il mène la partie et peut, à tout moment, prendre les Français à témoin du blocage d'une réforme emblématique, mais, surtout, il dispose encore de plusieurs cartes pour renforcer sa main : la réforme visant à limiter le cumul des mandats, refusée par les sénateurs ; la réforme du mode de scrutin sénatorial, que le premier ministre qualifiait, en avril 1998, d'*« anomalie dans les démocraties »* ; enfin, la réforme annoncée de la limitation de la durée des mandats, qui pourrait achever de faire perdre leur sang-froid aux élus du Palais du Luxembourg, voire à l'hôte de l'Elysée. Au-delà de la parité, c'est la cohabitation qui est en jeu.

Gérard Courtois

Les articles 3 et 4 de la Constitution

Les deux articles concernés par le débat sur la parité figurent au titre premier de la Constitution de 1958, intitulé « De la souveraineté ».

● **Article 3 :** *« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.*

» Aucune section du peuple, ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

» Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

» Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques. »

● **Article 4 :** *« Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. »*

Robert Badinter, sénateur (PS) des Hauts-de-Seine

« On ne peut parler de parité qu'au niveau des candidatures »

« Sénateur socialiste, vous avez pris position contre le projet de réforme constitutionnelle sur la parité. N'avez-vous pas l'impression de gêner le gouvernement ?

– Non. Quand il s'agit de convictions profondes sur un sujet important, je considère que chacun doit pouvoir s'exprimer. Et le groupe socialiste, lieu de liberté, m'avait donné son accord. Je voulais montrer comment on pouvait arriver au résultat souhaité sans toucher à l'article 3 de la Constitution, qui est au cœur même de la souveraineté républicaine. Ne confondons pas la fin et les moyens ! La fin est claire ; il s'agit d'accroître, jusqu'à l'égalité, la représentation des femmes dans les Assemblées. Les moyens sont d'ordre juridique.

» J'ai toujours considéré qu'il y avait, au-delà de la solidarité politique, des principes qui transcendaient les clivages partisans. Mais, lorsque le Sénat a refusé qu'une loi contraignante intervienne pour amener les partis politiques à assurer l'égalité de candidature, j'ai voté contre la majorité sénatoriale, comme toute la gauche.

– En quoi l'ajout prévu à l'article 3 de la Constitution porte-t-il atteinte à un principe fondateur de la République ?

– Le débat constitutionnel a été presque escamoté par le débat philosophique sur la parité. La parité est un concept séduisant : femmes et hommes sont en nombre égal dans la nation ; femmes et hommes devraient se retrouver à égalité dans les assemblées élues. Mais cette vision de départ se heurte aussitôt à ce qui constitue le principe fondamental de la démocratie : la souveraineté du peuple. C'est au peuple de choisir librement ses élus. Cela signifie qu'on ne saurait lui imposer un principe constitutionnel selon lequel toutes les assemblées élues devraient être composées à égalité d'hommes et de femmes. Dans aucune Constitution démocratique n'est inscrit le principe de parité.

» En réalité, on ne peut parler de parité qu'au niveau des candidatures. Cela veut dire que l'on doit pouvoir présenter en nombre équivalent des femmes et des hommes aux suffrages des électeurs. Voyons comment les choses se passent dans la réalité. S'il s'agit du scrutin de liste, ce sont les partis qui présentent des candidats. Il est donc possible de leur imposer de respecter la parité dans la composition de leurs listes. A cet égard, pas de difficulté, sauf constitutionnelle, dans l'état actuel de la Loi fondamentale. Il convient donc de la réviser sur ce point.



ROBERT BADINTER

» Les choses sont très différentes lorsqu'on en arrive au scrutin uninominal. Là, vous rencontrez deux obstacles majeurs, insurmontables. Premièrement, il est impossible d'interdire, au regard d'une parité sexuelle, à tout citoyen ou à toute citoyenne qui répond aux conditions d'éligibilité de se présenter ; c'est un droit fondamental pour chacun de solliciter les suffrages. Deuxièmement, s'agissant de l'exercice par les électeurs de leur droit de vote, vous ne pouvez pas leur imposer de voter ici pour un homme, là pour une femme ; ni déterminer des circonscriptions où ne se présenteraient que des femmes et des circonscriptions où ne se présenteraient que des hommes, de façon à assurer une parité sexuelle à l'Assemblée nationale.

– Il n'y a donc pas de solution, pour les députés, en dehors de la proportionnelle ?

– Si, en droit, tout citoyen peut se présenter ; en fait, ce sont les partis politiques qui investissent, pour l'essentiel, les candidats. Dans la réalité, la charge, l'obligation d'assurer l'égalité de candidatures pèsent sur les partis, et sur eux seulement. Il leur revient de favoriser ou d'organiser la parité des candidatures. D'où l'évidente solution, qui concilie si facilement le respect de la souveraineté du peuple et l'obligation faite aux partis politiques : ne pas modifier l'article 3 de la Constitution, mais réformer l'article 4, qui ne codifie que le rôle des partis. En outre, comme on n'est pas assuré qu'une simple incitation suffirait, il est nécessaire d'inscrire dans la Constitution que la loi dira ce que les partis doivent faire pour assurer l'égalité de candidatures, notamment par la voie d'avantages financiers.

– C'est la même démarche que celle qui avait amené le Conseil constitutionnel, sous votre présidence, à refuser la notion de « peuple corse »...

– C'est la même inspiration. Il s'agit de sauvegarder la conception française de la souveraineté du peuple, la République universelle. Le peuple français est composé de citoyens, sans aucune distinction entre eux, ni au regard de leur sexe, ni au regard de leur religion, ni au regard de leur race, ni au regard de leurs opinions, ni au regard de leurs mœurs. Tous sont, pour les républicains, égaux et libres. Condorcet, quand il luttait déjà pour que les femmes jouissent du droit de vote et soient éligibles, rappelait que la différence des sexes est sans conséquence en droit.

– Pourquoi est-il si grave de mettre cette formule à l'article 3 au lieu de la mettre à l'article 4 ?

– Retournez la proposition : pourquoi vouloir toucher au concept de la souveraineté du peuple, tel qu'il fonde notre République : le peuple considéré comme une unité indivisible ?

– Vous défendez une position proche de celle de la majorité sénatoriale, vous êtes membre de la majorité gouvernementale, pouvez-vous servir d'intermédiaire ?

– Pour être un intermédiaire, il faut être un tiers. J'appartiens à la gauche et j'ai voté contre le texte de la droite sénatoriale. Je souhaite que l'accord se fasse sur la base d'un texte proche de celui voté par l'Assemblée nationale, mais inscrit à l'article 4 de la Constitution. Ce serait assurer l'égalité sans compromettre l'universalité. »

Propos recueillis par Thierry Bréhier

Une mobilisation par voie de presse... ou de Web

DEPUIS le vote du Sénat, le 26 janvier, sur la parité, on les a beaucoup entendues, les femmes : philosophes, sociologues, psychanalystes, écrivains, ministres, elles se sont mobilisées et opposées sur ce sujet, qui alimente à la fois un débat intellectuel et très politique, dont les enjeux électoraux ne sont pas absents.

● **Toutes contre Sylviane Agacinski.** La philosophe, épouse de Lionel Jospin, avait été la première à réagir contre l'*« universalisme »*, défendu par Elisabeth et Robert Badinter. Dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 6 février, Mme Agacinski critique ces *« Françaises, farouchement antiparitaires, qui se réfugient dans l'abstraction »*, alors que *« l'enjeu de la modification de la Constitution est de sortir d'un faux pas universel (...) en permettant de corriger l'effacement des femmes »*.

La réplique est donnée dans une tribune cosignée par Elisabeth Badinter, Evelyne Pisier et Danièle Sallenave, publiée dans *L'Express* (daté 11-17 février), dans laquelle les trois auteurs appellent solennellement à refuser la parité. *« Venue des femmes, la parité se retournera contre elles, car la ségrégation (...) entraîne toujours la discrimination »*, écrivent-elles. A ces trois voix s'ajoutent, dans l'hebdomadaire, celles de onze autres intellectuelles, dont l'historienne Mona Ozouf, la psychanalyste Elisabeth Roudinesco, les sociologues Irène Théry et Dominique Schnapper, toutes hostiles à la parité. Mmes Pisier, Roudinesco et Sallenave s'étaient exprimées, séparément, dans *Le Monde* du 11 février.

● **Mesdames les ministres répliquent.** En période de cohabitation offensive, le contraste était trop beau pour ne pas être exploité : à droite, une assemblée de sénateurs plutôt âgés et majoritairement masculins, refusant la parité ; à gauche, des femmes ministres, piliers de l'action gouvernementale, Elisabeth Guigou et Martine Aubry. Toutes deux ont été encouragées à intervenir sur la parité, ces derniers jours. La ministre de la justice la défend dans l'hebdomadaire *Elle* (daté 8 février) ; quant à la ministre de l'emploi et de la solidarité, elle explique sa récente conversion aux lecteurs de *L'Événement* (11-17 février). Dans cet entretien, illustré d'un photomontage la montrant en présidente de la République, Mme Aubry confie : *« J'ai toujours été contre les quotas, jusqu'à ces dernières années parce que je les trouvais humiliants pour les femmes »*, mais, ajoute-t-elle, *« il faut voir le nombre d'hommes accrochés à leur pouvoir pour se rendre compte que, sans loi, on n'y arrivera jamais »*.

Un sujet encore étiqueté « féministe », donc « ringard »

● **Cybermobilisation des « nénettes ».** Dès qu'elle a su que la commission des lois du Sénat avait bouleversé le projet de loi constitutionnelle sur la parité, Corine Goldberger, une jeune femme qui est par ailleurs journaliste à *Biba*, a adressé au site Internénettes, un texte, baptisé « Alerte ! ! ! », lançant une *« cybermobilisation »* des femmes. Le site fournit la liste des adresses e-mails des sénateurs et recommande tout particulièrement d'envahir de messages favorables à la parité celle de... Robert Badinter. Le 26 janvier, devant le Sénat, une centaine d'« Internénettes » étaient au rendez-vous pour apostropher la *« droite misogyne »*.

● **La presse féminine partagée.** « On la veut ! (et les hommes aussi) » affirme *Elle*. Prenant appui sur une enquête de l'IFOP, selon laquelle 75 % des hommes et de femmes interrogés voteraient *« plus facilement pour un candidat qui défendrait la parité hommes-femmes que pour un candidat qui ne la défendrait pas »*, Michèle Fitoussi, rédactrice en chef, écrit : *« Ce chiffre devrait faire réfléchir les hommes politiques antiparitaires, ces messieurs du Sénat en tête. »*

Le mensuel *Biba* consacre, lui aussi, deux pages au sujet, actualisées *in extremis*, pour des raisons techniques de « bouclage » du journal, après le vote du Sénat. Citant Roselyne Bachelot, députée RPR, *« qui connaît ses machos »*, l'auteur de l'article, Corine Goldberger, s'inquiète de l'après-parité : *« Il faudra vite faire de nouvelles lois, pour forcer la mafia des hommes à nous faire la place. »*

Dans le dernier *Cosmopolitan*, la rédactrice en charge de la rubrique « Allez les filles ! », Sophie de Heredia, a juste eu le temps de glisser huit lignes sur le sujet, titrées « Attention ! », pour annoncer à ses lectrices que *« le Sénat freine des quatre fers sur le projet de parité »*. Quant au mensuel *Marie-Claire*, il devrait publier prochainement un entretien avec Mme Bachelot. Dans *Madame Figaro* du 30 janvier, la journaliste Christine Clerc a signé un éditorial intitulé : « Fragiles conquérantes », dans lequel elle évoque *« le vote, en guise de cadeau de Noël, d'une loi sur la parité, ressentie par beaucoup comme une humiliation »*.

Les rédactrices de ces « féminins » haut de gamme confient volontiers que le sujet est encore étiqueté « féministe », donc « ringard ». L'un d'entre elles observe, cependant, que sur la parité, comme sur la féminisation des titres, les choses sont en train d'évoluer très vite ».

Pascale Robert-Diard

Deux délégations parlementaires proposées pour les droits des femmes et l'égalité des chances

Une dizaine de députées ont pris la parole, jeudi 11 février, pour défendre une proposition de loi de Laurent Fabius (PS) tendant à créer deux délégations parlementaires – une à l'Assemblée nationale, l'autre au Sénat – aux droits des femmes et à l'égalité des chances. Décalage entre les droits et la réalité, discriminations sur le marché du travail, dans les fonctions politiques : les députés, toutes tendances confondues, ont fait le même constat. Marie-Jo Zimmerman (RPR, Moselle) s'est montrée *« perplexe »* devant cet *« effet d'annonce »*. La députée a quitté l'Hémicycle avant le vote du texte, adopté à l'unanimité à l'exception du RPR.

Claude Goasguen (DL, Paris) déclarant qu'*« une démocratie moderne »* a *« tout à gagner »* dans l'égalité hommes-femmes, Martine David (PS, Rhône) a lancé : *« Dites-le à vos amis du Sénat ! »* Celui-ci a souhaité que les députés parviennent à *« persuader »* les sénateurs que la parité n'est pas *« une manœuvre pour les déstabiliser »*.

Mme Comparini cherche à tirer ses orientations budgétaires de l'isolement

Les millonistes rejettent l'appel au dialogue

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS (Rhône)
de notre envoyé spécial

Anne-Marie Comparini (UDF), présidente du conseil régional Rhône-Alpes, a présenté, vendredi 12 février, ses orientations budgétaires pour 1999. La politique que le nouvel exécutif entend mettre en œuvre s'inscrit dans le prolongement de celle conduite par Charles Millon avant mars 1998, *« dans le respect des engagements pris auprès des Rhônalpins »* lors de la campagne des élections régionales.

Annonçant le maintien des taux de la fiscalité à leur niveau actuel pour la durée de la mandature et des inscriptions annuelles d'emprunt ne dépassant pas 1 milliard de francs, Mme Comparini défend une ligne de conduite budgétaire *« raisonnable »*.

Ses objectifs sont de préparer les jeunes, de les accompagner vers l'emploi, de contribuer à la création d'emplois nouveaux ainsi qu'à l'apparition de nouvelles activités et de soutenir l'aménagement du territoire. Soucieuse d'ouvrir un large dialogue avec l'ensemble des élus républicains et avec les acteurs de la région, la présidente annonce le lancement d'*« initiatives transversales concertées »*.

Après neuf mois de troubles, Mme Comparini ne peut compter, pour l'instant, que sur le soutien sans faille de l'UDF. Philippe Langenieux-Villard, président du groupe RPR, a mis en garde *« ceux qui refuseront ou refuseraient en bloc ce rapport d'orientation budgétaire »*, car ils prendraient *« la responsabilité de laisser l'exécutif aux mains de la minorité socialiste »*, mais il a appelé, en même temps, les partisans de Charles Millon à démontrer, *« au-delà des péripéties récentes, qu'il existe en Rhône-Alpes une majorité réelle, déterminée à engager une politique d'initiatives, de responsabilité et d'innovation »*. Au nom des partisans de l'ancien président, Etienne Blanc a rejeté cet appel et dénoncé un budget *« sans ambition »*, qui risque d'amener la région à *« vivoter »* en suivant les idées des *« adversaires »* socialistes.

BESOIN DE CLARIFICATION

Prenant ses distances avec *« une cogestion de fait entre une partie de la droite, qui dirige l'exécutif, et une partie de la gauche, qui dirige le délibératif »*, le groupe communiste, par la voix de son président, François Auguste, a émis le souhait que le vote du budget *« permette une clarification politique »*. Les communistes ne pratiqueront pas, toutefois, la politique de la chaise vide et ils entendent participer aux groupes de travail créés dans le cadre des initiatives « transversales ».

« Nous ne sommes pas pour le budget de Charles Millon ni pour celui d'Anne-Marie Comparini » : prônant une opposition *« claire et constructive »*, les socialistes critiquent des orientations *« trop frileuses »*, notamment pour la politique de la ville, le développement économique et la formation. Pour Jean-Jack Queyranne (PS), il existe une possibilité de *« gagner des marges budgétaires »* en réaménageant la dette et en lançant un grand emprunt sur une longue durée, auquel seraient associées les grandes collectivités de la région.

Vincent Charbonnier

Les médecins évitent les pénalités malgré les dérapages de 1998

Martine Aubry veut négocier un nouveau mécanisme de sanction

Mme Aubry a annoncé, vendredi 12 février, qu'elle va négocier avec les syndicats médicaux un nouveau mécanisme de responsabilisation financière. La ministre de la solidarité a suspendu toute sanction pour 1998, mais 10 % des praticiens seront contrôlés en 1999, notamment les cardiologues et les ophtalmologistes.

ON PASSE l'éponge sur la dérive des dépenses en 1998 et on repart sur de nouvelles bases ! C'est ce message que Martine Aubry a adressé aux médecins libéraux, vendredi 12 février, en présentant les mesures de réforme de l'assurance-maladie destinées, selon elle, à *« rationaliser notre système de santé »* pour en garantir l'accès à tous et assurer *« la meilleure qualité des soins possible »*. Face à un dérapage des dépenses d'environ 9 milliards de francs (1,37 milliard d'euros) par rapport à l'« enveloppe » de 613,8 milliards de francs (93,56 milliards d'euros) votée par le Parlement pour 1998, la ministre de la solidarité a rappelé que *« ces résultats n'autorisent aucun relâchement dans la maîtrise des dépenses »* (*Le Monde* du 13 février).

Mme Aubry va adresser une *« longue lettre »* aux cent vingt mille médecins libéraux pour leur demander de s'engager sur une réforme du système de soins. Dans la foulée, elle va ouvrir une concertation avec leurs syndicats. Elle portera, notamment, sur un nouveau mécanisme de responsabilisation économique des médecins, le Conseil constitutionnel ayant annulé, le 18 décembre 1998, le système de sanctions collectives précédent. Mme Aubry a décidé de *« mettre entre parenthèses »* le système de reversement d'honoraires prévu par le plan Juppé sur la « Sécu », qu'elle juge *« inapplicable »*.

Plusieurs pistes sont envisageables, mais la ministre de la solidarité en privilégie une : accorder des *« avantages complémentaires »* aux praticiens respectant des règles très strictes (nombre limité de malades par jour, prescriptions peu coûteuses, formation continue suivie). Ce nouveau dispositif devant être introduit dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2000, *« nous avons quatre mois pour le préparer »*, a-t-elle dit. Sans attendre, elle a demandé aux caisses d'assurance-maladie de renforcer le contrôle individuel des médecins dont l'activité ou les prescriptions sont très élevées.

ÉVALUER LE « SERVICE RENDU »

Mme Aubry a annoncé que 10 % des praticiens libéraux seront contrôlés par un médecin-conseil de la Sécurité sociale en 1999. Comme elle l'a fait avec les radiologues, elle va ouvrir des discussions avec les secteurs où les dépenses ont le plus progressé en 1998 (cardiologues, ophtalmologistes, cliniques, laboratoires d'analyses). Doutant de l'efficacité d'un système s'appliquant à tous les médecins, elle a prévenu : *« Nous toucherons ceux qui dérapent fortement, individuellement et par spécialité. »*

Une réforme de la politique du médicament est aussi à l'ordre du jour. Dans le bilan de la Caisse nationale d'assurance-maladie, le poste pharmacie a, en effet, progressé *« de plus de 8 % »* en 1998, a indiqué Mme Aubry. La ministre, qui va engager des négociations avec le Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP), a confirmé que les produits seront passés au crible, classe par classe (veinotoniques, vasodilatateurs, etc.), afin d'évaluer le *« service médical rendu »*. Etalé sur trois ans, ce réexamen portera, dès 1999, sur les deux tiers du chiffre d'affaires industriel de la pharmacie (plus de 50 milliards de francs, soit plus de 7,62 milliards d'euros) et, notamment, sur les classes de produits où la France s'illustre par une surconsommation (antibiotiques, anxiolytiques).

Cette entreprise mobilisera les structures compétentes : l'Agence du médicament, la Commission de la transparence et le Comité économique du médicament, renforcé d'une dizaine d'experts. Mme Aubry souhaite mettre un terme à certaines *« incohérences »*, comme des différences de prix (du simple au triple) et de taux de remboursement (35 % ou 65 %) considérables pour des produits aux effets thérapeutiques identiques. Elle entend que *« le malade trouve, dans chaque catégorie, des médicaments qui répondent à son problème et qui soient bien remboursés »*.

Au moment où des experts, comme ceux de la Caisse nationale, prédisent une hausse du déficit de l'assurance-maladie en 1999, Mme Aubry a tenu à dénoncer ces prévisions *« catastrophistes »*, tout en reconnaissant que la forte croissance en 1998, des mesures d'économies et un surcroît de recettes de CSG (2,6 milliards de francs, 396 millions d'euros) ont permis d'éponger une grande partie du dérapage : au bout du compte, la dérive de 9 milliards de francs ne se traduira que par un déficit accru d'environ 2 milliards (304,87 millions d'euros), qui le portera à 15 milliards de francs (2,28 milliards d'euros) pour l'ensemble du régime général (maladie, retraites, famille). Il n'est pas sûr qu'une telle situation se reproduise en 1999.

Jean-Michel Bezat

DÉPÊCHES

■ **ÉLECTIONS EUROPÉENNES : Michel Rocard a annoncé**, vendredi 12 février, sur Europe 1, qu'il sera *« assez vite placé »* derrière François Hollande sur la liste socialiste aux élections européennes. Interrogé sur la troisième place qu'il pourrait occuper, il a répondu : *« C'est une évidence. »* L'ancien premier ministre a rappelé que la deuxième place était réservée à une femme. M. Rocard était la tête de liste socialiste aux élections européennes de 1994 ; il avait recueilli 14,49 % des voix.

■ **AGRICULTURE : Alain Juppé a invité le gouvernement**, vendredi 12 février, *« à défendre avec la détermination nécessaire un modèle européen d'agriculture qui, au fil des années, a pris valeur d'exemple : l'exemple même de l'union et de la solidarité »*. Evoquant le *« dossier délicat »* de la politique agricole commune, dans une « tribune » du *Figaro* du 12 février, le maire (RPR) de Bordeaux regrette que *« les Etats membres* [aient] *manqué de fermeté »*, alors que *« la « Commission est en passe d'imposer sa vision de la politique agricole européenne, qui privilégie de nouvelles et fortes baisses de prix des productions »*. L'ancien premier ministre juge que *« la re-nationalisation de la PAC (...) constituerait en particulier un recul inacceptable »*.

■ **EMPLOIS-JEUNES : le programme emplois-jeunes doit** *« passer à une action mieux construite et encore plus collective »*, recommande une étude sur leur *« mise en œuvre locale »* publiée, vendredi 12 février, par la direction de la recherche du ministère de l'emploi (Dares). La Dares suggère aux « pilotes » chargés d'animer ces emplois-jeunes d'*« aller au-devant »* des petits employeurs, qui restent *« hésitants »*. Des fonctionnaires en charge du programme sur le terrain expriment *« souvent la crainte »* d'une *« pression pour "faire du chiffre" »* de la part des préfets. En outre, la Dares estime que la plupart des projets *« ne sont pas réellement innovants »*, même si ces nouveaux emplois représentent un *« grand progrès »* par rapport aux travaux d'utilité collective et aux contrats emploi-solidarité.

JUSTICE Le procès en diffamation intenté par Maurice Papon, ancien préfet de police de Paris, à l'écrivain Jean-Luc Einaudi à propos de la répression de la manifestation du FLN algérien à Paris, le 17 octobre 1961, a permis d'évoquer publiquement ce drame largement occulté. ● **LE SUBSTITUT** du procureur de la République a qualifié ces événements de « *massacre* » et reconnu la responsabilité du préfet de police, tout en réclamant une peine de principe à l'encontre de M. Einaudi. ● **L'AVOCAT** de Maurice Papon a récusé cette version des faits, niant leur organisation par le préfet, et contesté les dépositions des témoins. ● **JEAN-LUC EINAUDI**, pour sa part, a insisté sur le caractère « *raciste* » de la répression. ● **HISTORIEN**, Benjamin Stora rappelle le contexte dans lequel s'inscrivent ces événements, celui de la fin de la guerre d'Algérie.

Le parquet de Paris reconnaît le « massacre » du 17 octobre 1961

Le procès en diffamation intenté par Maurice Papon, préfet de police de l'époque, à l'écrivain Jean-Luc Einaudi a fourni l'occasion des premiers débats publics sur la répression de la manifestation du FLN algérien. Selon le substitut, « une houle de haine a submergé les hommes sur le terrain »

QUEL QUE SOIT le jugement que rendra, le 26 mars, la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris, Jean-Luc Einaudi a d'ores et déjà remporté une victoire. Grâce au procès en « *complicité de diffamation* » que lui a intenté Maurice Papon, cet éducateur au ministère de la justice, qui a longuement travaillé sur la manifestation du FLN algérien organisée le 17 octobre 1961, a bénéficié d'une tribune inespérée. Auteur d'un livre sur le sujet, *La Bataille de Paris* (Le Seuil, 1991), Jean-Luc Einaudi avait affirmé, dans un article publié dans *Le Monde* du 20 mai 1998, que la répression policière de la manifestation avait constitué un « *massacre* » perpétré « *par des forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon* ». Celui-ci, à l'époque préfet de police de Paris, avait jugé ces propos diffamatoires.

PROCÈS

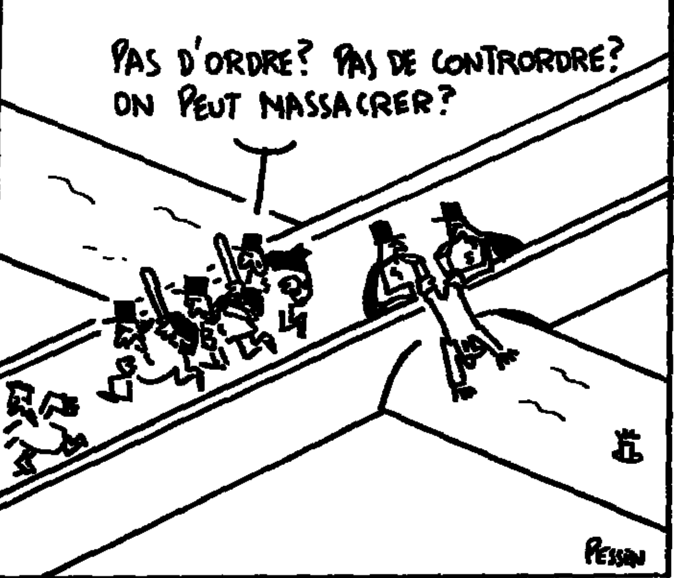
Jean-Luc Einaudi a été entendu au-delà de ses espérances. Après quatre jours de débats, vendredi 12 février, le ministère public, par la bouche du substitut Vincent Lesclous, a reconnu solennellement la réalité du « *massacre* » commis ce jour-là par des membres des forces de l'ordre « *reniant leurs valeurs, se refusant à la discipline, jouets de la haine qui les a aveuglés* ». Pour la première fois depuis les faits, un représentant de l'Etat emploie publiquement le terme de « *massacre* » pour qualifier un événement resté longtemps enfoui dans un coin de la mémoire collective. Jusque-là, seul le rapport commandé en 1997 par Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, au conseiller d'Etat Dieudonné Mandelkern, évoquant la « *répression très dure* », avait officiellement admis que le nombre de morts parmi les manifestants algériens pouvait se monter à trente-deux. Pour sa part, Jean-Luc Einaudi évalue les victimes à plus de deux cents.

« *Il y a eu un nombre important de morts* », affirme le représentant du parquet. *Des pauvres morts qui, pour certains d'entre eux, pèsent lourd sur la conscience. C'était, pour la plupart, des gens simples et laborieux. Pour la plupart, ils resteront anonymes. Dans la rue et dans les centres d'identification certains des tueurs portaient des uniformes.* » Pour Vincent Lesclous, les premiers responsables de ce massacre sont en effet « *les meurtriers eux-mêmes, qui ont vu jaillir le sang sous leurs coups* », mais aussi « *la hiérarchie intermédiaire* [de la police] *qui était sur les lieux, n'a pas arrêté les tueurs et n'a pas dénoncé les faits* ».

« LE SANG A APPELÉ LE SANG »

En revanche, en affirmant que la répression a été provoquée par « *une houle de haine qui a submergé les hommes sur le terrain* » et qu'« *il n'y avait malheureusement besoin ce soir-là ni d'ordres ni d'instructions* », le substitut dédouane en partie Maurice Papon. « *Il n'était ni le seul ni le premier responsable* », indique-t-il, en s'interrogeant sur le caractère « *suffisamment scientifique* » de la démarche de Jean-Luc Einaudi.

Vincent Lesclous critique principalement l'emploi du terme « *sous les ordres* », qui constitue selon lui un « *jugement personnel non étayé* ». « *M. Einaudi a utilisé des sources partielles, je ne dis pas partiales, qui auraient dû le conduire à plus de prudence*, insiste-t-il. *Pour ne pas avoir ordonné d'enquête, avoir tu les exactions et ne pas avoir sanctionné, on peut mettre en avant une responsabilité du préfet de police, mais on ne peut pas dire que les forces de l'ordre ont agi sous ses ordres.* » Estimant que l'auteur de la phrase incriminée a « *manqué de circonspection* » et que la diffamation est établie, le représentant du ministère public a réclamé à son encontre une peine de principe.



Intervenant pour Maurice Papon revenu au procès pour ce dernier jour d'audience, Mᵉ Jean-Marc Varaut s'est attaché à réduire en miettes les accusations de Jean-Luc Einaudi, présenté comme « *le seul à affirmer ce qu'il affirme, avec pour source essentielle les archives du FLN* ». Il juge « *peu crédibles* » la plupart des témoins cités par la défense et entendus, la veille, par le tribunal. L'historien Pierre Vidal-Naquet ? « *Il ne sait rien et il est venu témoigner qu'il ne sait rien.* » Les participants à la manifestation ? « *Des membres du FLN modestes dans leurs déclarations.* » Les témoins visuels ? « *On a vu un photographe de* L'Humanité *plutôt discret.* » Les sources policières ? « *Des syndicalistes amnésiques.* »

Mᵉ Varaut n'accorde du crédit au bout du compte qu'à deux témoignages, ceux de deux appelés du contingent qui « *ont vu des violences, des matraquages, des actes inhumains* ». « *Le sang a appelé le sang et jamais on n'aurait dû arriver à ça*, admet-il, *mais un massacre implique une organisation. Ce soir du 17 octobre, il ne s'agissait pas d'un Sabra et Chatila, d'un Oradour. La police n'était pas préparée pour faire une Saint-Barthélémy. Ce n'était pas un massacre !* »

LE SILENCE FACE AUX BRUTALITÉS

Pour l'essentiel, le conseil de Maurice Papon s'est appliqué à justifier la répression de la manifestation, indiquant que son client avait eu pour consigne de « *tenir Paris* ». « *Depuis le mois d'août, la fédération de France du FLN était passée à une action plus intense, ordonnant des assassinats de policiers isolés*, soutient-il. *Elle voulait saper le moral des forces de l'ordre et contraindre les négociateurs français à tout abandonner.* » Selon l'avocat, « *la répression était légale dans son principe, rude par nécessité et affreuse par certaines de ses expressions. Pourtant le FLN a été démantelé et Paris a été libéré de la peur. A un prix lourd, mais a un prix sans doute nécessaire.* »

Pour sa part, Mᵉ Pierre Mairat, conseil de Jean-Luc Einaudi, a insisté sur le rôle central de Maurice Papon. « *C'était l'homme de la situation, l'homme de ceux qui, au gouvernement, voulaient que l'Algérie reste française*, lance-t-il. *Il avait la réputation d'être un homme dur, à poigne, dotée d'une intelligence froide, désincarnée et sans état d'âme.* » L'avocat rappelle notamment les structures mises en place par l'ancien préfet de police de Paris : les centres d'interrogatoires, « *qui étaient en fait des centres de torture* » ; la force auxiliaire de police, composée de harkis « *chargée d'accomplir les basses besognes* ». « *Toutes les conditions étaient réunies en 1961 pour qu'il y ait un massacre.* »

Mᵉ Mairat accuse Maurice Papon, qualifié de « *négationniste* », de « *menteur* » et de « *bluffeur* », d'être à l'origine de l'état d'esprit qui régnait alors dans la police parisienne, en choisissant le silence « *face aux brutalités de ses troupes* ». « *C'était une forme d'ordre et déjà une responsabilité d'une extrême gravité.* » Evoquant la répression de la manifestation, l'avocat considère qu'un préfet de police « *est le seul chef, celui qui donne le ton, que tous les policiers regardent : s'il tempête, on se fait tout petit, mais si on sent qu'il ne sera pas fâché et s'il couvre les excès, alors tous les débordements sont possibles* ». Jugement le 28 mars.

Acacio Pereira

Jean-Luc Einaudi : « un crime contre l'humanité »

A l'issue des débats, Jean-Luc Einaudi a pris une dernière fois la parole pour s'étonner de l'« *attitude paradoxale* » du ministère public qui « *reconnaît le massacre du 17 octobre 1961* » et qui, « *dans le même temps, demande* [sa] *condamnation* ». Le prévenu dénonce « *un parti pris du parquet de Paris* » qui lui refuse l'accès aux archives, alors que « *des dérogations ont été accordées à d'autres chercheurs* ». Il revendique également son statut de « *citoyen-militant* », car, explique-t-il, « *il est du droit et du devoir de chaque citoyen de ce pays de chercher à savoir ce qui a été commis en son nom pour permettre l'émergence d'une vérité que tout veut faire occulter* ».

Le prévenu est enfin revenu sur la phrase qu'on lui reproche. « *Je maintiens intégralement ce que j'ai écrit*, indique-t-il. *Mais je précise que ce* "massacre" *avait un caractère raciste, car les Algériens ont été victimes de leur apparence physique, de leur faciès. Quant à moi j'appelle cela un crime contre l'humanité.* »

Benjamin Stora, professeur d'histoire à l'université Paris-VIII

« L'une des rares fois depuis le XIXᵉ siècle où la police a tiré sur des ouvriers à Paris »

« Où en est la guerre d'Algérie lorsque les Algériens de France décident de manifester à Paris le 17 octobre 1961 ?

– Le contexte est celui de la fin du conflit, puisque les négociations entre le général de Gaulle et le FLN sont entamées et qu'elles aboutiront cinq mois plus tard aux accords d'Evian. De Gaulle a fait le choix de l'autodétermination de l'Algérie depuis deux ans, mais il souhaite se présenter en position de force dans les négociations, où des questions fondamentales comme le sort du Sahara et le statut des pieds-noirs restent en suspens. Le FLN a exactement le même souci de rapport de forces. La Fédération de France, qui appelle à manifester, craint d'être oubliée et veut elle-même peser dans les discussions. Par ailleurs, c'est une époque où se développe une guerre franco-française. De Gaulle vient d'échapper à un attentat de l'OAS et doit faire face à la nervosité de ses troupes militaires et policières.

» Tel est le climat, le 5 octobre 1961, lorsque le préfet de police de Paris, Maurice Papon, décide de soumettre les Algériens à un couvre-feu, leur interdisant ainsi de sortir le soir des ghettos de banlieue où ils sont confinés. Pour montrer leur refus de cette décision, la Fédération de France du FLN demande précisément aux Algériens de sortir des banlieues le soir du 17 et d'envahir les Grands Boulevards, les Champs-Elysées, le Quartier latin, autrement dit l'espace central de la métropole coloniale. L'effroi suscité par cette annonce explique la grande férocité de la répression et l'attitude d'une partie de la presse, qui stigmatise "*l'invasion nord-africaine*" en plein Paris.

– La manifestation constitue-t-elle une surprise pour la police ?

– Pas réellement car elle est renseignée par ses indicateurs et ses harkis qui patrouillent à l'intérieur de la communauté algérienne. D'où les dispositions prises pour empêcher l'entrée des Algériens dans la capitale. Des cordons de policiers ont été concentrés sur les ponts de Bezons et de Neuilly, principaux points d'accès vers Paris, qui vont devenir des lieux de tragédie.

– Comment expliquez-vous le déchaînement de violence policière ?

– La police est très nerveuse parce que des commissariats ont subi des mitraillages meurtriers commis par des Algériens. Il faut dire aussi que les policiers parisiens ont une tradition de violence par rapport à l'immigration algérienne. Le 14 juillet 1953, ils ont tiré sur des Algériens qui manifestaient avec la CGT, place de la Nation, pour célébrer la Révolution française, faisant six morts et cinquante blessés. Les balles de la police ont à nouveau fait des morts, le 9 mars 1956, lorsque des Algériens nationalistes ont manifesté contre les pouvoirs spéciaux *[dispositif législatif obligeant tous les jeunes Français du contingent à aller combattre en Algérie]*.

» Ces drames ont été effacés de la mémoire collective parce que la gauche était alors au pouvoir, mais ils annoncent le paroxysme du 17 octobre 1961. A cette date, les immigrés algériens sont perçus en France comme une cinquième colonne. Cette réputation est renforcée par leur statut ambigu. Ils ne sont considérés ni comme des Français à part entière bien qu'en possédant la nationalité, ni comme des Algériens puisque leur pays n'est pas reconnu. On les appelle "*musulmans*", "*Nord-Africains*", et cette étrangeté juridique exacerbe la logique du soupçon policier à leur égard. Enfin, la guerre d'Algérie a toujours été considérée comme une opération de maintien de l'ordre interne, comme une opération policière. Les policiers se sentent donc investis d'une mission particulière.


BENJAMIN STORA

– Du côté du FLN, à quelle stratégie répond l'appel à manifester ?

– Il s'agit de montrer sa force au coeur de Paris, à un moment où le général de Gaulle songe encore à une "troisième voie", intermédiaire entre le FLN et l'Algérie française. A cela s'ajoute la volonté de la Fédération de France du FLN d'exister au sein du nationalisme algérien. L'émigration en France est encadrée de façon presque coercitive, et le choix est fait de l'emmener seule à l'affrontement politique, indépendamment de la gauche française, alors que celle-ci a fini par pencher largement pour l'indépendance algérienne. On peut s'interroger sur cette orientation : peut-être y a-t-il eu une sous-estimation de la détermination du général de Gaulle à s'imposer dans la négociation et à faire régner l'ordre.

– Maurice Papon explique les morts du 17 octobre par des règlements de comptes entre factions algériennes rivales. Qu'en pensez-vous ?

– L'argument ne tient pas la route une seconde. En 1961, le MNA, rival du FLN, a été battu politiquement et physiquement. Il a disparu en 1959 de la région parisienne. A l'époque dont nous parlons, le FLN a assuré son hégémonie politique sur l'immigration.

– Mais n'existe-t-il pas des Algériens qui refusent de suivre les consignes du FLN ?

– Bien sûr, il y en a toujours eu. Mais imaginer que l'on va profiter d'une manifestation en plein Paris pour tuer des gens qui rechignent à cotiser, c'est absurde. Les seuls règlements de comptes possibles en 1961 se situent entre les nationalistes et les harkis parisiens, ces brigades de "calots bleus" que Maurice Papon avait vus à l'œuvre lorsqu'il était préfet de police de Constantine en 1958, et transposé à Paris. Mais si des harkis sont entrés en action le 17 octobre, c'est aux côtés des policiers français, sûrement pas à l'intérieur des cortèges algériens.

– Le choix de l'affrontement politique fait par le FLN, le 17 octobre, ne supposait-il pas des risques pour les manifestants ?

– Franchement non. Cette stratégie relève plus de la méconnaissance de la société française que de la volonté d'envoyer les gens au casse-pipe. La Fédération de France pensait vraiment qu'une manifestation pacifique avec femmes et enfants au cœur de Paris allait montrer à la face du monde la volonté d'indépendance du peuple algérien. La naïveté et la sous-estimation politique est totale de la part d'une direction politique qui est exilée en Allemagne. En tout cas, son intérêt n'est certainement pas d'ouvrir un second front violent en France. L'émigration est la principale source de financement des maquis algériens et il n'est pas question de la déstabiliser. C'est pourquoi l'argument de l'état de guerre en France, pour justifier de l'emploi de la violence, ne tient pas. La guerre n'existait pas en France mais en Algérie. Le 17 octobre, c'est tout simplement l'une des rares fois depuis le XIXᵉ siècle où la police a tiré sur des ouvriers à Paris.

– La personnalité de Maurice Papon a-t-elle joué un rôle spécifique dans les événements ?

– C'est un haut fonctionnaire dont la main ne tremble pas. A Bordeaux sous Vichy ou à Constantine, il a agi en homme d'ordre et d'autorité et continue de le faire en 1961. Le 17 octobre à Paris, je pense qu'il obéit à un ordre : rétablir l'ordre à tout prix et empêcher que Paris ne devienne une caisse de résonance du nationalisme algérien.

– Qu'est devenue la mémoire du 17 octobre 1961 en France et en Algérie ?

– Il y a longtemps que cette date est commémorée en Algérie comme la "*journée de l'immigration*". Ce pays se légitime beaucoup par une histoire surhéroïsée, par des chiffres de martyrs. On présente le peuple comme un héros unique tout en masquant les hommes qui, comme Mohamed Boudiaf, ont mené la bataille mais ne sont plus en odeur de sainteté. Côté français, la date a été soigneusement dissimulée. Elle a ressurgi dans l'espace public en 1991, lorsque des enfants d'immigrés ont organisé une manifestation-anniversaire. Les beurs recherchent l'histoire de leurs parents ainsi que leur propre généalogie dans la société française. Ils veulent à la fois être français et respecter la mémoire de leurs pères, et donc inscrire le 17 octobre dans l'histoire de France. »

Propos recueillis par Philippe Bernard

CORRESPONDANCE

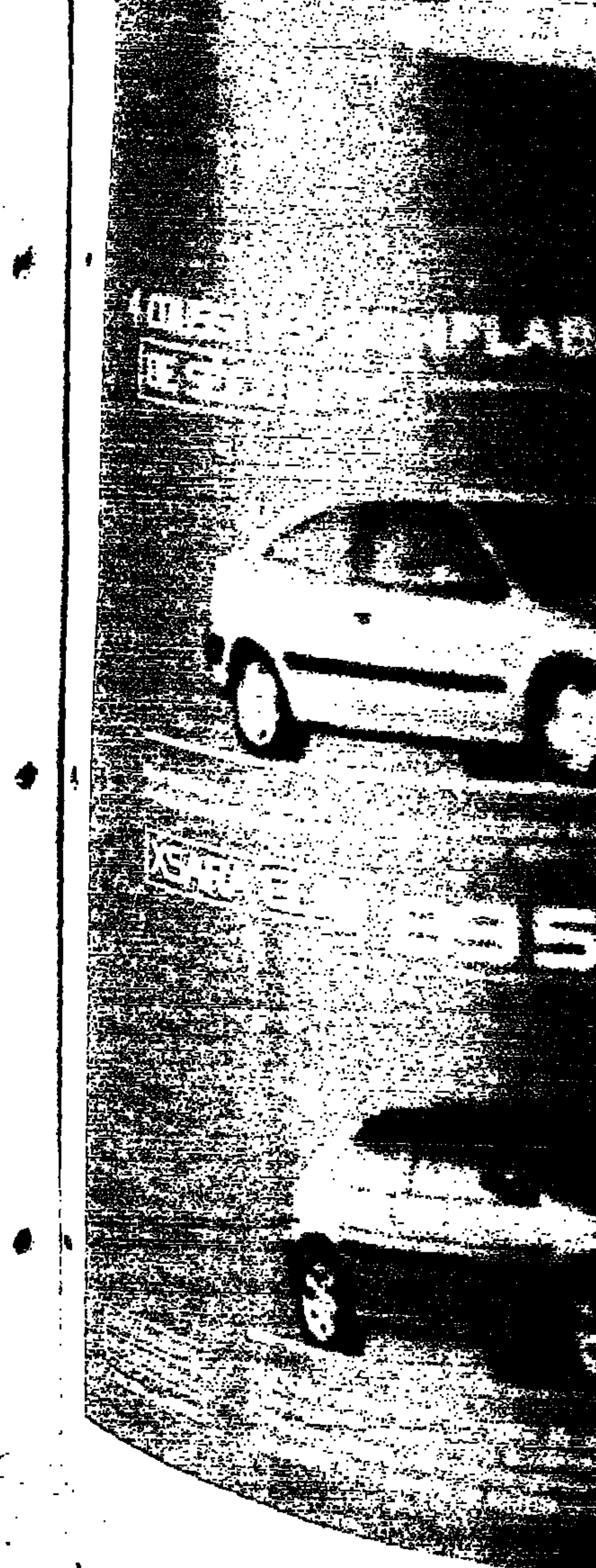
Une lettre d'Alain Carignon

*A la suite de notre article intitulé « Alain Carignon encourt une nouvelle peine d'emprisonnement » (*Le Monde *du 16 janvier), l'ancien maire de Grenoble, qui fut également président du conseil général de l'Isère jusqu'en 1996, a souhaité apporter les précisions suivantes :*

1. Je suis déclaré gestionnaire de fait d'une société d'économie mixte départementale (SEM), alors que la notion de gestion de fait répond à des critères définis par la loi et qui ne sont pas réunis en l'espèce. En effet, la SEM disposait d'un président-parlementaire, d'un directeur général, d'un conseil d'administration actif et pluraliste et je ne me suis pas immiscé dans sa gestion autrement que par des interventions classiques de président du conseil général.

2. Il m'est reproché d'avoir commandé, au titre de président du conseil général, à cette SEM d'études, l'étude – justement – d'un circuit automobile qui n'a pas vu le jour, l'accusation estimant ces études injustifiées. Or ces études ont permis au conseil général, en renonçant finalement à ce projet, d'économiser la dépense de l'ordre de 300 millions de francs et le déficit annuel de l'ordre de 30 ou 40 millions de francs qu'aurait produit cette réalisation.

3. Il m'est reproché d'avoir « *falsifié* » un document ! *(...)* Sur la base d'une expertise des services financiers du département, j'ai adressé officiellement au président de la SEM une lettre détaillée pour refuser dans le bilan d'un contrat de concession une somme supérieure à 2 millions de francs qui imputait au conseil général des dépenses extérieures à l'objet de la concession. Si je n'avais pas récusé ces dépenses, j'aurais commis un délit.



Jean-Christophe Cambadélis, numéro deux du PS, comparaîtra en correctionnelle

Il est soupçonné d'avoir été employé fictivement par un gestionnaire de foyers d'immigrés

Un juge d'instruction parisien a décidé, mercredi 10 février, de renvoyer devant le tribunal correctionnel Jean-Christophe Cambadélis, actuel numéro deux du Parti socialiste. Mis en examen, en 1996, pour *« recel d'abus de biens sociaux »*, M. Cambadélis est soupçonné d'avoir perçu, entre 1993 et 1995, des salaires injustifiés d'un organisme gérant des foyers de travailleurs immigrés, présidé par un ancien cadre du Front national.

L'ACTUEL numéro deux du Parti socialiste, Jean-Christophe Cambadélis, a été renvoyé, mercredi 10 février, devant le tribunal correctionnel de Paris par le juge d'instruction parisien Henri Pons dans une affaire de rémunérations fictives. M. Cambadélis, aujourd'hui membre du bureau national du PS, chargé des relations extérieures et des fédérations, avait été mis en examen, le 8 novembre 1996, pour *« recel d'abus de biens sociaux »*.

La justice le soupçonne d'avoir perçu, entre 1993 et 1995, près de 500 000 francs de salaires injustifiés de l'AGOS, un organisme dépendant de l'Agence des foyers et résidences hôtelières privées (AFRP), dont le président, Yves Laisné, ancien cadre du Front national dans les années 70, est également renvoyé devant le tribunal pour *« abus de confiance, abus de biens sociaux et présentation de bilans inexacts »*.

L'affaire débute, en 1995, après une mission de l'inspection générale des finances sur les conditions dans lesquelles l'AFRP a tenté, en 1992, d'investir des fonds importants dans une société propriétaire d'appartements gérés par le « 1 % logement ». L'analyse de cette opération, qui s'avéra être un échec, conduira à la découverte de pratiques irrégulières et à l'ouverture d'une information judiciaire. Subventionnée par le Fonds d'action sociale (FAS), l'AFRP, qui encaissait les redevances des travailleurs immigrés, aurait, en fait, servi à alimenter frauduleusement une société contrôlée par M. Laisné, la Cofmo. Spécialisée dans la création et la gestion de foyers de travailleurs immigrés et de personnes défavorisées, l'AFRP, en charge de 35 foyers, sera mis en liquidation judiciaire le 10 mai 1996.

Après son « raid » manqué, M. Laisné a fait appel, début 1993, à Jean-Christophe Cambadélis comme chargé de mission à mi-temps, chargé d'un travail de conseil en communication. L'actuel numéro deux du PS vient alors de perdre son mandat de député du 19e arrondissement de Paris. Il perçoit grâce à cet emploi un salaire mensuel de 14 000 francs. Au cours de l'enquête, M. Cambadélis a assuré avoir fourni de réelles prestations à l'AFRP sans pour autant être en mesure de fournir de preuves tangibles de ce travail. Ces affirmations ont, semble-t-il, été confirmées par M. Laisné au cours de l'instruction.

Par ailleurs, la collaboration entre les deux hommes n'a pas manqué d'étonner au regard de leurs engagements politiques respectifs. Fondateur du Manifeste contre le Front national et coauteur, en 1998, d'un ouvrage analysant le mouvement lepéniste, M. Cambadélis paraissait peu enclin à travailler avec un ancien membre du comité central du Front national qui a quitté le parti d'extrême-droite en 1977. Interrogé par *Le Monde*, en 1995, M. Cambadélis avait souligné à propos de son employeur : *« Il m'avait dit que, par le passé, il avait été violemment anticommuniste. Tout le monde a fait des erreurs de jeunesse. »*

Réagissant, vendredi 12 février, à l'annonce du renvoi de Jean-Christophe Cambadélis devant le tribunal, le secrétaire national du PS, François Hollande, a indiqué : *« La justice doit passer. Elle établira s'il y a des raisons à une action pénale et s'il n'y a en a pas, elle l'acquittera. »*

Jacques Follorou

Les chiffres de la délinquance de 1998 orientés à la hausse

APRÈS trois années de baisse, la délinquance a augmenté de 2,06 % en 1998, par rapport à 1997, selon les chiffres rendus publics, vendredi 12 février, par la police nationale et la gendarmerie. Le nombre de crimes et délits constatés s'est élevé à 3 565 525 en 1998 contre 3 493 442 en 1997. Malgré ce résultat, l'année 1998 reste la troisième « meilleure année » de la décennie après 1996 et 1997, a souligné Didier Cultiaux, le directeur général de la police nationale.

Ces statistiques rassemblent les données collectées par les quelque 7 000 services de police et de gendarmerie, à partir des procès-verbaux de police judiciaire. Sur l'ensemble des faits enregistrés, 74,24 % l'ont été par la police nationale, et 25,76 % par la gendarmerie en charge des zones rurales et périurbaines. Les vols représentent près des deux tiers des infractions. Les infractions économiques et financières constituent 8 %, les atteintes aux personnes 6,2 % et les autres infractions dont les stupéfiants, 21,47 %.

ILE-DE-FRANCE EN TÊTE

Les vols, qui étaient en baisse sensible en 1997 (– 3,72 %), ont augmenté de 2,10 % en 1998 (+ 5,5 % pour les vols avec violences, sans arme à feu). Les infractions économiques et financières ont, quant à elles, diminué de 2,74 %. Les crimes et délits contre les personnes sont orientés à la hausse (2,78 %), tout comme les infractions à la législation sur les stupéfiants (6,78 %). Avec 1 105 000 doses saisies, l'ecstasy connaît la hausse la plus spectaculaire (458 %), confirmant ainsi les analyses de l'Observatoire géopolitique des drogues.

La délinquance de voie publique progresse de 1,31 %, représentant 55 % des crimes et délits. Les résultats de 1998 réaffirment également la hausse importante du nombre de mineurs mis en cause : elle est de 11,23 %, contre 7,38 % en 1997. En 1998, les mineurs représentent 21,77 % du total des personnes mises en cause contre 19,37 % en 1997.

La géographie criminelle conserve la même physionomie. Quatre régions – l'Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais – regroupent 55,25 % de la totalité des faits constatés. En Ile-de-France, seuls les Hauts-de-Seine (– 2,71 %) et le Val-d'Oise (– 1,07 %) échappent au mouvement de hausse. En 1998, un peu plus d'une infraction sur quatre en métropole a été constatée en Ile-de-France.

Pascal Ceaux

Sanctions aux RG des Yvelines après le saccage du bureau de Dominique Voynet

A LA SUITE de l'invasion du bureau de Dominique Voynet, la ministre de l'environnement par une centaine d'agriculteurs en colère, lundi 8 février, (*Le Monde* du 10 février), le directeur départemental des renseignements généraux (RG) des Yvelines, André Lacaze, devrait faire l'objet d'une mesure de sanction. Convoqué mardi 16 février par l'administration, il devrait être contraint de quitter son poste.

Alertés par la gendarmerie des risques de désordre liées à la manifestation des agriculteurs et de la cible que pouvait constituer Dominique Voynet, les RG des Yvelines sont soupçonnés de ne pas avoir transmis l'information rapidement à leurs collègues policiers parisiens. Selon une source policière, le renseignement des gendarmes avait cependant eu *« au moins sept ou huit destinataires »*.

DÉPÊCHES

■ **EXCISION : l'avocat général Philippe Bilger a requis**, vendredi 12 février, à la cour d'assises de Paris, sept ans de prison à l'encontre de Hawa Gréou, une Malienne de cinquante-deux ans accusée d'avoir excisé quarante-huit fillettes. Vingt-six parents de victimes, poursuivis pour *« complicité de violences volontaires sur mineures de quinze ans ayant entraîné une mutilation »*, se voient réclamer une peine de cinq ans d'emprisonnement avec sursis. Hawa Gréou, qui est en détention provisoire depuis bientôt cinq ans, avait déjà été condamnée en 1994, à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis pour des faits similaires.

■ **ÉDUCATION : de 3000 à 4000 enseignants d'Ile-de-France** ont manifesté, vendredi 12 février à Paris, pour réclamer la démission du ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, et l'arrêt de ses réformes. Ce défilé a réuni des professeurs du second degré dont la plupart défilaient sous la bannière de leurs établissements et d'autres derrière des banderoles syndicales (SNES, SUD, SGEN-CFDT, CGT, CNT). Selon le ministère, 14 à 18 % des enseignants de collèges et lycées d'Ile-de-France étaient en grève vendredi 12 février.

■ **AVALANCHES : cinq personnes, évoluant hors-piste sont mortes** vendredi 12 février dans deux coulées de neige aux Arcs et à Val-d'Isère (Savoie). Aux Arcs, trois skieurs ont été ensevelis et à Val d'Isère, deux surfeurs ont trouvé la mort. Les deux avalanches, qui ont eu lieu peu après 15 h 00, se sont produites quatre jours après la catastrophe des hameaux du Tour et de Montroc, près de Chamonix (Haute-Savoie), qui a fait douze morts.

■ **AVIATION : un Airbus A-320 d'Air France, avec 165 passagers à bord**, a été heurté, vendredi 12 février, par un planeur au cours de la phase d'approche de l'aéroport de Montpellier (Hérault), sans faire de victime. L'accident s'est produit au-dessus du pic Saint-Loup, une montagne située à moins de dix minutes à vol d'oiseau de l'aéroport de Montpellier, et fréquentée par de nombreux planeurs en raison des vents portants.

■ **POLICE : un rapport préconise d'affecter une partie** des 13 000 CRS et des 17000 gendarmes mobiles dans les département dits *« sensibles »*. Ce document de juillet 1998, commandé par Lionel Jospin et publié par *Libération* (samedi 13-dimanche 14 février), révèle que la mission originelle de ces forces mobiles – en l'occurence le maintien de l'ordre – ne représente plus que 13 % de l'activité des gendarmes mobiles et 18 % de celle des CRS.

La Cour s'interroge sur l'absence de sélection des donneurs de sang de 1983 à 1985

La circulaire de juin 1983 qui demandait l'exclusion des « groupes à risque » n'a jamais été appliquée, d'où le nombre de contaminations en France. « Ce serait une illusion de croire que les directives peuvent s'imposer sans heurts à la corporation libérale des médecins », a commenté M. Fabius

QUAND la passion et la colère grondent, faut-il répéter une vérité dix fois, cent fois pour qu'elle soit finalement entendue ? Ce que dit Michel Setbon aux juges de la Cour de justice, vendredi 12 février, qui voulait l'écouter au plus fort de l'« affaire », il y a six ou huit ans ? En 1991, ce chercheur au CNRS a achevé une enquête comparative, fruit de deux années de recherche portant sur la mise en place, en 1985, des politiques de dépistage systématique au cours de dons du sang dans trois pays européens : la Suède, la Grande-Bretagne et la France. Et sa conclusion tombe : *« Il n'y a pas de relation de cause à effet entre la mise en place des tests de dépistage et les contaminations. »*

Généralisé en août 1985 dans l'Hexagone et deux mois plus tard en Suède et en Grande-Bretagne, le dépistage obligatoire, explique ce chercheur, n'a pas empêché la France de comptabiliser un nombre infiniment plus important de contaminations par transfusions (treize fois plus de cas qu'en Grande-Bretagne). Pourquoi ? Michel Setbon rappelle qu'il existait, bien avant la mise au point des tests, *« un autre moyen tout aussi efficace »* de prévention des contaminations par transfusion : la sélection des donneurs de sang. Retenue dans les trois pays, cette disposition a donné lieu, en France, à l'établissement d'une circulaire du secrétariat d'Etat à la santé le 20 juin 1983, qui a été adressée aux centres de transfusion sanguine (CTS). La Grande-Bretagne et la Suède ont appliqué cette mesure d'exclusions des sujets « à risque » *« de façon effective et rigoureuse »*. La France ne l'a pas mise en œuvre.

« LE MALADE ET LE MÉDECIN »

C'est précisément cette inapplication par la communauté transfusionnelle française qui est reprochée à l'ancien secrétaire d'Etat à la santé, Edmond Hervé. Le parquet général demande des comptes. Pourquoi cette circulaire n'a-t-elle pas été appliquée ? *« Nous touchions à la relation singulière entre le malade et le médecin »*, explique Edmond Hervé. Soulignant qu'une circulaire de rappel a été adressée au CTS en janvier 1985, l'ancien ministre souhaite dire, plus généralement, combien l'interventionnisme étatique est généralement mal accepté, en France, par les médecins.

« Cette circulaire était aussi difficile parce qu'elle désignait des catégories à risque [NDLR : les homosexuels, les toxicomanes] », ajoute le procureur général Jean-François Burgelin. Mais, à sa droite, l'avocat général Roger Lucas trouve l'explication un peu courte. Membre de la hiérarchie judiciaire, ce magistrat du parquet a, dit-il, lui aussi reçu *« des directives du ministère de la justice sous forme de circulaires »*. *« Et dans les mois qui suivaient,* affirme-t-il, *je recevais toujours un rappel me demandant de faire un rapport sur* [leur] *mise en œuvre. »*

De la part de l'avocat général, c'est peut-être en faire un peu trop. Le 13 janvier 1984, a déjà observé la cour, Myriam Ezratty, directrice de l'administration pénitentiaire, nommée par la suite première présidente de la cour d'appel de Paris, a précisément signé une circulaire visant à encourager les collectes en milieu carcéral, qui furent l'une des principales causes des contaminations. Or personne, ni au ministère de la justice ni à la santé, n'eut la présence d'esprit de relever la contradiction majeure entre cette circulaire et les précautions sanitaires édictées par la circulaire du 20 juin 1983.

Laurent Fabius, assez à l'aise dans son costume à nouveau gris clair après sa journée d'explications en marine profond, intervient. Si la hiérarchie judiciaire doit naturellement se plier aux directives d'Etat, dit-il en substance, *« ce serait une assez grande illusion de croire que ces mêmes directives puissent s'imposer sans heurts à la corporation libérale des médecins »*. Le procureur général rebondit et s'adresse à Michel Setbon : *« La sélection française des donneurs a-t-elle été une déroute médicale ou gouvernementale ? »* Le chercheur fait cette seule observation : en 1983, dans aucun pays, pour cette mesure « technique », le politique n'était impliqué.

Ancien médecin au Centre national de transfusion sanguine (CNTS) chargé des questions médicales et scientifiques, Bahman Habibi s'avance maintenant à la barre. Accompagné de son avocat, il est le premier d'une longue série de témoins qui sont mis en examen dans le volet « non ministériel » de l'affaire instruit par la juge parisienne Marie-Odile Bertella-Geffroy et qui devraient savoir bientôt s'ils seront ou non renvoyés devant une juridiction. Comme sept autres témoins, ce spécialiste d'immuno-hématologie ne souhaitait pas témoigner compte tenu de sa situation judiciaire. Contraint par la cour, il accepte de prêter serment. Par *« respect envers les victimes »* et parce qu'il est *« un témoin innocent »*.

« CAUSES CULTURELLES »

Bahman Habibi veut souligner deux *« causes culturelles »* du drame du sang contaminé en France. D'une part, *« la tradition française d'intégration et de non-exclusion des personnes, forgée par l'école »*, qui *« incite à ne pas marginaliser une couche sociale »* : ce fondement est à la source, selon lui, de l'inapplication, par les transfuseurs, de la circulaire de juin 1983 sur la sélection des donneurs de sang parce qu'ils souhaitaient conserver l'accès du don à tous. D'autre part, la trop grande prescription, en France, de produits sanguins : les Etats-Unis, affirme-t-il, consomment deux fois moins de globules rouges, six fois moins de plasma. Une tendance qui s'est orientée à la baisse après la révélation de l'affaire.

En mars 1985, la commission consultative de la transfusion sanguine (CCTS) a commandé à ce médecin un rapport global sur le sida et la transfusion sanguine. Transmis le 30 mai 1985 à la Direction générale de la santé, puis au cabinet du premier ministre, quelques jours avant l'annonce du dépistage obligatoire, le document formulait trente recommandations, abordant tous les aspects du dossier (dépistage, chauffage, problèmes des stocks non testés, rappel des transfusés, etc.). *« J'en ai également adressé une copie au conseil de l'ordre des médecins pour une diffusion auprès du corps médical. »* Mais il n'y eut aucune suite. Sur ce, deux médecins spécialistes de l'hémophilie, Yvette Sultan et Françoise Vayroust comparaissent. A l'inverse du docteur Claire Gazengel, qui *« entend réserver* [ses] *explications devant la juridiction devant laquelle* [elle] *sera éventuellement appelée à comparaître »*, ces deux femmes témoignent sous serment, bien que mises en examen par ailleurs. On rappelle au docteur Sultan qu'évoquant la période transitoire instaurée jusqu'au 1er octobre 1985, pendant laquelle subsistaient produits hémophiliques chauffés et non chauffés, elle écrivit un jour : *« Il est évident que nous avons commis là une erreur grave. »* « Qui nous ? », demande la défense. *« C'est un "nous" de majesté. Les médecins, tous ceux qui ont participé aux soins aux hémophiles, et plus largement les Français. Nous sommes tous coupables de cette chose-là. »*

Sur cette question de la distribution tardive de produits non chauffés, Maurice Chasseigne, directeur du CTS de Tours, affirme, comme le fit le docteur Habibi, qu'*« il y avait des défaillances »* dans les techniques d'inactivation et un risque de ne pouvoir importer. Il rappelle que les produits chauffés étaient prescrits pour *« protéger en urgence »* les hémophiles séronégatifs.

Un procès « public, pas pour le public »

A l'ouverture de la quatrième journée d'audience, le président de la Cour de justice de la République, Christian Le Gunehec, probablement échaudé par les critiques concernant sa conduite des débats, a fait une courte *mise au point expliquant* sa vision personnelle de la procédure devant la Cour. *« L'audience se tient selon les règles du procès correctionnel,* a-t-il dit, *c'est-à-dire que les juges sont des juges qui connaissent tous le dossier, et non des jurés. Nous sommes dans un procès public, pas dans un procès fait pour le public. Le seul but est que les juges puissent acquérir une conviction. »*

Fortement critiqué par les familles des victimes pour avoir laissé, jeudi 11, Laurent Fabius mener comme il l'entendait sa défense, le président Le Gunehec a estimé qu'*« il n'était pas dans les pouvoirs du juge d'interrompre la défense »*. *« Le juge est un arbitre entre la défense et l'accusation. Il ne peut être un accusateur »*, a-t-il conclu.

Puis, tel un météore, le professeur Jean Bernard, quatre-vingt-douze ans, apparaît. Le procureur général Burgelin s'adresse à lui comme un ingénieur de Baïkonour à la station Mir : *« Professeur, vous m'entendez ? »* En une courte intervention, l'hématologue de renom, que personne ne songe à retenir, répond qu'il *« ne* [croit] *pas beaucoup à la responsabilité des ministres »*. Rivé à la déclaration du Comité national d'éthique qu'il présidait le 13 mai 1985, il évoque les *« incertitudes »* d'alors et la *« rapidité des événements »* à l'aune planétaire des vieilles maladies.

Reste à l'audience à prendre, avec la comparution du docteur Jean-Pierre Allain, condamné à quatre ans de prison dont deux avec sursis, aujourd'hui professeur à l'université de Cambridge, et celle de Michel Garretta, comme un arrière-goût de *« premier procès du sang »* pour « tromperie sur la qualité substantielle » des produits délivrés aux hémophiles.

Il reste trois témoins. Le président Le Gunehec suspend l'audience, puis hésite. Il est cinq heures. Des juges-sénateurs s'éveillent. *« Ah ! non. On arrête ! »*, crie l'un d'eux, excédé. Flottement, chahut et coup de sonnette de l'huissier. Poignée de mains entre Laurent Fabius et un présentateur de journal télévisé. Et comme la Cour de justice *« surréaliste »* se retire en week-end dans ses circonscriptions, le président Le Gunehec, perdu, n'a plus qu'à constater : *« Bon. Eh bien, je crois que l'audience est vraiment suspendue. »*

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Michel Garretta invoque « une erreur collective »

A SON ARRIVÉE, on fait silence. Est-il un autre homme ? Michel Garretta, cinquante-quatre ans, ancien directeur général du Centre national du centre de transfusion sanguine (CNTS), était hier la figure emblématique et sans nuances de la contamination de la communauté des hémophiles. Condamné à quatre ans de prison ferme et 500 000 francs d'amende pour tromperie sur la qualité des produits, il a été à nouveau mis en examen, en 1994, pour empoisonnement. Il est aujourd'hui, sans moustache, conseiller en recrutement.

D'emblée, il prévient : *« Je ne veux pas prêter serment. J'ai déjà été jugé deux fois pour la même affaire, condamné, puis à nouveau remis en examen au mépris de l'autorité de la chose jugée. »* L'homme à qui s'adressent ces propos ne l'ignore pas. Le président de la Cour de justice, Christian Le Gunehec, présidait la chambre criminelle de la Cour de cassation lorsqu'elle ouvrit la voie, en 1994, à de nouvelles poursuites contre le docteur Garretta. Le président l'interrompt : *« La Cour de justice n'est pas en charge de vous juger. »* Michel Garretta insiste : *« Dans ma situation, je ne vois pas comment je pourrais prêter serment. Cela dit, j'ai toujours répondu aux questions. Il est essentiel qu'on puisse s'expliquer, dire ce qui s'est passé à ceux qui ont souffert. »*

Il précise rapidement, pour remettre chacun à sa place. *« Mes interlocuteurs n'étaient pas les ministres, ni les conseillers des ministres. »* Le CNTS était en contact, au sein du secrétariat à la santé, avec la direction générale de la santé (DGS). La parole est fluide. Le discours n'a pas changé. Mais l'écoute de ceux qui l'entendent ? Qu'il s'écarte des produits antihémophiliques et parle de la sélection des donneurs de sang, et certains découvrent qu'il avait donné instruction, dès juin 1983, pour que son centre suspende les collectes de sang « à risque » dans les prisons, quand d'autres ont continué de prélever en milieu carcéral jusqu'en 1986.

« LA COMPRÉHENSION N'ÉTAIT PAS LA MÊME »

S'agissant du chauffage des produits sanguins, Michel Garretta réaffirme que *« la notion de contamination statistique était connue de tout le monde »*, résultat de la technique du « poolage » des plasmas. *« Le ministère de la santé était informé de la même manière. »* Quant aux médecins, *« ils auraient pu prescrire des cryoprécipités* [NDLR : produits issus de quelques donneurs seulement], *mais ils ne l'ont pas fait, parce que la compréhension des risques n'était pas la même. »* Enfin, alors que le CNTS avait la mainmise sur les importations de produits sanguins en France, Michel Garretta maintient qu'*« il n'était pas possible d'importer massivement des produits chauffés »*. De quoi justifier, jusqu'au 1er octobre 1985, la double distribution d'extraits chauffés et non chauffés.

« Aujourd'hui, assure-t-il, *on juge que c'est une erreur collective assumée par une dizaine de gens dont le métier était de sauver les hémophiles. »* Parmi les victimes, seule cette phrase provoque des remous. Alors on rappelle une lettre que Michel Garretta adressa, le 7 mai 1985, à la DGS. *« Consciente que trois mois de retard signifie la mort de cinq à dix hémophiles et d'un certain nombre de leur proche (...), l'équipe de direction du CNTS estime que c'est maintenant une urgence absolue d'interrompre la propagation de cette contamination chez les hémophiles et leur famille. »*

Cette lettre serait-elle arrivée au cabinet du ministre ? Au ministre ? L'avocat général suit pas à pas le cheminement des notes, de fonctionnaires en conseillers, et constate : *« De dilution en dilution, il n'arrive plus guère d'information au ministre... Les conseillers ministériels sont peut-être le confort des ministres, mais ils deviennent franchement la malédiction des citoyens ! »* Debout, Edmond Hervé ne dit mot. Michel Garretta regarde. Ce n'est plus son procès.

J.-M. Dy

« Ils nous auront sur leur dos toute leur vie »

« MENTEUR ! Menteur ! » Les cris fusent du premier rang du public de la Cour de justice de la République, où se tiennent une demi-douzaine de victimes reléguées là puisqu'elles ne peuvent se porter parties civiles. A chaque déposition à décharge, elles commentent ou insultent témoins ou prévenus. Seule la déposition de Michel Garretta les fige dans un silence glacé. Pour le reste, la réputation d'un professeur n'y fait rien. Vendredi 12 février, indignées par les témoignages de Luc Montagnier et de Willy Rozenbaum, elles ont entamé une action en justice. En prononçant même le mot de *« négationnisme »*.

L'Association française des transfusés (AFT) a déposé une plainte avec la victime Sylvie Rouy contre Luc Montagnier pour *« faux témoignage »*, et – conjointement avec l'Association française des hémophiles – contre Willy Rozenbaum pour *« délit de fausse nouvelle »*.

Selon eux, Luc Montagnier a *« menti »* en affirmant à la barre que les ministres n'avaient pas été avertis par les experts de la question du non-rappel des receveurs. Quant à Willy Rozenbaum, qui soutenait les inconvénients, à l'époque incriminée, d'un dépistage du sida trop précoce, il échappe à l'assignation pour *« faux témoignage »* parce qu'il serait, selon le président de l'AFT, Olivier Duplessis, resté *« prudent et évasif sur ce point »*.

En revanche, il lui est intenté, outre un procès pour *« délit de fausse nouvelle »*, un référé d'heure à heure demandant la suppression de passages de son livre paru chez Stock le 20 janvier, *La vie est une maladie sexuellement transmissible et constamment mortelle*.

« AUCUN N'A CE RESSENTIMENT »

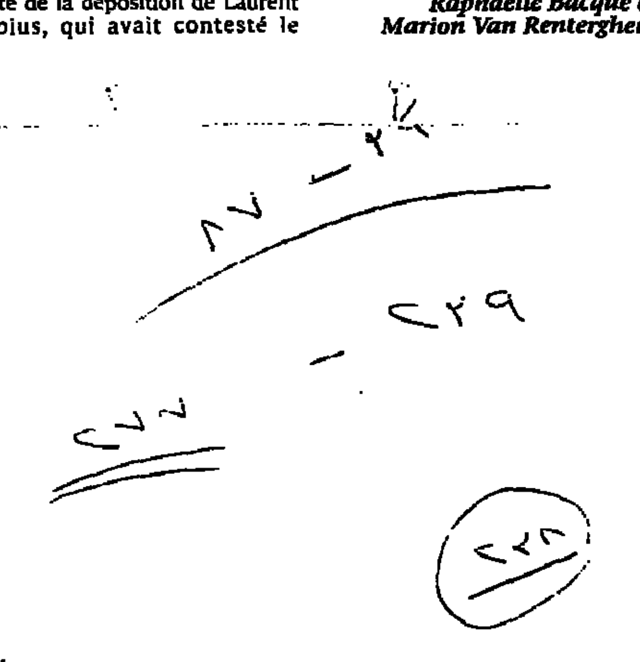
Pourtant, à l'issue de sa déposition, jeudi 11 février, Willy Rozenbaum, conscient de l'émotion qu'il suscitait, était resté auprès des victimes, parvenant à instaurer ce qu'il croyait être un *« dialogue calme »*. *« Les victimes les plus véhémentes sont minoritaires. J'ai à suivre des dizaines de patients contaminés par transfusion, aucun n'a ce ressentiment exprimé devant la Cour »*, ajoute-t-il.

Plus mesuré que les autres victimes, Yves Aupic s'est vu durement critiquer pour avoir dit publiquement son *« trouble »* à la suite de la déposition de Laurent Fabius, qui avait contesté le contenu de l'arrêt de renvoi. Obligé de retourner à l'hôpital, il n'assistera pas à la suite du procès et n'entend pas entamer d'autres poursuites. *« A quoi bon ? Je commence tout juste à revivre »*, dit-il.

Les autres, en revanche, sont déterminées à *« épuiser tous les recours possibles »*. Me Jacques Vergès, avocat de trois victimes, avait déjà annoncé une procédure au civil contre les trois ministres (*Le Monde* du 11 février). Joëlle Bouchet (mère d'un hémophile) ou les époux Gaudin, qui ont perdu leurs enfants, ainsi qu'Agnès Cochin (mère d'un petit garçon mort à cinq ans) et sa sœur, le jurent : *« Les ministres nous auront sur leur dos toute leur vie. »*

Raphaëlle Bacqué et Marion Van Renterghem







AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marie-Françoise DELECROIX-BORGOMANO
Jean-Marc BORGOMANO
laissent à Mathilde et Paul
la joie d'annoncer la naissance
de leur petite sœur,

Alix,

le 9 février 1999.

Le prieuré Saint-Germer.

60, rue M.-Duchemin,
60600 Clermont.

Anniversaires de naissance

– « Très bonne fête,

Arthur.

La Puce qui t'embrasse beaucoup. »

Décès

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

Mme Aline BRESIN,
née SZULDINER,

survenu le 11 février 1999, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 15 février 1999.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux à 14 h 30.

De la part de :
Evelyne et Albert Isvy.
Serge et Nicole Bresin.
ses enfants.
Michaël, Corinne, Stanislas et Caroline,
ses petits-enfants,
De toute la famille
Et de ses nombreux amis.

– Mme Danielle Bouilhet,
son épouse,
Carline Bouilhet,
Gwendoline et Vianney Fontaine,
Tony Bouilhet (†),
Alexandrine Bouilbet,
ses enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Hénri BOUILHET,

survenu le jeudi 11 février à son domicile.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 15 février à 12 heures en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7e.

L'inhumation aura lieu à 14 heures au cimetière de Garches (Hauts-de-Seine).

16, rue du Pré-aux-Clercs,
75007 Paris.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
le personnel scientifique et l'ensemble du personnel,
de l'Union centrale des arts décoratifs,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Henri BOUILHET,
membre du conseil d'administration,

survenu le 11 février 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 15 février à 12 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris-7e.

– Lauris (Vaucluse).

Mme Maria Chevallier,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès du

général
Georges CHEVALLIER,
maire de Lauris,
président de l'Amicale des maires
et adjoints du canton de Cadenet,
président de la société d'économie
mixte de la Durance,
commandeur
de l'odre de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 11 février 1999, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Son corps reposera à la mairie de Lauris, à partir du lundi 15 février à 14 heures.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 16 février, à 16 h 30, en l'église de Lauris.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Lauris.

– Le président et les membres du conseil d'administration de l'Institut d'études slaves,
Le directeur du Centre d'études slaves,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

M. Aleksander GIEYSZTOR,
membre de l'Académie polonaise
des sciences,
associé étranger de l'Académie
des inscriptions et belles-lettres,
professeur honoraire
de l'université de Varsovie,
docteur honoris causa
de l'université Paris-Sorbonne,
membre d'honneur
de l'Institut d'études slaves

survenu à Varsovie, le 9 février 1999.

– Malgré son grand courage et l'amour de tous les siens.

Hélène HAGLUND,
née JACQUES,

est décédée le 11 février 1999, à Orléans, des suites d'un cancer.

Elle venait d'avoir cinquante ans.

Jeanne Jacques, née Laurent,
sa mère,
André Jacques,
son père,
Céline Haglund et François Morin,
Erika Haglund et Sébastien Garcia,
ses filles et leurs compagnons,
Jean-François, André-Paul, René et Vincent Jacques,
ses frères,
ainsi qu'Ariane Metzger,
Sandrine Perraudeau
et leurs enfants,
Hélène Cadou
et les familles Laurent et apparentées,
Xavier Haglund
et les familles Fauré, Gautier et Haglund,
Les amis et les proches qui ont entouré Hélène de leur présence et de leurs pensées...

Tous se joignent à
Jean-Christophe Haglund,
son mari,
pour faire part de cette douloureuse perte.

Tous ceux et toutes celles que désole la mort d'Hélène Haglund sont invités à s'assembler, le mardi 16 février 1999, à 15 heures, au temple d'Orléans, place Saint-Pierre, Empont, qui les accueillera dans leur chagrin, et à l'accompagner au vieux cimetière du Bourg, à Olivet, où elle sera inhumée.

« Es-tu là,
N'es-tu pas là,
Dans la chambre où rien ne bouge
Dans ma vie où tu respires. »
René-Guy Cadou

Cet avis tient lieu de faire-part.

J.-J. et J.-C. Haglund,
260, rue de la Source,
45160 Olivet.

– La famille et les amis de Janina Sochaczewka (Sochack), informés tardivement du décès de leur chère et fidèle amie,

Sophie MINCK,

remercient tous les amis de l'avoir accompagnée à sa dernière demeure.

Là-bas, tu les retrouveras.

Jacqueline, Nicole et Magalie Ulanowska-Moynier,
Daniela Kornalewska-Bibas,
Monika et Melanie Kornalewska-Bissat,
Vladimir Kornalewski,
Manuel Goldman,
Claire-Etcherelly.

Genève. Paris. Tel-Aviv.

– Florence et Denis Doria,
ses enfants,
Marie Doria,
sa petite-fille,
Estelle Heyraud,
sa sœur,
La famille
Et tous ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

Marie MOULINIER,

survenu le 6 février 1999, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 10 février à Nice.

16, rue de Seine,
75006 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– M. et Mme Vanwert Tran,
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Tran Dinh Can
et leurs enfants,
Le docteur Tran Dinh Hung
et ses enfants,
Le docteur et Mme Tran Dinh Cung
et leur fils,
Mme Tran Dupuis,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Anne TRAN DINH LAN,

survenu à Bruxelles (Belgique), le 10 février 1999, dans sa soixante-dix-septième année.

Ils associent à sa mémoire

M. Henri TRAN DINH LAN,
son époux,
décédé le 5 septembre 1992.

Les cérémonies funéraires ont eu lieu dans l'intimité, ce samedi 13 février, à Uccle, en Belgique, et à la Pagode Truc Lam en France.

La cérémonie religieuse, Lê Chung Thâp 49 ngày, sera célébrée le dimanche 28 mars, à 11 heures à la Pagode Truc Lam, 9, rue de Neuchâtel, 91140 Villebon-sur-Yvette.

3, rue de Sèvres,
92100 Boulogne.

– Mme D. Couvreur, M. R. Cresswell,
Leslie Varela, Ben, Justin,
Charlotte et Théo,
José et Pat Varela, Alan et Cathy,
Ann et Sandrine Cresswell,
Les familles Mott, Marguerite, Saint-Jean et Pinard,
Michel Faury,
Ses amis d'Hossegor et d'ailleurs,
ont la douleur de faire part du décès de

Stéphane VALERA de SEIJAS,
architecte,

survenu le 10 février, à Capbreton.

La levée du corps aura lieu le 15 février à 11 heures au funérarium d'Hossegor.

Anniversaires de décès

– Le 14 février 1984,

Elie BOU ANICH

nous quittait.

Nous pensons chaque jour à lui.
Katy, Peter et Natan.

– Nous pensons à

Fernande MENVIELLE-DUBOIS

qui nous quittait
le 15 février 1985.

Communications diverses

Les entretiens
du troisième mercredi,
avec **Jean Ambrosi**

« Les deuils non accomplis »

Espace L'Harmattan,
21 *bis*, rue des Ecoles, 75005 Paris.
Mercredi 17 février 1999, à 20 h 30.
Entrée libre.

Soutenances de thèse

– Le 27 janvier 1999, avec la mention Très Honorable avec félicitations, **Isabelle Danic** a été jugée digne du grade de docteur de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, spécialité sociologie, après présentation et soutenance d'une thèse : **« Le jeune enfant entre la famille et l'école maternelle : grand écart, équilibre ou pas croisés ? Approche sociologique de l'articulation de la socialisation familiale et de la socialisation scolaire du jeune enfant en France »** devant un jury composé de Nadia Chellig (Rennes-II), Jean-Louis Derouet (INRP, directeur de thèse), Monique Hirschhorn (Paris-V), Claude Javeau (Université libre de Bruxelles, président), Monique de Saint-Martin (Ehess).

Spécial ♥

Alexandre,

Toi, mon amour, mon soleil, je t'aime.

Stephen.

Mon d'Amour,
je t' ♡ ♡ ♡

Eric.

Baboune-Valentine
à
Baboo Fugueur,
cinquième édition d'« Amour-Emotion »...
A suivre !

Je t'aime tout plein.

Bouddha,

Arnaud.

Alain pour

Claudette.

A la Saint-Valentin, je te tiens par la main.
A la Saint-Amour, je la tiens toujours.

Cristina D.

Un beso para ti. [Armán.]

A mon roi de trèfle,

Désiramour.

Une pensée particulière de ton elfe pour ce jour.

Bonne fête ensoleillée à mon géographe préféré, emmène-moi encore, de couleurs en couleurs, voir tout l'amour du monde.

Ta Marmotte.

Pour la Saint-Valentin,
Bernard offre de gros bisous supplémentaires à

Martine Le Poulain,

sa tendre épouse.

Sean,

Au-delà du mal et de l'adversité
Mon amour si tu m'aimes.

Paula.

A
Sichériesljolie,

aujourd'hui aussi,
tu sais combien !

Vonnik.

Guêpe, tout autant qu'il y a
Bientôt vingt ans.

Maurice.

Mélanie.

Prompte à t'embraser, comme à m'embrasser,
Tu illumines ma vie par ton immense amour.

Arnaud.

DB à GK :
Je ne pensais pas qu'un jour j'aimerais si fort !

Marie,

Les petits rats du métro londonien s'associent à moi pour te souhaiter une bonne Saint-Valentin.
Dominique, qui t'aime.
Béziers.

Je rêve. Tes yeux brillants
et ton sourire d'enfant
Je pense toujours à toi
et à ton charme.
Je t'aime, très beaucoup.

Quelle journée merveilleuse
à trois jours de l'enfer ou du paradis.

A ma
Zabounette

que j'aime.

Didier.

De l'histoire d'abord,
Café sur le port,
De l'amour encore.

Ton flocon de neige.

Chaton,

Je t'aime
au-delà de tout !

I. Chen.

Kiki, je suis tombé dans la fontaine de l'amour,
Retrouvons-nous au coin du bois.

Fleur,

Je t'aime.

Laurent.

Depuis des lustres, vous avez été mon jardin secret, que la fête de ce jour puisse unir nos pensées dans le souvenir d'une symphonie.

J. C. (Nice).

Juju,

Je t'aime.

Yves.

Pour

Dinah.

« Et de vivre encore ensemble et de connaître notre histoire jusqu'à la fin. »

Tendrement.
Claude, 14 février 1999.

Chaton.

Je suis Libre,
Ta Lumière est ma Prison.
I have a dream...

Je t'aime.

A mon Petit Prince du 360.
On ne voit bien qu'avec le cœur.

---

13 novembre 1999 :
E la nave va - JTA. narduch.

A
Marie *Hulotte*,

Pensées égarées d'un amoureux sans aile,
Compliqué et maladroit,
Oublié entre hier et aujourd'hui
Mais dont demain s'écrirait *Nous*.
Je t'aime.
Ph.

Renaud,
Je t'aime, tu sais...

Nadège.

Jean-Paul.

Je t'aime pour la vie,
simple et vrai.

Aude.

Laurence BIBOUNA,

– Veux-tu m'épouser ?

Chevalier Gérard

POUPOUILLE,

Ma compagne de vie d'amour,
dans ta vie, il y a moi,
et toi tu es ma vie.

Je t'aime à l'infini.

Mitou.

Tendre et fidèle Saint-Valentin,

Véronique,

mon amour.

De ton bout-bout, Philippe.

Lilou,

Un champ de Lys, pérenne, Lys,
d'amour à arroser chaque jour.

Olivier (jardinier).

Ma Nicole,

Nature, Intelligente, Courageuse,
Ôdacieuse, Libre, Excitante.

Je t'aime à la face du Monde.

Bisous d'anniversaire et de fête,
Lou... Chut ! : Quel engin !

En souvenir d'Hasparren,
là où débuta notre histoire d'amour.
Au Moussaillon qui deviendra

Fafette.

Je t'aime, Michel.

Un petit coin de page pour te dire
« je t'aime ma Princesse ».

J.C.

Petite chatte rousse,
Je t'aime... absolument.

Pierre.

Didier,

Un an déjà, mon amour.

Sophie, Princesse du monde.

« Aimer, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction. »
Saint-Exupéry

De Jean-François à Béatrice.

Pour vingt ans d'amour.

De A pour D,
et notre amour de l'Ile d'Yeu.

Au soleil de

Djibou-Ti-Amo !

Bertrand.

Since 4 years,
Sweety pie,
Your smile,
Warms up my life.

Cher Pierre,

Je te souhaite une bonne Saint-Valentin.

Elvina.

– Lui aussi il t'aime et au début, j'étais très jalouse. Alors tu comprends, quand j'ai vu les tortues...
Pardon,
La Rayée.

Elle est allée le rejoindre pour la Saint-Valentin.

Bay et Lan

Too gros bébé de 21 ans : je t'aime !

De Sophie E à Talibi K.k, unis à jamais de près et de loin.

Qu'est-ce que je l'aime, celui-là...

Nitouche

Si « L'*Amour* est une Joie qu'accompagne l'idée d'une cause extérieure » (Ethique III, Définition VI) et non « *la volonté qu'à l'amant de se joindre à la chose aimée* » (Id. Explication), alors je t'aime Louma et je m'efforcerais, autant que je peux, de faire que tu m'aimes à ton tour. Bonne Saint-Valentin mon amour !
Benjamin



TEMPLE Square, la place sainte de l'Eglise mormone, est le poumon de Salt Lake City (Utah). Bâti entre 1853 et 1893, ce temple dresse ses robustes blocs de granit face aux gratte-ciel qui l'entourent. Toisant le tabernacle, un dôme oblong recouvert d'aluminium abrite plusieurs orgues en bois de pin et près de 11 600 tuyaux. Ce sanctuaire mystérieux attire cinq millions de touristes et de fidèles par an.

En cette journée d'hiver, le soleil s'éclipse derrière les nuages menaçants qui surplombent la couronne montagneuse de Wasatch. Le froid glace les os, mais ne perturbe pas Sœur Damdin. Sous un bonnet gris rigoriste, cette jeune missionnaire mormone a le visage emmitouflé dans une longue écharpe de laine. Née dans les montagnes de Mongolie, elle sait apprivoiser le blizzard. Comme toutes les femmes mormones, elle effectue sa mission spirituelle ici en offrant dix-huit mois de sa vie à l'Eternel. Elle a choisi d'enseigner le gospel aux non-croyants.

« *Je suis sur le chemin de la foi*, explique-t-elle. *Je reviens d'une mission de quatre mois dans le Kentucky où je faisais du porte-à-porte pour prêcher la parole mormone et, curieusement, les gens me questionnaient sur les Jeux olympiques. En mission, nous n'avons pas le droit de lire les journaux ou de regarder la télévision et je n'étais pas au courant de cette histoire. Mais, là-bas, les gens ne parlaient que de ça : la corruption des JO mormons.* »

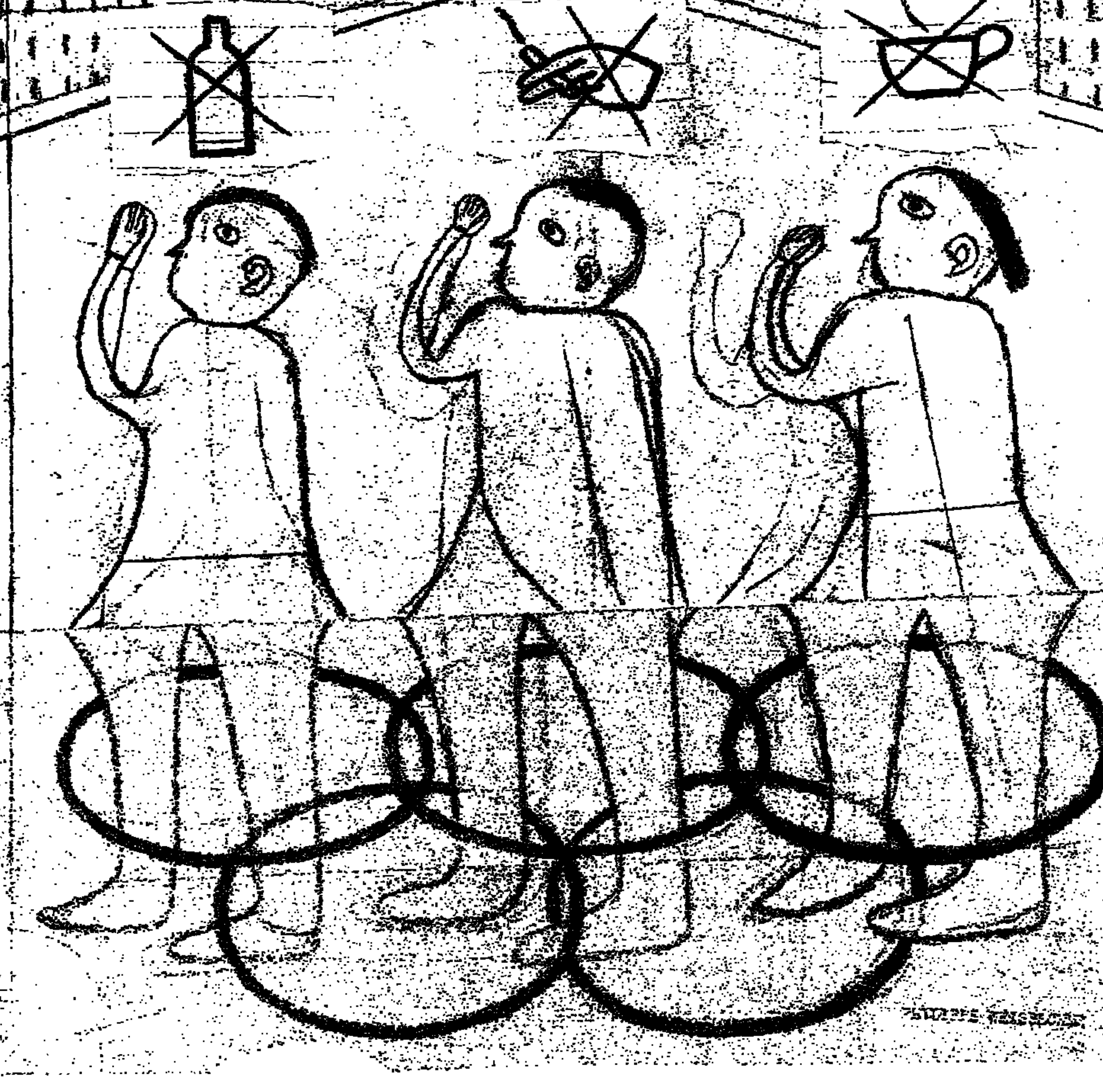
A proximité du temple, l'ancien Utah Hotel abrite les somptueux bureaux administratifs de l'Eglise mormone. Dans cette ruche silencieuse, où les employés semblent glisser sur le sol, plusieurs planisphères recensent la présence mormone sur les continents à grand renfort de punaises. Le responsable des affaires publiques explique sa vision de l'olympisme. La chemise impeccable et l'œil énergique, il a la langue boisée des soldats propagandistes. « *Notre institution religieuse est restée neutre dans la course olympique*, note Dan Rascon. *Mais, depuis le début de l'affaire, la presse prend plaisir à faire des rapprochements entre notre Eglise et les révélations de corruption. Cet amalgame est injuste et déplacé.* » Dans son alvéole, un portrait du Christ, des photos de ses enfants et un organigramme de ses supérieurs hiérarchiques résument son austère philosophie : travail, famille et religion.

« *Tous les mormons ont éprouvé un sentiment de frustation quand le scandale a éclaté*, continue-t-il dans un sourire forcé. *Mais je crois que cette affaire est un indice. Le scandale a justement été dévoilé ici car les gens sont honnêtes.* » Cette remarque paradoxale semble être devenue le nouveau credo des mormons, leur audacieuse théorie des « mains propres ». Il oublie pourtant que les deux présidents démissionnaires du Comité d'organisation, Tom Welch et Frank Joklik, étaient des leurs. « *Je pense que les mormons et le scandale financier n'ont rien en commun*, tranche de son côté Shelley Thomas, la vice-présidente du Salt Lake Organizing Committee (SLOC). *Néanmoins, si nous avons décidé de rendre publiques les affaires louches du comité de candidature, l'esprit de moralité ambiant n'y est certainement pas étranger.* »

Le rapport de trois cents pages de la commission d'enquête indépendante du SLOC, révélé mardi 9 février, a confirmé le versement par le comité de candidature de 1,3 million de dollars (1,16 million d'euros) sous forme de cadeaux, de traitements de faveur et versements en espèces, de bourses d'études et d'emplois pour leurs familles à vingt-quatre membres du CIO, afin de s'assurer leurs votes. Mais la responsabilité de ce système de pots-de-vin incomberait exclusivement à l'ancien président du comité de candidature, Tom Welch, et à son adjoint, Dave Johnson, qui ont tous deux démissionné.

Shelley Thomas tente d'expliquer l'atmosphère qui règne à Salt Lake City depuis le début du scandale. « *Il y a maintenant deux sortes de réactions dans la ville*, commente-t-elle. *Certaines personnes estiment que cette affaire est terrible pour la réputation de Salt Lake City tandis que d'autres ne demandent qu'une chose : la vérité. Au SLOC, nous pensons également que toute la vérité doit être révélée.* » Ce désir de transparence, très caractéristique de l'éthique mormone, basée sur le triptyque organisation-travail-famille, risque toutefois de compliquer la tâche des organisateurs et des sponsors des JO de 2002.

Les dirigeants du SLOC s'inquiètent sans le dire du comportement qu'adopteront les sponsors américains comme Coca-Cola, Anheuser-Bush ou Merrill Lynch après les révélations des quatre autres enquêtes en cours, menées par le CIO, par le Comité olympique américain (USOC), par le procureur général de l'Utah et par le FBI pour le département de la justice. Cette crainte légitime semble d'ailleurs fondée puisque, sur les 1,4 milliard de dollars (1,25 milliard d'euros) du budget global des prochains Jeux d'hiver, plus de 600 millions seront financés par des sociétés privées d'outre-Atlantique. Le tiers de cette somme n'a pas encore été trouvé. Récemment, l'entreprise de télécommunications US West, bien implantée dans l'Utah, a gelé une participation de 5 millions de dollars (4,46 millions d'euros) en attendant la suite des évènements.



Le péché olympique de Salt Lake City

Réputée pour son intégrité morale, la communauté mormone, dont la ville de l'Utah est la capitale, refuse d'être associée au scandale financier des JO d'hiver de 2002

« Les dirigeants du comité d'organisation faisaient tous partie de la crème de la crème locale. S'ils n'étaient pas mormons, ils acceptaient leur mainmise sur la ville »

Dans l'immeuble en briques rouges du Department of Community and Economic Development de l'Utah, l'organisme public chargé de l'accueil des investissements dans l'Etat, le directeur David Winder pense, comme la plupart des autres hommes d'affaires locaux, que le scandale actuel sera dramatique pour l'avenir de la région. « *Dans mon esprit, les Jeux olympiques représentaient un moteur extraordinaire pour l'économie de l'Utah. Il me semblait important de veiller au développement durable des infrastructures olympiques. Nous voulions également profiter des JO pour attirer à Salt Lake City des entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies. Nous voulions créer une seconde Silicon Valley en nous appuyant sur l'effet olympique. Mais le scandale actuel ne va pas faciliter ce projet.* »

Visiblement, les euphémismes sont de rigueur dans une ville où l'intégrité est la règle. « *Par rapport aux autres métropoles des Etats-Unis, Salt Lake City n'avait jamais été associée à une quelconque histoire de corruption*, poursuit David Winder. *Ici, le sens éthique des chefs d'entreprise est tout aussi important que leurs résultats trimestriels.* » Inattendue, l'affaire du SLOC a donc choqué la plupart des habitants. Certains n'hésitent pas à parler de « *honte* » ou d'« *humiliation* ».

Les personnes interrogées demandent souvent à ne pas être citées. « *C'est curieux, mais les gens sont devenus muets* », s'amuse Mike Gorrell, le journaliste chargé du dossier olympique au *Salt Lake Tribune*. En l'espace de deux mois, la capitale de l'Utah est devenue l'épicentre d'un séisme qui menace dangereusement les fondations du mouvement olympique. Et, malgré un moral d'acier, les fidèles de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours ont été ébranlés dans leurs convictions les plus intimes par l'avalanche des faits incriminés. Aujourd'hui, dans les rues propres et désertes de la capitale mondiale des mormons, d'autres sujets de discussion ont pris le relais. On parle plus volontiers du retour des Utah Jazz de Karl Malone, l'équipe locale de basket-ball, sur les parquets du Delta Center.

Le scandale olympique aurait-il été oublié ? « *Non, c'est une honte, et personne n'oubliera*, s'indigne Steve, le barman catholique du Murphy's, un pub irlandais de State Street, l'artère principale. *Personnellement, toutes ces histoires ne m'intéressent plus. Les JO devaient être la cerise sur le gâteau et, maintenant, on apprend que cette cerise est empoisonnée. On apprend aussi que la corruption était une pratique courante à Sydney, Nagano ou Atlanta. En fait, Salt Lake City est une ville comme une autre, et ça, c'est vraiment nouveau...* »

Depuis le début du siècle, en partie à cause de sa population majoritairement blanche et mormone, Salt Lake City véhicule une image d'homogénéité ethnique. Mais la capitale de l'Utah change de visage avec l'arrivée massive de nouveaux immigrants. De 1990 à 1997, d'après les statistiques du Census Bureau, les communautés hispanique, afro-américaine et asiatique ont augmenté respectivement de 58 %, 45 % et 49 % et les membres de tribus indiennes ont vu leur nombre croître de 15 %. Deux raisons expliquent le métissage de la métropole. L'activité économique trépidante de Salt Lake City et son taux de chômage excessivement bas ont attiré de nombreux travailleurs étrangers. Et l'expansion de l'Eglise mormone dans les pays d'Amérique latine et d'Asie a logiquement accru ces mouvements migratoires.

AVEC plus de dix millions de fidèles dans le monde, le nombre de mormons a plus que doublé depuis 1982. Dans l'Utah, ces derniers représentent 70 % des deux millions d'habitants de l'Etat, contre un peu plus de la moitié de la population de Salt Lake City. Pourtant, malgré cette homogénéité, l'Utah était déjà une terre d'immigration à l'époque de la ruée vers l'or et du chemin de fer, avant l'arrivée des mormons, en 1847, sur les terres vierges des indiens Utes et Shoshone. Pour les leaders des actuelles minorités ethniques, les Jeux olympiques étaient perçus comme une aubaine, une promesse d'intégration.

Cette rapide transformation démographique de la ville ne s'est pas opérée sans générer de nouveaux problèmes. « *Ici, je pense que la communauté dominante est assez réticente aux changements*, note Jeein Kim, un émigré coréen qui a fait de Salt Lake City sa ville d'adoption depuis dix-sept ans. *Quand j'étais plus jeune, je n'ai jamais été victime de remarques racistes. Ce n'est plus vrai maintenant.* » Même si Salt Lake City présente un taux de criminalité assez bas pour l'Amérique, la métropole mormone doit faire face, depuis quelques années, à des phénomènes de violence très particuliers. Le plus célèbre d'entre eux est certainement le Straight Edge, un gang puritain d'origine banlieusarde qui fait régner sa « *loi morale* » dans les zones périphériques de la ville. Les revendications de ces adolescents intolérants sont simples. Intégristes, ils ont érigé les principes mormons en choix de vie, en bataille quotidienne contre autrui. Avec violence, ils luttent ainsi contre les gens qui boivent de l'alcool, qui fument et qui flirtent sans être mariés. Si plusieurs groupes du Straight Edge existent aux Etats-Unis, les plus violents se retrouvent à Salt Lake City.

Pour éviter d'effrayer les dignitaires du CIO, les organisateurs des JO de 2002 avaient réussi à étouffer ces affaires de violence urbaine. Mais, au moment où le gouverneur mormon de l'Utah, Mike Leavitt, tente de faire approuver une loi destinée à compenser un éventuel retrait des sponsors en forçant la mairie à payer les dettes potentielles olympiques, les langues commencent à se délier. Depuis peu, un groupe d'activistes fait même pression sur le Congrès local pour demander une annulation des Jeux de 2002. « *Les mormons ne veulent pas voir le nom de leur Eglise souillé par le scandale et les habitants ne veulent pas voir leurs impôts augmenter pour payer les pots cassés*, explique un avocat de Salt Lake City. *Mais, si les leaders mormons avaient été opposés aux JO, rien n'aurait été possible. Ils ont même demandé à leurs fidèles de se porter volontaires pour devenir bénévoles. Depuis deux siècles, ils ont fondé une société exclusive à deux vitesses. Ici, les mormons contrôlent tout en silence. Les non-mormons doivent l'accepter ou s'exiler.* »

Pour les habitants de Salt Lake City, le thème de l'exclusion de l'Eglise mormone est d'ailleurs une remarque récurrente. « *Ils ne boivent pas d'alcool, ni de caféine, ils ne fument pas, ils respectent autrui mais ils ont bâti, inconsciemment ou non, une société du copinage*, ajoute Rod Davis, un ancien mineur qui a travaillé sous les ordres de Frank Joklik, le président démissionnaire du SLOC. *Les dirigeants du SLOC faisaient tous partie de la crème de la crème locale. S'ils n'étaient pas mormons, ils acceptaient leur mainmise sur la ville. A mon avis, ils ont confondu intérêts personnels et amitiés de circonstance.* »

Comme pour s'affranchir de ces soupçons, le SLOC s'est doté, jeudi 11 février, d'un nouveau président. Mitt Romney est un homme d'affaires mormon résidant à Boston. Le gouverneur de l'Utah a élargi le comité d'organisation à cinquante personnes et a obtenu la démission de trois de ses membres en raison de conflits d'intérêts manifestes. Leurs sociétés devaient notamment construire l'hôtel de luxe qui abritera le CIO, une route d'accès à l'un des sites retenus pour le ski alpin et l'anneau de patinage de vitesse. « *La corruption olympique n'a pas commencé à Salt Lake City*, a conclu le gouverneur, *mais c'est ici qu'elle s'arrêtera.* »

Paul Miquel

Dessin : Philippe Weisbecker



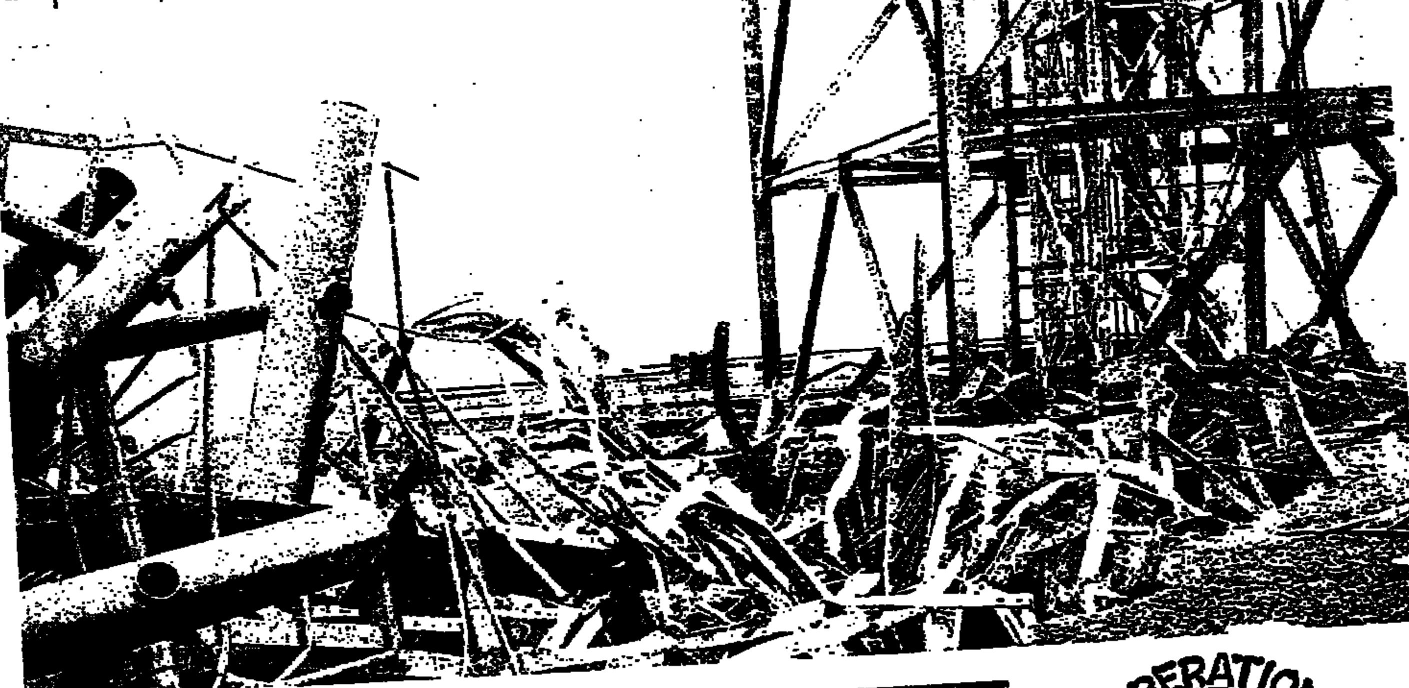
Les Bretons font parler la poudre

Il y a vingt-cinq ans, les autonomistes du FLB-ARB faisaient sauter un pylône de l'ORTF dans le Finistère, privant la région d'images télévisées. Quinze jours plus tôt, le conseil des ministres avait dissous leur organisation qui, aujourd'hui encore, n'a pas désarmé

L'ARMÉE française est en manœuvre sur les monts d'Arrée cette nuit du 13 au 14 février 1974. L'endroit est désert, noyé dans le brouillard. Là se croisent les routes Quimper-Morlaix et Brest-Carhaix. Une détonation déchire le silence. Au petit matin, la Bretagne occidentale se retrouvera privée de télévision pour plusieurs mois.

Le pylône de l'émetteur de l'ORTF de Roc-Trédudon (Finistère) vient d'être détruit par une très violente explosion. L'amas entortillé de ferraille et de câbles, qui gît dans l'herbe et la pierraille, provoque des attroupements de badauds et des transports fournis de gendarmes et d'inspecteurs de police.

L'attentat – le plus spectaculaire depuis longtemps – est vite revendiqué par le FLB-ARB (Front de libération de la Bretagne-Armée révolutionnaire bretonne). Cela n'empêchera pas plusieurs commentateurs, mi-sérieux mi-goguenards, de noter la concomitance avec les exercices militaires de cette nuit-là, laissant planer l'hypothèse que l'explosion de l'antenne pourrait bien avoir été causée par un soldat distrait maniant mal la poudre officielle ou conduisant sans discernement un véhicule. Pourtant, l'affaire n'est pas drôle : le sous-chef du centre local de l'ORTF, quarante-six ans, meurt quelques heures plus tard d'un arrêt cardiaque. Personne ne saura si son décès est, ou non, en rapport direct avec l'« exploit » du commando.





PHOTOS : OUEST-FRANCE



Le pylône de Roc-Trédudon après l'attentat de février 1974. En 1969, Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, Georges Bérest, adjoint au maire de Brest, le général de Gaulle, Olivier Guichard et Georges Lombard, maire de Brest.

Roc-Trédudon n'est ni le premier ni le dernier attentat signé du FLB. Le plastic, la dynamite et la tolamite parlent depuis 1966 en Bretagne. Cette Bretagne des cinq départements historiques, Loire-Atlantique comprise bien évidemment, que les individus les plus déterminés du mouvement autonomiste breton veulent ériger en Etat « contre » l'Etat français, usurpateur, selon eux, étouffant et ignorant de l'histoire des peuples. Alors que jusqu'alors étaient surtout visés des bâtiments administratifs, symboles du pouvoir jacobin (casernes, perceptions, gendarmeries, locaux préfectoraux, agences ou poteaux téléphoniques...), avec la destruction de l'antenne de l'ORTF un nouvel échelon est franchi. C'est maintenant la voix de l'Etat, donc, dans la logique des séparatistes, l'instrument de la propagande unificatrice, qui est en ligne de mire. Les « terroristes », ici comme ailleurs, ont toujours aimé les symboles. Et pourtant, en privant des centaines de milliers de Bretons des programmes de TV, les poseurs de bombes se feront autant d'admirateurs que de censeurs.

Cet hiver-là, Louis de Funès, Arsène Lupin, ou la retransmission du match de rugby Galles-France sont à ranger au rayon des frustrations amères. Mais, pour certains, la privation a du bon. *« J'arrivais à Ouessant quarante-huit heures après l'attentat pour mes vacances »*, raconte, aujourd'hui, un militant de la première heure. *Les gens étaient comme drogués, en état de manque. Mais très vite ils ont repris la vie sociale d'avant. Et avec quelle intensité ! Les soirées se meublaient avec des histoires, des veillées, des échanges humains. Des sociologues sont même venus étudier cette mutation, mais jamais rien n'a été publié. Dommage... Etrange tout de même ! »*

A Paris, la mise en pièces de l'émetteur provoque des commentaires indignés, condescendants ou vengeurs, qui ne diffèrent guère, qu'ils viennent de la presse, à droite comme à gauche, ou du ministère de l'intérieur. Les activistes *« stupides »* sont une *« poignée de fanatiques »* qui pratiquent *« la politique du pire »*, pour *Le Monde*. *L'Aurore* fustige ceux qui *« font joujou avec le régionalisme »* et conclut : *« Que de sottises ! »* Le ministre de l'intérieur, Raymond Marcellin, avertit : *« L'agitation séparatiste est sans autre issue que la Cour de sûreté de l'Etat. Le temps de la clémence est passé. »*

MINISTRE de la police (plus que des collectivités territoriales) depuis 1968, Raymond Marcellin, Breton d'adoption depuis 1946, sait de quoi il parle, et si certains ont été étonnés par Roc-Trédudon, il aura, lui, été probablement le moins surpris. Quinze jours auparavant exactement, il avait demandé (et obtenu) en conseil des ministres la dissolution de quatre organisations autonomistes, basque, corse et bretonnes.

Dans l'Ouest, le FLB est concerné ainsi qu'un nouveau FLB, plus radical et plus à gauche, apparu en 1973 : le FLB-LNS (« pour la libération nationale et le socialisme »). Un FLB newlook qui, dès le début, était sans doute noyauté par les services de police, et qui n'était pas l'héritier du *« vrai FLB »* des années 1966-1969, selon l'expression de Yann Foueré, figure historique, bien que controversée, de l'autonomisme breton depuis le milieu du siècle. Une chose est sûre : Roc-Trédudon est la réponse directe du berger à la bergère. Tu me dissous, mais j'existe toujours. La preuve !

Raymond Marcellin quitte la Place Beauvau quinze jours plus tard. Dans un livre publié en 1985 (*La Guerre politique*, Plon), celui qui n'est plus que député et président du conseil général du Morbihan racontera par le détail le contenu de plusieurs réunions secrètes avec les services de police, notamment la DST, pour la disculper des soupçons selon laquelle elle aurait couvert, voire organisé, plusieurs attentats pour mieux confondre ses « adversaires ». Sa conclusion est sévère et claire : *« Seul le ministère de l'intérieur et ses services montraient de l'énergie »*, alors qu'ailleurs dans l'Etat – il vise aussi bien le président Georges Pompidou que les gardes des sceaux René Pleven et Jean Taittinger – *« on assiste à un concours de mollesse... d'atermoiements et de faiblesse »*.

Le dicton bien connu, *« Quand deux Bretons se rencontrent ils créent une association, quand ils sont trois ils en créent deux »*, vaut aussi pour les mouvements autonomistes, légaux ou clandestins, politiques ou bras armés. Depuis les premiers attentats, en 1966, scissions et rivalités s'enchaînent, dont la police joue encore aujourd'hui. Les cellules d'activistes, trois ou quatre membres au maximum, très mobiles, ne se connaissent en général pas. Les messages sont déposés près d'une borne kilométrique ou à vingt pas au nord-ouest d'un grand arbre. On communique par code secret, très élaboré, avec Yann Goulet, exilé en Irlande depuis qu'il a été condamné à mort après la guerre, tantôt inspirateur réel, tantôt simple intendant ou comptable suprême des attentats. Au cours de cette période flamboyante (1966-1974), les rafles et perquisitions par dizaines succèdent aux attentats. L'un d'eux visera la villa de Francis Bouygues, près de Saint-Malo.

Les militants du FLB bénéficieront bien d'une grâce présidentielle en 1969, mais la Cour de sûreté de l'Etat ne chôme pas. Dans la cour de la Santé, les prisonniers hissent chaque matin les couleurs bretonnes. Et tous ces activistes, parmi lesquels des enseignants, des imprimeurs, des ouvriers, des fonctionaires, des militaires, des journalistes ou des ecclésiatiques, rêvent de ressembler au héros irlandais Padraig Pearse : le lundi de Pâques 1916, ce martyr national et républicain tenta, en vain, avec quinze insurgés, un soulèvement contre l'occupant anglais qui leur valut d'être exécutés. C'était le début de l'IRA.

Dans la sinusoïde des attentats, Roc-Trédudon marque un sommet. Immédiatement après, naturellement, la machine répressive s'accélère sous l'impulsion du nouveau chef du SRPJ de Rennes, qui arrive en mars 1974, le Breton Roger Le Taillanter, qui restera en poste jusqu'en 1981. Mais, sans répit, la poudre parle.

Octobre 1975 : les domiciles rennais de deux députés sont visés.

Tu me dissous, mais j'existe toujours. La preuve !

Un an plus tard, un jeune activiste est tué par l'explosion d'une bombe qu'il avait placée devant une caserne en construction (et aujourd'hui... mise en vente) à Ty-Vougeret (Finistère). Juin 1978 : nouvelle infernale apothéose : le FLB-ARB fait sauter une aile du château de Versailles, endommageant gravement plusieurs salles et de nombreux tableaux célèbres. Mai 1979 : la villa du commissaire Le Taillanter, dans les Côtes-du-Nord, est dynamitée. Vengeance, pied de nez...

L'arrivée de la gauche en 1981 ouvrirait-elle une période d'apaisement ? Elle sera de courte durée. Dès octobre 1983, l'ARB annonce : *« Nous reprenons la lutte. »* La décentralisation, les avancées culturelles et linguistiques – qui débouchent aujourd'hui sur un foisonnement et une profusion d'initiatives et de structures – n'y feront rien. Usines de volailles ici, rectorat, perception ou gendarmerie là, sont endommagés. Jusqu'à l'action hautement significative perpétrée le 30 octobre 1998 à la mairie de Belfort, fief du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, dont les enquêteurs, malgré quelques interpellations préventives, n'ont toujours pas réussi à découvrir ni les auteurs, ni les commanditaires, ni même les inspirateurs politiques réels.

« Les Bretons n'ont jamais été des révolutionnaires, mais toujours des révoltés », analyse un militant toujours très engagé. La conscience *« nationale »*, pour emprunter le vocabulaire des partis autonomistes légaux – UDB, EMGAN et POBL – , va plus loin que le sentiment ou la revendication identitaires. Mais, alors que la mobilisation culturelle s'amplifie, aucun de ces partis n'est répresenté au conseil régional. De ce divorce peuvent naître des frustrations. *« Les ingrédients sont réunis pour que ça reparte »*, prédit un autonomiste qui connut les murs de la Santé.

F. Gr.

Christian Guyonvarc'h et Herri Gourmelon, membres de l'UDB

« Ne pas opposer les identités bretonne et française, mais les additionner »

CHRISTIAN GUYONVARC'H, porte-parole de l'Union démocratique bretonne (UDB), est membre de ce parti depuis 1983. Herri Gourmelon en est un des leaders « historiques » depuis 1965. Ils expliquent l'histoire, la philosophie et les perspectives de cette organisation qui, depuis sa fondation en 1964, milite pour l'autonomie de la Bretagne.

« Etes-vous, autant que par le passé, opposé à la violence ?

– Toujours autant aujourd'hui et demain qu'hier. La violence, ou le terrorisme, sont hors de propos en Bretagne. Ils heurtent l'état d'esprit de la population, car les Bretons ne veulent pas d'affrontement avec l'Etat français. Nous ne voulons pas opposer les identités bretonne et française mais les additionner. Les actes du FLB ou de l'ARB desservent nos intérêts. Dans le FLB nous avons dénoncé son infantilisme politique.

– Dans vos communiqués ou votre mensuel *Le Peuple breton*, vous parlez de la « cause » bretonne. Qu'est-ce-que cette cause ?

– C'est l'ensemble des moyens institutionnels adéquats pour que les Bretons maîtrisent leur destin autant que faire se peut. Nous sommes autonomistes, pas indépendantistes. L'UDB a conscience qu'avec la mondialisation et les interdépendances qu'elle induit l'indépendance réelle est une dangereuse vue de l'esprit.

– Indépendance, c'est pourtant un mot chargé de valeur chez vous. L'UDB s'est créée, en partie, à l'époque et en raison de la guerre d'Algérie. A l'origine, elle soutenait ceux qui militaient pour l'indépendance de l'Algérie...

– Oui, la première génération de nos militants puise ses racines dans la condamnation de cette guerre et le soutien à ceux qui se battent pour l'indépendance, ce qui provoque en 1964 l'éclatement du MOB (Mouvement pour l'organisation de la Bretagne) et la constitution d'une branche composée essentiellement de jeunes progressistes de gauche. Morvan Lebesque était des nôtres. 1962-1964, c'est aussi en Bretagne une époque de luttes sociales dures, ouvrières et paysannes. Rappelez-vous la prise de la sous-préfecture de Morlaix par Alexis Gourvennec.

– Politiquement, qu'est-ce que l'UDB aujourd'hui ?

– Nos militants sont d'origines très diverses. L'UDB se définit comme un parti breton de gauche, écologiste et fédéraliste européen. Nous sommes pour une laïcité qui respecte et encourage la diversité des cultures. Nous voulons une Bretagne réunifiée avec la Loire-Atlantique qui prendrait l'initiative de proposer une euro-région de l'Ouest à la basse Normandie, à l'Anjou, à la Touraine et au Poitou, sur le modèle des euro-régions du Sud, comme celle qui associe l'Aquitaine et les communautés autonomes d'Euskadi et de la Navarre.

Nous voulons une Bretagne réunifiée avec la Loire-Atlantique

– Nous, c'est combien ?

– Environ sept cents militants. C'est moins qu'à la belle époque de la fin des années 70 (1 200) mais mieux qu'en 1985-1986 (250) quand un schisme et des défections internes, dues à la déception causée par la gauche au pouvoir en matière culturelle, nous ont beaucoup affaiblis.

– Militants et aussi acteurs locaux...

– L'UDB a deux maires dans des petites localités et plusieurs élus municipaux à Nantes, Rennes, Saint-Malo, Lorient et Paimpol, par exemple. En tout, quatre-vingt-treize élus se réclament de notre plate-forme. Aux régionales de 1998, nos candidats ont recueilli 50 000 voix. Mais notre représentation politique n'est pas conforme à l'influence des idées que nous véhiculons, fondées sur l'identité – que partagent les milieux économiques – , un statut politique particulier, et le fédéralisme européen autour du droit des peuples.

– Quel statut, quel fédéralisme ?

– Sûrement pas le statut de la Corse, mais plutôt celui du Pays basque espagnol ou de l'Ecosse, cette Ecosse qui enverra en juin huit députés au Parlement de Strasbourg. L'UDB est membre du Parti démocratique des peuples d'Europe, une fédération regroupant des partis légaux attachés au principe de l'autodétermination des peuples, comme des Sardes, des Valdôtains, des Flamands, Gallois, Catalans, Basques, Savoyards, et bien sûr l'UPC de Max Simeoni.

– Aurez-vous une liste aux européennes ?

– Nos négociations avec les Verts n'ont pas abouti mais nous serons présents dans le débat des européennes avec nos partenaires des autres régions de métropole et si possible des DOM-TOM.

– Vous êtes à gauche mais ce n'est pas l'amour fou avec le PS...

– Aux dernières régionales, le PS n'a pas voulu admettre la reconnaissance de la notion de peuple breton par le futur conseil régional de Bretagne. Cela a rendu impossible la création de listes communes. S'il avait accepté, aujourd'hui Jean-Yves Le Drian serait le président de la région. »

Propos recueillis par François Grosrichard



Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La déroute des juges Starr

AUX Etats-Unis plus qu'ailleurs, chaque histoire a ses bons et ses méchants, en politique comme dans le western. Et, à Hollywood comme à Washington, l'esprit du pays veut que les premiers finissent par l'emporter sur les seconds. C'est fait, et bien fait. L'interminable traque poursuivie par le juge Kenneth Starr et ses patrons républicains a pris fin, vendredi 12 février, sur un échec pour eux et une issue heureuse pour les Etats-Unis : *happy end*.

Ils voulaient renverser le démocrate Bill Clinton, accusé d'avoir menti sous serment pour cacher une relation adultère avec Mme Monica Lewinsky. Le « crime » valait, à leurs yeux, que l'on déclenche la procédure de destitution du président – l'*impeachment* – afin de chasser le pécheur de la Maison Blanche. Il s'agissait, sous l'avalanche de détails les plus intimes jetés en pâture à la presse et à l'opinion, d'humilier l'insolent, deux fois élu par ses compatriotes, au point de l'acculer à la démission. L'opération devait être tout bénéfice politique pour les républicains ; elle concourrait à la salubrité morale du pays, ajoutaient les plus hypocrites d'entre eux. L'opération s'est transformée en déroute, politique et morale.

Avec cinquante-cinq sièges sur cent, les républicains ne pouvaient espérer rassembler au Sénat les soixante-sept voix nécessaires à la destitution du président. Mais, vendredi, ils n'ont même pas réussi à obtenir la majorité simple (cinquante et une voix) sur un seul des deux chefs d'inculpation – le parjure et l'obstruction à la justice – que leur avait soumis le Grand Inquisiteur Kenneth Starr. Bien sûr, les sénateurs ont, comme ils l'ont dit, voté en conscience. Bien sûr, le dossier de M. Starr avait l'allure d'un rapport de basse police mal ficelé. Mais, patriciennes vestales de l'équilibre politique du pays, les sénateurs ont aussi entendu l'opinion.

Depuis le début, l'opinion dit que l'affaire incriminée ne valait pas destitution ; que M. Clinton fait bien son travail ; que M. Starr fait mal le sien ; que, lorsqu'elle ne porte pas à conséquence publique, la vie privée des politiques doit rester privée. L'Amérique, oui, l'Amérique profonde, a dit tout cela depuis le début.

Et de cette constance dans le refus de l'investigation indigne menée par M. Starr doit être tirée une autre leçon de l'affaire Lewinsky. Elle va au-delà de l'arithmétique politique et des chances des uns et des autres aux prochaines élections. Elle touche à une évolution profonde de la société américaine. Le jugement rendu par le Sénat, encore une fois à l'écoute de l'opinion, est le premier coup d'arrêt sérieux donné à la croisade menée par les néoconservateurs depuis le début des années 80 pour régenter la morale et la sexualité des Américains.

Une certaine Amérique a gagné contre l'autre : celle du bon sens humaniste contre celle des pasteurs fondamentalistes, celle qui veut préserver certains acquis des années 60 contre celle qui veut les abolir. Le pays s'est plus reconnu dans Bill Clinton que dans Kenneth Starr, et c'est tant mieux.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Editoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ;
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La défense du Japon

VIF émoi à Tokyo : une « haute *personnalité américaine* », qui n'a pas voulu que son nom fût rendu public – *mais il s'agit de M. Kenneth* Royall, secrétaire américain à l'armée –, a déclaré à la presse américaine qu'en cas de guerre le Japon ne serait ni défendable ni intéressant à défendre. Et les Japonais n'y comprennent décidément plus rien lorsqu'à Washington M. William Draper, secrétaire intérimaire à l'armée, en l'absence de M. Kenneth Royall, réplique par un démenti catégorique : les troupes américaines ne quitteront ni n'abandonneront le Japon, en paix comme en guerre.

Selon les milieux diplomatiques de Tokyo la « suggestion » de M. Royall est avant tout une réponse à un certain « *chantage japonais* ». « *Aidez-nous plus généreusement à nous relever plus vite,* dit à peu près le premier ministre conservateur, M. Yoshida, *sans quoi le Japon pourrait bien passer dans le camp soviétique.* » D'où la réponse américaine : « *N'y comptez pas ! Nous pourrions bien nous passer de vous.* »

Le Japon est un ponton d'abordage bien placé en face de l'Asie qui se soviétise. Mais il est en même temps très menacé : comment serait-il défendu en temps de guerre contre les bombardements, et même contre un débarquement venant des côtes sibériennes ? Ne faudrait-il pas alors accroître énormément les effectifs américains ? A moins que... le Japon ne soit après tout autorisé à se défendre lui-même... Et l'on arrive à se demander si l'état-major américain ne veut pas en venir en réalité à poser la question d'une résurrection éventuelle de forces armées japonaises.

Robert Guillain
(15 février 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

AU COURRIER DU MONDE

Au moment où l'on évoque la nécessité d'une éducation civique dans les écoles, une enseignante exprime son respect pour ses élèves et sa déception devant l'attitude des responsables politiques. De leur côté, des lecteurs s'interrogent sur les effets des violences mises en œuvre par des groupes d'adultes, qu'ils *soient agriculteurs, chasseurs ou salariés du nucléaire.* Comment l'Etat va-t-il concrètement réagir devant ces *actions alors qu'il a adopté une attitude de fermeté face aux adolescents, demande l'un d'eux. Egalement dans le courrier,* une mise au point sur les dissidents soviétiques et une précision sur le califat.

LES CASSEURS

Un jeune brûle une voiture : c'est la comparution immédiate devant le tribunal et, ces jours-ci, une condamnation à de la prison ferme. Un paysan détruit des biens publics, il rentre chez lui après un peu de garde à vue et un contrôle judiciaire. Sera-t-il jugé un jour ?

Deux poids et deux mesures, qui encourageront les jeunes des banlieues à persévérer dans leurs efforts...

Jean-Marc Delporte
Paris

BANDES ARMÉES

A *30 kilomètres au sud de Paris*, en pleine banlieue, des hommes en *armes équipés de pied* en cap comme pour la guerre, parcourent librement et à jour fixe, un espace public encadré par cinq communes peuplées de plus de 60 000 personnes, la forêt de Sénart. Ces bandes procèdent à des battues au gros gibier, chevreuils et sangliers régulièrement introduits et nourris par l'ONF. Ces pratiques dangereuses s'opèrent aux risques et périls des promeneurs et autres sportifs, sous l'œil désabusé de nombreux gendarmes qui assurent la sécurité en privatisant momentanément l'espace. Réflexion de l'un d'eux : « *Il faut bien qu'il y en ait pour tous les goûts.* » C'est probablement ce que pensent les jeunes des *cités voisines, témoins de ces* mœurs violentes et guerrières.

Pierre-Louis Gauthier
Soisy-sur-Seine (Essonne)

LE PETIT COLLÈGE DE SARCELLES

Ceux qui travaillent dans les banlieues en ont marre des discours sur les sauvageons. Je suis professeur débutante nommée à Sarcelles et j'arrive de ma Vendée natale. En septembre, j'avais toutes les raisons de craindre mes futurs élèves que l'on disait endurcis par la vie dans la cité (...) Il est vrai que j'enseigne dans le plus petit collège de la ville, le plus mal loti, et dans une zone considérée comme sinistrée. *Tous les indicateurs sociaux*-économiques y sont au rouge.

En octobre, le maire nous a avoué que la génération des 12-18 ans de ce quartier était de la dynamite. Ce sont nos élèves. Autant dire que cet élu préfère les savoir en classe. Mais chaque soir, la vie est dans la rue... Nous avons souvent une pensée pour les policiers à qui nous avons la désagréable sensation de passer le relais, sans jamais les envier. Quoi qu'on en dise, notre statut de professeur nous met à l'abri de certaines haines. (...)

Notre collège a une capacité de 270 élèves. Ils sont près de 400 cette année ; on nous en annonce 450 pour la rentrée prochaine. Les préfabriqués dans la cour sont en ruine et il pleut dans les salles de classe du 2e étage. Les toilettes des élèves sont insalubres et malodorantes. Les parents des élèves ont occupé le collège en octobre dernier, *la mairie a promis* et un préfabriqué a été réparé. (...) Puis rien. *Un nouveau collège doit* être construit. Des élèves sont allés voir *le maire, on leur a conseillé de* repasser dans quelques semaines. (...)

Les élèves, j'ai découvert qu'ils étaient intimidés par « l'extérieur », qu'ils ne se sentaient pas les bienvenus dans nos grands musées, qu'ils craignaient les sorties à Paris ! et que 15 % d'entre eux étaient illettrés. J'ai aussi découvert qu'ils étaient formidables ! (...)

Les enseignants, ils font grève parce qu'ils estiment que le gouvernement, de gauche, a décidé de faire des économies sur le dos de l'école publique. Je ne suis pas en grève. J'ai l'impression que ce serait crier dans l'oreille d'un sourd, ou plutôt, dans l'oreille de quelqu'un qui ne veut pas entendre. Et à *l'heure où l'on se demande ce que* l'on fera des sauvageons, je trouve *désespérant de ne pouvoir être en*tendue. (...)

Dormez tranquilles, mes élèves ne semblent pas vouloir brûler de voitures. Comme beaucoup d'enfants en France, il n'aiment pas vraiment l'école, surtout celle qui leur renvoie une image si déplaisante d'eux-mêmes ! Mais demain, quand la cité se refermera sur eux, s'ils explosent pour de bon, on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas.

Florence Ducept
Paris

POINT D'HISTOIRE

Dans un article de première page *intitulé « L'Espagnol inconnu de* Toulouse » (*Le Monde* du 9 janvier), vous écrivez de cet Espagnol qu'il fut enfermé par les Allemands à la prison Saint-Michel, où on le fusilla. Par les Allemands ? Ne serait-ce pas plutôt, comme Marcel Langer, et tant d'autres, par des gendarmes français ? Vous ne précisez pas la composition du peloton d'exécution, mais il était probablement formé de Français. C'était l'usage dans cette prison à cette époque. (...)

La prison Saint-Michel va être détruite et son terrain livré aux promoteurs. Les fantômes des résistants français et étrangers fusillés vont errer longtemps encore.

Michel Naudy
Toulouse

DIEU, LE CALIFE ET LE ROI

J'ai lu avec le plus grand intérêt l'entretien avec Mohammed Tozy (*Le Monde* du 4 février). Je tiens toutefois à relever une inexactitude dans les affirmations de M. Tozy : *contrairement à ce que déclare* ce politologue, le roi du Maroc n'est pas calife, *pas plus que ses prédéces*seurs : le califat de l'islam a en effet disparu *avec la déchéance du prince* ottoman Abdul-Medjid II, en 1924, et diverses tentatives pour relever ce titre ont été vaines (la dynastie marocaine n'y a d'ailleurs pas pris part).

Les souverains du Maroc (qu'ils appartiennent à la dynastie alaouite ou aux dynasties antérieures) n'ont jamais revendiqué le califat ni excipé de ce titre. Bien au contraire, ils ont parfois, dans le passé, reconnu la suprématie du calife ottoman et lui ont même versé tribut. Dois-je rappeler à un Marocain qu'au XVIe siècle le sultan Abd el-Malek écrivait au sultan calife ottoman Mourad : « *Ce que je suis, je le dois au calife, il est mon suzerain.* »

En fait, il a généralement été admis par les *théologiens marocains* que les sultans ou rois du Maroc détiennent l'imamat suprême, qui leur donne des prérogatives califales sur leurs sujets mais non sur l'ensemble des musulmans.

Par ailleurs, le calife était assurément vicaire du Prophète, comme le dit M. Tozy, mais ceci ne veut pas dire qu'il était vicaire de Dieu. (M. Tozy pourrait se reporter à l'article « khalifa » dans *l'Encyclopédie de l'islam*.)

La cérémonie d'allégeance au roi dont parle M. Tozy fait sans doute partie des coutumes politiques du Maroc, mais il est permis de sourire *en lisant qu'elle est fixée au 4 mars* de chaque année, c'est-à-dire non pas à une date du calendrier hégirien, ce qui serait la moindre des choses dans une monarchie qui tire son pouvoir de l'islam, mais à une date du calendrier grégorien, déterminé par un pape... Bel exemple d'irénisme...

Jean Martin
Versailles (Yvelines)

MÉMOIRE DE LA DISSIDENCE

Contrairement à ce que vous avez écrit (*Le Monde* du 3 février), *ni Roy Medvedev ni Anatoli Ryba*kov n'ont jamais été considérés comme des « *personnalités de la dissidence soviétique* ». L'historien Roy Medvedev, pendant les pires années brejnéviennes et andropoviennes, a pu publier ses ouvrages à l'étranger sans être nullement inquiété. Si on me demande comment cela était possible et pourquoi Medvedev tient toujours en haute estime le sinistre Andropov, je préférerai répondre à l'américaine : *no comment.*

Pendant la perestroïka, gorbatchévien modéré et parfois assez agressif envers le mouvement démocratique, Medvedev a été élu (!) au comité central du PCUS pendant *qu'Andreï Sakharov, l'un* des fondateurs du *Mémorial* et de la première opposition au Soviet suprême, exigeait la suppression de l'article de la Constitution consacrant le rôle « *dirigeant* » du parti unique.

Quant à Anatoly Rybakov, écrivain honnête, populaire pendant la perestroïka et « léniniste » convaincu, il n'avait jamais, ni de près ni de loin, appartenu à ce qu'on appelle en Occident la *dissidence* soviétique (terme peut-être commode, mais réducteur et impropre). (...)

Vadim Korovoï
Paris

ET DE GAULLE ?

Le traitement du procès que M. Papon intente à propos du massacre d'octobre 1961 me paraît un peu biaisé. Il me semble évident qu'un préfet n'est pas plus qu'un simple exécutant. Et pourtant, personne ne remet en cause le rôle du général de Gaulle dans ces événements. Je comprends l'attachement qu'ont les Français pour leur chef historique pendant la Résistance et pour celui qui a mis fin à la guerre d'Algérie, mais refuser de voir les zones d'ombre de cette même personne relève de l'autocensure. S'il y a eu massacre, comment le préfet aurait-il pu rester en place sans l'approbation du chef de l'Etat ? Ne pourrait-on pas facilement éclairer ce qui s'est passé réellement pendant ces jours néfastes au plus haut sommet de l'Etat ?

Bahram Houchmandzadeh
Echirolles (Isère)

Les comptes brouillés du chômage

SALUÉS comme une « *baisse historique* » par Martine Aubry, les chiffres du chômage à la fin du mois de décembre présentent une curiosité comptable. Officiellement, les statistiques font certes apparaître une diminution du nombre de chômeurs de 41 000 en un mois et de 151 200 en un an. Mais les données fournies par le ministère de l'emploi lui-même ne *permettent pas de confirmer inté*gralement cette orientation en apparence favorable.

Si l'on en croit le document mensuel sur l'état du marché du travail en décembre 1998, 357 700 nouveaux demandeurs d'emploi se seraient, en effet, inscrits au cours du mois. En sens inverse, 343 400 autres auraient quitté les listes de l'ANPE. Soit une différence de 14 300 entre les deux mouvements d'entrée et de sortie, censés déterminer un solde. Or, dans le cas présent, les arrivants sont en nombre supérieur aux partants. Cela aurait dû, en bonne logique, entraîner une hausse mensuelle du chômage, et non pas un recul.

Comment expliquer un phénomène aussi surprenant ? Par une raison toute simple, mais embarrassante, puisqu'elle oblige à revenir sur les conditions dans lesquelles, depuis décembre 1995, une catégorie de chômeurs n'est plus prise en compte dans l'indicateur officiel. A savoir, ceux d'entre eux qui, ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois, ne figurent pas dans les calculs. Tout en étant toujours considérés comme des demandeurs d'emploi, régulièrement inscrits.

Tout cela serait sans gravité si l'impact de ce retrait, appliqué depuis une décision du Conseil d'Etat, demeurait, pour l'interprétation, neutre en tendance. Or, il n'en est rien ; il apparaît même plutôt, sur la durée, que ce mode de calcul perturbe de plus en plus la bonne compréhension des évolutions. D'autant que, au même titre que les statuts précaires, les *activités rémunérées de plus de* 78 heures participent de l'ajustement *rapide d'une « économie plus riche en emplois »*, comme on dit.

A l'origine, il y a trois ans, cette catégorie de chômeurs regroupait un peu plus de 280 000 personnes, en données brutes. Elle n'a cessé de se gonfler depuis et semble devoir connaître deux pics saisonniers, en juillet et en décembre. A tel point que, fin 1998, ils étaient 508 100, en augmentation de 38 500 par rapport au mois précédent. Un chiffre curieusement voisin de la « *baisse historique* », enregistrée en données corrigées des variations saisonnières.

Mais ces 38 500 personnes supplémentaires, momentanément retirées, risquent à terme, en partie ou en totalité, de réintégrer le groupe des demandeurs d'emploi disponibles pour un emploi à durée indéterminée à temps plein, qui constituent la catégorie officiellement retenue pour le chiffrage du chômage. Tant et si bien qu'il se produit un jeu de vases communicants, leur incursion temporaire dans le monde du travail provoquant artificiellement un recul du nombre des chômeurs et leur retour, tout aussi artificiellement, ayant ensuite pour conséquence de l'aggraver instantanément, sans que leur situation ait vraiment changé.

A cause de ce va-et-vient, il y a tout lieu de penser que, les travaux justifiés par la période des fêtes de fin d'année étant terminés, l'indicateur du chômage pourrait mécaniquement enregistrer une détérioration en janvier. Dans son communiqué, le ministère de l'emploi s'y prépare, puisque le commentaire précise que « *les retours éventuels (...) pourraient, comme au début de l'année dernière, se traduire par une évolution (...) moins favorable que celle du mois de décembre 1988* ».

ZONE D'OMBRE

Pour éviter que « *la baisse historique* » soit due à la hausse, également historique, des demandeurs d'emploi ayant travaillé plus de 78 heures, il serait temps d'apporter des correctifs à la présentation des résultats. Par exemple, il serait préférable que ces mouvements erratiques soient réintégrés en entrées ou en sorties au même titre que les autres causes déjà répertoriées. De la sorte, les chiffres deviendraient enfin fiables et l'instrument de mesure ne comporterait plus de zones d'ombre, comme aujourd'hui. A cette nuance près que cette opération-vérité aurait des conséquences, pas toujours satisfaisantes, sur le résultat final ...

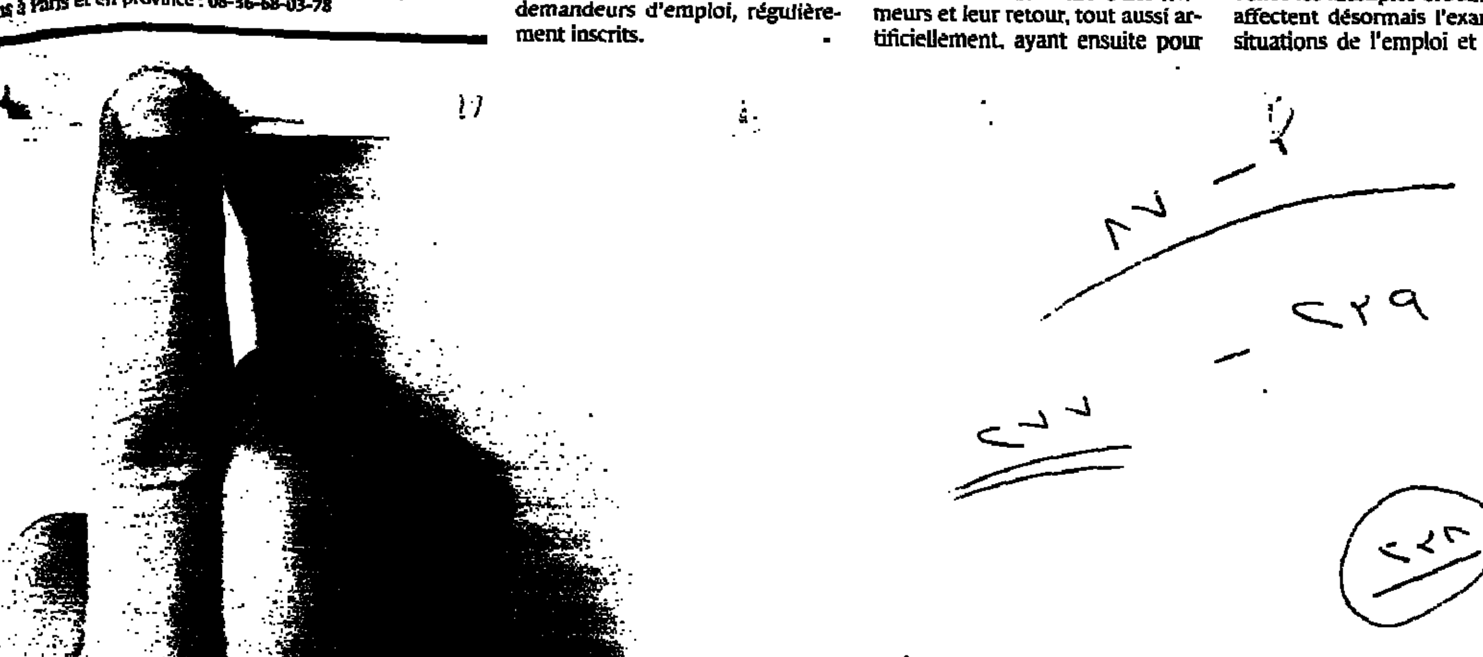
Au-delà des péripéties, cette affaire met de toute manière en évidence les multiples brouillages qui affectent désormais l'examen des situations de l'emploi et du chômage quand les définitions correspondent moins aux réalités. Dans ce registre, l'Unedic vient, par une étude, de lever un coin du voile sur quelques-unes des ambiguïtés d'interprétation entretenues par le développement de la précarité, en général, et du travail à temps partiel en particulier, qui assure près de la moitié des bonnes performances de la croissance plus riche *en emplois. Par suite, des statis*tiques de créations d'emplois, mesurées en équivalent-temps plein et qui vaudraient également pour l'intérim et les CDD, permettraient d'y voir plus clair.

Mais l'Unedic souligne aussi que si l'on calculait le niveau de chômage en additionnant toutes les variantes de catégories de demandeurs d'emploi, pour un contrat à durée indéterminée, à durée déterminée (CDD), à temps plein, à temps partiel ou pour un travail de plus de 78 heures par mois, les résultats seraient tout à fait différents de ceux qui sont affichés.

Ainsi, pour toute l'année 1998, il y aurait une hausse de 20 100 chômeurs, contre une baisse de 151 200, établie sur les seuls demandeurs d'un emploi à temps plein en contrat à durée indéterminée.

Comme quoi, sauf à accepter que le trouble l'emporte, il y aurait urgence à mettre de l'ordre dans ce qui nous sert de principal baromètre social. Ne serait-ce que parce que ces écarts alimentent un décalage de perception entre les décideurs et ceux qui vivent au quotidien la pression du chômage.

Alain Lebaube





Pour une communauté des Etats-nations

Suite de la première page

Car l'Europe n'a pas encore son concept institutionnel. Ceux qui veulent la faire entrer de force dans le carcan fédéral, comme ceux qui veulent en profiter pour attiser le nationalisme chauvin, travaillent dans le même sens : celui du dogmatisme et de l'aveuglement historique. Quelque chose de nouveau est pourtant en train de naître, qui ne se définit ni par le *« fédéralisme des Etats-nations »* (contradictoire en soi) ni par le confédéralisme classique. On serait sans doute plus proche de la réalité si l'on parlait de *« communauté des Etats-nations »* : forme empirique originale, caractérisant la phase actuelle de l'identité politique européenne et qu'il conviendrait d'orienter vers des coopérations encore plus renforcées dans les domaines économiques, sociaux, politiques et culturels. Il faut mettre en débat la construction européenne dans la nation : toute élaboration de l'Europe en cachette amènera un affaiblissement de l'identité européenne.

L'Etat-nation est le seul cadre où la démocratie puisse se concrétiser. Sinon, elle se dissout dans le marché qui respecte d'autant mieux les formes démocratiques qu'il consacre la domination des oligarchies. Voilà pourquoi chaque avancée institutionnelle dans l'architecture européenne doit être précédée, accompagnée et soutenue par un dialogue dans et entre les sociétés : oui, il importe d'expliquer à nos amis allemands, italiens, espagnols ou belges pourquoi nous tenons à la défense de notre modèle républicain – non par orgueil nationaliste, mais parce qu'il est le résultat d'une lutte séculaire pour protéger socialement le citoyen français face aux forces aveugles du marché ou du despotisme politique. Pour que l'Europe ne se réduise pas à un marché sans imaginaire ni cœur, pour qu'elle devienne un espace de construction démocratique des peuples, il faut lui offrir un avenir qui respecte les valeurs de solidarité et d'égalité de la République.

Je me battrai donc pour la défense du modèle social français, parce que je crois qu'il est bon, parce que je suis convaincu qu'il peut plaire. Défendre ce modèle, qu'est-ce que cela veut dire pratiquement ? Sur le plan économique, cela signifie d'abord un pacte de solidarité et de croissance au-delà du pacte de stabilité. Parce que c'est la seule manière de lutter contre ce cancer qui ronge l'Europe et qui est responsable de la résurgence de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme, de la haine : le chômage.

Le traité d'Amsterdam fait de l'emploi une *« question d'intérêt commun »* ? Eh bien non : faisons-en *la* question. Le Livre blanc de la Commission, en 1993, proposait un programme de grands travaux pour relancer la croissance, l'emploi et la compétitivité. La gauche républicaine fera vivre ce programme. Elle en fera le menu de l'Europe des peuples et des Etats responsables. Le traité de Maastricht dit : *« La philosophie du présent traité est celle d'une économie de marché où la concurrence est libre. »* Ce n'est pas ma philosophie. Au nom de la gauche républicaine, je dirai que la politique européenne de concurrence ne doit pas sournoisement démanteler les services publics des Etats-membres. Il nous faut, certes, adapter ces services à la période historique nouvelle : pourquoi, alors, ne pas élaborer ensemble un cadre européen de protection des services publics des Etats-membres ? On veut réduire les fonds structurels sous mille prétextes. Je tiens pourtant qu'ils n'ont jamais été aussi importants : utilisons-les et renforçons-les, pour soutenir la création d'emplois dans les régions défavorisées.

On bavarde sans discontinuer sur l'indépendance de la Banque centrale. Ses dirigeants ont beaucoup de qualités et un grand défaut, grave et parfois rédhibitoire : ils croient qu'on peut gérer les sociétés humaines comme un conseil d'administration. Ils se trompent. C'est pourquoi la question de la Banque centrale doit être posée dans son essence fondamentale : sert-elle à gérer l'économie au détriment des sociétés ou doit-elle aussi prendre en compte les problèmes sociaux qui résultent de sa gestion ? L'objectif de la Banque centrale doit être celui de la lutte contre le chômage et pour l'emploi. Il faut baisser les taux d'intérêt pour favoriser l'investissement industriel, la création d'emplois. Il ne faut pas penser seulement aux grands investisseurs. Il faut aussi intégrer les PMI/PME dans toute politique économique européenne digne de ce nom.

C'est pourquoi il nous faut une institution pour orienter l'activité de cette banque : un gouvernement économique européen qui incarne les droits des peuples face aux pouvoirs des puissances financières. Les dirigeants de la Banque centrale veulent défendre les intérêts de l'Europe dans l'économie mondiale ? Qu'à cela ne tienne : qu'ils acceptent une parité réaliste avec le dollar, seule manière de le concurrencer, donc de favoriser le commerce extérieur européen et, de proche en proche, la croissance et l'emploi !

On veut démanteler l'une des seules politiques européennes qui aient survécu à la mondialisation du libéralisme : la politique agricole commune. Il faudrait au contraire l'adapter aux exigences du siècle qui vient en réorientant son contenu et en protégeant les paysans. Et favoriser la mise en œuvre d'autres politiques communes : dans la recherche/innovation, les transports, l'environnement, la sûreté nucléaire, etc.

Mais cette communauté des Etats implique nécessairement la recherche de l'équilibre interne de chaque nation et d'abord celui de la cohésion sociale. Pour moi, républicain de gauche, ouvert sur le monde, le combat pour la citoyenneté passe avant toute autre exigence. Je le dis franchement : je veux une Europe différente parce que celle du libéralisme détruit la société française. Ce qui m'importe, c'est l'intégration, ici, chez nous, de ces dizaines, ces centaines, ces millions de jeunes laissés en rade par un système économique d'airain.

Il y a la précarité sociale qui s'étend, les salaires plus bas pour les femmes et les jeunes, l'exclusion de couches de plus en plus importantes de la population. Il y a l'insécurité, la ghettoïsation, la violence dans des zones hors-droit, le désespoir, enfin, pour des gens stigmatisés et humiliés en raison de leur origine ou de leur confession. Il y a la citoyenneté brisée, celle que la démission à l'école a rendue normale – *« je veux les droits et pas les devoirs »* –, et celle que l'égoïsme a rendue inévitable – *« acceptez les devoirs sans recevoir aucun droit »*. Eh bien, la République doit sortir de ce cercle infernal ! Ce n'est pas parce qu'on subit le racisme à l'embauche qu'on a le droit de brûler une voiture. Ce n'est pas parce qu'on clame les valeurs de la République qu'on a le droit d'oublier ceux qui demandent désespérément l'égalité sociale.

Je le dis franchement : je veux une Europe différente, parce que celle du libéralisme détruit la société française

Je parlerai *pour* et *à* ces jeunes : ils sont plus de 2 millions issus de l'immigration. Je leur dirai que leur avenir est ici, que la citoyenneté se conquiert, que les droits vont avec les devoirs. Que la laïcité est une invention géniale de l'esprit français, que la solidarité dépasse le statut social, que l'égalité n'est pas synonyme d'assistance mais se nourrit de l'excellence et du mérite de chacun, que la liberté est le mot le plus fraternel qui soit dès lors qu'il s'inscrit dans l'appartenance à un peuple, à une nation, à un Etat, et que c'est la meilleure et plus rapide voie pour accéder à l'universalité des êtres humains.

Je plaiderai pour que la citoyenneté s'ouvre aux jeunes issus de l'immigration et pour que l'Europe, loin d'être une échappatoire hors de la francité, soit au contraire le meilleur chemin qui y ramène. Je n'aurai de cesse que la France et l'Europe regardent les flux migratoires avec d'autres yeux. L'immigration est un trait d'union original avec les pays d'origine. La France hérite aussi de son passé colonial : elle doit l'assumer. Après tout, à cette demande d'intégration que les jeunes issus de l'immigration expriment, n'est-ce pas le moindre des devoirs que la France réponde ?

Il ne faut pas que l'Europe serve de prétexte à l'oubli de ce passé : la France doit – et a intérêt – à maintenir des relations préférentielles avec l'Afrique et les pays du pourtour méditerranéen. La politique d'aide au développement doit s'orienter vers l'intégration sociale dans les sociétés du Sud afin de stabiliser les populations chez elles. Ce n'est pas un crime de lèse-majesté européenne que de demander aux autres pays européens de suivre l'exemple que le gouvernement Jospin a donné en proposant au Maroc, au titre de la solidarité, une reconversion d'une partie de sa dette en investissements de codéveloppement ! Oui, il nous faut gérer les flux migratoires non en favorisant une communautarisation bureaucratique des politiques d'immigration et de sécurité, mais en mettant en œuvre des programmes de codéveloppement auxquels pourraient participer les Etats, les collectivités territoriales, les associations d'immigrés, les universités et instituts de formation.

Je me battrai pour ancrer une simple idée dans l'imaginaire de nos concitoyens : l'ordre économique international dépend aussi de nous

Les migrations vont continuer. Organisons-les. Favorisons la circulation et les séjours temporaires : c'est la meilleure manière de lutter contre l'immigration illégale, les employeurs clandestins, les réseaux qui prospèrent sur la misère humaine. Il nous faut sortir de la fausse alternative entre l'ouverture à l'Est ou au Sud. Nous devrions plutôt favoriser les complémentarités – industrielles, agricoles, etc. – entre l'est de l'Europe et le Sud. Aujourd'hui, on prend trop souvent prétexte de la mondialisation pour justifier l'inaction devant un monde impitoyable.

Je me battrai pour ancrer une idée, une simple idée, dans l'imaginaire de nos concitoyens : l'ordre économique international dépend aussi de nous ; il doit être au service des citoyens et non pas seulement du profit. Si, à travers ce combat, je puis réveiller le sentiment d'appartenance à la France chez ceux qui s'en sentent exclus, le sentiment d'une communauté des Etats européens chez ceux qui veulent livrer les nations aux seules lois du marché, le sentiment, enfin, de solidarité avec ceux qui, ailleurs, souffrent, alors, au-delà de tous les scores électoraux, j'estimerai avoir mérité du pays qui est le mien.

Sami Naïr

Si proche, si lointaine...

par Claude Dargent

L'avènement en fanfare de l'euro suivi par le vote du Congrès en vue de la ratification du traité d'Amsterdam peut donner le sentiment que l'option européenne constitue un acquis irréversible pour les Français. Nos concitoyens auraient définitivement accepté que l'Europe constitue désormais une de leurs collectivités politiques d'appartenance, à côté de la nation, de la région, du département et de la commune.

Les études d'opinion montrent que l'attachement à l'Europe est très inférieur à celui dont les Français témoignent à l'égard des autres collectivités territoriales. Il est douteux que la naissance d'une monnaie qui reste totalement virtuelle pour eux à l'heure actuelle ou une énième révision constitutionnelle bouleverse cette hiérarchie.

Les enquêtes que réalise l'Observatoire interrégional du politique en partenariat avec les conseils régionaux établissent sans ambiguïté le faible enracinement du sentiment européen dans l'opinion, par rapport à celui des autres collectivités politiques nationales. Au vu des dernières données disponibles, en 1997, 56 % des Français se déclaraient *« très attachés »* et 36 % *« plutôt attachés »* à la France. Les niveaux observés pour les autres collectivités territoriales françaises sont du même ordre de grandeur : respectivement 51 % et 33 % pour la région, 48 % et 33 % pour le département, et 51 % et 29 % pour la commune. Dans aucun de ces quatre cas, la somme des personnes se déclarant *« pas très attachées »* ou *« pas attachées du tout »* ne dépasse les 20 %.

L'Europe détonne très largement dans ce tableau homogène : seuls 11 % des Français se déclarent *« très attachés »* à l'Europe et 36 % *« plutôt attachés »*. En revanche, une majorité (51 %) se dit *« pas très attachée »* ou *« pas attachée du tout »* à cette collectivité politique. Ces chiffres témoignent d'une grande stabilité par rapport à 1995, quand cette question avait été posée pour la première fois. L'attachement à l'Europe y était même plutôt un peu plus fort – de 4 points.

Les Français, s'ils sont plutôt favorables à l'Europe, ne valorisent pas beaucoup cet objectif. Ils deviennent donc facilement réticents, surtout quand la montée en puissance de cette collectivité politique leur apparaît comme contradictoire avec des enjeux nationaux auxquels ils sont très attachés – à commencer par l'emploi.

L'Europe apparaît à la fois comme peu légitime et pas démocratique : voilà qui peut sembler beaucoup pour une institution qui prétend censurer les décisions prises au niveau national, un échelon bien mieux placé par les Français pour ces deux critères d'appréciation.

***Claude Dargent** est chargé de recherche au CNRS (Observatoire interrégional du politique).*

CONSOMMATION Le marché de la livraison de repas à domicile, qui croît de plus de 20 % par an en France, suscite les convoitises. Le numéro un de la livraison de pizzas en Espagne, TelePizza, va ouvrir ses premiers points de vente français, le 19 février à Paris. ● DANS UN MARCHÉ ENCORE FRAGMENTÉ, deux chaînes tirent leur épingle du jeu : l'américaine Pizza Hut, numéro un dans le monde, et la française Speed Rabbit Pizza. Le numéro deux mondial du secteur, l'américain Domino's Pizza International, a connu des déboires dans l'Hexagone mais veut continuer son développement. ● CE TYPE DE CONSOMMATION est majoritairement urbain et attire principalement les moins de 35 ans. Les deux tiers des points de livraison en France sont concentrés en région Ile-de France, PACA et Rhône-Alpes. 68 % des consommateurs qui ont recours à la livraison à domicile sont des hommes.

La France, nouvelle terre de bataille des géants de la pizza

Le marché de la livraison à domicile, qui croît de plus de 20 % par an, attire les convoitises. TelePizza, le numéro un espagnol du secteur, ouvre ses premiers magasins, le 19 février, dans l'Hexagone. L'américain Pizza Hut, numéro un mondial, entend bien y rester leader

VENDREDI 19 FÉVRIER, les premiers points de vente rouge et blanc du numéro un espagnol de livraison de pizzas à domicile, TelePizza, devraient ouvrir à Paris. A l'emplacement d'anciens magasins de... Domino's Pizza. La chaîne américaine Domino's Pizza International, numéro deux mondial, qui gère plus de six mille deux cents points de ventes dans soixante-trois pays, vient de connaître son premier grand revers en France. Le 29 décembre 1998, le tiers (c'est-à-dire dix-neuf) de ses magasins ont été vendus par décision de justice à son concurrent espagnol. Le géant américain avait choisi, pour se développer en France, le système de la « master-franchise » : un partenaire local, en l'occurrence l'entreprise Franca Americana, devait gérer pour le groupe la marque Domino's et choisir les franchisés. L'affaire semblait prometteuse. La société d'investissement Apax Partners avait même décidé en 1996 de prendre une participation d'un tiers au capital de cette entreprise. *« Nous y avons cru »*, explique Rudolphe Lambert, directeur associé chez Apax. Cependant, Franca Americana *« a visiblement connu des difficultés pour mettre en place le système Domino's »*, avoue Michael Curran, directeur général de Domino's Pizza aux Etats-Unis. Relations difficiles avec les franchisés, formation insuffisante dans les magasins : *« Nous nous sommes rendu compte de certains problèmes l'an dernier et nous avons dépêché des experts américains du groupe »*, explique-t-on aux Etats-Unis. Visiblement trop tard. Franca Americana a été mise en redressement judiciaire fin 1998 et Apax Partners a perdu plus de 10 millions de francs dans l'opération.

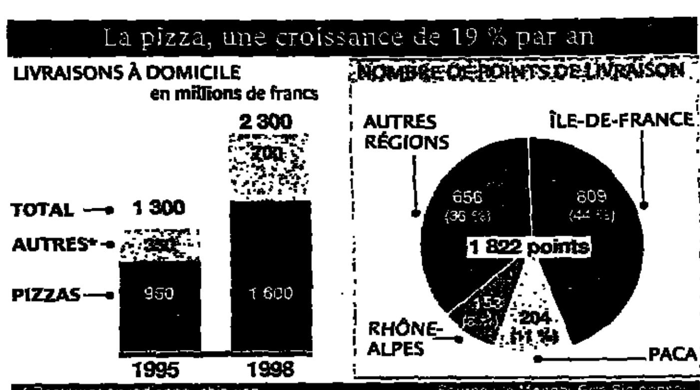
Un consommateur masculin et urbain

Homme, vingt-sept ans, urbain, sans horaires fixes et possédant des revenus moyens à supérieurs : tel est l'archétype du consommateur français de pizzas à domicile. Selon Denis Rivière, PDG de Speed Rabbit Pizza, le comportement des consommateurs (à 68 % des hommes) varie avec l'âge : les moins de 25 ans sont des clients *« fréquents »* mais *« peu fidèles »*, très sensibles aux prix. Pour les 25-40 ans, c'est *« un dépannage (...) à l'occasion du match de football télévisé entre amis... »*. Au-delà de cette tranche d'âge, les clients se font de plus en plus rares.

L'attitude du consommateur français reste éloignée de celle de son homologue américain : *« Alors que le client américain est flatté d'être reconnu par le livreur grâce au système informatique de celui-ci qui a souvent gardé en mémoire la dernière commande, l'adresse et le code d'accès de l'immeuble »*, le Français, lui, se sent *« épié et fiché »*, analyse Bernard Boutboul, du cabinet Gira-Sic conseil.

« OPÉRATIONS DE MARKETING »

Domino's Pizza ne se considère pas vaincu pour autant. Hormis les points de vente rachetés par TelePizza, la chaîne dispose encore d'une quarantaine d'enseignes détenues par des franchisés. *« Nous envisageons l'ouverture de dix à quinze sites en 1999 et comptons également investir dans une centrale d'achat »*, précise M. Curran. Sur le marché français, deux chaînes tirent leur épingle du jeu : l'américaine Pizza Hut et la française Speed Rabbit Pizza. Leurs stratégies sont différentes : l'anglo-saxonne s'appuie sur un réseau de restaurants (vingt-huit en France) pour renforcer sa marque ; la française, uniquement dédiée à *la livraison et à la vente à emporter*, choisit pour son enseigne des emplacements passants pour renforcer son nom.



En France, environ 8 000 personnes travaillent à temps complet ou partiel dans cette activité. 57 % des points de vente sont des indépendants.

Dans un marché très fragmenté, le numéro un mondial de la spécialité, Pizza Hut, présent en France depuis 1987, est le leader incontesté avec 30 % de parts de marché. Cent trois points de livraison existent à sa marque en France. *La société renoue* avec les bénéfices (26 millions de francs en 1998) après des résultats nuls en 1997. Longtemps propriété du groupe PepsiCo, l'enseigne est depuis 1997 détenue par le groupe Tricon Global Restaurants, qui a engagé un plan de restructuration mondial pour réduire son endettement. L'antenne française a entamé la même opération.

Premier axe d'attaque : le passage en franchise des points de livraison *détenus en propre et mo*bilisateurs de capitaux. La filiale a freiné son expansion en France, où *aucun restaurant n'a été ouvert en* 1998. Elle a préféré consolider ses positions et miser *« sur des opérations de marketing ciblées sur les deux millions de clients de sa base informatique »*, précise Roland de Farcy, directeur général de l'enseigne en France.

STRATÉGIE INNOVANTE

Face à ce mastodonte américain, *la chaîne française* Speed Rabbit, aux couleurs noir et jaune (cinquante et un points de vente), réussit à augmenter de façon régulière. Une douzaine d'unités ont été ouvertes en 1998 et son chiffre d'affaires (158 millions de francs, 26 millions d'euros) a crû de 8 % à *périmètre constant*. L'entreprise, cotée au marché libre de la Bourse de Paris, est déficitaire depuis trois ans mais devrait afficher un résultat équilibré en 1999. Pour obtenir des coûts d'achat de matières premières aussi avantageux que ses concurrents beaucoup plus importants, l'entreprise a diversifié ses activités. Elle propose désormais aux collectivités locales et, depuis 1998, aux grands de la distribution (comme Leclerc ou Continent) d'aider à la constitution de *« coins pizza »* dans des restaurants d'entreprise ou dans les galeries marchandes des centres commerciaux. *« Plus de mille unités de ce type ont déjà été installées en France »*, précise Didier Rivière, PDG de Speed Rabbit Pizza.

Dans ce marché en concentration, l'arrivée de l'espagnol TelePizza va-t-elle changer la donne ? Le nouvel entrant affiche une forte ambition dictée pour partie par ses actionnaires habitués à un fort retour sur investissement. *« Nous envisageons à terme d'être le principal acteur de la restauration en France »*, n'hésite pas à affirmer Eduardo Armijo, directeur de TelePizza-France. Les points de vente (ex-Domino's Pizza) rachetés devraient ouvrir à un rythme de quatre magasins par semaine à partir du 19 février. Les produits espagnols ont même *« été adaptés au marché français*, argumente M. Armijo, *en ajoutant de la moutarde et du fromage »*. Le marché français, qui croît de près de 20 % par an, est devenue une nouvelle terre de concurrence.

Laure Belot et François Bostnavaron

Le succès de TelePizza ou les bonnes recettes de Leopoldo

MADRID
de notre correspondante

Fidel Castro ne s'en est jamais douté, mais il est à l'origine d'une des plus belles « success story » à l'espagnole : celle du groupe TelePizza, qui, non content d'avoir évincé tous ses concurrents dans le domaine de la pizza à domicile, devance même dans la péninsule Ibérique l'un des mastodontes du fast-food qu'est McDonald's, et s'apprête à entrer sur le marché français *(lire ci-dessus)*.

Ce succès se résume à l'histoire d'un homme : Leopoldo Fernandez Pujals, le président-fondateur du groupe. Tout commence à Cuba, lorsque, devant la montée au pouvoir du « leader maximo », la famille de Leopoldo, qui n'est âgé alors que de treize ans, décide de tout abandonner, en 1960. Huit ans plus tard, le jeune homme se retrouve dans l'armée américaine et partira au Vietnam.

Mais Leopoldo rêve d'autres batailles. Après des études de comptabilité et de finances en Floride, il supervise les ventes de savonnettes pour Procter & Gamble. Son salaire n'étant pas à la hauteur de ses performances commerciales, il entre chez Johnson & Johnson. Et responsable du secteur latino-américain, il se souvient de de ses origines espagnoles et demande à partir à Madrid, en 1981, où il devient directeur du marketing. C'est là qu'il conçoit l'idée des pizzas à domicile et commence à tester son concept sur des amis. Il mise sur la qualité et parie sur l'entrée massive des femmes espagnoles dans le marché du travail, qui va nécessiter une solution de dépannage pour nourrir la famille.

En 1987, il lance un premier négoce. Mais on jase vite chez Johnson & Johnson et la double vie professionnelle de Leopoldo Fernandez Pujals doit s'arrêter. Il choisira TelePizza qu'il fonde définitivement le 21 octobre 1988, dans le quartier madrilène d'El Pilar, avec un capital modeste de 10 millions de pesetas (environ 61 000 euros), mais une devise ambitieuse qu'il ne lâchera jamais : *« Hay que crecer »* (il faut grandir).

Aujourd'hui, TelePizza (dont « Leo » détient encore environ 39 % des actions) compte près de 600 magasins dans cinq pays (Espagne, Portugal, Pologne, Chili, Mexique), donne du travail à 13 000 personnes et a bouclé 1998 avec des ventes qui représentent plus de 55 milliards de pesetas (environ 301 millions d'euros), soit 40 % de mieux qu'en 1997. L'entrée en Bourse du groupe, en novembre 1996, fut un réel succès : depuis, les actions ont multiplié plus de dix fois leur valeur.

Cela ne suffit pas : « Leo » escompte 2 000 magasins en l'an 2002 et 6 000 avant 2007, et ce, dans une quarantaine de pays. Il s'est donné les moyens de soutenir sa conquête des marchés : en mai 1997, TelePizza a acheté sa rivale Pizza World et créé un groupe en lançant une entreprise de transports (Delivery Delta, qui a racheté les Transports Gutierrez) pour la distribution des produits de TelePizza, et en achetant, il y a quelques mois, 85 % de Luxtor, la compagnie qui l'approvisionne en fromages. Ajoutant la carte de la diversification, TelePizza a également ouvert TeleGrill, il y a deux ans, une nouvelle marque de vente de poulets et côtelettes grillés. Quant à la France, l'aventure est récente puisque, il y a seulement quelques semaines, le tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) a adjugé pour 15 millions de francs (2,29 millions d'euros) à TelePizza les installations du groupe Franca Americana, qui détenait en France la franchise de la chaîne Domino's Pizza. Dès le 19 février, « Leo » sera présent à Paris. En attendant Nantes, Toulouse et Strasbourg...

Marie-Claude Decamps

American Airlines : Bill Clinton invite les pilotes à cesser leur « grève »

QUELQUE 2 400 pilotes sur les 9 200 que compte la compagnie American Airlines ont cessé le travail depuis samedi 6 février en se faisant porter malades. Leur syndicat demande que les 300 pilotes de Reno Air, la quinzième compagnie aérienne des Etats-Unis, rachetée par American Airlines en *décembre 1998, soient payés au* même tarif : pour le moment, les pilotes de Reno Air reçoivent une rémunération de 150 000 dollars par an (132 743 euros), la moitié de celle perçue par les équipages d'American Airlines.

La compagnie américaine a annoncé, vendredi 12 février, l'annulation de 1 046 vols, soit plus d'un avion sur deux prévus pour la journée, et a engagé une nouvelle action en justice devant le refus de ses pilotes de reprendre le travail. Jeudi, un juge fédéral avait pourtant demandé au syndicat des pilotes de ne plus encourager cette action. Mais cet ordre de reprise du travail semble difficile à appliquer car il est pratiquement impossible de prouver que les pilotes absents ne sont pas réellement malades.

Le président Bill Clinton est intervenu vendredi dans le conflit qui oppose le syndicat de pilotes à la deuxième compagnie aérienne dans le monde. *« Je suis préoccupé par l'impact que ce conflit du travail a sur le pays et sur les voyageurs »*, a déclaré dans un communiqué M. Clinton en appelant les commandants de bord à reprendre le travail avant le week-end et à retourner à la table de négociations. Il a souligné qu'une poursuite de la grève risquait de causer de très fortes perturbations durant ce congé exceptionnel de trois jours : lundi, jour du président, est en effet une journée fériée et cette période est l'une des plus chargées de l'année. *« Des millions d'Américains dépendent des transports et de l'industrie du tourisme pour leur gagne-pain »*, a rappelé le président. Mais ces propos avaient peu de chance d'être entendus avant la fin de ce long week-end.

Cette forme de grève n'est pas une première. Le personnel de bord de TWA y a eu recours à Noël et les policiers de New York la pratiquent traditionnellement. Seule la menace de lourdes amendes, qui grimperaient au fur à mesure que le conflit s'enliserait, pourrait être en mesure de pousser le syndicat des pilotes à inciter ses troupes à reprendre le travail. Cependant, même si les pilotes obtempéraient, le trafic d'American Airlines ne devrait pas revenir à la normale avant quelques jours. Selon des analystes financiers, l'annulation de 100 vols fait perdre à la compagnie américaine 1,2 million de dollars (1 million d'euros).

Joël Morio

DÉPÊCHES

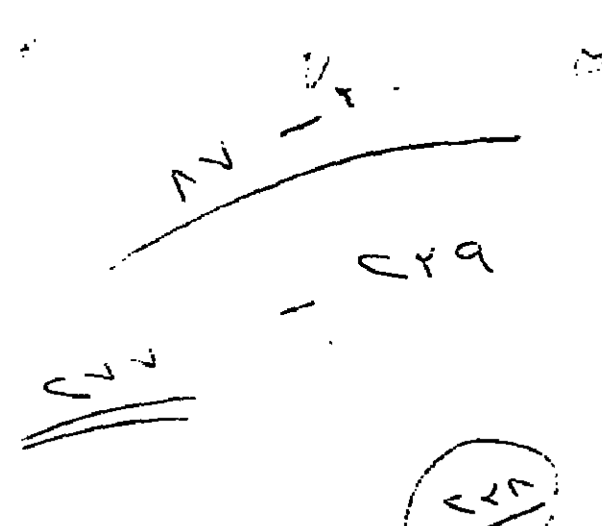
■ **BRITISH AIRWAYS : la compagnie aérienne** britannique a confirmé, vendredi 12 février, sa prise de participation à hauteur de 9 % dans le capital d'Iberia, dans le cadre de la privatisation de la compagnie espagnole. L'investissement sera compris entre 200 et 215 millions de livres (288 et 310 millions d'euros). American Airlines a également annoncé son intention d'acquérir 1 % d'Iberia.

■ **BANQUE : seize établissements bancaires européens**, dont le CCF et les Banques populaires, ont établi, vendredi 12 février, un accord de partenariat, sous le nom d'Euroclub, afin d'assurer un placement obligataire géographiquement diversifié au sein de la zone euro.

■ **ACIER : le département du commerce américain** a indiqué, vendredi 12 février, qu'il pourrait imposer des pénalités de douane aux importations d'acier en provenance du Brésil et du Japon, qu'il estime injustement bas.

■ **AIR FRANCE : les personnels de la maintenance** à Roissy, en grève depuis près de cinq semaines, ont voté, vendredi 12 février, pour la suspension de leur mouvement.

■ **BROSSARD : le tribunal de grande instance d'Orléans (Loiret)** a ordonné, vendredi 12 février, la libération des accès de l'usine Brossard-France de Pithiviers, bloquée par des piquets de grève depuis le 1er février. Les grévistes ont obtempéré mais la production reste stoppée.



Les banques développent leur offre de PEP-assurance multisupports

Dopés par le succès récent remporté par les plans d'épargne populaire-assurance, les établissements financiers multiplient désormais les versions multisupports de ce placement. Reste à savoir ce que l'investisseur y gagne

JUSQU'ALORS quelque peu boudé par les épargnants, qui lui préféraient la version bancaire classique (le capital fructifie pendant au moins huit ans sur la base d'un taux fixe ou variable avec minimum garanti), le plan d'épargne populaire - *assurance vie* suscite depuis plusieurs mois un véritable engouement de la part des souscripteurs (+ 20 % en termes d'encours, de novembre 1997 à octobre 1998, selon les statistiques de la Banque de France). En 1998, « *les PEP-assurance ont couvert 16 % de notre collecte globale d'assurance-vie, alors qu'auparavant ils ne représentaient qu'un pourcentage très faible de cette activité* », constate Marc Sallé, responsable des produits d'assurance au Crédit du Nord.

La raison de ce succès soudain est simple. Elle tient pour l'essentiel aux récents changements fiscaux de l'assurance-vie, qui pénalisent les contrats ouverts depuis le 1er janvier 1998. Les revenus qu'ils génèrent seront soumis à un prélèvement libératoire de 7,5 % au bout de huit ans à partir de 30 000 francs de plus-values (60 000 francs pour un couple). Or, du fait de son caractère hybride, le PEP-assurance, tout en conservant les autres avantages fiscaux propres à l'assurance-vie (notamment en matière de droits de succession), échappe à cette nouvelle taxation.

UN NOM TROMPEUR

Mieux, il permet une sortie en rentes défiscalisées, ce qui n'est pas le cas des rentes viagères de l'assurance-vie taxées sur la base d'un barème dégressif (la fraction imposable varie de 70 % à 30 % selon que l'on a moins de cinquante ou plus de soixante-neuf ans au moment où l'on touche sa rente). Résultat, plutôt que de souscrire un contrat d'assurance-vie ou de *continuer à alimenter un PEP financier* devenu au fil des ans beaucoup moins rentable (les taux de rendement nets annuels naviguent aujourd'hui autour de 4 %), nombre d'épargnants ont préféré ouvrir un PEP-assurance *ou transférer sur ce type de* contrat leur ancien PEP bancaire.

Soucieux de ne pas louper le coche, les assureurs et les banquiers ont donc décidé de peaufiner leur offre et n'hésitent plus depuis quelques mois à proposer des PEP-assurance multisupports. Un terme d'ailleurs quelque peu trompeur dans la mesure où la plupart des PEP dits multisupports sont souvent investis dans un (ou plusieurs) compartiment(s) en francs. « *Dès lors qu'il propose un PEP-assurance, le gestionnaire a une obligation de garantie du capital investi qui le contraint à un certain niveau de sécurité* », rappelle Philippe Tizzoni, directeur général d'Abeille Vie, dont le PEP multisupports, Selectivaleurs, est essentiellement investi sur des supports en francs (Profil garanti, Victoire épargne et Victoire retraite). Tous les assureurs, néanmoins, n'exigent pas la même marge de sécurité.

« RÉSULTATS "PLOMBÉS" »

Tandis que certaines compagnies comme Antarius (Crédit du Nord), PFA Vie (AGF-Allianz) ou Axiva (AXA-UAP) acceptent parfois de diversifier jusqu'à 40 % du capital investi dans leurs PEP multisupports à travers des unités de compte plus ou moins risquées, d'autres ont décidé de placer au moins 80 % des primes versées sur un (ou plusieurs) fonds en francs. Ainsi, chez Fructivie (Banques populaires), seuls les intérêts générés par l'épargne peuvent transiter vers l'un des supports de Fructi Sélection Vie PEP (une petite quinzaine au total). Cependant, à en croire Philippe Tizzoni, « *même s'il n'y a que 10 à 20 % du multisupports placés en unités de compte plus dynamiques, cela suffit à doper le rendement et le rendre supérieur à la rentabilité d'un contrat en francs classique* ».

Mais tous les professionnels ne partagent pas cet avis. « *Nous nous refusons à vendre des PEP multisupports, produits destinés à être médiocres*, affirme Jacques Ducrocq, directeur du marketing de la Caixabank, établissement pourtant réputé pour son offre de PEP. *Pour assurer sa garantie, l'assureur est amené à "plomber" ses résultats afin de se couvrir, et les performances du produit s'en ressentent automatiquement. Mieux vaut dans ce cas souscrire directement un vrai contrat multisupports.* » Ou suivre l'exemple de la Fédération continentale (Kaleidia Pep), d'Avip (Avip Liberté) ou encore de Generali-Vie et offrir un véritable PEP multisupports susceptible d'être placé sur des unités de compte « pures », parfois très dynamiques.

« *Avant de rendre, il y a un an maintenant, notre contrat multisupports Préférence éligible au PEP, nous avons bien sûr mené des études actuarielles*, souligne Jean-Pierre Jauregui, directeur commercial de Générali-Vie. *Les projections faites sur un horizon de huit ans et qui concernaient des supports parfois très volatils montrent clairement qu'au-delà de cinq ans la probabilité de perte est négligeable.* » Pour se couvrir les premières années en cas de trop grande exposition au risque, Generali-Vie exige cependant de ses clients qu'ils souscrivent une assurance-décès moyennant un coût annuel correspondant à 0,5 % de l'épargne gérée et que l'on retrouve dans les frais de gestion annuels (1,5 %, contre 1 % pour la version purement assurance de Préférence). Mais le jeu vaut apparemment la chandelle, comme le montrent notamment les résultats de la version dynamique du PEP Préférence de Generali-Vie : + 25,05 % pour 1998.

Laurence Delain

Une fiscalité avantageuse

Limités à un montant de 600 000 francs de versements (1,2 million par couple, sachant que chacun des époux peut ouvrir son propre PEP), les PEP-assurance multisupports sont exonérés d'impôts (sauf CSG et CRDS, prélevées à l'issue du contrat) et peuvent donner lieu à une sortie en rentes entièrement défiscalisées. Exception faite de certains cas de force majeure (décès, invalidité, fin de droits au chômage, liquidation judiciaire), toute sortie anticipée avant quatre ans se solde par une sanction fiscale de 35 % (plus 10 % de prélèvement sociaux) sur les gains qui passe à 15 % (hors CSG et CRDS) si le retrait se fait entre quatre et huit ans après l'ouverture. Par ailleurs, les PEP assurance-vie échappent à la taxe de 7,5 % appliquée aux contrats d'assurance-vie dont les revenus dépassent 30 000 francs. Ils bénéficient en revanche du régime d'exonération des droits de succession en cas de décès du souscripteur (dans ce cas, les prélèvements sociaux ne sont pas dus).

La reprise touche d'abord les logements vastes

APRÈS LE COUP DE FROID persistant de ces dernières années, l'immobilier d'habitation reprend des couleurs. Les experts sont unanimes : l'embellie est générale, tant dans l'ancien que dans le neuf. Century 21, qui représente 12 % du marché immobilier tenu par les professionnels,


IMMOBILIER

constate que les prix, adossés sur les compromis et les promesses de vente, ont augmenté de 4,13 % sur les douze derniers mois. Comme toujours, Paris a fortement tiré les prix à la hausse, avec un + 7 %. Mais toutes les villes ne sont pas encore sorties du tunnel, loin s'en faut. A Lyon, les compromis et les promesses de vente sont en chute de 4,83 %, tandis que Marseille enregistre un repli de 1,76 %. Il est vrai que le marché immobilier en province a toujours réagi avec un léger décalage par rapport à Paris.

La reprise est donc bien réelle. Elle est confirmée par les notaires parisiens : du troisième trimestre 1997 au troisième trimestre 1998, les ventes de logements anciens ont progressé de 20 % sur Paris et sa petite couronne. Les notaires s'attendent à 37 000 à 38 000 mutations dans l'ancien à Paris pour 1998, contre 32 000 en 1997.

Dans le neuf, la grande offensive « Périssol » des promoteurs dope les ventes. Les promoteurs s'apprêtent à livrer 91 000 logements en 1998, contre 81 000 l'année passée. Même chose pour les terrains. Le volume de ventes a connu une forte poussée : 32 % sur Paris et sa petite couronne. Il faut dire que la loi Périssol a rendu l'investissement particulièrement attractif dans le neuf : un programme sur deux est commercialisé par le biais de ce régime. « *Ce dispositif conjugué à la baisse des taux d'intérêt permet au contribuable imposé au taux marginal de 43 %, par exemple, de dégager un taux de rendement interne de 7 %, soit trois points de plus que le taux des obligations, net d'impôt* », précise-t-on à la FNPC (Fédération nationale des promoteurs-constructeurs).

Signe encourageant : ce regain d'activité n'entraîne pas une flambée des prix. Dans le neuf, les prix se stabilisent autour de 25 000 francs le mètre carré à Paris, alors qu'ils grimpaient à 31 700 francs en 1990. Dans l'ancien, le prix moyen du mètre carré s'établit à 15 550 francs aujourd'hui, contre 22 000 francs au début des années 90. « *Globalement, les prix en Ile-de-France ont baissé de 30 % par rapport à 1990* », constate Guy Nafilyan, président de Kaufman & Broad. Des prix qui se situent à un niveau comparable à ceux de 1987.

C'est un fait : si les acquéreurs ont retrouvé le chemin des agences immobilières, ils n'en restent pas moins très sélectifs. Plus question de céder aux logements « coup de cœur » ! Désormais, la clientèle s'informe, compare et sélectionne en fonction de critères très précis. « *Nos analyses auprès des consommateurs ont fait ressortir trois critères essentiels de la demande. La sécurité du quartier, la lumière et l'espace* », indique Guy Nafilyan. C'est ainsi que les rez-de-chaussée et premier étage sont souvent boudés. Autre critère qui monte en flèche : le calme. « *A qualité égale, un appartement peut subir une décote de 20 % à 30 %, selon qu'il est situé dans une artère bruyante ou deux rues plus loin* », constate Philippe Audras, le patron de la Fnaim.

La disposition de l'appartement a également changé : « *Les modes de vie se sont américanisés. Désormais, les gens recherchent un grand living pour recevoir et une grande cuisine pour dîner en famille, quitte à s'accommoder de chambres plus petites* », note Guy Nafilyan. Surtout, les acquéreurs recherchent des logements plus vastes. Selon les chiffres de la FNPC, dans le neuf, les studios ont chuté à 22 % des ventes en 1998, contre 28 % en 1996. En revanche, les trois-pièces sont passés de 24 % à 29 % des ventes. Au dire des professionnels, il y a trois explications à cet engouement pour les grands appartements.

L'HAUSSMANNIEN INDÉMODABLE

La première est bien évidemment économique. « *La conjugaison de la baisse des taux d'intérêt, des prix et de la suppression de la taxe régionale permet aujourd'hui aux particuliers d'acquérir un bien 70 % plus grand qu'en 1990* », précise-t-on à la chambre des notaires de Paris. La seconde raison est d'ordre sociologique. « *Jusqu'aux années 90, on a vécu un éclatement de la cellule familiale. Les enfants voulaient partir de chez leurs parents. La tendance était à la recherche d'appartements plus petits. La crise est arrivée, extrêmement profonde entre 90 et 97. On a assisté alors à un retour des enfants majeurs dans la cellule familiale. Aujourd'hui, malgré la sortie de crise, ces enfants sont toujours là, par crainte de l'avenir* », explique Guy Nafilyan. Enfin, dernière explication : la loi Périssol. Ce dispositif a favorisé l'achat d'appartements plus grands, autour du million de francs, là où le bénéfice fiscal est optimal.

Seul problème : l'offre de grands logements est insuffisante. « *La loi Quilès-Méhaignerie a eu de mauvaises répercussions sur le marché du neuf à cause du plafond d'investissement fixé à 600 000 francs. Ce plafonnement a incité les investisseurs à acquérir trop de petites surfaces et pas assez de logements familiaux* », explique Philippe Audras. Résultat : bon nombre de studios restent inoccupés et difficiles à revendre. L'ancien n'est pas épargné par ce phénomène. « *Aujourd'hui, ce sont les trois-quatre-pièces qui manquent le plus* », confirme Claude Taffin, chargé des relations institutionnelles au Crédit foncier. Autant dire qu'à Paris, où les grandes surfaces manquent cruellement, les trois pièces et plus offrant de bonnes prestations s'arrachent littéralement. Les arrondissements les mieux fournis en logements spacieux (6e, 7e, 8e et 16e) sont les premiers à voir leur cote repartir à la hausse. Cette tendance est encore plus marquée à Marseille, où les trois et quatre-pièces représentent près de 60 % des ventes, selon les chiffres du Conseil supérieur du notariat. Même chose pour le logement individuel : les maisons avec au moins trois chambres sont les plus demandées.

La maison individuelle ancienne a retrouvé un second souffle avec le prêt à taux zéro. Les ventes ont progressé de 20 % en petite couronne au troisième trimestre 1998. Bien que très prisé, en région parisienne comme en province, ce type d'habitat est pourtant souvent oublié des investisseurs. Claude Taffin reste néanmoins optimiste : « *A terme, la loi Besson, en plafonnant les loyers, devrait inciter les investisseurs à se porter sur les grands logements en deuxième couronne et en province, là où la demande locative est insatisfaite.* »

Bien sûr, dans Paris intra muros et sa petite couronne, les ventes de studios et de deux-pièces restent d'autant plus significatives que l'offre est abondante. Ces deux types de biens sont d'ailleurs les plus vendus : ils représentent 57 % des ventes dans l'ancien au premier semestre 1998. « *Il s'agit surtout de constructions anciennes. Près d'un logement sur deux a été construit entre 1850 et 1913* », constatent les notaires parisiens. Les immeubles haussmanniens ont donc toujours la cote. L'aubaine est tentante pour les investisseurs, puisque les prix des petites surfaces se sont définitivement stabilisés à des niveaux assez bas, quand elles ne sont pas bradées. Mais gare à la revente ! Au moindre défaut (un sixième sans ascenseur, un premier étage sombre ou encore une mauvaise isolation), le logement est écarté par les acquéreurs. Plus que jamais, le fossé se creuse entre les logements sans défaut et les autres. Aujourd'hui, ces derniers ne trouvent toujours pas preneur...

Béatrice Monnet

Des prix sages pour les chambres et les garages

Les autres biens suivent la même tendance à la hausse que les appartements. A Paris, les chambres de service enregistrent une augmentation des ventes de 15,8 % au troisième trimestre 1998 par rapport à la même période de l'année précédente. Toutefois, les prix restent sages : au premier semestre 1998, le coût moyen des chambres de bonne à Paris était de 131 161 francs (19 994 euros) contre 185 050 francs en 1992.

Les garages individuels et parkings affichent, quant à eux, une hausse en volume de 10 % à Paris sur la même période. Les montants moyens des garages sont de 117 514 francs (17 914 euros) à Paris contre 149 133 francs en 1992 et de 75 090 francs (11 447 euros) dans les Hauts-de-Seine contre 90 909 francs en 1992. Mais que les investisseurs ne s'y trompent pas : « *Les box ne sont pas rentables. A Paris, un box acheté 130 000 francs avec un loyer mensuel hors charges de 500 francs offre un rendement de 4,5 %, dont il faut déduire les impôts locaux* », explique Philippe Audras, patron de la Fnaim.

Réputée pour son intégrité morale, la communau mormone, dont la ville de l'Utah est la capitale, refuse d'êt associée au scandale inancier des JO d'hiver de 2002

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

12-02-99	en Euros	Diff.
Coflexip	52	−7,14
Elf Aquitaine	91,30	−11,44
Esso	73	−0,06
Geophysique	39,94	+4,82
Total	91	−4,61

PRODUITS DE BASE

12-02-99	en Euros	Diff.
Air Liquide	135,60	−2,09
CFF (Ferrailles)	28,39	−0,21
Eramet	32	+15,31
Gascogne	75,10	+1,62
Metaleurop	4,75	+11,76
Pechiney Act Ord A	31,95	+3,06
Rhodia	12,80	−2,95
Rochette (La)	2,54	−2,09
Usinor	12,10	−1,25
Vallourec	28,70	−7,38
Grande Paroisse	23	−7,96
Oxyg.Ext-Orient	556	−2,60

CONSTRUCTION

12-02-99	en Euros	Diff.
Bouygues	230,90	−0,17
Bouygues Offs.	23,66	−0,58
Ciments Francais	49,95	+8,58
Colas	185	+0,54
Eiffage	64,90	+3,50
Groupe GTM	89,85	+9,57
Imetal	104,80	−3,85
Lafarge	83,25	+10,85
Lapeyre	62,90	−3,08
Saint-Gobain	128,80	−5,91
SGE	39,90	−1,64
Vicat	76,25	−0,52

BIENS D'ÉQUIPEMENT

12-02-99	en Euros	Diff.
Alcatel	95	+2,37
Alstom	24,05	+12,91
Bull#	6,26	+2,25
Carbone Lorraine	39,48	+7,25
CS Signaux(CSEE)	72	+1,47
Dassault-Aviation	155,20	−4,60
De Dietrich	45	+6,23
Fives-Lille	64,90	+4,67
France Telecom	80	+0,43
Intertechnique	255	−3,40
Legrand	192,50	−0,77
Legris indust.	43,50	−5,43
Sagem SA	548	−3
Schneider SA	54,80	−2,92
SFIM	36,36	−40,34
Sidel	66,80	+0,45
Thomson-CSF	32	−8,57
Zodiac ex.dt divid	182	+8,33
Algeco #	65,90	−2,37
CNIM CA#	34,11	−1,70
Cofidur #	10	−9,09
Entrelec CB #	30,80	−6,38
GFI Industries #	31	+10,63
Latecoere #	73,55	−3,33
Lectra Syst.(B) #	6,56	−0,45
Manitou #	129,40	−5,43
Mecatherm #	30,87	+18,66
Radiall #	58,95	−4,76

AUTOMOBILE

12-02-99	en Euros	Diff.
Ecia	99	+3,28
Labinal	165	−6,38
Michelin	39,50	+9,72
Montupet SA	38	+3,54
Peugeot	129	−4,08
Plastic Omn.(Ly)	66	−6,44
Renault	44,50	+3,24
Sommer-Allibert	25,80	−0,42
Valeo	78,90	+8,52
Sylea	49	−0,60

Paris s'intéresse de nouveau aux valeurs cycliques

DURANT la semaine écoulée, la Bourse de Paris a poursuivi son lent mouvement de repli. En cinq séances, l'indice CAC 40 a reculé de 2,09 %, à 4 060,36 points. Les deux séances du mardi 9 et du mercredi 10 février ont même fait craindre une baisse plus rapide sous l'influence négative de Wall Street. Mercredi, l'indice est retombé à 4 000 points, soit une chute de 303 points par rapport au sommet atteint le 1er février.

VALEURS

Au fur et à mesure que s'éloigne l'« effet euro », le marché parisien cherche un nouveau moteur. La fusion de la Société générale et de Paribas, qui avait emballé le marché au premier jour du mois de février, a été suivie par une chute des deux valeurs. Et les rumeurs (non confirmées) de contre-offre sur la Société générale de la part d'ABN-Amro et sur Paribas de la part d'Axa et de la BNP, n'ont guère fait bouger les cours des deux cibles visées.

Au début de l'année, l'avènement de l'euro avait concentré l'intérêt des investisseurs sur les grandes valeurs faisant partie d'un indice européen. Depuis trois semaines, l'intérêt s'est déplacé vers les valeurs cycliques. En tête du palmarès des hausses depuis le début de l'année se retrouvent Metaleurop (+ 34,9 %), Usinor (qui gagne 27,9 % malgré sa sortie de l'indice CAC 40), Eramet (+ 25 %), Imètal (+ 22,8 %), Bouygues Offshore et Alstom (+ 20,4 %). Ces valeurs, délaissées durant la seconde partie de l'année 1998, étaient tombées à de très faibles niveaux de valorisation. Leurs multiples de capitalisation des bénéfices pour 1999 étaient compris entre 5 et 7. Dans le même temps, les valeurs vedettes de la cote parisienne (France Télécom, L'Oréal, Vivendi...) *se négociaient avec des multiples supérieurs à 30, voire 51 pour L'Oréal !*

Les investisseurs ont donc opéré un rééquilibrage de leurs portefeuilles. Les grands cabinets d'analyse (Société générale ou J. P. Morgan) ont contribué à ce renversement de tendance en recommandant à leurs clients de privilégier les valeurs cycliques.

En revanche, les valeurs pétrolières, cycliques par excellence, échappent encore à ce retour en force. Les nouvelles en provenance du secteur incitent toujours au pessimisme. *Jeudi 11 février, le groupe anglo-néerlandais Royal Dutch Shell a annoncé un effondrement de 95 % de son résultat net pour l'exercice 1998.* Les cours des deux majors françaises, Elf Aquitaine et Total, ont aussitôt replongé. En une semaine, l'action Elf a perdu 11,4 % et Total a reculé de 4,6 %. Les cours de valeurs parapétrolières sont au plus bas. A 39,9 euros, le titre de Géophysique a été divisé par quatre en huit mois.

Cette semaine, l'Etat français a tenu un rôle central sur les marchés. La mise en Bourse de 20 % (dans un premier temps) du capital d'Air France a rencontré un grand succès. *L'offre de titres aux particuliers a été sursouscrite dix fois et le prix de l'action a été arrêté à 14 euros (91,83 francs). Jeudi 11 février,* l'Etat a officialisé la privatisation du producteur de nickel Eramet en transférant sa participation de 54,5 % dans les mains de la Cogema (qui détiendra 30 % du nouvel ensemble), du groupe Sima (34 %) et des collectivités territoriales néo-calédoniennes (pratiquement 6 %). Après une suspension des cotations, jeudi 11 février, l'action Eramet a gagné 10,3 % durant la séance du vendredi 12.

L'Etat a été pressé par Jean Peyrelevade, le président du Crédit lyonnais, de signer au plus vite le décret de privatisation. Enfin, les syndicats du Crédit foncier de France ont présenté, jeudi, un projet de rapprochement de l'établissement (dont le capital est porté par la Caisse des dépôts pour le compte de l'Etat) avec le groupe des Caisses d'épargne.

Enguérand Renault

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

12-02-99	en Euros	Diff.
BIC	55,30	+2,21
Chargeurs	43,30	+5,35
Christian Dalloz	41,15	+0,12
Clarins	67	+5,47
Deveaux(Ly)#	76,10	−1,67
DMC (Dollfus Mi)	6,29	+7,53
Essilor Intl	344	−2,82
Hachette Fili.Med.	211,50	−5,86
L'Oreal	580	−2,68
Moulinex	9,53	−1,75
Rhone Poulenc A	42,19	−1,30
Sanofi	150	−2,59
S.E.B.	55	+6,17
Skis Rossignol	10,65	+0,47
Strafor Facom	64,90	−4,41
Synthelabo	199,10	−0,05
L.B.D. Dupont #	77,90	−21,39
Arkopharma #	73	+5,79
Beneteau CB#	153,60	+2,53
Boiron (Ly)#	58,20	−1,35
CDA-Cie des Alpes	29	—
Europ.Extinc.(Ly)	50	−8,25
EXEL Industries	54	—
Gautier France	51	−2,85
Guerbet S.A	15,50	−8,82
Guy Degrenne #	40,30	+1,76
Hermes intl	76,90	+1,85
Info Realite #	38,15	−7,40
Phyto-Lierac #	22,90	+9,04
Pochet	76,55	−9,94
Reynolds	36,80	+0,82
Robertet #	122,40	+0,74
Smoby (Ly) #	57	+4,58
S.T. Dupont #	8,10	−6,89
Virbac	60,65	+1,08
Walter #	98,90	+6,57

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

12-02-99	en Euros	Diff.
Bongrain	373	+3,61
Danone	225,60	−9,83
Eridania Beghin	122	−8,20
Fromageries Bel	654	−3,53
LVMH Moet Hen.	206	−4,14
Pernod-Ricard	54,50	+0,36
Remy Cointreau	15,60	−2,50
Royal Canin	45,85	+0,99
SEITA	54,90	+4,17
Taittinger	590	+1,72
Brioche Pasq.(Ns)#	96,80	+0,83
L.D.C.	111	−3,47
louis Dreyfus Citr	24,29	+3,36

DISTRIBUTION

12-02-99	en Euros	Diff.
Bazar Hot. Ville	95,10	−8,55
Carrefour	592,50	−1,08
Casino Guichard	91,50	+3,27
Castorama Dub.(Li)	189,50	−5,25
Damart	65,70	+1,07
Galeries Lafayette	830	+3,75
GrandVision	23,70	+5,04
Groupe Andre S.A.	101,50	−0,97
Guilbert	118,90	−0,91
Guyenne Gascogne	375	+6,23
Pinault-Print.Red.	154,50	−3,97
Primagaz	76,90	+8,30
Promodes	581	−3,34
Rexel	73,15	+0,89
Comptoirs Mod.	505	−4,53
Monoprix	—	—
Bricorama #	40,20	−8,63
But S.A.	44	−2,22
Etam Developpement	28	−6,97
Hyparlo #(Ly)	102	+8,55
Manutan	54,40	+13,35
Rallye(Cathiard)Ly	60,60	−6,89
Rubis #	21,10	+2,92
IMS(Int.MetalSer)#	10	+17,37

AUTRES SERVICES

12-02-99	en Euros	Diff.
Accor	215,70	+14,06
Altran Techno. #	241,50	−6,68
Atos CA	199,90	−2,48
BIS	79,15	−1,79
Canal +	283	+8,76
Cap Gemini	160	−4,76
Cegid (Ly)	156	−2,19
Club Mediterranee	86	−5,49
Dassault Systemes	35,40	−12,59
Euro Disney	1,13	+8,89
Europe 1	218	−0,90
Eurotunnel	1,07	−0,92
Gaumont #	63,40	−0,15
Groupe Partouche #	62,80	−8,98
Havas Advertising	171,50	+19,95
Infogrames Enter.	60,20	+3,79
Ingenico	23,75	−0,37
Norbert Dentres.#	28,49	−1,35
NRJ #	177,90	−3,78
Pathe	240	+3,62
Publicis #	144,40	+5,40
Rochefortaise Com.	108,80	+8,69
S.I.T.A	189,40	+1,93
Sodexho Alliance	151,20	−6,60
Sogeparc (Fin)	69,40	−8,92
Spir Communic. #	52,60	−2,32
Suez Lyon.des Eaux	171,50	−1,20
Technip	72,80	+0,54
Vivendi	241	−3,98
Louvre #	69,10	+15,74
Assystem #	20,70	−1,42
CEGEDIM #	42,20	+8,90
Groupe J.C.Darmon	54,95	−0,99
Dauphin OTA	61	−6,15
Fininfo	150	—
Fraikin 2#	56,60	+1,07
GEODIS #	67,10	+5,50
Leon Bruxelles	38,11	−9,26
LVL Medical Gpe	16,45	−2,08
M6-Metropole TV	157	+10,56
Penauille Poly.CB#	250	+2,04
Seche Environnem.#	27,90	+2,61
Sopra #	289	+0,52
TF1	148	−5,18
UBI Soft Entertain	116	−0,85
Unilog	405	+0,74

IMMOBILIER

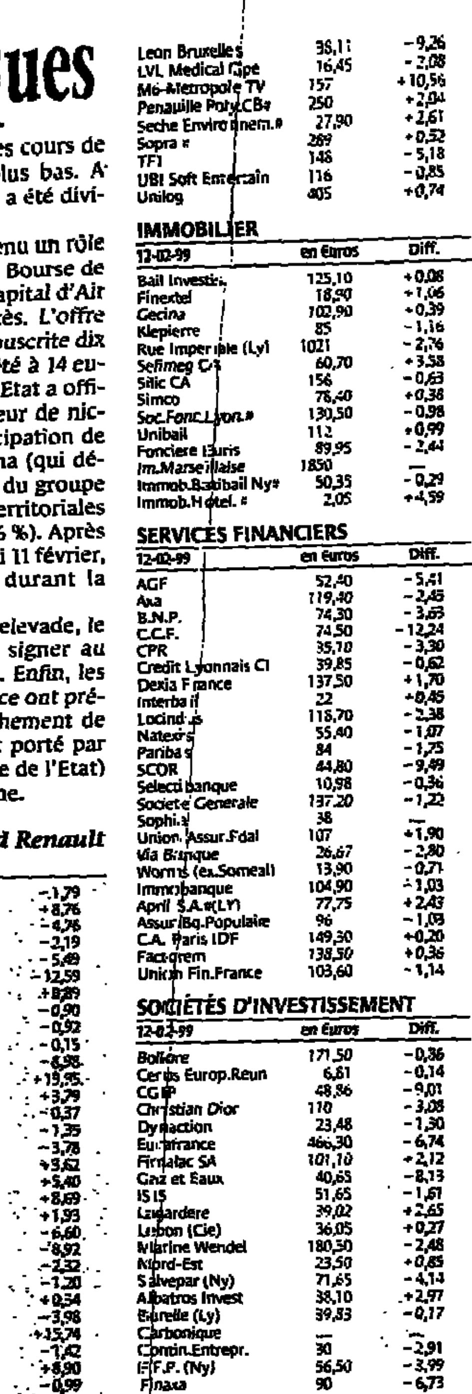
12-02-99	en Euros	Diff.
Bail Investis.	125,10	+0,08
Finextel	18,90	+1,06
Gecina	102,90	+0,39
Klepierre	85	−1,16
Rue Imperiale (Ly)	1021	−2,76
Sefimeg CA	60,70	+3,58
Silic CA	156	−0,63
Simco	78,40	+0,38
Soc.Fonc.Lyon.#	130,50	−0,98
Unibail	112	+0,99
Fonciere Euris	89,95	−2,44
Im.Marseillaise	1850	—
Immob.Batibail Ny#	50,35	−0,29
Immob.Hotel. #	2,05	+4,59

SERVICES FINANCIERS

12-02-99	en Euros	Diff.
AGF	52,40	−5,41
Axa	119,40	−2,45
B.N.P.	74,30	−3,63
C.C.F.	74,50	−12,24
CPR	35,70	−3,30
Credit Lyonnais CI	39,85	−0,62
Dexia France	137,50	+1,70
Interbail	22	+0,45
Locindus	118,70	−2,38
Natexis	55,40	−1,07
Paribas	84	−1,75
SCOR	44,80	−9,49
Selectibanque	10,98	−0,36
Societe Generale	137,20	−1,22
Sophia	38	—
Union Assur.Fdal	107	+1,90
Via Banque	26,67	−2,80
Worms (ex.Someal)	13,90	−0,71
Immobanque	104,90	−1,03
April S.A.#(LY)	77,75	+2,43
Assur.Bq.Populaire	96	−1,09
C.A. Paris IDF	149,30	+0,20
Factorem	138,50	+0,36
Union Fin.France	103,60	−1,14

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

12-02-99	en Euros	Diff.
Bollore	171,50	−0,36
Cerus Europ.Reun	6,61	−0,14
CGIP	48,86	−9,01
Christian Dior	110	−3,08
Dynaction	23,48	−1,30
Eurafrance	466,30	−6,74
Fimalac SA	101,10	+2,12
Gaz et Eaux	40,65	−8,13
ISIS	51,65	−1,61
Lagardere	39,02	+2,65
Lebon (Cie)	36,05	+0,27
Marine Wendel	180,30	−2,48
Nord-Est	23,50	+0,85
Salvepar (Ny)	71,65	−4,14
Albatros Invest	38,10	+2,97
Burelle (Ly)	39,83	−0,17
Carbonique	—	—
Contin.Entrepr.	30	−2,91
F.F.P. (Ny)	56,50	−3,99
Finaxa	90	−6,73
Francarep	—	—
Gie Fin.St-Honore	63	+0,63
Finatis(ex.Locaіn)	—	—
Siparex (Ly) #	23,97	+1,74



LES PERFORMANCES DES SICAV OBLIGATAIRES

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 5 février

OBLIGATAIRES FRANÇAISES DE CAPITALISATION
Performance moyenne sur 1 an : 7,99 %, sur 5 ans : 35,59 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Val. liq. en Euros
Synthesis	GROUP CA	1	13,91	5	53,30	3277,44
Indocam Stratégie 7-10 (C)	GROUP CA	2	13,65	25	47,39	4965,09
Indocam Stratégie 7-10 (D)	GROUP CA	3	13,55	27	47,20	2910,36
Dresdner RCM Indice OAT (D)	KLEIN BE	4	13,82	4	54,35	3311,24
Dresdner RCM Indice OAT (C)	KLEIN BE	5	13,82	3	54,39	4822,22
OAT Indice Gestion	CDC ASSE	6	13,69	1	56,68	3569,81
Fimindex Premiere	FIMAGEST	7	13,64	9	51,95	2133,62
Slivarente	CL	8	13,53	17	49,12	42,01
Fructi-Première (C)	BQUE POP	9	13,36	11	50,91	2569,81
Fructi-Première (D)	BQUE POP	10	13,36	10	50,95	2205,52
Primance (C)	SG	11	13,08	62	42,54	2524,58
Primance (D)	SG	12	13,08	63	42,54	2019,45
Lion Institutionnels	CL	13	13,06	6	53,19	8819,48
CPR OAT-Plus	CPRGESTI	14	12,64	2	55	4308,39
Morgan Premiere Catégorie	JP MORGA	15	12,33	32	46,53	261,78
SGAM Première 7-10 ans (C)	SG	16	12,31	50	44,08	1134,97
SGAM Première 7-10 ans (D)	SG	17	12,31	51	44,08	932,09
BFT CNO 7/10 (C)	BFT	18	12,30	—	—	22927,29
BFT CNO 7/10 (D)	BFT	18	12,30	—	—	22927,29
Morgan Net	JP MORGA	20	12,28	33	46,32	429,38
Generali Rendement	GENERALI	21	12,26	168	29,79	1803,60
Croissance Mercure (D)	ABEILLE	22	12,21	22	48,29	546,86
Croissance Mercure (C)	ABEILLE	23	12,21	21	48,29	865,35
Soprane Long Terme (D)	BACOT	24	12,19	42	44,95	980,88
Soprane Long Terme (C)	BACOT	25	12,19	41	44,95	1356,03
AGF France Taux Fixe	AGF	26	12,17	105	38,57	1233,80
Unipremiere	SANPAOLO	27	12	140	33,97	413,87
Haussmann Obligations	B WORMS	28	11,79	56	43,69	247,07
Primerus France Etat LT (C)	CCF	29	11,79	18	48,73	245,23
Primerus France Etat LT (D)	CCF	30	11,78	19	48,72	232,17
CM Oblig Première (D)	CDT MUTU	31	11,65	53	43,91	3297,35
CM Oblig Première (C)	CDT MUTU	32	11,64	52	43,94	3838,76
Fimoblig Diversifie	FIMAGEST	33	11,61	—	—	175,49
Victoire Oblirea	COM FRAN	34	11,44	12	50,47	80,75
UAP Alto	UAP	35	11,42	16	49,44	27,22
Arc en Ciel	CDC ASSE	36	11,40	38	45,79	35922,99
Topoblig	CPRGESTI	37	11,22	73	41,59	358,96
CPR Oblig	CPRGESTI	38	11,21	47	44,47	404,09
Lion Tresor	CL	39	11,21	66	42,38	410,74
Objectif Rendement	LAZARD G	40	11,19	107	38,02	3231,91
Ofima Oblig	OFIVALMO	41	11,12	92	39,45	2235,70
Saint-Honore Capital	CF ROTHS	42	11,01	31	46,85	3408,72
CM Oblig Long Terme	CDT MUTU	43	11	64	42,49	107,58
Lionplus (C)	CL	44	10,97	44	44,63	271
Lionplus (D)	CL	45	10,97	45	44,61	248,24
Ecofi Premiere	ECOFI FI	46	10,93	68	42,31	293,99
Placements Net	NSM	47	10,91	69	42,17	1691,07
Oblipar (C)	B PARIBA	48	10,84	36	45,89	3066,90
Sélection Valeurs du Trésor	CCF	49	10,84	46	44,52	21421,05
Oblipar (D)	B PARIBA	50	10,83	37	45,88	2807,76
Ecureuil Sensipremière	ECUREUIL	51	10,83	—	—	2346,48
Azur-Obligations (D)	GROUPAZU	52	10,83	14	49,69	55,49
Azur-Obligations (C)	GROUPAZU	53	10,82	15	49,68	59,79
Assur Ecureuil Croissance	CDC ASSE	54	10,82	60	43,06	35691,88
Fimarente (D)	FIMAGEST	55	10,76	29	47,05	313,26
Fimarente (C)	FIMAGEST	56	10,76	28	47,06	336,95
France Obligations (D)	CDC TRES	57	10,76	115	37,20	77,40
France Obligations (C)	CDC TRES	58	10,75	117	37,19	86,08
Capiscor	SCOR	59	10,75	20	48,34	232,46
Oblifutur (D)	GROUP CA	60	10,48	121	36,50	87,37
Oblifutur (C)	GROUP CA	61	10,47	65	42,45	94,79
Epargne Institutions	CDT NORD	62	10,46	35	46,25	2119,80
AXA Première (D)	AXA	63	10,45	40	44,95	23,37
Oddo Capitalisation	ODDO	64	10,45	116	37,19	346,02
AXA Première (C)	AXA	65	10,45	39	44,95	25,13
Indocam Stratégie 5-7 (C)	GROUP CA	66	10,43	48	44,41	325,29
Indocam Stratégie 5-7 (D)	GROUP CA	67	10,43	49	44,38	222,65
AXA France Obligations	AXA	68	10,42	34	46,30	30,01
Prasecur	B PARIBA	69	10,37	26	47,25	43118,13
Saint-Honore TAM-Plus	CF ROTHS	231	4,02	—	—	8548,22
Intensys (C)	LA POSTE	232	4,01	212	25,53	19,09
Centrale Court Terme	CCR	233	3,95	190	27,97	4097,27
Sestances	BFT	234	3,84	210	25,77	1471,41
Reflex Première (C)	SCAF SA	235	3,78	8	31,98	356,95
Reflex Première (D)	SCAF SA	236	3,78	7	32	276,82
CMN Court Terme (C)	CFCM NOR	237	3,73	224	23,86	3570,85
CMN Court Terme (D)	CFCM NOR	238	3,73	225	23,86	3157,02
OBC Court Terme	OBC	239	3,67	—	—	18438,66
Orsay Première	ORSAY	240	3,66	232	22,80	321,81
BTP Monéplus	B BTP	241	3,49	221	24,15	3297
Ecofi Arbitrage (C)	ECOFI FI	242	3,49	219	24,28	294,11
Ecofi Arbitrage (D)	ECOFI FI	243	3,49	220	24,28	242,96
Batir Portefeuille	BFT	244	3,48	—	—	1525,08
SBS France O.A.T. Plus	SBC BRIN	245	3,45	—	—	192,56
BFT Court Terme	BFT	246	3,41	218	24,39	19703,25
Real Performance	SOFIDEP	247	3,36	—	—	168,23
Euroterme	PARIBAS	248	3,36	242	21,05	20961,40
FBF Court Terme	GROUPAMA	249	3,34	—	—	1792,23
Fima C.T.	FIMAGEST	250	3,33	226	23,83	336,29
Opfis CT+ Sicav	ORSAY	251	3,28	253	22,76	49018,06
CPR Mobisécurite	CPRGESTI	252	3,25	216	24,75	3061,93
Pasquier Sécurité	BIMP	253	3,22	—	—	1699,78
SNVB Epargne Dynamique (C)	SNVB	254	3,18	229	23,52	1911,54
SNVB Epargne Dynamique (D)	SNVB	255	3,18	230	23,51	1626,80
Obli-CIAL Court Terme (C)	CIAL	256	3,15	238	21,97	2132,38
Obli-CIAL Court Terme (D)	CIAL	257	3,15	239	21,96	1727,92
Elan Sécurité	ROTHSCHI	258	2,95	245	17,51	2773,18
Pasquier Rendement (D)	BIMP	259	2,85	234	22,59	16,20
Pasquier Rendement (C)	BIMP	260	2,85	235	22,58	24,58
Paribas Epargne (C)	B PARIBA	261	2,64	243	19,72	4392,07
Paribas Epargne (D)	B PARIBA	262	2,64	244	19,72	3855,67
Iéna Tec-10 (D)	BFT	263	2,46	—	—	155576,19
Iéna Tec-10 (C)	BFT	264	2,45	—	—	165304,48
Obli Taux Variables	CDT NORD	265	2,23	—	—	80,35
Acti Variable (C)	BBL FRAN	266	2,22	—	—	178,06
Acti Variable (D)	BBL FRAN	267	2,21	—	—	157,07
Pasquier Varioblig	BIMP	268	1,55	—	—	1617,56
AA Moyen Terme	GERER CO	269	0,83	249	15,50	242,63

OBLIGATAIRES FRANÇAISES COUPONS MULTIPLES
Performance moyenne sur 1 an : 7,60 %, sur 5 ans : 32,67 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Val. liq. en Euros
Haussmann Multirevenus	B WORMS	1	10,98	4	37,92	216,29
Ecureuil Trimestriel	ECUREUIL	2	10,22	3	40,76	330,64
France Trimestrielle	CDC ASSE	3	9,49	2	41,02	946,15
Paribas Revenus	B PARIBA	4	9,23	5	37,13	16,44
Trillon	CL	5	8,59	14	34,41	796,04
Natio Revenus	BNP	6	8,58	1	42,01	175,42
Cardif Revenus Trimestriels	CARDIF	7	8,50	8	35,93	16,81
CMN Revenus	CFCM NOR	8	8,37	25	27,69	16,34
Norwich Remuneration	NORWICH	9	8,32	6	36,78	18,38
Trésor Trimestriel	CDC TRES	10	8,25	17	31,24	156,99
Eparoblig	BBL FRAN	25	6,30	21	29,89	195,65
Intérêts Trimestriels	CORTAL	26	5,42	28	24,35	163,91
Fructidor	BQUE POP	27	5,36	18	30,55	39,74
Solstice	LA POSTE	28	4,88	26	27,26	366,95
Mensuelcic	CIC PARI	29	4,82	20	30,22	1523,56

OBLIGATAIRES FRANÇAISES INTERNATIONALES
Performance moyenne sur 1 an : 7,56 %, sur 5 ans : 34,83 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Val. liq. en Euros
BIP Inter-Obligations	KLEIN BE	1	15,27	8	46,46	16992,47
Valeurs Intérêts Placements	KLEIN BE	2	12,68	22	37,87	24350,47
CDC Euro Souverains	CDC ASSE	3	11,87	2	54,88	238,25
CNP Assur-Euro	CDC ASSE	4	11,60	—	—	273,31
ABF Obligeurope	ABF	5	11,17	—	—	189,02
AGF Europe Obligations	AGF	6	11,06	5	48,55	175,05
Placements Europe Hts Rendem.	NSM	7	10,70	—	—	1647,04
Oblig-Europe	CPRGESTI	8	10,66	26	35,72	3367,48
Ofima Europe	OFIVALMO	9	10,64	17	39,98	3256,17
Geoptim (C)	ECUREUIL	10	10,60	—	—	2226,04
Geoptim (D)	ECUREUIL	11	10,60	—	—	1992,86
AXA Europe Obligations	AXA	12	10,55	47	27,97	23,36
Crédit Suisse France Euro	CS AST F	13	10,52	—	—	17392,62
Cardif Obligtions Europe	CARDIF	14	10,35	13	42,76	17,06
CDC Convergence (C)	CDC ASSE	15	10,01	3	49,38	2563,03
CDC Convergence (D)	CDC ASSE	16	10,01	4	49,38	2321,37
Crédit Suisse Euro	CS AST F	17	9,89	—	—	1775,27
Indocam Stratégie Monde (C)	GROUP CA	18	9,65	—	—	255,41
Indocam Stratégie Monde (D)	GROUP CA	19	9,63	—	—	231,56
Groupama Capitalisation	GROUPAMA	20	9,59	40	31,22	350,56
MDM Oblig-Inter	MDMASSUR	74	5,21	30	35,09	23,88
Victoire Obligations	COM FRAN	75	5,08	39	32,10	65,85
Chateaudun Obligations	CPRGESTI	76	5,05	50	26,91	283,77
CPR Mobidiv	CPRGESTI	77	4,99	48	27,56	1546,26
Natio Inter	BNP	78	4,73	43	30,17	178,23
Pasquier Oblimonde	BIMP	79	4,73	56	25,55	56,22
Saint-Honore Internat. Bonds	CF ROTHS	80	4,70	—	—	1631,73
Sélection J (C)	CCF	81	4,64	41	30,32	3125,51
Sélection J (D)	CCF	81	4,64	41	30,32	3125,51
ABP Taux	BQUE POP	83	4,08	—	—	10925,85
Primset	SG	84	4,07	—	—	936,16
Uni-Obligations	SANPAOLO	85	3,14	59	19,47	563,68
Nord-Sud Développement (D)	CDC	86	2,86	24	35,91	371,46
Nord-Sud Développement (C)	CDC	87	2,86	25	35,91	414,74
CDC Planète Performance	CDC ASSE	88	−23,75	—	—	10608,91

Changement de climat pour les sicav obligataires

L'AFFAIRE paraissait entendue. Sans atteindre les niveaux records de 1998, l'année 1999 semblait s'annoncer sous les meilleurs auspices pour les sicav obligataires. Le ralentissement de la croissance en Europe et aux Etats-Unis, la récession au Japon et la faiblesse de l'inflation dans les économies occidentales étaient autant de facteurs qui rendaient plausible une poursuite de la baisse des taux. Cette détente, même légère, sur les marchés obligataires devait profiter aux fonds d'obligations en leur permettant d'afficher encore des plus-values. Malheureusement, ce scénario *idyllique* connaît quelques difficultés.

D'abord, la croissance américaine reste soutenue, ce qui rend de moins en moins probable une baisse des taux de la Réserve fédérale – et fait même craindre une hausse avant la fin de l'année. En Europe, la croissance poursuit son ralentissement, mais il est de moins certain que la Banque centrale européenne (BCE) réduise ses taux directeurs car elle risquerait d'accélérer le recul d'un euro déjà faible. Enfin, au Japon, la remontée des taux à long terme observée depuis novembre 1998 fait planer une menace sur l'ensemble des marchés obligataires de la planète. Les investisseurs japonais qui détiennent une bonne part de la dette américaine pourraient être tentés de rapatrier leur capitaux dans l'archipel si les taux à long terme nippons continuaient à grimper. *« En quelques semaines, nous avons assisté à un brutal retournement du sentiment des analystes sur l'évolution du marché obligataire »*, note Eric Brard, gestionnaire Indocam stratégie 7-10, deuxième de notre classement.

Déjà, l'évolution troublée des marchés obligataires ces dernières semaines a pesé sur les performances. En moyenne, les sicav investies en obligations essentiellement françaises progressaient de presque 8 % sur un an. En un mois, ce rythme a chuté de 0,85 %.

Tout en excluant un krach obligataire, les gestionnaires restent vigilants. *« D'autres corrections sur le marché obligataire comme celle que nous avons connue ces dernières semaines ne sont pas à exclure alors que les taux d'intérêt en Europe sont tombés trop rapidement à des niveaux historiquement bas »*, estime Pascal Breton, gestionnaire chez Fimagest. Les gérants, qui avaient pendant l'année 1998 maintenu à un niveau élevé l'exposition de leur portefeuille à l'évolution des taux pour profiter du mouvement de la détente obligataire, diminuent la sensibilité de leur sicav.

J. Mo.

Baisse du taux directeur nippon à un plancher historique de 0,15 %

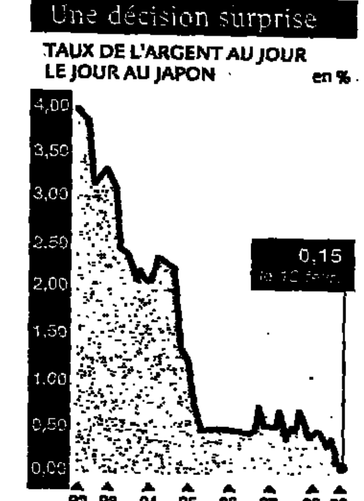
L'institut d'émission japonais a décidé, vendredi 12 février, d'assouplir une nouvelle fois sa politique monétaire. Cette mesure est destinée à enrayer la remontée des rendements des obligations

A la *surprise* générale, le conseil de la Banque du Japon a décidé, vendredi 12 février, d'assouplir une nouvelle fois sa politique monétaire. L'objectif fixé au taux de l'argent au jour le jour a été ramené de 0,25 % à 0,15 %. Lors d'une conférence de presse, le gouverneur de l'institut d'émission, Masaru Hayami, a déclaré qu'il espérait que cette mesure allait permettre d'enrayer la hausse des taux d'intérêt à long terme dans l'archipel. En cinq mois, le rendement des emprunts d'Etat nippons a été multiplié par près de quatre. La banque centrale japonaise a, en revanche, affirmé qu'elle n'avait pas l'intention d'intensifier ses achats d'emprunts d'Etat, comme lui demandaient le gouvernement nippon et Washington. Ce refus a déçu les opérateurs et provoqué, vendredi, un net recul des marchés obligataires aux Etats-Unis et en Europe.

L'ABAISSEMENT de 0,25 % à 0,15 % du taux au jour le jour annoncé, vendredi 12 février, par la Banque du Japon constitue le premier assouplissement de sa politique monétaire depuis septembre 1998, *sans modifier toutefois l'orientation générale de celle-ci.* La banque centrale se refuse toujours à intervenir sur le marché obligataire pour limiter la hausse des rendements par un accroissement de la fréquence ou des volumes de ses achats de bons d'Etat, comme le lui demandent avec insistance le gouvernement et Washington.

Cette mesure d'assouplissement, dont le gouverneur de la banque centrale, Masaru Hayami, a annoncé qu'elle n'était qu'une première étape et que l'institut d'émission continuerait à guider le taux au jour le jour « *afin qu'il reste le plus bas possible* », est l'une des rares possibilités qui lui restait. A 0,5 %, le taux d'escompte est déjà pratiquement au plancher depuis septembre 1995.

L'abaissement du taux au jour le jour, qui a désormais atteint son niveau historique le plus bas, aura-t-il l'effet escompté : enrayer la remontée des taux à long terme, références pour l'investissement et les prêts au logement, qui aggrave la spirale déflationniste ? Beaucoup d'économistes en doutent et pensent que la banque centrale devra se résoudre à augmenter ses achats directs de bons d'Etat.



La Banque du Japon a décidé, vendredi 12 février, d'abaisser à 0,15% le taux de l'argent au jour le jour, contre 0,25% précédemment.

La décision de l'institut d'émission, prise à l'unanimité de son conseil de politique monétaire, de jouer sur le taux au jour le jour est interprétée comme sa volonté de faire preuve d'autonomie face aux pressions de la part du pouvoir politique. Un souci salué par le quotidien *Asahi*, qui estime que le gouvernement doit être logique avec lui-même : la hausse des rendements obligataires étant la conséquence de sa politique d'émettre davantage de bons d'Etat pour financer le déficit budgétaire, ce n'est pas à la banque centrale d'en assumer les conséquences. Celle-ci a annoncé qu'elle continuerait à en souscrire au rythme de 400 milliards de yens par mois mais refuse, pour l'instant du moins, de procéder à un financement direct du déficit budgétaire qui relancerait l'inflation. Le gouvernement, de son côté, conscient de la gravité d'une situation caractérisée par la tendance à la hausse des taux d'intérêt et de la valeur du yen, essaie de démontrer la détermination des autorités d'enrayer un nouveau fléchissement de l'activité.

MAUVAIS ACCUEIL

Les décisions de la Banque du Japon, annoncées après la fermeture de la place de Tokyo, ont été mal accueillies par les investisseurs internationaux. A Londres, le contrat à terme sur les emprunts d'Etat nippons a cédé un point, entraînant à la baisse les marchés obligataires américains et européens. Les opérateurs craignent qu'une poursuite de la remontée des rendements au Japon n'accélère le rapatriement dans l'archipel des capitaux nippons placés aux Etats-Unis et en Europe. Le rendement du bon du Trésor américain à 30 ans a bondi jusqu'à 5,43 % vendredi soir (3,94 % en France pour les échéances à dix ans). Sur le front des changes, le yen, qui avait reculé jusqu'à 115,80 yens pour un dollar aussitôt après l'annonce des mesures nippones, est remonté à 114,20 yens pour un dollar vendredi soir. L'euro, de son côté, a continué à faire preuve de faiblesse, revenant sous la barre de 1,13 dollar. Le ralentissement de la croissance sur le Vieux Continent explique ce mouvement, mais aussi la confusion qui entoure la politique économique européenne. Selon le magazine allemand *Der Spiegel*, Bonn souhaite lancer un grand programme coordonné de dépenses afin de stimuler l'économie de l'Euroland. *Der Spiegel* affirme s'être procuré un texte rédigé par le ministère allemand des finances et intitulé « Réponse au ralentissement économique dans la zone euro ». « *Il n'y a rien de vrai là dedans* », a affirmé le ministre des finances allemand, Oskar Lafontaine, en admettant toutefois qu'« *une rapide détérioration des économies européennes n'est pas à exclure si rien n'est fait* ».

Si Bonn évoque la relance budgétaire, Bercy, en revanche, toujours aussi orthodoxe – du moins dans son discours – en matière de finances publiques, privilégie la voie monétaire. Le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a estimé mercredi que les taux d'intérêt allaient baisser en Europe. « *Nous avons des taux d'intérêt qui sont peut-être encore trop élevés mais qui, je pense, vont baisser*, a-t-il affirmé. *Les taux sont faibles nominalement parce que l'inflation est très faible. En termes réels, dans certains pays au moins comme ici, en Allemagne, ou chez moi, ils sont assez élevés parce que l'inflation est presque à zéro.* » Vendredi, M. Strauss-Kahn s'est fait plus précis et pressant. « *Il serait particulièrement naïf de penser que l'Union économique et monétaire peut fonctionner si la BCE conduit une politique monétaire à long terme qui va à l'encontre des souhaits des gouvernements et des citoyens.* »

Apparemment en désaccord sur les mesures économiques d'urgence à prendre, Paris et Bonn ne paraissent pas non plus avoir la même conception de la réforme du système monétaire international (SMI). M. Strauss-Kahn a indiqué qu'il allait faire, lors de la réunion du G 7 du 20 février, à Bonn, des propositions « *plus modérées et plus progressives* » que les « *zones cibles* » suggérées par son homologue allemand, M. Lafontaine. Les nouvelles attaques contre la BCE et les divergences franco-allemandes ne sont pas de nature à rassurer les investisseurs internationaux et à attirer les capitaux vers l'Europe.

Pierre-Antoine Delhommais et Philippe Pons (à Tokyo)

M. Strauss-Kahn veut une BCE plus transparente

Le ministre français de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a réclamé, vendredi 12 février, plus de transparence de la part de la Banque centrale européenne (BCE). « *Je pense qu'une banque centrale, surtout pour une monnaie majeure sur le plan international, a besoin de faire partie du système démocratique* », a déclaré le ministre lors d'une rencontre avec des journalistes à Berlin.

La BCE « *n'est pas un instrument purement technique, ses décisions doivent aussi être acceptées par la population qu'elle représente* », a-t-il poursuivi. « *Faute de quoi, il risque d'y avoir, quand elle est amenée à prendre des décisions dures, des réactions contre une institution qui n'est pas capable de se défendre. (...) Il faut que nous mettions en place des instruments qui rendent la BCE plus visible.* » « *Cela ne touche en rien son indépendance, qui est cruciale. L'indépendance ne veut pas dire l'opacité et le secret* », a-t-il souligné.

Marché international des capitaux : souci de diversification

LE MARCHÉ est devenu difficile. La faiblesse de l'euro réduit l'attrait des titres libellés dans la nouvelle monnaie. Il n'est notamment plus guère question d'en vendre au Japon, même lorsque les signatures sont excellentes. Au mois de janvier, c'était encore possible. L'établissement public français chargé d'amortir la dette de la Sécurité sociale (Cades) l'avait bien montré. Il avait contracté, le 22 janvier, un emprunt de 1,5 milliard d'euros d'une durée d'un peu plus de cinq ans, qui s'était en partie placé dans des portefeuilles d'investisseurs nippons. Cette affaire a été portée à 2 milliards, lundi 8 février, par l'intermédiaire des mêmes banques (une américaine, Lehman Brothers, une japonaise, Nomura, et Paribas). L'augmentation a été absorbée facilement, mais les acheteurs ont été essentiellement européens.

Sans préjuger de l'évolution des cours de change ni de celle des taux d'intérêt, on veut espérer que l'appétit japonais pour des obligations en euros reprendra à partir du mois d'avril, quand commencera la nouvelle année fiscale à Tokyo. Les grands emprunteurs européens souhaitent tous élargir au maximum le cercle de leurs investisseurs, bien au-delà de notre continent. Ceci afin de mettre toutes les chances de leur côté et de lever des fonds dans les meilleures conditions possibles. C'est visiblement l'intention du Réseau ferré de France (RFF), qui s'occupe du financement de l'infrastructure ferroviaire. Cet établissement public, issu du découpage de la SNCF, a confié à Paribas et à Tokyo Mitsubishi International le soin d'organiser cette semaine une série de présentations au Japon pour mieux se faire connaître des principales institutions financières de ce pays. Son plan est d'émettre sous peu pour au moins 1 milliard d'euros d'obligations, qui viendront à échéance dans quinze ans.

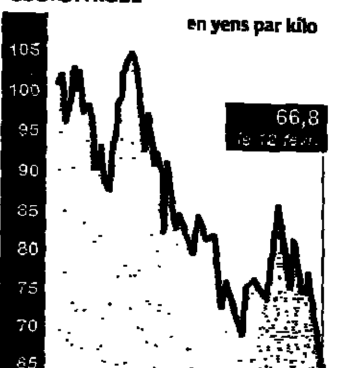
Une telle opération, si elle voit le jour comme prévu, sera destinée à des investisseurs professionnels. Certains émetteurs, partageant le même souci de multiplier leurs sources de financement, songent à atteindre les particuliers. Pour ce qui concerne les souscripteurs privés japonais, deux monnaies retiennent actuellement leur attention : la leur, parce que les taux d'intérêt associés au yen sont redevenus alléchants, et le dollar, qui non seulement est fort mais rapporte également beaucoup plus. Les emprunteurs européens tentés par une solution de ce genre (Dexia, par exemple) devront toutefois prendre patience. Le fait est que cette partie du marché est assez encombrée car les émetteurs japonais eux-mêmes s'y précipitent.

Un autre compartiment du marché est très en vue, celui du franc suisse, qui a accueilli trois débiteurs français durant la deuxième semaine de février : Electricité de France, Saint-Gobain et Dexia. Les deux premiers ont augmenté des opérations déjà en circulation, le troisième a procédé à une nouvelle émission. Pour les emprunteurs, l'attrait du compartiment suisse est double. A l'avantage immédiat de procurer des ressources dans de bonnes conditions s'ajoute celui de cultiver sa notoriété internationale, car les acheteurs de titres en francs suisses sont souvent les mêmes, qui se tournent vers d'autres devises lorsque la conjoncture s'y prête.

Parmi les projets d'emprunts en euros, ceux des pays baltes et de l'Europe de l'Est continuent de retenir l'attention. Plusieurs catégories d'investisseurs, dont des fonds spécialisés, attendent de ces affaires qu'elles répliquent un peu l'évolution qui s'est produite chez nous dans la perspective du lancement de l'euro. Les taux d'intérêt se sont considérablement rapprochés dans les pays qui allaient accéder les premiers à la monnaie commune. Le mouvement s'est propagé aux autres membres de l'Union européenne qui ont de grandes chances de rejoindre la zone euro en 2002. La Grèce en a tout particulièrement bénéficié. Les candidats à l'Union européenne sont également très appréciés et d'autres se préparent à profiter de la situation. De nombreuses consultations sont actuellement organisées. Cette semaine, ce sera au tour de la Croatie d'aller à la rencontre des investisseurs internationaux. Ce pays prévoit de lever 250 millions d'euros pour une durée de cinq ou sept ans par l'intermédiaire de Credit Suisse First Boston et de la Dresdner Bank.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES



LES GRANDS ACCORDS internationaux sur les produits de base ont vécu. Stabiliser les prix en assurant un revenu plus ou moins équitable aux producteurs : le rêve était trop beau. L'accord international sur le caoutchouc contrôlé par l'organisation du même nom (l'INRO) a tenté, vaille que vaille, de redonner corps à ce qui était devenu une chimère. Mais les interventions du stock régulateur – qui ne tenait plus que du secours d'urgence – se sont révélées insuffisantes pour empêcher l'effondrement des prix. La Malaisie a claqué la porte de l'INRO en 1998, lasse de financer à grands frais des opérations jugées inutiles. La Thaïlande, premier producteur mondial, a tergiversé quelque temps puis, finalement, vient de lui emboîter le pas en annonçant sa décision irrévocable de se retirer, elle aussi, de l'INRO.

Au fond, que reproche-t-on à l'accord ? De n'avoir pas réussi à redresser les prix ou à redynamiser des économies en déroute. A l'impossible nul n'est tenu, et l'INRO avait surtout vocation à stabiliser les prix dans une fourchette acceptable. Peut-être n'est-il pas faux de considérer que c'est l'évolution des marchés, accordant plus de place aux financements qu'à la réalité des fondamentaux, qui a rendu caduques toutes les conventions (café, cacao, jute, caoutchouc).

Cela explique sans doute aussi que la Malaisie, aussi bien que la Thaïlande, ait décidé de rester dans l'Association des pays producteurs de caoutchouc naturel. Elles pourront alors avoir les coudées plus franches sur les marchés mondiaux. En outre, ces deux pays ont commencé à réduire leurs plantations d'hévéas au profit notamment de celles de palmiers à huile, plus rentables.

La survie de ce dernier accord n'est donc plus qu'une question de semaines : l'inquiétude ne fait pas l'affaire des prix. A Kuala Lumpur, la feuille fumée nº 1 (RSS1) a fini la semaine à 256 cents malaisiens le kilo (soit 107 cents américains). Se pose désormais la question des stocks de l'INRO, estimés à au moins 100 000 tonnes : bien les liquider devrait être l'ultime transaction de l'organisation.

Carole Petit

Les places boursières sous le sceau de l'hésitation

TOKYO NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30 IBIS
↗ + 0,54%	↘ - 0,17%	↘ - 2,10%	↗ + 1,63%	↘ - 3,94%
13 973,69 points	9 274,89 points	4 060,36 points	5 950,70 points	4 896,74 points

LES INVESTISSEURS ont fait preuve d'hésitation tout au long de la semaine. D'un vendredi à l'autre, c'est toutefois la baisse qui l'a emporté sur la plupart des places boursières. Mais le mouvement de repli n'a pas été régulier.

Aux Etats-Unis, c'est le débat autour des valeurs de la technologie, entamé par Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, il y a deux semaines, estimant qu'une grande majorité des firmes Internet « *sont presque sûres de ne pas réussir* », qui a largement animé le marché. Sur le Nasdaq, où sont traitées les valeurs de l'informatique et de l'Internet, la volatilité a été particulièrement forte. Vendredi, l'indice Nasdaq a connu la quatrième plus forte baisse en points de son histoire. La veille, il avait enregistré la plus importante hausse en points depuis sa création après avoir vécu, deux jours plus tôt, une journée noire. A l'instar d'un nombre croissant d'analystes, Richard McCabe, du courtier Merrill Lynch, a mis en garde contre la progression récente des cours des valeurs technologiques alors que d'autres observateurs estiment que le prix des actions de ces sociétés ne peut être analysé avec des raisonnements classiques.

Le débat sur la valorisation des valeurs liées à Internet a fait rage alors que certaines voix se sont fait entendre pour s'inquiéter du niveau des cours à la Bourse de New York. Ralph Acampora, principal analyste de Prudential Securities, a estimé, lundi, que le marché boursier américain subirait prochainement une correction de 5 % à 10 % par rapport aux niveaux actuels. « *Nous sommes inquiets des perspectives à court terme. Les indicateurs suggèrent qu'une correction normale est en préparation* », a affirmé M. Acampora. Mais les déclarations alarmistes d'un des rares analystes à avoir anticipé la correction de la Bourse new-yorkaise à la mi-juillet 1998 ont été tempérées par celles d'Alan Greenspan, jeudi, qui s'est félicité que l'économie américaine fonctionne « *exceptionnelement bien* ». D'un vendredi à l'autre, le recul de l'indice Dow Jones se limite à 0,17 % tandis que celui de l'indice Nasdaq est de 3,45 %.

EN ATTENDANT LA BCE...

En Europe, les Bourses ont, une fois de plus, vécu au gré des soubresauts de Wall Street. Mais c'est l'attitude qu'adoptera la Banque centrale européenne le 18 février, lors de la réunion du conseil des gouverneurs, qui a suscité le plus d'interrogations. Certains économistes et quelques hommes politiques, parmi lesquels les ministres des finances français et allemand, plaident pour un nouvel assouplissement de la politique monétaire, qui permettrait de soutenir la croissance. D'autres jugent mal venue une nouvelle baisse des taux. « *Les risques engendrés par une nouvelle baisse des taux monétaires européens apparaissent amplement supérieurs aux gains maximaux qui en seraient obtenus* », estime Marc Touati, économiste à la Caisse centrale des Banques populaires.

En Allemagne, où les chiffres des ventes au détail hors automobiles et de la production industrielle publiés cette semaine donnent des arguments à ceux qui redoutent un ralentissement sévère de la croissance en 1999, la Bourse de Francfort s'est montrée particulièrement nerveuse. D'un vendredi à l'autre, l'indice DAX a reculé de 3,9 %.

A Paris, la baisse enregistrée cette semaine a été moins marquée qu'à la Bourse de Francfort, l'indice CAC 40 cédant 2,1 %. Les opérateurs ont bien réagi à la publication des chiffres d'affaires ou des résultats de Danone, de Michelin, de Saint-Gobain ou des Galeries Lafayette. Cependant, les analystes de la Société générale invitent les investisseurs à « *se protéger contre les déceptions de résultats* », les révisions à la baisse de prévisions pour 1998 et 1999 n'ayant pas été suffisantes. Ces dernières n'auraient pas assez pris en compte l'impact du ralentissement de l'économie mondiale après la crise financière de l'été 1998.

Hors de la zone euro, la Bourse de Londres a tiré son épingle du jeu, l'indice Footsie 100 progressant de 1,63 % en cinq séances. Outre-Manche, les données économiques ne sont pourtant guère réjouissantes, la production industrielle s'inscrivant en recul de 0,1 % en glissement annuel en décembre 1998. Cependant, le rapport trimestriel de la Banque d'Angleterre, révisant en baisse ses prévisions de croissance 1999 et estimant que l'inflation serait contenue a conforté les boursiers dans l'idée que la Banque d'Angleterre assouplira une nouvelle fois sa politique monétaire dans un proche avenir. Vendredi, le marché a été agréablement surpris par la hausse de 14 % du bénéfice de Lloyds TSB, qui inaugurait la saison de résultats annuels des banques. Cette performance a amené les analystes à réviser en hausse leurs prévisions concernant les autres établissements bancaires, ce qui a poussé leurs cours.

A Tokyo, les boursiers n'ont pas été en mesure de réagir à la baisse surprise du taux de l'argent au jour le jour de la Banque centrale du Japon, annoncée vendredi après la clôture. L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a terminé la semaine sur une progression modeste de 0,54 %, à 13 973,69 points. Les valeurs bancaires ont été bien orientées en raison de rumeurs de fusions dans le secteur tandis que Nissan a profité de l'annonce de discussions avec DaimlerChrysler en vue d'un rapprochement.

Joël Morio

MODES DE VIE Mardi 16 février marque le début de l'année du Lapin (ou du Lièvre, ou encore du Chat selon les communautés) dans le calendrier chinois et indochinois.

● D'ABORD CÉLÉBRÉ en petits comités par des communautés plutôt portées à la discrétion, le Nouvel An chinois prend peu à peu le caractère haut en couleur de ses régions d'origine, signe que l'intégration collective ne pose que peu de problèmes.

● L'INTÉRÊT PORTÉ par le public français à la culture extrême-orientale dépasse largement le cadre de cette fête, comme le démontre le succès grandissant rencontrés par les produits gastronomiques, les articles d'ameublement ou de décoration, ou les vêtements, par exemple.

● LE « FENG SHUI » lui-même, vieille « science » qui tend à harmoniser les rapports de l'homme et de son environnement, connaît une audience croissante.

Les fêtes du Nouvel An chinois dépassent les frontières de la communauté

Le mardi 16 février commence l'année du Lapin. Longtemps organisées dans la discrétion, les célébrations rencontrent aujourd'hui un intérêt croissant, qui traduit l'engouement des Français pour la culture extrême-orientale

MARDI 16 FÉVRIER, s'ouvrira le Nouvel An chinois, placé sous le *signe du Lapin*, après l'année du Tigre, en attendant celle du Dragon, qui débutera avec le prochain millénaire. En France, la portée de cette fête, de caractère avant tout familial, mais dont la célébration donne lieu à des manifestations de rue hautes en couleur, s'étend un peu plus chaque année au-delà de la seule communauté chinoise ou indochinoise.

Hier célébré avec discrétion par des populations réputées socialement peu extraverties, cet événement, qui reste empreint d'exotisme, est largement sorti de l'ombre. Directement ou indirectement, un nombre grandissant de Français de souche s'y intéressent. Dans les guides touristiques de Paris, la visite des *« quartiers chinois »* (le 3e et le 13e arrondissement, mais aussi Belleville) figure en bonne place.

Le défilé du Nouvel An, avec sa danse du dragon qui, devant chaque magasin, *« avale »* une salade contenant une enveloppe rouge où le commerçant aura glissé quelques billets, le vacarme des pétards, font désormais partie des *« événements à ne pas manquer »*.

La popularité naissante du Nouvel An chinois reflète aussi l'intérêt croissant que rencontre, en France, la culture extrême-orientale en général, et chinoise en particulier, bien que le distinguo échappe parfois aux non-initiés. Elle témoigne aussi d'une volonté croissante de visibilité de la part d'une communauté dont l'intégration dans la société française paraît s'effectuer sans trop de heurts.

« Ce changement est en partie la conséquence des mesures de régularisation d'immigrés chinois, souligne Yé Fendi, président de l'association Chinois de France, Français de Chine et originaire de la région de Wenzhou, dans l'est de la Chine. *« A une certaine époque, nombreux étaient ceux qui, en situation irrégulière, étaient dépourvus de papiers. Cela ne contribuait pas à organiser des manifestations de rue. » « Il y a encore trois ans, les Chinois de l'arrondissement vivaient en parallèle*, assure Michel Chaudenson, adjoint (sans étiquette) au maire socialiste du 3e arrondisssement. *Seuls les enfants étaient à l'aise ; les parents, même immigrés de la troisième génération, restaient en autarcie. »*

Selon lui, *« c'est lorsque la mairie a proposé d'organiser le Nouvel An chinois, en 1997, que tout s'est débloqué. La méfiance, voire la peur, à l'égard de tout ce qui pouvait ressembler à l'administration, s'est dissipée*, ajoute cet élu responsable de l'animation de la vie locale. *On voit maintenant la population d'origine chinoise participer aux brocantes et aux bals du 14 juillet »*. Dans le 13e arrondissement, où elles sont organisées depuis une dizaine d'années, les festivités du Nouvel An chinois sont devenues une attraction. Pendant plusieurs jours, les restaurants sont pleins à l'occasion de ces fêtes qui marquent aussi une reconnaissance institutionnelle. Le défilé au sein duquel de jeunes asiatiques, beurs et français de souche se livrent à des *démonstrations* de kung-fu et de tai-chi-chuan accueille les élus locaux et s'immobilise, en signe de respect, devant les bâtiments officiels et les églises.

« Les populations provenant du Sud-Est asiatique sont celles qui s'inscrivent le plus rapidement sur les listes électorales et dans lesquelles les mariages mixtes sont les plus fréquents », rappelle Jacqueline Costa-Lascoux, juriste et sociologue, coauteur de *Paris 13e, lumières d'Asie* (éditions Autrement). Le chercheur, qui souligne les *« très bons résultats scolaires »* des jeunes d'origine asiatique, met en évidence la *« stratégie d'adaptation »* de ces populations qui *« se positionnent sur les secteurs professionnels où la concurrence française n'est pas trop importante »*.

Traditionnellement spécialisés dans la restauration, secteur qui représente la partie la plus visible et la plus populaire des commerces asiatiques, la maroquinerie, la bijouterie et la confection, les immigrés chinois contribuent aussi à l'essor des services informatiques, du tourisme et des instituts de beauté.

Dans le 13e arrondissement en particulier, les cabinets-conseil juridiques ou financiers se sont multipliés. Sans parler de la distribution et du négoce, activités dans lesquelles s'illustre le groupe des frères Tang, dont la société, fondée en 1976, se situe parmi les grandes entreprises françaises de distribution.

Si le regard porté sur la communauté chinoise change, celle-ci évolue aussi. *« Les nouvelles générations, nées en France, n'ont pas la même façon de voir les choses que leurs parents*, estime Yé Fendi. *Dès qu'ils travaillent, ils veulent quitter la famille et parfois vivent en concubinage, ce qui est mal accepté. Ils continuent de manger asiatique, mais ne parlent plus la langue. »*

« Dans les mariages chinois de France, observe le journaliste spécialiste de l'immigration chinoise Donatien Schramm, *il n'est pas rare que la future épouse utilise deux robes. L'une rouge, comme l'exige la tradition, et l'autre blanche, alors que, selon la même tradition, cette couleur est en principe synonyme de deuil. Les jeunes Chinois*, poursuit-il, *ont beaucoup évolué, mais ils restent, en général, très attachés au fonctionnement communautaire. Cela signifie qu'au sein de la famille, il faut toujours être prêt à se rendre service. »*

Jean-Michel Normand



Le dragon défile entre les tours du quartier Italie, le « Chinatown » parisien.

PATRICK ZACHMANN/MAGNUM

Lapin, Lièvre ou Chat ?

L'année qui s'ouvre le 16 février 1999 et prendra fin le 4 février 2000 sera placée sous le signe du Lapin (on dit plutôt l'année du Lièvre à Taïwan et au Japon, l'idéogramme étant le même pour les deux animaux). Pour les Vietnamiens, il s'agit de l'année du Chat. Les signes du Zodiaque chinois sont au nombre de douze : Rat, Bœuf, Tigre, Lapin, Dragon, Serpent, Cheval, Mouton, Singe, Coq, Chien et Sanglier. *« Comme le veut la légende, le seigneur Bouddha aurait assigné une année lunaire à chacun des animaux venus lui rendre hommage au moment de mettre fin à son séjour terrestre »*, rappelle Théodora Lau dans son *Livre des horoscopes chinois* (Picquier poche, 59 francs, 8,99 €).

A Paris, plusieurs cortèges sont prévus. Dans le 3e arrondissement, samedi 20 février, à 10 heures (de la rue du Temple à la mairie). Dans le 13e, dimanche 21 février à partir de 13 heures (départ du Stadium de l'avenue d'Ivry). D'autres animations doivent avoir lieu à Belleville, et en banlieue, à Bagnolet notamment.

Les balbutiements du feng shui en France

LISA ÉTAIT INQUIÈTE, situation difficile à supporter pour une « esthéticienne-relaxologue ». Les affaires ne marchaient pas très fort, et les clientes se faisaient rares dans la boutique qu'elle venait de racheter à Paris. Mais, depuis qu'elle a appliqué quelques principes du feng shui, science chinoise élaborée il y a quatre millénaires dont le principe de base est que l'environnement peut servir ou desservir l'individu, *« c'est incroyable, mais le téléphone sonne de nouveau, les clientes viennent, bref ça marche »*.

Les deux employées de cette femme blonde d'une cinquantaine d'années ont réagi avec scepticisme devant la volonté de leur patronne de bouger les meubles, d'ajouter quelques plantes vertes, un carillon chinois et des poissons rouges, mais elles ont dû se rendre à l'évidence : les affaires repartent. Et Lisa s'est rendue, *jeudi 11 février*, au *Salon des médecines douces*, afin de s'inscrire à un stage organisé par l'association Feng Shui France, et d'écouter Simon Brown.

Cet Anglais d'une quarantaine d'années vient de publier en France *Votre maison sous bonne influence grâce au feng shui* (éditions Hachette pratique), ouvrage qui s'est classé dès sa parution dans les meilleures ventes de livres pratiques d'après le palmarès établi par *Livres Hebdo*. Pourtant, le feng shui en est à ses balbutiements en France, à la différence de la Grande-Bretagne, où il s'est imposé via Hongkong. Depuis des sociétés comme British Airways, Marks and Spencer ou Bodyshop en utilisent les principes. Mais ce sont surtout les particuliers qui ont recours au feng shui pour aménager leur intérieur.

Blazer bleu marine, cravate jaune et accent oxfordien, Simon Brown a détaillé les grands principes du feng shui dans une atmosphère baignée par les essences aromatiques. L'idée de base est que l'environnement, jusqu'aux plus petits détails de l'ameublement et du décor, influe sur l'énergie de chacun, le ch'i.

> Pour augmenter les ventes, rien de tel que les couleurs mauve, violette ou rouge, et les formes pointues

Le feng shui permet d'organiser ce décor pour que chacun fonctionne au maximum de ses possiblités. *« Quand j'ai commencé à m'intéresser au feng shui, j'ai cherché à comprendre pourquoi certains restaurants avaient du succès*, explique Simon Brown. *La chaîne McDonald's a fait preuve de beaucoup d'intelligence dans son design. Les couleurs yang, le rouge et le jaune, attirent les clients et les formes à angles droits comme les matières dures les empêchent de s'attarder trop longtemps. »*

Les couleurs sont donc fondamentales dans le feng shui, de même que les formes et les matériaux. Mais l'orientation d'un bâtiment comme la disposition des meubles jouent un rôle tout aussi important sur *« la circulation du ch'i »*. Pour Simon Brown, l'élément le plus important d'une maison est le lit, dont l'emplacement peut se déterminer à l'aide d'une boussole. Mais de l'éclairage à la disposition des miroirs, de la date du déménagement jusqu'à l'ombre faite par le bâtiment, rien n'est laissé au hasard. Si une maison doit être un havre, un lieu de travail est d'une autre nature. Simon Brown a été le consultant de British Airways pour la construction d'un nouvel immeuble accueillant près de 3 000 salariés. Il recommande de cerner ses objectifs : pour augmenter des ventes, rien de tel que les couleurs mauve, violette ou rouge et les formes pointues. L'énergie y sera plus active. Pour évoluer dans un environnement très concurrentiel, il privilégie les couleurs blanches et brillantes et les matériaux durs. L'atmosphère y sera combattante, presque agressive.

Son livre, truffé de détails pratiques, précise *« ce que peut vous apporter le feng shui, (...) art de dessiner votre maison pour connaître le bonheur, la santé et la prospérité »* : d'un meilleur sommeil à une nouvelle carrière, de la conception d'un enfant à l'amour et la romance, rien n'est oublié. L'association Feng Shui France, créée en mars 1998, revendique déjà 4 000 adhérents.

Michèle Aulagnon

Les consommateurs ont l'esprit zen

LA VISIBILITÉ des fêtes du Nouvel An chinois est aussi la conséquence du succès croissant des produits de consommation d'origine ou de culture asiatique. Carrefour, comme d'autres grandes enseignes, mène ces jours-ci une opération commerciale de grande envergure en proposant non seulement des plats cuisinés, des bonsaïs, des bijoux fantaisie ou des meubles laqués, mais aussi des voyages en Extrême-Orient, des vêtements en soie, du mobilier de jardin en teck et même des jeux électroniques inspirés des *mangas* (bandes dessinées) japonais.

Depuis quelques années, le consommateur français apprécie de plus en plus les plats cuisinés chinois. Les nouilles chinoises commencent à concurrencer les pâtes italienne et la livraison à domicile de sushis japonais est en plein essor. Très prisé ces temps-ci dans le secteur de l'habillement, le « look chinois » trouve un écho plus net encore dans la décoration d'intérieur, où l'art de vivre sino-japonais fait un tabac. La palette est large, du minimalisme zen au kitsch volontaire sang et or. Installer chez soi une armoire chinoise et pratiquer l'aromathérapie est très « tendance ».

Controversé, le succès du feng shui (discipline consistant à organiser sa maison selon *« les courants d'énergie naturelle »*) reflète en tout état de cause l'aura actuelle de la culture venue du Sud-Est asiatique. Les valeurs sûres telles que les arts martiaux restent toujours populaires auprès des jeunes. Sur un autre registre, des salons de thé très chics proposent des cours de calligraphie et des séances de contes chinois. Plus modestement, le restaurant l'Etoile de Belleville organise à l'intention de ses clients des concerts de musique traditionnelle avec l'association Chinois de France, Français de Chine.

« Mondialisation et disparition des frontières réveillent les identités nationales ou régionales, que l'on retrouve sur le devant de la scène », relève Vincent Grégoire, du bureau de style Nelly Rodi. *En Extrême-Orient, l'art de vivre occidental, et notamment français, est lui aussi très prisé, comme en témoignent les exportations de cognac ou de produits de luxe. »*

J.-M. N.

A Orléans, en formant ses champions, le judo aide à la réhabilitation des quartiers sensibles

Deux jeunes issus de cette filière ont fait leurs débuts internationaux au Tournoi de Paris

L'école technique de l'Union sportive Orléans (USO) s'est installée, dans les années 80, au cœur du quartier réputé difficile des Groues, afin de permettre à des jeunes fragilisés de pratiquer un sport de haut niveau tout en poursuivant des études. Meheddi Khaldoune, champion de France seniors (– 81 kg), et Anthony Rodriguez, vice-champion d'Europe juniors (– 73 kg), sont issus de cette structure, unique en France.

AU STADE Pierre-de-Coubertin, à Paris, Meheddi Khaldoune et Anthony Rodriguez ne se sont pas beaucoup quittés des yeux. Quand l'un s'échauffait, l'autre n'était pas loin. Quand l'un combattait, l'autre l'encourageait. C'est que, depuis toujours, leurs chemins sont parallèles. De l'immeuble du quartier des Groues, une zone sensible d'Orléans (Loiret), où leurs familles sont voisines de palier, à la salle de judo des Murlins, juste en face, qu'ils fréquentent depuis qu'ils sont en âge d'aller à l'école. Et, aujourd'hui, du dojo des Murlins aux tatamis de la porte de Saint-Cloud, sur lesquels est organisé, jusqu'à dimanche 14 février, le Tournoi international de la Ville de Paris, sans doute l'un des tournois de judo les plus relevés au monde.

A l'occasion de cette compétition, les deux jeunes Orléanais, pas vraiment impressionnés, entrent dans un nouvel univers, où l'on croise des médaillés olympiques et des champions du monde, où l'on se découvre soi-même champion dans les yeux du public et des petits chasseurs d'autographes. *« Avec Meheddi, depuis toujours, on a voulu devenir des champions, pas des voyous*, affirme Anthony Rodriguez. *Pour nous, c'était le judo ou la rue. Alors on s'est accroché au judo. Tous nos potes n'ont pas eu la même chance. »*

A Orléans, le quartier des Groues n'a pas bonne réputation. Et ses jeunes non plus. Quand la mairie, dans les années 80, décide d'y construire une salle de judo, rares sont ceux à croire vraiment à l'avenir de ce dojo. Mais au sein de la section judo de l'Union sportive Orléans (USO), dont l'équipe-phare collectionne à cette époque les trophées européens, certains enseignants s'interrogent sur le rôle social que pourrait jouer le judo dans les quartiers dits difficiles. Frédéric Sanchis et Olivier Depierre sont de ceux-là.

UN LIEU OUVERT

« Les jeunes du quartier ne nous ont jamais causé trop de problèmes, expliquent-ils. *D'abord, parce que le judo est un sport de combat et qu'ils se méfient. Ensuite, parce que nous avons réussi à instaurer un dialogue avec eux. Nous avons voulu que le dojo reste un lieu ouvert sur le quartier. Ils sont venus voir, on les a laissés faire. Parfois, ils viennent jouer au football sur les tapis. Aujourd'hui, ils commencent à jeter un regard différent sur leur quartier. Les performances de Meheddi et d'Anthony jouent un rôle dans cette perception, car elles font parler du quartier de façon positive. »* En décembre 1998, Meheddi Khaldoune est devenu, à seulement dix-huit ans, champion de France seniors dans sa catégorie des moins de 81 kg et a participé aux championnats du monde juniors. Son potentiel et son culot impressionnent les spécialistes. Anthony Rodriguez est vice-champion d'Europe juniors des moins de 73 kg. Les deux garçons comptent parmi les plus sûrs espoirs du judo français. Deux espoirs passés, comme une dizaine d'autres internationaux avant eux, par une structure unique en France : l'école technique de l'US Orléans.

« Il s'agit d'une école privée hors contrat reconnue par le rectorat, explique Frédéric Sanchis. *Nous l'avons créée il y a une dizaine d'années, avec l'idée de proposer une solution à de jeunes judokas en difficulté scolaire, donc qui ne remplissaient pas les conditions requises – un niveau de seconde – pour entrer dans une section sport-études classique. Nous, au contraire, nous avons d'abord bâti le secteur sportif, et nous y avons ajouté le scolaire. Quand un jeune rejoint l'école, notre première tâche est de lui donner ou de lui redonner le goût des études, car il n'est pas question qu'il ne se consacre qu'au judo. »*

Depuis sa création, une cinquantaine d'élèves, âgés de seize à vingt ans, sont passés par l'école technique de l'USO pour préparer soit un bac professionnel, soit un BEP de comptabilité ou de vente, tout en pratiquant le judo de façon intensive. Les cours scolaires ont lieu au dojo même, les enseignants venant des établissements publics du quartier. Les élèves, desquels on exige une assiduité exemplaire, suivent également deux entraînements de judo par jour et une préparation physique personnalisée. *« Ils ont moins de cours que dans l'enseignement traditionnel, mais la qualité d'écoute est bien meilleure*, reprend Frédéric Sanchis. *Ils ne sont que deux ou trois par cours, et cela change tout. »*

Cette année, Anthony Rodriguez a quitté l'école technique pour rejoindre le centre national d'entraînement de l'Insep, à Paris. Meheddi Khaldoune le rejoindra à la rentrée prochaine, après avoir achevé son BEP de comptabilité. *« Avant d'être à l'école technique, je séchais les cours pour aller courir ou faire du judo »*, raconte-t-il. Une fâcheuse habitude que le champion de France a dû abandonner. Le dojo est aussi sa salle de classe.

Gilles Van Kote

Déceptions françaises

La première journée du Tournoi international de la Ville de Paris a été décevante pour le judo français, vendredi 12 février, au stade Pierre-de-Coubertin, avec aucune victoire et seulement un podium pour 30 judokas au départ dans les cinq catégories au programme. C'est la junior de Pontaut-Combault (Seine-et-Marne), Anne-Sophie Mondière, vingt ans, qui a sauvé l'honneur. Troisième aux derniers championnats d'Europe de sa catégorie, elle a confirmé un potentiel intéressant en décrochant une troisième place grâce à un superbe ippon face à la Britannique Rogers. Mais le plus attendu, Larbi Benboudaoud, champion d'Europe des 66 kilos, n'a pu monter sur le podium. Il s'est fait surprendre en demi-finale de tableau, après moins de cinq secondes de combat, par l'ex-champion du monde (1995) et futur vainqueur japonais Yukimasa Nakamura, tandis que la championne du monde des lourds, Christine Cicot, était battue d'entrée par la Sud-Coréenne Choi Sook-Ie.

Dès leur plus jeune âge, les pilotes nordiques s'initient aux dérapages

Le Rallye de Suède s'achève dimanche 14 février

STOCKHOLM
de notre correspondant

Fidèle à la réputation taciturne des Finlandais, Tommi Makinen (Mitsubishi) reste muet un bon moment, le temps de retourner la question dans tous les sens. Comment expliquer la réussite des pilotes nordiques dans les épreuves de rallye automobile ? Joint dans sa chambre d'hôtel avant le Rallye de Suède, qui a débuté jeudi 12 février et devait s'achever dimanche 14 février, le champion du monde en titre soupire, grommelle puis tapote distraitement sur son ordinateur portable. *« Ça doit être un mélange d'expérience, de chance et de concentration*, finit-il par lâcher. *En fait, il n'y a plus tellement de différences aujourd'hui entre les Nordiques et les autres : tout le monde se donne à fond et c'est plus dur de percer qu'avant. »*

S'il est vrai que la domination des pilotes septentrionaux s'est effilochée depuis la fin des années 80, leur palmarès n'en demeure pas moins impressionnant : dix des vingt dernières couronnes mondiales ont échu aux Finlandais et deux aux Suédois. Ayant décroché les trois dernières, Tommi Makinen s'est déjà imposé en digne successeur des Juha Kankkunen (quatre titres), Ari Vatanen, Timo Salonen et autres Hannu Mikkola. Autant de noms qui suscitent la fierté des 5 millions de Finlandais, sans parler du titre de champion du monde arraché l'an dernier par Mikka Hakkinen en formule 1.

C'est lorsque Tommi Makinen évoque son enfance que se dessinent les raisons du succès nordique. Fils d'agriculteurs, il apprit à conduire *« dès l'âge de sept-huit ans »* sur les innombrables routes de terre qui sillonnent les vastes espaces inhabités du pays, que l'on retrouve aussi en Suède. *« La police ne nous causait pas trop de soucis »*, affirme-t-il. Les routes étant enneigées pendant de longs mois de l'année, les jeunes conducteurs s'aguerrissent naturellement à la conduite en glissade, qu'ils pratiquent aussi sur les lacs gelés. Il existe d'ailleurs un test de conduite sur glace lors des examens de passage du permis de conduire.

ORIGINE RURALE

Cette aptitude à contrôler un véhicule à la limite de l'adhérence confère aux Nordiques un avantage non négligeable sur leurs rivaux méridionaux : environ 80 % des épreuves du championnat du monde se déroulent sur neige ou sur terre.

Le jeune Tommi Makinen fut initié à la mécanique par ses frères, comme tant de jeunes qui, dans les campagnes ou les immenses régions forestières, passent le plus clair de leur temps libre les mains dans le cambouis. Ce n'est pas pour rien que la plupart des Nordiques ayant réussi au volant sont d'origine rurale. Un vivier dont seuls les plus talentueux parviendront à s'extraire pour réaliser une carrière internationale dans cette discipline très populaire. Si l'argent contribue évidemment à faire la différence au-delà d'un certain niveau, concourir doit, par principe, rester à la portée du plus grand nombre. Ces pays ne sont-ils pas pétris d'égalitarisme, héritage de la social-démocratie scandinave ?

Ainsi les voitures participant à certaines épreuves suédoises de bas niveau, les *« courses du peuple »*, ne doivent-elles pas valoir plus de 3 500 couronnes (390 €). Et toute personne a le droit de racheter l'un de ces véhicules, une fois la ligne d'arrivée franchie... *« Une façon de limiter les coûts »*, commente Thomas Lindberg, journaliste au magazine suédois *Motorsport*.

PAS DE RECONNAISSANCE

Autre spécificité nordique, les règlements : pour atteindre l'échelon national, un pilote finlandais devra faire ses preuves dans des rallyes interdisant les quatre roues motrices et, surtout, les carnets de route. Pas de reconnaissance donc, *« ce qui apprend à réagir très vite et à improviser dans toutes les situations »*, se félicite Risto Laine, porte-parole de la fédération nationale de sport automobile (AKK).

Cette conduite « aveugle » a été abandonnée en Suède il y a une bonne dizaine d'années. Ce n'est sans doute pas la seule raison de sa perte de vitesse par rapport à sa voisine nordique. *« La Finlande est le seul pays au monde doté d'un vrai système d'aide aux jeunes pilotes et copilotes »*, affirme Ilkka Kivimaki, en charge de ce programme créé il y a cinq ans par l'AKK. Apprendre à choisir son matériel, à réagir en course, à prendre des notes de route : l'ancien copilote de Markku Alen, avec lequel il remporta six Rallyes des 1000 lacs (Finlande), met tout son savoir-faire à la disposition de ses dix poulains, âgés de 19 à 27 ans.

Il les emmène aussi sur des rallyes du championnat du monde, leur faisant ouvrir la route à ses côtés pour le compte des meilleurs, avant que ceux-ci ne partent en reconnaissance. Ces graines de champion peaufinent leur préparation physique et psychologique lors de stages bimestriels, à l'Institut des sports de Vierumaki. A ce programme s'ajoute un petit « plus » mystérieux, qui se trouve dans les gènes des Finlandais : le *sisu*. Cette capacité à se surpasser dans les moments difficiles, Tommi Makinen raconte qu'*« elle arrive automatiquement »* quand le besoin s'en fait sentir. *« Je me sens alors habité d'une force nouvelle »*, assure-t-il.

Antoine Jacob

A Vail, les skis courts commencent à bouleverser les disciplines alpines

VAIL (Etats-Unis)
de notre envoyé spécial

L'objet du délice est rouge, il mesure 168 centimètres et ressemble à s'y méprendre à ce nouveau type de skis « taillés », si larges en spatule et talon, si étroits en patin, qu'il révolutionne les sports de neige. Son nom générique est Superaxe Equipe 3 V, mais tout le monde l'appelle déjà le « 168 ». Ce ski apparenté aux modèles « extrême carve » qui autorisent toutes les audaces de trajectoires et de rayons de courbe est l'une des vedettes des discussions de comptoir de Vail.



SKI

Depuis que Florence Masnada a avoué que les parcelles de bronze de sa médaille du combiné devaient leur éclat à ses fameux « 168 », le milieu s'interroge sur cette tendance qui fait jour d'un raccourcissement spectaculaire des skis de slalom. Le phénomène « court » a pris un certain essor l'an passé, quand dans les courses de jeunes, les skieurs des Arcs, aiguillonnés par leur entraîneur Stéphane Sorrel, se sont présentés au départ des slaloms avec ces mini-skis incongrus. Dans une discipline épargnée par les récentes innovations technologiques qui ont bouleversé le slalom géant ou la descente, cette initiative aurait prêté à rire si les Arcadiens n'avaient d'entrée amélioré leur niveau de performance et, grâce notamment à Thibault Garnier, trusté les premières places.

A l'origine confidentielle, l'utilisation des skis courts s'est rapidement propagée en France, où le phénomène a pris une ampleur considérable, à tel point qu'on voit régulièrement des coureurs seniors les adopter en Coupe d'Europe ou dans des courses internationales de niveau inférieur.

Ce sont principalement les slalomeurs, skieurs au bagage technique plus fruste, qui adoptent ces skis plus faciles à manier et très tolérants en cas de faute. Ils prennent en outre plus de plaisir, avec le sentiment de « jouer ». *« Ces skis sont très sécurisants*, explique Stéphane Sorrel. *Ils permettent une évolution souple et des mouvements très déliés dans une discipline où priment pour les meilleurs l'engagement et l'agressivité. »*

« Ça ressemble au roller, affirme Christophe Aubonnet, responsable du département course chez Salomon. *Tu laisses vivre tes pieds, ils reviennent. En fait, tu suis le matériel, tu n'es pas obligé comme avec des skis classiques de provoquer des allégements, des pivotements en l'air, des appuis-rebonds, bref de brutaliser le ski... »*

Pour l'instant, les fabricants français Salomon, Rossignol et Dynastar ont une longueur d'avance sur leurs concurrents étrangers avec leurs modèles raccourcis, même si Atomic et Völkl rentrent en ce moment même dans la course. Ils croient dur comme fer que l'avenir du slalom, et du ski en général, passe par ces mini-skis.

DÉMARCHE MARKETING

Au-delà de la concurrence technique à laquelle se livrent les fabricants de skis, c'est toute une démarche marketing qui se profile. La référence au roller n'est pas innocente. Il faut séduire les jeunes.

Reste à savoir si les skis courts vont réussir l'examen du haut niveau. Si chez les filles, et la réussite de Florence Masnada le prouve, ils ont leur raison d'être, notamment sur des pentes pas trop raides et des neiges douces, chez les garçons la prudence est de mise. Encore que certains leaders, comme Sébastien Amiez, qui n'ont pas hésité à les essayer, leur prédisent un réel avenir pour peu que les fabricants radicalisent la conception et la fabrication de leurs modèles pour les adapter aux exigences du slalom moderne qui se joue à 50 km/h sur des pentes sévères et verglacées. Le message a été parfaitement reçu.

« Nous ne sommes qu'au début de l'histoire sur le plan technique, reconnaît Christophe Aubonnet. *En imaginant que sur l'échelle de performance la Coupe du monde représente le niveau 5, nous sommes au niveau 1 ou 2. Il nous faut encore du temps. Mais nous progressons très vite. »* Si vite que l'entraîneur des slalomeurs français, Stefano Dalmasso, ne serait pas étonné que, dès 2000, certains coureurs de renom adoptent des skis raccourcis en Coupe du monde.

Gilles Chappaz

Le triomphe de Lasse Kjus, « géant » taciturne

VAIL (Etats-Unis)
de notre envoyé spécial

Lasse Kjus est un drôle de bonhomme. Ses yeux nuageux se perdent souvent dans le vide et ses effusions de joie se résument à de simples rictus. Sur les pistes de Vail, au Colorado, les skieurs latins ont pris l'habitude de moquer cette froideur toute nordique. En revanche, quand il s'agit d'évoquer ses performances sportives, plus personne n'ose « chambrer » le chauve triste. Vendredi 12 février, après une course époustouflante, le champion norvégien a emporté le slalom géant des championnats du monde mais il s'est une nouvelle fois interdit de danser la samba sur le podium.

Grâce à cette victoire, Lasse Kjus, 28 ans, égale le record du Suisse Pirmin Zurbriggen qui, depuis 1987, était le seul skieur de l'histoire à avoir gagné quatre médailles lors des mêmes mondiaux. Champion du monde de géant, co-champion du monde de super-G avec l'Autrichien Hermann Maier, vice-champion du monde de combiné et de descente, Lasse Kjus s'alignera en slalom, dimanche 14 février, *« pour gagner »*. Même s'il est devenu *« l'homme à battre »* de ces championnats du monde, la perspective historique de monter une cinquième fois sur le podium de Vail le laisse de marbre, bien entendu.

« Avant la course, je ne voulais pas polluer ma concentration en pensant au record de Pirmin Zurbriggen, a-t-il brièvement expliqué après son triomphe. *Mon titre en super-G m'a vraiment libéré. C'est ma meilleure performance en géant depuis longtemps. Ma joie est immense. »* Devançant d'à peine cinq centièmes l'inattendu Marco Büchel – auteur d'une course exemplaire, le skieur du Liechtenstein a bien failli créer « la » surprise des championnats du monde –, Lasse Kjus a gagné la course dans le dernier mur vertigineux en soignant ses courbes sans jamais fléchir.

C'est d'ailleurs sur cette dernière bosse que la plupart des *« cadors autrichiens »* (Hermann Maier et Benjamin Raich) ainsi que le Norvégien Kjetil Andre Aamodt ont péché. Pour la première fois, aucun membre de la *« Wunder Mannschaft »* n'est monté sur le podium. Le Suisse Steve Locher s'est emparé du bronze pour offrir une deuxième médaille à son pays tandis que le premier Français, Raphaël Burtin, finit à la dixième place. Avec ce second titre mondial, Lasse Kjus pourrait maintenant contester au multiple champion olympique de ski de fond, Bjorn Dählie, le statut de héros national norvégien. *« Impossible*, répond-il, très sérieusement. *Il est impensable de concurrencer les fondeurs dans mon pays. »*

Paul Miquel

DÉPÊCHES

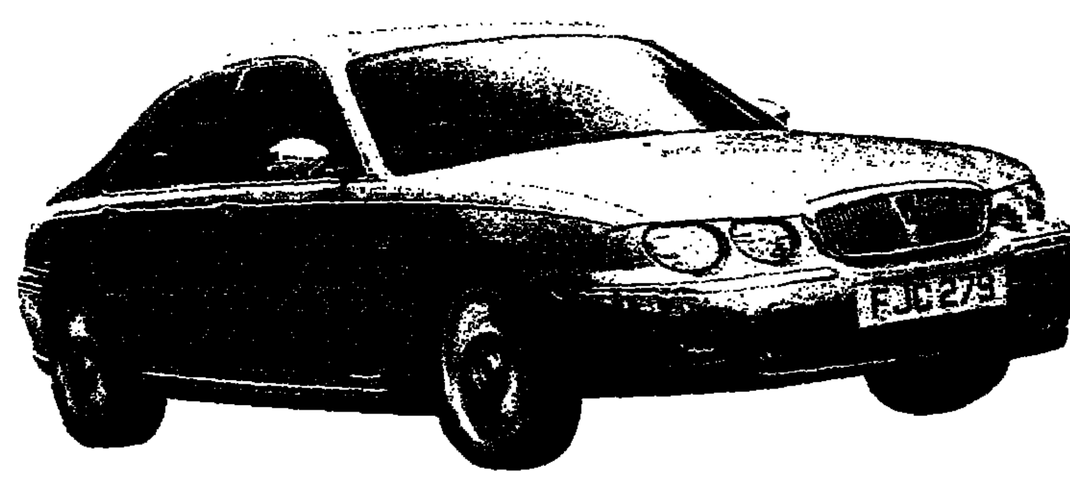
■ **FOOTBALL : un dispositif télécommandé sophistiqué**, capable de provoquer, à distance, une coupure de courant dans le stade de Charlton (D1 anglaise), pour favoriser des parieurs installés dans le Sud-Est asiatique, a été retrouvé par la police, a indiqué le club, vendredi 12 février. Une enquête a été ouverte, qui va aussi concerner les matches perturbés par des coupures de courant ou des pannes de projecteurs ces dernier mois. En Grande-Bretagne, lorsqu'un match est interrompu puis reporté en raison d'une coupure de courant, tous les paris sur la rencontre sont annulés et les mises restituées. En revanche, pour les parieurs d'Asie du Sud-Est, le score est acquis en cas d'interruption, dès lors que la mi-temps est passée.

■ **Saint-Etienne**, leader du championnat de France de division 2, s'est imposé (3-0), vendredi 12 février, devant Wasquehal, en match avancé de la 27e journée.

■ **Les matches Nancy-Metz, Sochaux-Le Havre et Strasbourg-Auxerre**, qui devaient se jouer dimanche 14 février pour la 24e journée du championnat de division 1, ont été reportés en raison des conditions météorologiques.

La Rover 75 à quitte ou double

De ce modèle dépend la renaissance de la marque anglaise, propriété de l'allemand BMW



POUR DES INGÉNIEURS, créer une automobile en partant d'une page blanche est un privilège rare. Les exigences industrielles et la logique des « plates-formes », qui permettent de multiplier les modèles issus d'une même base roulante, sont telles que la marge de manœuvre est des plus réduites. Excitant, un saut dans l'inconnu comporte aussi une part de risque. Surtout lorsqu'on y est contraint, l'épée dans les reins.

> Le constructeur allemand a apporté une base roulante inédite, un très bon moteur Diesel, un essieu arrière, l'électronique et son souci de la qualité

Rover, marque britannique au passé plutôt tumultueux, s'apprête à jouer ce qui ressemble fort à un va-tout. Du destin de la nouvelle Rover 75, première véritable berline de haut de gamme réalisée par la firme depuis une bonne vingtaine d'années, dépend très largement celui de Rover, désespérément installée dans le rouge depuis son rachat par BMW, en 1994.

Les déboires de cette délicate greffe anglo-germanique ont contraint Bernd Pischetsrieder à quitter, il y a tout juste une semaine, la présidence de la firme bavaroise (*Le Monde* daté 7 et 8 février). En cas d'échec commercial de la 75, la maison de Munich serait inévitablement tentée de ne faire fructifier que le seul capital des 4 × 4 Land Rover, dont le joyau est le très distingué Range Rover.

Premier modèle entièrement réalisé sous le contrôle de BMW, la Rover 75 n'en est pas moins d'inspiration très britannique. Le constructeur allemand a apporté une base roulante inédite, un très bon moteur Diesel (dont la puissance a été ramenée de 130 à 116 chevaux pour ne pas faire de l'ombre aux séries 320 de la maison mère), un essieu arrière, beaucoup d'électronique et son souci de la qualité. Pour une renaissance, il est des dotations moins avantageuses.

Cela posé, la Rover 75 joue la petite musique du *so british*. Les proportions sont celles d'une berline bourgeoise des années 50-60, la poupe répond aux nouveaux canons de l'élégance automobile anglaise. Elle ressemble comme une goutte de *pale ale* à l'arrière de la nouvelle Jaguar S-Type et évoque la... Rolls-Royce Silver Seraph. La calandre chromée arbore l'écusson Rover et son fier drakar et le « regard » tranchant des phares donne un air sérieux à l'avant.

Dommage, le profil manque un peu de dynamisme. Pour y remédier, les stylistes ont cru opportun de souligner les flancs d'un trait de chrome, à hauteur de la poignée de porte. Pas très convaincant. A l'intérieur, l'espace est vaste et l'ambiance cosy avec des plastiques rembourrés, une débauche de ronce de noyer et de confortables sièges « rétro » aux coutures arrondies rappelant, précisent les initiés, ceux de la Rover P6 de 1963. Pointe d'excentricité britannique, les compteurs ronds au design horloger s'offrent au regard sur fond beurre frais.

Cet ensemble un peu baroque manque peut-être de spontanéité, mais pas de caractère. Les déçus du *Bauhaus* à la Mercedes, Audi et BMW, les allergiques à la sobre élégance des Volvo ou des Saab comme à la latinité retrouvée des nouvelles Alfa-Romeo sauront, eux, apprécier. Sur le plan du comportement routier, la Rover 75 est quasi parfaite. Le train avant de cette traction est un peu lourd, mais la voiture s'accroche à la route.

Les motorisations (trois moteurs essence dont deux V 6 de 2 litres et 2,5 litres, un diesel 2 litres à injection directe et *common rail*) ne sont pas au sommet de la catégorie, mais les suspensions sont très bien ajustées et le silence de fonctionnement épatant.

La Rover 75 est une voiture pour gentleman sachant autant apprécier le moelleux d'une suspension que la fermeté d'une montée en régime.

Alors, pari gagné ? Pas encore. Faute de pouvoir invoquer les mânes d'une lignée suffisamment brillante, la 75 revendique une filiation générique, celle de l'automobile anglaise de la meilleure époque. Les gardiens du temple, souvent perfides, loueront l'intention mais murmureront qu'ils trouvent cette voiture un peu artificielle. Moins désirable, à coup sûr, que la nouvelle Jaguar S-Type à l'accent certes un peu américain puisque Ford a racheté la marque en 1989, mais nimbée du prestige d'une marque britannique mythique. Heureusement pour Rover, le prix le plus bas de la S-Type sera à peu près égal au prix le plus élevé de la 75 (près de 240 000 francs, 36 600 €).

D'ici à l'arrivée, prévue dans deux ans, d'une « petite Jag » autrement plus menaçante, la 75 peut s'imposer. Néanmoins, sur le marché des modèles de plus de 160 000 francs (24 400 €), l'absence de lettres de créances constitue un réel handicap. Hors Albion, les vénérables Rover P4 et P6 n'ont pas laissé un souvenir impérissable. Jadis, pourtant, la gentry et la famille royale préféraient afficher leur respectabilité à leur bord plutôt qu'en Jaguar.

En outre, les Britanniques sont divisés. Certains applaudissent à la renaissance d'une marque, mais d'autres continuent de vouer on ne sait trop pourquoi – le souvenir des promesses non tenues des calamiteuses Austin Allegro ou des tristes Rover 100 ? – une rancune tenace et sans doute excessive à la firme.

L'avenir se jouera dans l'ambiance de quelques club houses, où se retrouvent les golfeurs, et bars chics, où se concluent les affaires. Question : au moment de quitter l'endroit, le propriétaire d'une Rover 75 ramassera-t-il ses clés portant l'écusson au Drakar qu'il aura négligemment laissé, bien en évidence, sur le comptoir ? Les aura-t-il, au contraire, piteusement exilées au fond de la poche de son veston ? Les Anglais appellent ce test *pub credibility*. C'est infaillible, paraît-il.

Jean-Michel Normand

★ Rover 75 : de 166 900 francs (25 443 €) à 237 900 francs (36 267 €). Disponible à partir du mois de juin.

Un nouveau Land Rover Discovery

Dix ans après son apparition, le Land Rover Discovery vient d'être renouvelé. Ce 4 × 4 de loisirs progresse surtout pour ce qui concerne ses suspensions à air, trop molles sur le précédent modèle. On note l'arrivée d'un système de contrôle actif en virage qui contribue à améliorer la stabilité du Discovery, mais aussi de nouveaux moteurs : un diesel de 138 chevaux et un V 8 essence de 4 litres (185 chevaux).

Plus long et un peu plus large, le Land Rover peut accueillir sept passagers. Il est désormais doté d'un contrôle d'adhérence en descente, *qui peut s'avérer utile en utilisation tout-terrain.* Prix : à partir de 206 000 francs (31 404 €).

DÉPÊCHES

■ **SÉCURITÉ.** La firme américain 3M et la Prévention routière ont signé un accord de coopération d'une durée de trois ans afin de diminuer les risques d'accidents nocturnes (45 % des tués pour 20 % du trafic). Le programme d'action prévoit notamment l'élaboration d'un kit pédagogique pour les élèves des écoles et collèges et une campagne d'affichage.

■ **RÉTRO.** A l'occasion du Salon Rétromobile (jusqu'au 21 février, Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris), Audi exposera quelques fleurons de sa production historique ; une Auto-Union V16 de 1936, une Horch qui servit de voiture de fonction au général de Gaulle et une NSU TTS qui s'illustra notamment dans les rallyes à la fin des années 60.

■ **SALON.** Le 30e Salon de la voiture et de la moto de course se tient jusqu'au dimanche 14 février au Parc des expositions de Paris-Le Bourget. Outre des modèles de compétition, cette manifestation fait la part belle au *tuning*. Prix d'entrée : 65 francs (9,90 €) et 35 francs (5,33 €) pour les 7-17 ans.

■ **PEUGEOT.** La 206, vendue en quatre mois à 112 000 exemplaires, est proposée avec la boîte automatique Autoactive. Celle-ci est associée au moteur 1,3 litre (75 chevaux) des 206 XT trois-portes (81 900 francs, 12 485 €) et cinq portes (92 400 francs, 14 108 €).

■ **OPEL.** La nouvelle génération de la Vectra qui apparaîtra à la fin du mois de février intègre un nouveau moteur 1,8 litre plus économique, un châssis amélioré et une direction plus directe. Peu modifiée au plan esthétique, la Vectra est proposée à partir de 112 900 francs (17 211 €).

■ **FORD.** La Focus vient de recevoir un nouveau moteur turbo diesel à injection directe. Il délivre 90 chevaux et, selon Ford, sa consommation n'excède pas 5 litres aux 100 km en cycle combiné. Prix à partir de 105 000 francs (16 007 €).

■ **SEAT.** La petite Arosa est disponible avec une motorisation diesel SDi d'une cylindrée de 1,7 litre, développant 60 chevaux. Selon Seat, il s'agit de *« la voiture diesel la moins chère du marché »*. Prix 59 900 francs (9 131 €).

■ **TOYOTA.** Une série spéciale Rav Cruiser du petit 4 x 4 de Toyota vient d'être lancée sur le marché français, en version trois et cinq portes. Mieux dotée en équipements et bénéficiant de légères retouches esthétiques. Prix : à partir de 125 900 francs (19 193 €.)

■ **DAEWOO.** La Lanos, modèle le plus vendu en France par la firme coréenne, accueille une nouvelle motorisation de 1,3 litre (75 chevaux). Equipée de la direction assistée et d'un verrouillage centralisé des portes, ce modèle est commercialisé au prix de 59 900 francs (9 131 €).

En tout-terrain, le tandem reprend du service

DEVENU MARGINAL dès l'arrivée des premiers cyclomoteurs d'après guerre, le tandem connaît un regain d'intérêt. Rien à voir, certes, avec l'engouement que ce véhicule économique a connu sous le Front populaire. Plus ludique et désormais tout-terrain, ce moyen de transport souvent apprécié des amoureux a troqué cette réputation d'engin paisible contre une image plus sportive.

Des couples qui fusionnent à travers leur machine aux paires d'amis sportifs et complices qui unissent leurs forces pour le plaisir ou la performance, les inséparables pédalent en synergie. Ce micro-marché est en ascension constante, mais, selon les estimations, pas plus d'un millier de binômes l'ont adopté. *« Le tandem noue des liens très forts »*, souligne Thierry, concurrent de l'épreuve sportive Paris-Brest-Paris. *« Cette machine qui exige une communication de tous les instants est une source de complicité que je n'échangerai pour rien au monde »*, affirme-t-il. Ce n'est pourtant pas plus facile à deux. Surtout avec un VTT. A l'arrière, pas question de rêver. Il faut pédaler en phase et en osmose, au risque de terminer dans les buissons et d'égratigner la complicité.

Le passager, n'ayant aucune visibilité, doit accorder une totale confiance à son pilote, qui doit lancer les ordres au bon moment : accélérer, accuser le choc d'une ornière, se mettre en danseuse, changer de vitesse. La spécificité du tandem est de contraindre les partenaires à partager le même rythme. En cas de pédalage asynchrone, la chaîne *« de solidarité »* qui relie les deux plateaux devient alors récalcitrante.

Cette connivence a un prix : l'équivalent de deux bons vélos. Si les premiers prix des tandems de ville satisfaisants démarrent à partir de 5 000 francs (762,24 €), ceux des VTT peuvent allègrement aller jusqu'à plus de 35 000 francs (5 335 €) pour les modèles de descente, suspendus à l'avant comme à l'arrière.

Les fabricants ne sont pas légion. Hormis quelques artisans comme Follis à Lyon ou Rando-Cycles à Paris, qui les produisent encore sur mesure, rares sont les marques qui se sont lancées dans la série. Pour le VTT, Cannondale, et Look, qui propose un modèle à 10 000 francs (1 524 €), affichent des valeurs sûres capables de s'aligner en compétition.

A ce tarif, on peut espérer rouler sur un vélo renforcé en tous points et paré de freins suffisamment puissants pour ne pas briser l'unité. Car, à deux, le tandem donne des ailes, et la vitesse décuplée sur le plat peut facilement dépasser les 55 km/h. Il doit donc pouvoir parer à toutes les excentricités gémellaires.

Florence Serpette

★ La Maison du vélo de Paris propose avec le Mouvement de la bicyclette des cours d'apprentissage du vélo en tandem, qu'il est possible de louer (225 francs la journée, 34,30 €). Renseignements : 01-42-81-24-72 ou 01-43-20-26-02.



Toujours froid et sec

DIMANCHE, le puissant anticyclone bien alimenté en air très froid se maintient sur la France. En conséquence, le temps restera le plus souvent ensoleillé et froid. Quelques flocons sont néanmoins probables dans le Nord-Est.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Dans le Cotentin et la pointe de la Bretagne, le temps, bien ensoleillé le matin, devient de plus en plus nuageux, et de petites pluies sont à craindre en soirée. Partout ailleurs, le temps est froid mais ensoleillé. Il fera de 5 à 9 degrés.

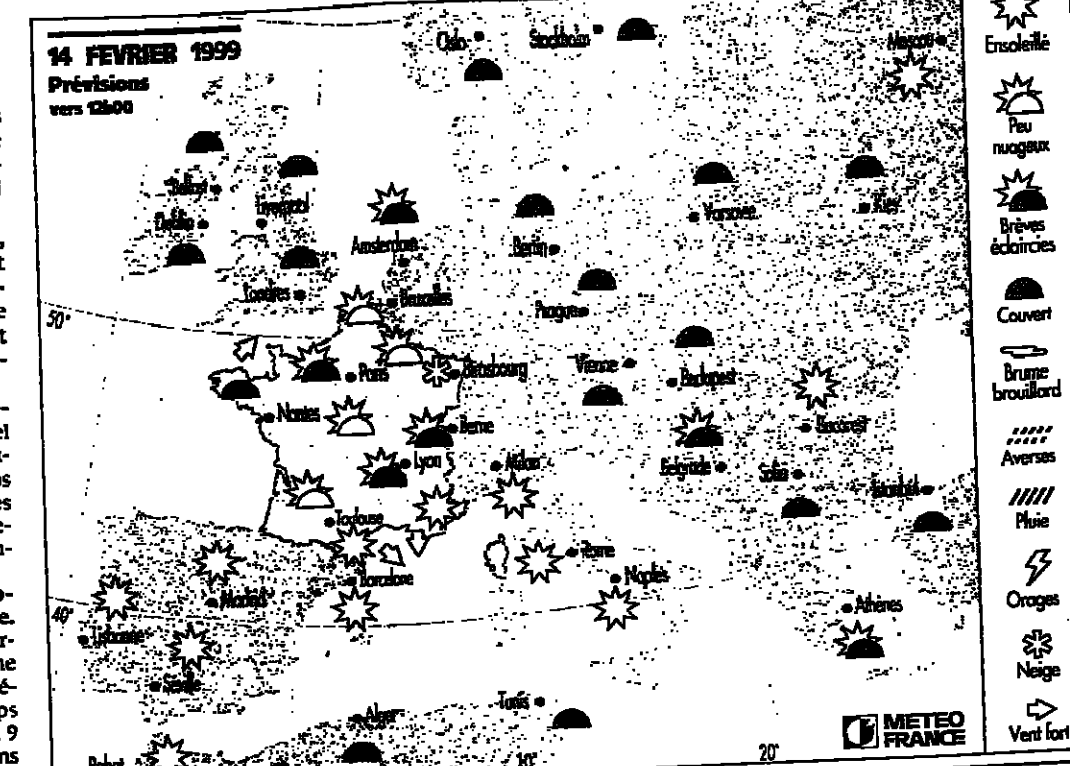
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La journée est belle, ensoleillée mais froide. Toutefois, dans le Nord et en Picardie, le ciel se voile par l'ouest en fin d'après-midi. Il fera 5 à 7 degrés sur les côtes, 1 à 4 dans l'intérieur.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – En Alsace, Lorraine et Franche-Comté, le ciel est très nuageux, et par moments il neige un petit peu. En Champagne et Bourgogne, des passages nuageux contrarient le soleil. Maxi –1 à +1 degré en Alsace, Lorraine et Franche-Comté, 1 à 3 en Champagne et Bourgogne.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – La journée est une nouvelle fois très bien ensoleillée, mais froide. Les bancs de brouillard matinaux, givrants, sont rares. Maximales 3 ou 4 degrés, jusqu'à 6 ou 7 sur la côte atlantique.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Dans le Limousin, le ciel est d'azur toute la journée. En Auvergne et Rhône-Alpes, le temps reste sec et froid, mais avec des passages nuageux. Maxi 0 à +2 degrés en plaine, –5 à –10 en montagne.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – En Corse, le temps reste incertain, avec encore le risque d'une averse de neige. Dans les autres régions, c'est toujours du temps beau, froid et venteux. Il fera 7 à 9 degrés sur le littoral, 4 ou 5 dans l'intérieur.



PRÉVISIONS POUR LE 14 FEVRIER 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

Ville	Min/Max	Ciel
FRANCE métropole		
AJACCIO	-2/8	N
BIARRITZ	-3/3	S
BORDEAUX	-3/5	S
BOURGES	-5/3	N
BREST	2/9	C
CAEN	-1/4	C
CHERBOURG	-2/5	C
CLERMONT-F.	-8/0	N
DIJON	-7/0	N
GRENOBLE	-7/2	N
LILLE	-5/2	N
LIMOGES	-6/2	N
LYON	-6/1	N
MARSEILLE	-4/6	S
NANCY	-5/0	N
NANTES	-3/6	N
NICE	2/9	S
PARIS	-4/3	S
PAU	-5/3	S
PERPIGNAN	0/7	S
RENNES	-2/6	N
ST-ETIENNE	-8/-1	N
STRASBOURG	-5/0	*
TOULOUSE	-3/3	S
TOURS	-5/2	N
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/29	C
FORT-DE-FR.	23/28	S
NOUMEA	25/29	P
PAPEETE	25/30	N
POINTE-A-PIT.	21/28	N
ST-DENIS-RÉ.	24/29	N
EUROPE		
AMSTERDAM	-4/3	N
ATHENES	7/13	N
BARCELONE	0/8	S
BELFAST	5/7	C
BELGRADE	-6/-3	N
BERLIN	-5/-3	C
BERNE	-8/-5	N
BRUXELLES	-4/1	S
BUCAREST	-6/4	S
BUDAPEST	-4/-1	C
COPENHAGUE	-4/1	S
DUBLIN	5/9	C
FRANCFORT	-3/0	S
GENEVE	-7/-2	S
HELSINKI	-9/-4	C
ISTANBUL	4/8	C
KIEV	-4/0	C
LISBONNE	4/11	S
LIVERPOOL	6/10	C
LONDRES	3/8	C
LUXEMBOURG	-6/1	S
MADRID	-10/10	S
MILAN	-4/6	S
MOSCOU	-10/-7	S
MUNICH	-7/-4	C
NAPLES	-1/8	S
OSLO	-8/0	C
PALMA DE M.	-2/7	C
PRAGUE	-9/-5	C
ROME	-3/8	S
SEVILLE	-1/13	S
SOFIA	-6/-3	C
ST-PETERSB.	-12/-8	C
STOCKHOLM	-3/1	C
TENERIFE	11/13	N
VARSOVIE	-7/-5	C
VENISE	-3/5	N
VIENNE	-4/-3	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	19/30	S
BUENOS AIR.	16/23	S
CARACAS	21/28	S
CHICAGO	-4/6	S
LIMA	21/27	P
LOS ANGELES	11/16	S
MEXICO	2/17	S
MONTREAL	-11/-7	S
NEW YORK	-2/2	S
SAN FRANCIS.	7/11	N
SANTIAGO/CHI	12/29	S
TORONTO	-6/-1	S
WASHINGTON	-4/3	S
AFRIQUE		
ALGER	2/9	C
DAKAR	16/23	S
KINSHASA	24/32	P
LE CAIRE	10/20	S
MARRAKECH	6/14	S
NAIROBI	16/28	S
PRETORIA	20/30	N
RABAT	7/15	S
TUNIS	2/9	C
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	23/32	N
BOMBAY	20/30	S
DJAKARTA	25/27	C
DUBAI	19/25	S
HANOI	18/25	N
HONGKONG	15/22	S
JERUSALEM	10/20	S
NEW DEHLI	12/23	S
PEKIN	-3/8	N
SEOUL	-5/5	N
SINGAPOUR	25/29	P
SYDNEY	22/28	S
TOKYO	0/7	S

Situation le 13 février à 0 heure TU

Prévisions pour le 15 février à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVION.** Le groupe Dégriftour propose un nouveau service baptisé « vols à tous prix » (http : //vols.degriftour.net) qui permet de consulter la totalité des offres aériennes sur le marché : soldes, promotions, achats anticipés et prix publics accessibles partout dans le monde.

■ **TARIFS.** Le « 3615 Bourse des vols » propose sur Minitel, au départ de 35 villes de France, les meilleurs tarifs aériens à destination de plus de 500 villes dans le monde. Au total, plus de deux millions de tarifs négociés, commercialisés par 40 voyagistes et 80 compagnies, sont réactualisés quotidiennement. Ce service propose les meilleures affaires du moment, par ordre de prix. On peut ensuite commander son billet, qui sera livré à l'adresse indiquée. Quant au site internet www.bourse-des-vols.com, il donne des informations pratiques sur 180 destinations et plus de 400 aéroports.

PRATIQUE

Louer un costume pour mardi gras ou un carnaval

INVITÉ à une soirée orientale à Paris, Stéphane pousse la porte de Mucha, véritable caverne d'Ali Baba débordant de costumes et d'accessoires. Son épouse avait repéré la veille un chapeau de Mandarin avec sa natte. *« Malheureusement, il est parti ce matin »*, dit Monica.

Stéphane est mince, brun, avec un visage allongé. Monica le coiffe d'un turban doré garni de perles : Maharadjah ! Une longue tunique blanche brodée d'or, sur laquelle on en superposera une seconde richement décorée, et un pectoral compléteront l'ensemble. Il ne reste plus qu'à essayer des bagues ; Stéphane en choisira cinq, dont un énorme cabochon grenat. Monica lui conseille d'approfondir son regard avec du khôl et de se dessiner une moustache au crayon de maquillage. Pour les chaussures, il se procurera aisément des babouches dans un bazar à Barbès.

Le coût de la location s'élève à 250 francs (38 €), auxquels il faut ajouter un chèque de caution de 2 000 francs (304 €) qui sera rendu lors de la restitution du costume. La caution est destinée à couvrir les frais de réparation des vêtements endommagés ou à les remplacer en cas de perte. Elle est proportionnelle à la qualité du costume : de 500 à 5 000 francs (76 à 762 €).

AVEC DES MATÉRIAUX ANCIENS

A l'atelier, la couturière met la dernière main à deux habits de marquis du XVIIIe siècle pour le carnaval de Venise. Le premier a été brodé en Russie, et la ganse d'or qui orne le velours noir du second a été prélevée sur un tissu ancien. Il s'agit d'une *« première location »*, un vêtement sur mesure que le client paie plus cher, et qui sera reloué ultérieurement à d'autres... ou ne le sera pas, comme ce *« costume de lumière »* sur lequel sont cousus des milliers de carrés de miroirs : *« Il est trop lourd, nous n'avons jamais trouvé d'amateur »*, racontent Sally et Monica. Les deux associées, respectivement modéliste et costumière, fabriquent les vêtements avec des matériaux anciens. Leur Cléopâtre est un costume de scène du début du siècle, avec un soutien-gorge en métal travaillé et un plissé Fortuny.

Chaque boutique a son style et son ambiance. Chez Mucha, on habille le client selon l'inspiration, en mélangeant tissus, styles et accessoires. Chez Angels et Bermans, il faut prendre rendez-vous à l'avance, pour choisir un costume parmi les 75 000 d'une collection qui va du XIXe siècle à nos jours. Chez Fantômasque, on circule dans une atmosphère familiale entre des tringles où les costumes sont rangés par catégories : les Orientales y côtoient les bouffons, les moines et les mousquetaires. La spécialité de Françoise Fonquet est le Moyen Age : les tenues sont étiquetées *« Charles d'Anjou, Hildegarde »*. Un rayon pour enfants permet de déguiser les bambins dès dix-huit mois, en fraise miniature, Arlequin, chevalier ou princesse, avec des matières synthétiques, infroissables et lavables en machine.

Chez Carnaval et Fêtes, un catalogue offre un éventail de 3 000 costumes pour tous les goûts et toutes les bourses. Le soldat romain existe en catégorie standard (400 francs, 61 €) ou de luxe, avec une cuirasse (500 francs, 76 €). Les frères Sommier ont également opté pour la diversité. Gérard propose 5 000 costumes réalisés d'après des gravures d'époque, avec un grand choix pour les hommes : il habille la fanfare de Dijon et fournit la célèbre reconstitution de la bataille de Waterloo. Patrick a choisi la fantaisie : super-héros, peluches et animaux, du moustique à l'escargot, en passant par la fourmi noire ou rouge.

SISSI OU SQUAW

Les clients ne savent pas toujours ce qu'ils veulent. Pour les aider, voici les tendances actuelles : BD, orientales, Années folles, hippies et épouvante à Halloween, avec vampires, diables et sorcières. *« Le thème ne correspond pas toujours aux goûts de la personne qui se déguise »*, constate Françoise Fonquet, qui a vu plus d'une jeune fille *« rêver d'être Sissi et sortir en squaw »*. Le thème peut même être un vrai casse-tête. Gérard Sommier se rappelle d'une soirée *« "stations de métro" : les hommes n'avaient que l'embarras du choix entre Robespierre, Philippe Auguste, Kléber, Georges V, le Père Lachaise. Les femmes devaient se contenter d'Abbesses et Notre Dame des Champs. »*

Le costumier doit mettre à l'aise le client qui n'a pas l'habitude de se déguiser, lui poser les bonnes questions : *« Oseriez-vous montrer les épaules, les jambes, le nombril ? »* Il n'y a que le premier pas qui coûte, car, en la matière, l'habit fait le moine. Le bal costumé efface les différences sociales et permet de changer de personnalité : *« Dans les fêtes d'entreprise, le patron peut être clochard et l'ouvrier marquis. »*

Il n'est pas toujours facile de trouver escarpin à son pied, car aucun loueur ne propose l'éventail complet des tailles pour tous ses déguisements. En ces temps de déferlements uderziens, il faudra renoncer aux personnages d'Astérix et d'Obélix, car l'utilisation des costumes est soumise à une licence de l'éditeur. Enfin, les petits budgets ne doivent pas se décourager, car il suffit de peu – une perruque ou un chapeau – pour se transformer en princesse avant les douze coups de minuit.

Michaëla Bobasch

Adresses

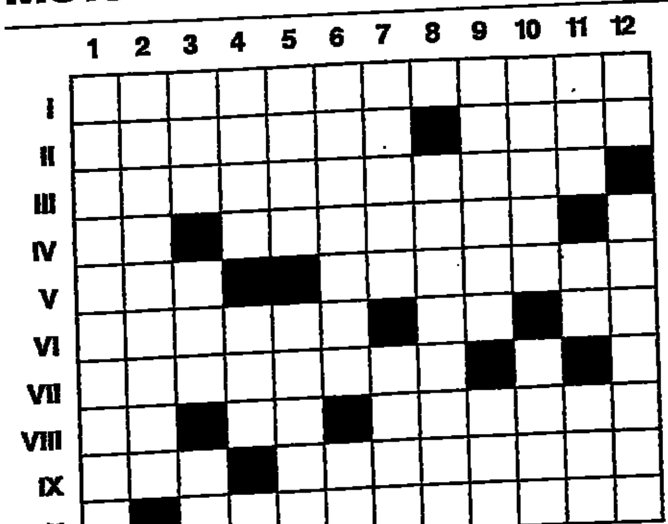
● **A Paris.** Angels et Bermans : 169, bd Voltaire, 75011 ; tél : 01-43-67-43-92. Location : 723 F (110 €). – L'Arlequin du XVe : 226, rue de la Croix-Nivert, 75015 ; tél : 01-45-33-42-43. De l'homme des cavernes à 1920 ; 450 costumes pour adultes, de 190 à 400 F (29 à 61 €). Vente pour enfants. – Carnaval et Fêtes : 22, av. Ledru-Rollin, 75010 ; tél : 01-43-47-06-08, et le Clown de la République, 11, boulevard Saint-Martin, 75003 ; tél : 01-42-72-73-73. De 200 à 700 F (30 à 107 €). – Fantômasque : 356, rue des Pyrénées, 75020 ; tél : 01-46-36-20-62. De 250 à 580 F (38 à 88 €). – Mucha : 58, rue de La Rochefoucauld, 75009 ; tél : 01-49-95-04-42 ; de 350 à 1 200 F (53 € à 183 €). Braderie au sous-sol. – Sommier : 3/4, passage Brady, 75010 ; tél : 01-42-08-27-01 ; adultes, de 150 à 1 200 F (23 à 183 €). Enfants et fantaisie ; tél : 42-39-25-05 ; de 100 à 600 F (15 à 91 €).

● **En province.**
Bordeaux. ABC Fêtes : 8, rue Bouffard ; tél : 05-56-48-58-65.
Lille. Bouillet-Belbézier : 35, rue de Roubaix ; tél : 03-20-06-40-75.
Rouen. Festi-Fêtes : 90, av. de Caen ; tél : 02-35-73-03-00.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99039

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Donne la parole aux chiffres. – II. Subtile, souvent trop. L'Oder traversant la Pologne. – III. Libres ou fixés, ils sont dans l'eau depuis très longtemps. – IV. En février et en avril. Protection passée à l'attaque. – V. Fait l'égalité. Traversée par l'Oder. – VI. Mis en circuit pour dériver. En Bourgogne. Pièce de charpente. – VII. Approchées en toute familiarité. – VIII. Fait un petit somme dans son arbre. En verve. Quand la lumière s'éteint pour toujours. – IX. Annonce la sortie. Avec elle, on prend le bus et pas l'autobus. – X. Font des détours.

VERTICALEMENT

1. Travaille en plein chœur. – 2. Travail à plein temps. – 3. Passe avec le temps. Au bout du compte. D'un auxiliaire. – 4. Site mexicain. Sauvé des eaux. – 5. De même. Abuse de son pouvoir. – 6. Touchée par les chinoiseries. Forme de pouvoir. – 7. Pris un repas d'enfant. Voix venue d'ailleurs. – 8. Prises dans un piège. – 9. Assemblées ibériques. Peut déchirer. – 10. Une fois reçues, Flaubert en fit un ouvrage. Refus chez Boris. – 11. Fourrage. Taure par amour plus que par raison. Doublé pour faire mouche. – 12. Première manifestation. Attaques fondamentales.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99038

HORIZONTALEMENT

I. Echauffement. – II. Mouillage. Aa. – III. Prisme. A-coup. – IV. Rôle. Mêle. Si. – V. Une. Immenses. – VI. Né. Grasseyes. – VII. Trieur. Sn. – VIII. Estrades. Our. – IX. Emmêlé. Dei. – X. Rames. Ulcéré.

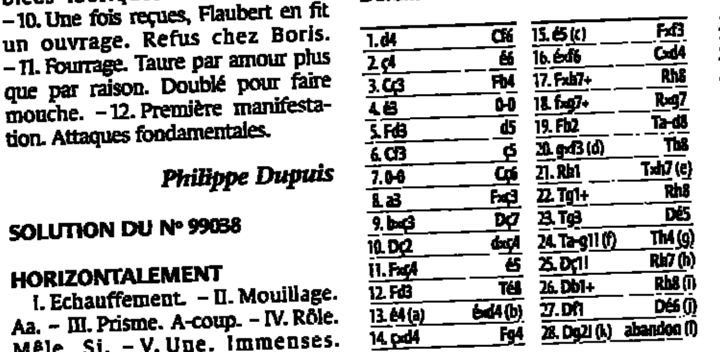
VERTICALEMENT

1. Emprunteur. – 2. Coroners. – 3. Huile. Item. – 4. Aise. Germe. – 5. ULM. Iruams (murais). – 6. Flemmarde. – 7. Fa. Ems. Elu. – 8. Egales. Sel. – 9. Mécènes. – 10. Synode. – 11. Nausée. UER. – 12. Tapisserie.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26
PRINTED IN FRANCE

ÉCHECS N° 1831

TOURNOI INTERNATIONAL
(Wijk aan Zee, 1999)
Blancs : I. Sokolov.
Noirs : G. Kasparov.
Défense Nimzo-indienne.



1. d4	Cf6	15. é5 (c)	Fxf3
2. ç4	é6	16. éxf6	Cxd4
3. Cç3	Fb4	17. Fxh7+	Rh8
4. é3	0-0	18. fxg7+	Rxg7
5. Fd3	d5	19. Fb2	Ta-d8
6. Cf3	ç5	20. gxf3 (d)	Th8
7. 0-0	Cç6	21. Rh1	Txh7 (e)
8. a3	Fxç3	22. Tg1+	Rh8
9. bxç3	Dç7	23. Tg3	Dé5
10. Dç2	dxç4	24. Ta-g1! (f)	Th4 (g)
11. Fxç4	é5	25. Dç1!	Rh7 (h)
12. Fd3	Té8	26. Db1+	Rh8 (i)
13. é4 (a)	éxd4 (b)	27. Df1	Dé6 (j)
14. çxd4	Fg4	28. Dg2! (k)	abandon (l)

NOTES

a) Dans cette grande variante qui date des années 50, la suite la plus courante consiste en 13. Cxé5, Cxé5 ; 14. dxé5, Dxé5 ; 15. f3, Fé6 ; 16. é4, ç4 ; 17. Fé2, Dç5+ ; 18. Rh1, Cd7 ; 19. Ff4, b5 avec des chances égales (Karpov-Spassky, 1977).

b) 13..., ç4 est insuffisant : 14. Fxç4, éxd4 ; 15. çxd4, Ca5 ; 16. Fd3, Dxç2 ; 17. Fxç2, Cxé4 ; 18. Tf-é1, Ff5 ; 19. Ff4, Cd6 ; 20. Fa4, b5 ; 21. Fxd6 (Donner-Larsen, 1958). De même, si 13..., Fg4 ; 14. Cxé5, Cxé5 ; 15. dxé5, Dxé5 ; 16. f4, Dé7 ; 17. ç4!, Cxé4 ; 18. Fb2!

c) 15. Dxç5 donne peu aux Blancs après 15..., Cxé4 ; 16. Fxé4, Txé4 ; 17. Cg5, Té7 (Bronstein-Euwe, Zurich, 1953) ; ou aussi 15..., Fxf3 ; 16. gxf3, Dd7! menaçant 17..., Cxd4 et 17..., Cxé4!

d) Une partie Langeweg-Kuijpers (1980) continua par 20. Tf-ç1, Th8 ; 21. Dxç5, Dxç5 ; 22. Txç5, Rxh7 ; 23. Fxd4, Th-g8 ; 24. Fé5, Txg2+ ; 25. Rf1, Tg6 ; 26. Tç3, Fg2+ ; 27. Ré2, Té8 ; 28. Té3.

e) Une erreur. 21..., Rf8! (menaçant 22..., Cxç2) est juste. Par exemple, 22. Dé4, f6 ; 23. Fxd4, Txd4 ; 24. Dg6, Txh7 ; 25. Dxf6+, Df7 ; 26. Dxf7+, Txf7 ; 27. Ta-ç1, ç4 ; 28. Tç3, b5 ; 29. Tb1, a6 ; 30. Rg2, Tf-d7 ; 31. a4, Td1 ; 32. Tb4, Tg7+ ; 33. Rh3, Td6! et les Blancs abandonnent (Vladimirov-Lissitzyn, Moscou, 1951).

f) La possession de la colonne g assure aux Blancs un jeu supérieur.

g) Le coup du texte aggrave les difficultés des Noirs. Après 24..., Dh5 ; 25. Tg1-g2, f6 ; 26. Dç4!, Df7 ; 27. Dxf7 (et non 27. Dxç5, Cé2), Txf7 ; 28. f4, Td6 ; 29. Th3+, Th7 ; 30. Th-g3, Té7 ; 31. Th3+, les adversaires convinrent de la nulle (Porath-Stahlberg, Amsterdam, 1954).

h) Si 25..., Dh5 ; 26. Tg1-g2, f6 ; 27. Dç4!, Dh7 ; 28. Dxç5, Db1+ ; 29. Tg1, Dxb2 ; 30. Dé7!! avec gain.

i) Si 26..., Df5 ; 27. Tg7+, Rh8 ; 28. Dxf5, Cxf5 ; 29. Tg8+ et 30. Txd8.

j) Si 27..., Dh5 ; 28. Dg2, Dh7 ; 29. Tg7.

k) Menace mat en g8.

l) Si 28..., f6 ; 29. Th3!, D(ou T)xh3 ; 30. Dg7 mat. Si 28..., Df6 ; 29. Tg8+, Rh7 ; 30. Dg7+, Dxg7 ; 31. Tg1-g7+, Rh6 ; 32. Fç1+, Rh5 ; 33. Th7 mat. Une belle partie, la seule perdue par le vainqueur du tournoi.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1830
H. RINCK (1906)

(Blancs : Rç6, Dh1, Pd2 et é4. Noirs : Rç4, Dh7, Pé5, f6 et h4.)

1. Db1 (menace 2. Db5+, Rd4 ; 3. Dd5 mat), **Rd4** (si 1..., Df7 ; 2. Da2+) ; **2. Db3!, Dxé4+** (si 2..., Rxé4 ; 3. Db1+) ; **3. Rd6** (menace 4. Dç3 mat), **Da8!** (si 3..., Dg2 ; 4. Dç3+, Ré4 ; 5. Dç6+) ; **4. Dé3+, Rç4 ; 5. Dç3+, Rb5 ; 6. Db3+, Ra6 ; 7. Da4+, Rb7 ; 8. Db5+!, Ra7** (si 8..., Rç8 ; 9. Dd7+, Rb8 ; 10. Dç7 mat) ; **9. Rç7!** et **les Blancs gagnent.**

ÉTUDE N° 1831
L. OLMUTZKY (1963)

Blancs (3) : Rh2, Tç3 et h3.
Noirs (3) : Ra5, Pb2 et d2.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine





ART CONTEMPORAIN Du 11 au 16 février, la France est l'invitée d'honneur de l'Arco, la dix-huitième foire d'art contemporain de Madrid. Catherine Trautmann, ministre de la culture, Lionel Jospin, premier ministre, et Jacques Toubon, ancien ministre de la culture, s'y sont successivement rendus. Vingt-neuf autres pays sont représentés. ● LES ORGANISATEURS de l'Arco mettront par la suite à l'honneur des pays très divers. Et ils font appel à des critiques ou à des conservateurs de musée pour participer à la sélection des exposants. ● VINGT des trente-sept exposants français ont été sélectionnés par le critique Nicolas Bourriaud, qui est, nous a-t-il déclaré, intéressé par *« les artistes de* [sa] *génération, d'où qu'ils viennent »*, et estime que si, aujourd'hui, la scène artistique française est *« excellente »*, c'est *« parce que les étrangers y participent à nouveau »*.

Les artistes français sont présents en force à la foire de Madrid

La France invitée d'honneur de l'Arco, la foire d'art contemporain qui se tient dans la capitale espagnole du 11 au 16 février, participe avec éclat à la manifestation et montre sa vitalité comme son intérêt pour les arts plastiques et la création

ARCO, foire internationale d'art contemporain de Madrid. Parc des expositions Juan-Carlos I, pavillons 5 et 7, 28042 Madrid. Tél. : 00-34-91-722-50-17. Jusqu'au 16 février, de 12 heures à 21 heures. Entrée de 2 000 à 3 000 pesetas (12 € à 18 €). Catalogue 5 000 pesetas (30 €), version CD-ROM disponible.



COVER

Lionel Jospin et José Maria Aznár (au premier plan) visitent l'Arco.

MADRID
de notre envoyé spécial

C'est une première. Pas l'Arco, qui en est à sa dix-huitième édition. Mais trois ministres français, dont deux en exercice, visitant une foire d'art contemporain à l'étranger, cela ne s'était jamais vu. Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, était présente le mercredi 10 février, lorsque l'infante d'Espagne et son époux inauguraient la foire. Le lendemain, le premier ministre français Lionel Jospin déambulait dans les allées, en compagnie du chef du gouvernement espagnol, José Maria Aznar. Le troisième ministre, ce fut Jacques Toubon, qui, s'il n'est plus aux affaires, reste un amateur averti d'art contemporain. Chaque année, les Madrilènes mettent un pays à l'honneur. Cette fois, c'est la France.

« J'ai souhaité, dit Catherine Trautmann, *en venant à Madrid, manifester ma gratitude aux organisateurs et aux participants de cette foire et donner un nouveau signe de l'importance que j'attache à une plus grande présence des artistes français à l'étranger... Les galeries ont un rôle primordial à jouer à cet égard ; je souhaite les y aider... Nous avons, avec le département des affaires internationales et l'Association française d'action artistique, mis les moyens qu'il fallait pour* [les] *soutenir. »*

Jacques Toubon, dont c'est aussi la première visite à la foire de Madrid, se félicitait d'avoir *« inauguré la première formule d'aide aux galeries dans les foires, à Bâle notamment. Nous devons retrouver un état d'esprit exportateur, mais utilisant les instruments et les institutions des pays où l'on exporte. Il ne faut pas avoir des attitudes de missionnaire en Afrique. »* Et pourtant : devant la déferlante française, les Madrilènes pensent moins aux Pères blancs qu'aux armées napoléoniennes qui les envahirent autrefois, et la presse espagnole est parfois sévère, témoignant ici d'un certain agacement, pointant là ce qu'elle juge être une forme d'arrogance.

COCORICO OBLIGE

Les Français sont partout, dans la foire (trente-sept exposants, dont vingt sélectionnés par le critique Nicolas Bourriaud) et dans la ville, où ils vont se nicher jusque sur les panneaux Decaux : Pierre Joseph y a installé des sérigraphies qui remplacent les habituelles publicités par des visions décalées de Superman, de Blanche-Neige ou de Cupidon. Yann Kersalé a illuminé de rouge et d'or mouvant la verrière de la gare d'Atocha. Annette Messager bénéficie, au Parque del Retiro, de sa première rétrospective en Espagne...

A l'Arco, il y a quelques grognards, principalement les galeristes parisiens habitués de la foire, pour dire que toute cette agitation n'est qu'un coup de marketing qui ne remplacera pas leurs années d'expérience et risque au contraire de leur nuire en focalisant l'attention sur de jeunes galeries vite venues, vite reparties. Il y a les déjà vétérans de la scène internationale, comme la Parisienne Nathalie Obadia, scandalisée par la vision partiale de l'art français donnée, et revendiquée, par Nicolas Bourriaud. Il y a les représentants de vingt-neuf autres pays, de l'Allemagne au Venezuela, en passant par la Colombie ou les Etats-Unis, dont, cocorico oblige, on ne parlera pas cette année. Il y a aussi cette satanée mauvaise éducation qui fait, au Musée Reina Sophia, passer sans un regard des invités français devant une rétrospective de Chillida, qu'on n'a pourtant pas souvent l'occasion de voir de notre côté des Pyrénées, pour s'entasser mieux dans les salles consacrées à l'excellent Pierrick Sorin ou à l'exposition Man Ray apportée par le Centre Georges-Pompidou.

Mais il est vrai que cette présence massive – une quinzaine de manifestations à Madrid, mais aussi à Barcelone, Séville ou Bilbao – produit son effet et révélera à beaucoup la vitalité de la scène artistique française. Très soutenue par l'Etat, elle bénéficie en outre de l'intérêt que lui portent des personnes privées.

En témoigne cette initiative de l'Association pour le développement international de l'art français (Adiaf), une association de collectionneurs présidée par Gilles Fuchs, l'ancien patron de Nina Ricci, qui s'est donné pour objectif *« d'aider les artistes, vivant ou travaillant dans ce pays, à reprendre la place qui leur revient »*.

LES POULAINS DES COLLECTIONNEURS

Les collectionneurs concernés ont donc organisé à Madrid une exposition de leurs poulains, sous le titre « France, une nouvelle génération ». De Claude Closky à Christophe Vigouroux, en passant par Vincent Corpet, Nathalie Elemento ou Xavier Veilhan, elle révèle des choix souvent étrangement proches de ceux des institutions culturelles, ce qui fait ricaner certains marchands qui n'hésitent pas à montrer du doigt leurs confrères, fournisseurs attitrés du public comme du privé.

Mais *« rien n'est pire que d'exporter nos querelles picrocholines »*, dit Jacques Toubon. Saluée par nos deux ministres, la vague française sur l'Espagne est une initiative trop rare pour n'être pas louée. Pour Catherine Trautmann, *« c'est une expérience dont il faudra tirer le bilan »*. Pour l'heure, hormis quelques couacs diplomatiques et quelques sensibilités froissées, le résultat est globalement positif.

Ha. B.

Parcours madrilène

● **Rétrospective Annette Messager.** Palacio de Velazquez-MNCARS, parque del Retiro, Madrid. Tlj de 10 h à 18 h. Fermé le mardi. Jusqu'au 19 avril.
● **Man Ray,** photographies, 1919-1948. Museo national centro de arte Reina-Sofia (MNCARS), calle Santa Isabel 52. Tlj de 10 h à 21 h. Fermé le mardi. Jusqu'au 23 avril.
● **Pierrick Sorin,** *Los Mirones* (les voyeurs). MNCARS. Jusqu'au 28 février.
● **Robert Cahen,** vidéo. Rétrospective. MNCARS. Du mercredi au samedi de 19 h à 21 h. Jusqu'au 6 mars.
● **« Grand Ecran »,** les artistes et le cinéma. MNCARS. Les vendredi et samedi. Du 5 au 29 mai.
● **« Jeux et simulacres en photographie »,** collections du FNAC. Canal Isabel-II, calle Santa-Engracia 125. Tlj de 10 h 30 à 14 h, de 17 h à 20 h 30. Fermé le lundi. Jusqu'au 28 mars.
● **« France, une nouvelle génération »,** collections privées françaises présentées par l'Adiaf. Circulo de Bellas-Artes, calle Alcala 42. Du mardi au vendredi, de 17 h à 21 h, le samedi et dimanche de 11 h à 14 h. Fermé le lundi. Puis au Musée d'art moderne de Sintra, du 15 mai au 29 août.
● ***Dominique Perrault.*** Ministerio de Fomento, paseo de la Castellana 67. Tlj de 10 h à 14 h et de 17 h à 21 h. Fermé le lundi. Jusqu'au 21 mars.

Nicolas Bourriaud, commissaire de la sélection

« La scène nationale est excellente, parce que les étrangers y participent à nouveau »

COFONDATEUR de la revue *Perpendiculaire*, Nicolas Bourriaud, trente-trois ans, anime la revue *Documents sur l'art* et est considéré comme l'un des chefs de file de la jeune critique française.

« Dans quelles circonstances l'Arco vous a-t-elle confié la sélection des galeries françaises invitées cette année ?

– Chaque année, l'Arco met un pays à l'honneur, en recrutant un commissaire local. Les Espagnols ont sollicité l'Association française d'action artistique (AFAA) à la fin de 1997, et ce sont eux qui ont proposé ma candidature. L'expérience m'intéressait d'autant plus que je n'avais pas travaillé sur la situation artistique de notre pays depuis longtemps. Je suis attiré par les artistes de ma génération, d'où qu'ils viennent, et leur nationalité m'importe peu. Mais il se trouve qu'on a la chance de bénéficier d'une scène nationale excellente, aujourd'hui. Peut-être parce que les étrangers y participent à nouveau. Il est étonnant de voir combien d'entre eux viennent faire leurs études d'art en France. Nous retrouvons ce rôle de plaque tournante que nous avions perdu. L'Ecole de Paris, entre les deux guerres, c'était cela, ce brassage : il faut renouer avec cette tradition-là.

Quels ont été vos critères de choix ?

– Ce qui m'intéresse aujourd'hui, ce sont les artistes qui sortent du monde clos de l'art. Ceux apparus dans les années 90 questionnent la société dans laquelle ils vivent. Attention ! l'art purement sociologique m'ennuie. Et d'un autre côté, l'art ne doit pas être un symptôme, mais un virus.

» Il me semblait également nécessaire de présenter l'actualité française d'une manière cohérente. Je voulais éviter le saupoudrage, qui aurait fait moins de mécontents mais ne me semblait pas pertinent, et aussi montrer l'hétérogénéité de la création d'aujourd'hui. Ce n'était pas simple : l'Arco est une foire commerciale, et j'avais donc à choisir des galeries, autant que des artistes. Il y en a de très bonnes, que j'ai écartées parce que les artistes qui m'intéressent chez elles ne travaillent pas dans notre pays...

Le 4 février, le supplément culturel du journal ABC a publié un entretien dans lequel vous tenez des propos terribles sur l'art espagnol, ce qui a déclenché une polémique. Quelle est votre position ?

– J'ai demandé un droit de réponse. La journaliste a totalement déformé mes propos. L'entretien s'est déroulé en espagnol, langue que je parle correctement, mais je me suis découvert un vocabulaire que j'ignorais. « Sepulcro », par exemple, pour désigner l'état de l'art dans ce pays... Il y a là une certaine malveillance, qui veut alimenter, sinon des sentiments francophobes, du moins une polémique dirigée contre le comité de sélection d'Arco. Et aucun de ceux qui connaissent mon travail ne pourra croire que j'ai pu dire, comme ce journal me le prête, que rien d'intéressant ne s'est produit en France depuis 1960, à l'exception de Bertrand Lavier. C'est évidemment absurde. Et même si je pensais le plus grand mal de la situation espagnole, ce qui n'est certainement pas le cas, je ne suis pas assez stupide pour le dire à un journal nationaliste, quelques jours avant le vernissage de la foire. »

Propos recueillis par Harry Bellet

Un rendez-vous européen ouvert aux talents neufs

MADRID
de notre envoyé spécial

« La foire est bonne, très bonne même », dit le marchand parisien Daniel Lelong. Membre du comité organisateur de la FIAC, il ne se lancera pas dans le petit jeu des comparaisons. Mais l'Arco apparaît cette année comme une des excellentes foires d'art en Europe.

On n'y trouvera pas les chefs-d'œuvre peints du XX[e] siècle de Bâle. Ni les sculptures monumentales de Cologne. Si l'on y tient boutique, on y vendra difficilement des artistes qui ne seraient pas espagnols. Si l'on est esthète, on se pincera le nez devant quelques œuvres de jeunes ou très jeunes artistes qui ont parfois des airs de déjà-vu. Et pourtant, ce qui fait la qualité première de l'Arco, c'est précisément qu'elle présente du nouveau, du frais, sinon de l'alternatif. Et des galeries rarement habituées des circuits internationaux : quinze portugaises ou dix-huit latino-américaines, par exemple. Elles sont revenues après avoir été invitées les années précédentes, comme la France l'a été cette année.

Les prochains pays mis à l'honneur seront successivement l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Australie, la Suisse, le Canada et, en 2005, la Californie et la région du Pacifique. Un tour du monde qui s'écarte volontiers des sentiers battus.

Les organisateurs tiennent à cette diversité. Ils n'ont pas hésité à faire appel à des critiques ou à des conservateurs de musées, situation impensable en France, pour participer à la sélection des exposants. La foire présente ainsi un « Programme nordique » confié à Elisabet Haglund, directrice du Boras Kommun Konstmuseet de Suède ; un programme d'avant-garde, « Cutting Edge », établi par trois critiques ; un regard sur l'Europe de l'Est, « East Wind/West Wind », proposé par Lorand Hegyi, le directeur du Musée Ludwig de Vienne. Et encore la section « Project Rooms », où une vingtaine d'artistes se voient confier chacun un stand. Enfin, l'espace « Arco Electronico/Media Art » expose les installations vidéo, multimédia, sonores ou infographiques.

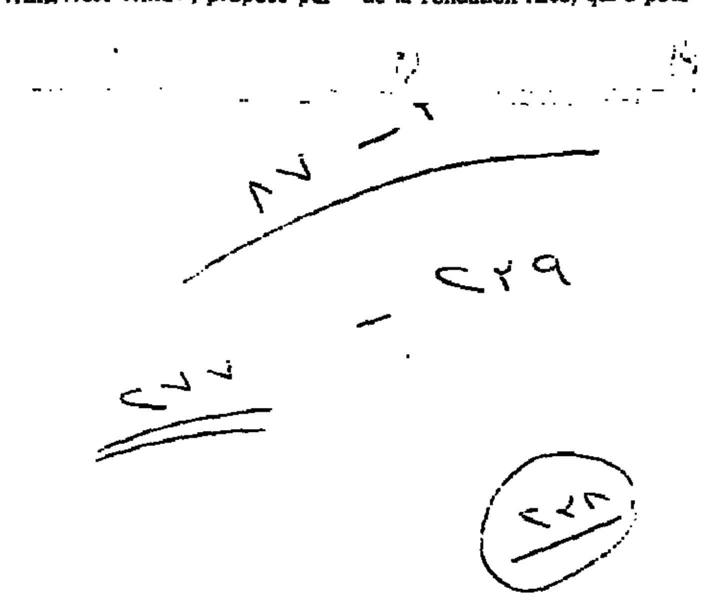
ACQUISITIONS INSTITUTIONNELLES

Dans leur souci de faire de Madrid, chaque mois de février, une plaque tournante de l'art contemporain, les organisateurs multiplient les invitations et les tables rondes. On y rencontre les responsables culturels les plus en vue du moment, comme le Suisse Harald Szeemann, et des représentants des institutions les plus actives, comme l'X-Art Foundation and Blast de New York.

Dan Cameron, directeur du New Museum de New York, a été nommé responsable des acquisitions de la Fondation Arco, qui a pour vocation de procéder à des achats dans la foire pour un montant total de 20 millions de pesetas (1,2 million d'euros). La galeriste Nathalie Vallois, parmi d'autres, en a bénéficié. Seule condition : les artistes sélectionnés doivent être nés entre 1955 et 1970. D'autres institutions espagnoles ont annoncé des budgets réservés à la foire, pour un montant total d'environ 130 millions de pesetas (78,3 millions d'euros).

Et si les galeries échappaient à cette manne publique, elles peuvent toujours espérer se consoler en séduisant un des 90 collectionneurs privés invités par la foire, comme les Français Jean Brolly ou Marin Karmitz : ils sont reconnaissables puisque l'organisation les a pourvus d'un badge rouge fort voyant, estampillé d'un « A ». Comme Arco, ou comme Argent.

Ha. B.



Marcel Maréchal, directeur du Théâtre du Rond-Point Renaud-Barrault

« Je n'aurais eu aucun regret si l'on avait demandé à un jeune créateur de me succéder »

MARCEL MARÉCHAL dirige le Théâtre du Rond-Point Renaud-Barrault depuis le 1er janvier 1995. Son mandat, de deux ans, a été renouvelé une première fois en 1997. Il arrive à échéance le 31 décembre 1999. Le 1er décembre 1998, Dominique Wallon, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles au ministère de la culture et de la communication, a reçu Marcel Maréchal pour lui annoncer que son contrat ne serait pas renouvelé une seconde fois, et que, en conséquence, il devrait quitter le Théâtre du Rond-Point à la fin de l'année.

« Selon vous, quelles raisons ont motivé la décision de mettre fin à votre mandat ?

– Parce qu'on veut donner le Rond-Point à Francis Huster. Au ministère, on m'a fait comprendre d'un geste que la décision venait d'en haut. Le bruit court depuis une dizaine d'années que Jacques Chirac a promis à Francis Huster de lui donner un théâtre public. J'ai senti qu'il n'y avait rien à faire. J'ai dit que je rendrai les clés le 31 décembre.

– Le ministère avance que le bilan de votre gestion n'est *« pas complètement positif, aussi bien sur le plan économique que public »*. Il y a donc des problèmes de fréquentation et d'argent.

– On a effectivement commencé, en 1995, avec un spectacle qui n'a pas très bien marché, *La Trilogie des Coûfontaine*. Mais, depuis, nous sommes en constante progression. Cette année, nous avons eu un très beau succès avec *Tchin-Tchin*, et nous en avons un actuellement avec *Rêver peut-être*. D'ailleurs, nous faisons 40 % de recettes propres sur un budget global de 30 millions de francs, alors que dans les contrats triennaux il est recommandé d'avoir au moins 30 % de recettes propres.

– Comment expliquez-vous que le ministère vous ait demandé de ne plus faire de productions jusqu'à la fin de votre mandat. N'est-ce pas précisément pour combler un trou financier important ?

– Il y a des difficultés financières. Je ne les nie pas, mais elles sont dues à un déficit structurel. Ce déficit s'explique par le coût social de la passation de la Criée au Rond-Point et de la Maison des cultures du monde, utilisateur du Rond-Point avant mon mandat. Il consiste en des indemnités versées à des personnes qui ont été licenciées quand les théâtres ont changé de mains.

» C'est une pratique courante : chaque direction est libre de choisir ses cadres et ses permanents artistiques. Ce plan social, qui s'est fait en accord avec le ministère, a coûté 2,5 millions de francs. A cela s'ajoute la question ubuesque du restaurant du Rond-Point, qui nous a coûté 2,5 millions, dont 750 000 F de procédures judiciaires.

– Pourquoi ?

– Quand nous sommes arrivés, nous avions dans les lieux une société de restauration dont le contrat n'avait pas été dénoncé par notre prédécesseur, Chérif Kaznadar. Nous avons dû traiter avec cette société, qui n'a pas payé ce qu'elle nous devait en location, frais... ce qui a causé un manque à gagner important dans le budget. Il faut ajouter une quinzaine de procès qui nous ont opposés à cette société et qui ne sont pas encore totalement terminés. Ces procès ont valu à Robert Abirached, qui était président de la Maison des cultures du monde, et à moi-même une mise en examen. Celle-ci s'est soldée par un non-lieu, mais elle a été très désagréable.

– Il y a donc un déficit de 5 millions de francs, sans compter les pertes dues aux spectacles qui ont mal marché ?

– Effectivement, nous avons perdu 1,5 million de francs par rapport à nos prévisions de 1995. Cela veut dire que nous sommes responsables d'un déficit de 1,5 million de francs. Il est possible de récupérer cette somme dans la gestion d'un contrat triennal. Si nous arrêtons toute production financée par des subventions, c'est pour retrouver l'équilibre financier à la fin 1999. Mais comme nous sommes dans les lieux jusqu'à cette date et que nous ne voulons pas mettre au chômage technique tout le personnel de la maison, nous avons trouvé une production indépendante pour monter les prochains spectacles, *Les Trois Mousquetaires* et *Savannah Bay*.



MARC ENGUERRAND

Marcel Maréchal devra quitter le Théâtre du Rond-Point à la fin de l'année.

– Qu'envisagez-vous pour l'avenir ?

– Je quitte le Rond-Point sans trop de regrets parce que je considère que c'est un ovni dans le théâtre public à Paris. Il a une mission de type rive gauche, alors qu'il se trouve en plein cœur du triangle d'or de la rive droite. Mon rêve était d'en faire un théâtre populaire, au sens noble du terme. Je n'y suis pas arrivé. Je voudrais un autre lieu, mais on ne me fait aucune proposition, ce que je trouve profondément blessant. Je n'ai pas encore l'âge de la retraite. Je me sens l'énergie de diriger un théâtre qui soit en rapport avec ma carrière. Sans nier les qualités de mon successeur, je trouve que le choix de Francis Huster ne s'impose pas, culturellement et artistiquement. De ces deux points de vue, il n'a pas encore fait ses preuves. Je n'aurais eu aucun regret si l'on avait demandé à un jeune créateur de prendre ma succession.

Propos recueillis par **Brigitte Salino**

L'Elysée dément avoir imposé la nomination de Francis Huster

FRANCIS HUSTER succédera-t-il à Marcel Maréchal au Théâtre du Rond-Point Renaud-Barrault, à la demande expresse de Jacques Chirac ? Christine Albanel, conseiller pour l'éducation et la culture à la présidence de la République, dément que l'Elysée ait imposé cette nomination qui, selon Marcel Maréchal, serait à l'origine du non-renouvellement de son contrat. En revanche, Christine Albanel confirme que *« la présidence de la République souhaite que Francis Huster prenne la direction d'un théâtre public important. Ce n'est pas forcément le Rond-Point. Ce peut être Chaillot ou un autre. Tout le monde sait que Jacques Chirac aime bien Francis Huster, et qu'il avait pensé à lui pour la Comédie-Française, quand Jean-Pierre Miquel est arrivé en fin de mandat, en 1998. Mais, à l'époque, les conditions n'étaient pas réunies, en raison en particulier de la cohabitation »*. Christine Albanel précise que, pour l'instant, la présidence de la République n'a pris aucun contact avec Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication.

Interrogé sur la nomination de Francis Huster, Dominique Wallon, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, au ministère de la culture et de la communication, reste sur la réserve. *« Ce n'est pas à moi d'annoncer ni de commenter quoi que ce soit. Il est évident qu'il faut mettre en place un projet qui redonne du dynamisme au Rond-Point. Mais cette question est délicate : le Théâtre du Rond-Point fait l'objet d'une convention d'exploitation qui lie la Ville de Paris, propriétaire du théâtre, et l'Etat. Cette convention doit être rediscutée en 2000. Nous allons parler avec Marcel Maréchal de la possibilité de lui trouver un autre lieu. Mais nous ne sommes pas encore en mesure de lui faire une proposition ferme. Cette proposition peut ne pas venir de l'Etat seul. »*

Né en 1937, Marcel Maréchal a commencé à faire du théâtre à la fin des années 50, à Lyon, où il a successivement dirigé le Théâtre du Cothurne (de 1960 à 1968), puis le Théâtre du Huitième (de 1968 à 1975). Il s'est ensuite installé à Marseille, d'abord au Théâtre du Gymnase (de 1975 à 1981), puis au Théâtre national de la Criée, qu'il a créé et dirigé avec un succès incontesté jusqu'à ce qu'il prenne la direction du Théâtre du Rond-Point, en 1995. Il joue en ce moment dans deux pièces, l'une à 18 h 30, *La Maison du peuple* de Louis Guilloux (un de ses auteurs-fétiches, avec Jacques Audiberti et Jean Vauthier), l'autre à 20 h 30, *Rêver peut-être*, de Jean-Claude Grumberg. Tél. : 01-44-95-98-00.

B. Sa.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la 11e chambre de la cour d'appel de Paris a confirmé**, mercredi 10 février, la condamnation de Gérard Chauvy pour diffamation envers les Aubrac, confortant ainsi le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Paris le 2 avril 1998 (*Le Monde* du 4 avril 1998). Les époux Aubrac reprochaient à M. Chauvy de les avoir accusés de trahison dans son livre *Aubrac, Lyon 1943*, publié en mars 1997 chez Albin Michel. Le tribunal avait condamné M. Chauvy à 60 000 francs (9 147 euros) d'amende et son éditeur – Francis Esmenard, PDG d'Albin Michel – à 100 000 F (15 245 €) d'amende. La cour a également maintenu leur condamnation à payer solidairement 400 000 F (60 980 €) de dommages et intérêts à Raymond et Lucie Aubrac.

■ **CINÉMA : le groupe canadien Imax a annoncé le 10 février la conclusion d'un accord avec Disney** pour diffuser en exclusivité sur ses écrans géants, de janvier à avril 2000, la plus récente version du dessin animé *Fantasia 2000*, la suite de *Fantasia*, constituant ainsi le premier film d'animation distribué par Imax. *Fantasia 2000* sera le premier long métrage pour le cinéma dont la version intégrale de 90 minutes aura été convertie au format Imax pour sa diffusion à travers le monde, où l'on compte actuellement 180 cinémas Imax dans 25 pays. – (*AFP*)

■ **BOURSES : la Fondation Beaumarchais, destinée à aider les écritures artistiques** sous toutes ses formes, a fêté le 8 février son dixième anniversaire au Théâtre Renaud-Barrault, en présence de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, et de nombreux artistes et écrivains. Cette fondation, qui a vu le jour au sein de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), est dirigée par Paul Tabet. (Fondation Beaumarchais, 11 *bis*, rue Ballu, Paris 9e. Tél. : 01-40-23-45-56.)

■ **MUSIQUE : l'Ensemble Intercontemporain (EIC)** effectuera, du 10 au 25 avril, une tournée aux Etats-Unis. Il donnera des concerts dans six universités américaines, sous la direction de David Robertson, son directeur musical. A chaque étape, des créations récentes et des partitions de référence du XXe siècle seront encadrées par un atelier ou une master class, afin de faciliter les rencontres avec les étudiants interprètes et compositeurs américains.

Le retour de Terrence Malick crée l'événement au Festival de Berlin

BERLIN
de notre envoyé spécial

C'est avec la présentation du film allemand *Aimé et Jaguar*, de Max Färberböck, une histoire d'amour entre deux femmes dans l'Allemagne en guerre, que s'est ouvert le quarante-neuvième Festival international du film de Berlin. La cérémonie d'ouverture, fait unique, a été présidée par le chancelier allemand, Gerhard Schröder. Il a prononcé quelques mots d'encouragement à destination du cinéma allemand, dont la situation économique et esthétique appelle davantage des souhaits que des paroles de satisfaction. La compétition officielle a donc commencé avec un film espagnol que l'on oubliera vite, une découverte française et un événement.

Le film espagnol, c'est *Entre las Piernas* (littéralement *Entre les jambes*), de Manuel Gomez Pereira. Débutant comme une comédie érotique, le film bifurque vers le récit policier avec la découverte d'un cadavre. En voulant jouer sur tous les tableaux, de la satire au suspens, le film de Manuel Gomez Pereira succombe sous la vulgarité de son ironie.

Karnaval, de Thomas Vincent, situe son récit sur quelques heures, durant le carnaval de Dunkerque. Larbi, un jeune homme, tombe amoureux de Béa, qu'il a aidée un soir à transporter son mari ivre mort. Il retente sa chance auprès d'elle le lendemain, durant les festivités carnavalesques. Ce qui est remarquable dans le film de Thomas Vincent, c'est la façon dont il parvient à maintenir une tension presque insupportable. Les débordements dionysiaques semblent fournir ici un terrain favorable au surgissement de l'incident brutal (raciste ou passionnel) qui ne se réalise jamais. Quelques complaisances vénielles n'empêchent pas *Karnaval* d'être, d'ores et déjà, une révélation du festival.

RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE

L'événement, c'est bien sûr le film de Terrence Malick, *The Thin Red Line*. Malick revient avec l'adaptation d'un roman de James Jones (l'auteur de *Tant qu'il y aura des hommes*), situé pendant la guerre du Pacifique. Par sa longueur (presque trois heures), par sa structure, par ses partis pris narratifs, *The Thin Red Line* fait figure d'objet atypique dans la production américaine contemporaine. Entassement vertigineux de mélopées individuelles (les voix *off* que l'on entend sur la bande-son sont celles des divers personnages), ce film se veut une réflexion philosophique. C'est par la répétition et le ressassement, par la façon dont le film provoque parfois une sensation d'ennui, que le cinéaste rend perceptible sa vision extrêmement personnelle, quoique non exempte d'emphase : il perçoit dans l'humanité une grande âme collective alternativement en osmose et en conflit avec l'indifférence de la nature.

Si l'on examine l'ensemble des sélections et le Forum, dirigé par Ulrich Grégor, on note la domination du cinéma asiatique. Le festival témoigne une fois de plus de sa vitalité actuelle, même si les premiers films asiatiques découverts cette année ne bouleversent pas les hiérarchies établies. *A*, de Mori Tutsuya, est un documentaire austère, répétitif, sans projet ni objectif apparent, sur la secte Aum, qui fut à l'origine d'un attentat au gaz dans le métro de Tokyo. *Bird Cage Inn*, du Coréen Kim Ki-Duck, met en scène une jeune prostituée hébergée par une famille d'aubergistes proxénètes. Ils profitent de ses revenus tout en éprouvant une honte burlesque à le faire. Le film suit un récit hautement prévisible, mais retient parfois l'attention par la façon dont il mêle un sentimentalisme de roman-photo avec la peinture du petit monde obsédé, voyeur, frustré et onaniste qui entoure l'héroïne.

Enfin, projeté au Forum en séance de minuit, *The Hitman*, de Tung Wai, est une comédie d'action standard en provenance de Hongkong. Les clichés du film « à la John Woo » sont à la fois présents et joyeusement parodiés dans un film inégal, mais typique de la façon dont le cinéma populaire asiatique mêle l'élégance à la trivialité.

Jean-François-Rauger

Marc-Olivier Dupin démissionne du CA de l'Orchestre de Paris

LE COMPOSITEUR Marc-Olivier Dupin, directeur du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, vient de démissionner du conseil d'administration de l'Orchestre de Paris.
Dans la lettre de démission qu'il a adressée à Michel Prada, président du conseil d'administration de l'OP, et à Dominique Wallon, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles au ministère de la culture et de la communication, Marc-Olivier Dupin explique que tant la réflexion sur l'avenir de l'institution symphonique d'un point de vue musical et social que le projet et le rôle d'un futur directeur musical étaient occultés lors des conseils d'administration de l'institution parisienne.

Les droits d'auteur renforcés

EN ADOPTANT le 10 février le projet de directive européenne sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information, le Parlement européen a tiré une épine du pied des producteurs de disques, des sociétés d'auteurs et des artistes. Ce texte, amendé par un rapport rédigé par Roberto Barzanti (socialiste italien), devra être soumis au Conseil des ministres. Il étend la législation existante aux nouvelles technologies de communication, notamment à Internet, où le flou juridique laissait planer des doutes sur la pérennité des droits à rémunération attachés à la propriété intellectuelle et artistique menacés par le piratage.

Le vote au Parlement de Strasbourg marque la victoire des défenseurs du *« contenu »* contre les opérateurs, menés par L'Alliance pour un futur numérique (British Telecom, France Télécom, Nokia, Philips, Bull...) et ayant trouvé des alliés dans les usagers – des bibliothèques aux francs-tireurs de la musique sur le Net – tous partisans de la gratuité. Les députés ont été sensibles aux artistes. Conduits par la chanteuse grecque et députée européenne Nana Mouskouri (PPE, conservateurs) et le musicien français Jean-Michel Jarre, ils étaient venus s'exprimer la veille du vote à Strasbourg après avoir remis, à la mi-janvier, au président du Parlement, José Maria Gil-Robles, une pétition signée par quatre cents artistes européens.

Artistes et industriels du disque demandaient d'exercer le droit exclusif d'interdire ou d'autoriser la diffusion d'une œuvre sur le Net. Le Parlement européen leur donne en partie satisfaction. Autre point positif, la directive prévoit d'appliquer à la copie privée le système de rémunération (une taxe sur les supports vierges) en vigueur dans tous les pays de l'Union européenne – sauf l'Irlande, le Royaume-Uni et le Luxembourg. Un amendement prévoit que les radiodiffuseurs sont autorisés à créer des services *on line* sans aucune autorisation, à condition d'utiliser pour cela leurs *« archives »* – une notion floue.

La partie n'est pas gagnée, mais elle est bien commencée pour les sociétés d'auteurs. Ainsi, la société Infogrames, principal éditeur français de jeux interactifs pour CD-ROM et consoles, a signé le 11 février un accord avec Sesam – organisme créé par les sociétés d'auteurs (Adagp, SACD, Sacem, SCAM et SDRM) afin de gérer les droits dans le multimédia. *« Souvent, les producteurs de jeux tentent de traiter directement avec les compositeurs*, a notamment déclaré Catherine Kerr-Vignale, directrice gérante de Sesam et membre du directoire de la Sacem. *Désormais, et le compositeur et la société de jeux auront un cadre juridique rassurant avec des conditions financières négociées par les deux parties. »*

Véronique Mortaigne

A l'Est, quoi de nouveau ?

Galeries. Pèlerinage dans le désert de la rue Louise-Weiss, dans le 13e arrondissement parisien

POUR RESTER BRANCHÉ, le pèlerinage dans le désert de la rue Louise-Weiss, où les espoirs de vie de quartier sont pour l'instant déçus, semble indispensable. Presque une fois par mois, rythme auquel les six galeries émigrées renouvellent, ensemble, leurs expositions qui, prises séparément, ne feraient pas forcément figure d'événement. Ainsi de l'accrochage de la galerie Air de Paris, où l'on voit un pot de fleur de Carsten Holler, un panneau *Bienvenue à Twin Peaks* de Philippe Parreno et un miroir de Liam Gillick qui décuple le nombre de pièces présentées, lesquelles ne sont pas nouvelles, mais signées par des artistes très demandés.

A Art : Concept, le show de photos qui, de Ben à Wegman en passant par Boltanski et Robert Cumming, fixe des petits instants de dérision du corps et du geste est plus amusant. Il a aussi le mérite de nous faire découvrir le Néerlandais Bert Sissingh entre papa et maman, avec qui il forme une trinité pour le moins chargée.

Chez Almine Rech, la réunion de Nicky Hoberman, Inez Van Lamsweerde et Miltos Manetas se tient. Les trois artistes ont des préoccupations communes : les images diversement fabriquées du monde de l'enfance. Celles, glacées, des petites filles modèles de Lamsweerde, photographe championne du siliconage et du retouchage à l'ordinateur, sont inquiétantes. Celles d'Hoberman, qui vous peint ses gamines blafardes entre deux eaux, frisent le cauchemar. Quant à Manetas, il les plonge dans un bain numérique qui les décompose et invite à prendre en compte la corrosion du regard à travers les jeux vidéo.

Côté expositions individuelles, on peut s'attarder dans le *Bureau augmenté* de Michel François, une installation qui investit toute la galerie de Jennifer Flay, en intégrant téléphones, dossiers, courriers et ordinateurs. Un tas de pièces de monnaie jonchent le dessous d'un bureau, des médicaments en gélules recouvrent le dessus d'un autre. L'espace de travail est ponctué d'images parasites et de flashes. Le tout forme l'assez surprenante métaphore d'un cerveau sur le point de disjoncter.

Le vent de Californie qui nous arrive avec Jim Shaw (galerie Praz-Delavallade) est plutôt léger, les monstres et les petites horreurs que l'artiste se plaît à montrer étant sans conséquence. Shaw puise dans l'imagerie de la science-fiction, dans les films de série B et la BD. Tour à tour illustrateur, sculpteur de masques affreux et peintre de rêves au format de couvertures de polars, Shaw aime la « sous-culture » qui lui permet de refléter la société. Ce copain de Mike Kelley, qui a fait partie du même groupe de musique bruyante, les Destroy All Monsters, n'en a pas la trempe ni la férocité.


D.R.
La sous-culture, dominante chez le Californien Jim Shaw.

TITILLANTS INCONNUS

A l'est de la Scène Est et son enfilade de galeries, il y a Ivry, le Crédac et son sous-sol de béton, où, avec une belle constance, sont présentés de jeunes artistes à peine connus, et où il est rare qu'il n'y ait rien à se mettre sous la dent. Le Centre d'art accueille deux expositions. L'une est intitulée « Avec ou sans titre ». Elle réunit cinq peintres : Aldo Caredda, Michel Guillet, Baptiste Roux, Miguel Sancho et Egide Viloux, qui ont entrepris, chacun à sa manière, d'« activer » la peinture sans recourir à la figuration. Un exercice périlleux qui ne va pas de soi par les temps qui courent, où le risque est grand de laisser un fort goût de déjà-vu, quel que soit l'habit dans lequel dame peinture se coule. Ici entre mur et mobilier peints, panneaux de tissus à rayures, à carreaux, à pois ou à fleurs et giclées organiques.

L'autre exposition, plus titillante, montre, à sa façon, comment les artistes traitent la fable et la métaphore. Une bonne douzaine de vidéastes, dessinateurs et installateurs s'y retrouvent autour d'un prétexte original : la « Légende dorée de Jacques de Voragine », dont les récits, au XIIIe siècle et pour un sacré bout de temps, ont fourni à l'imaginaire populaire matière à idolâtrer les martyrs et les saints. Comme aujourd'hui les médias fournissent matière à idolâtrer Marilyn et Diana ? L'occasion d'une ou deux découvertes. Par exemple les jumelles indiennes de Londres, Amrit et Rabindra D. K. Kaur Singh, qui montrent leur famille, faisant coïncider modernité occidentale et traditions orientales. En mettant la télé dans les patios enchantés et des hot dogs sur le barbecue d'un jardin plein de déesses et de fleurs divines, leurs peintures imitent la manière des miniatures anciennes.

Geneviève Breerette

★ 20-34, rue Louise-Weiss, Paris 13e. Galeries Art : Concept (tél. : 01-53-60-90-30) ; Air de Paris (tél. : 01-44-23-02-77) ; Emmanuel Perrotin (tél. : 01-42-16-79-79) ; Praz-Delavallade (tél. : 01-45-86-20-00) ; Almine Rech (tél. : 01-45-83-71-90) ; Jennifer Flay (tél. : 01-44-06-73-60). Jusqu'au 6 mars. Le Crédac, Centre d'art d'Ivry, 93, rue Georges-Gosnat, 94 200 Ivry. Tél. : 01-49-60-25-06. Jusqu'au 28 février.

Stéphane Braunschweig démêle les fils du « Marchand de Venise »

LE MARCHAND DE VENISE, de Shakespeare. Mise en scène : Stéphane Braunschweig. Avec Hugues Quester, Bruno Pesenti, Michel Fau, Emmanuel Renon, Nicolas Pirson, Hélène Lausseur, Claire Aveline, Stéphanie Rongeot... THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD, 37bis, boulevard de la Chapelle, Paris, 10e. Mº La Chapelle. Tél. : 01-46-07-34-50. Du mardi au samedi, à 20 heures ; dimanche, à 16 heures. De 70 F à 130 F. Jusqu'au 27 février (puis à Valenciennes, Saint-Brieuc, Cherbourg, Caen, Reims, Toulouse, Metz, Chartres et Dunkerque). Durée : 3 heures.

Il y a quatre siècles déjà se posait la question du titre : *Le Marchand de Venise* ou *Le Juif de Venise* ? L'apparition de Shylock avait remué si profondément les spectateurs qu'ils avaient retenu le juif et effacé le marchand. Pourtant, la pièce est imprimée en 1600 sous le titre de *L'Histoire comique du marchand de Venise*.

A cette histoire, oui, comique, Stéphane Braunschweig ouvre grand la scène. Quoi de plus amusant en effet que les jeux d'amour et de rôles de quelques privilégiés de la Sérénissime, soudés par le pouvoir, les affaires et la religion. Dégaines d'héritiers insouciants, chez qui l'esprit de caste s'étale sans autre façon. Morgue et intolérance. De joyeux nantis, propriétaires de la République comme de Dieu, prêts à se serrer étroitement les coudes à la première alerte. L'irruption du juif dans leur monde n'est qu'un accident, bénin. L'occasion d'un rappel à l'ordre. Le leur.

LA MONSTRUOSITÉ EN PARTAGE

Ici, l'argent et la chair s'affichent d'un seul tenant. Impossible de songer pénétrer chez la riche et désirable Portia sans poser auparavant une grosse somme sur la table. Shakespeare met en place un commerce triangulaire pervers, où la femme devient abordable grâce à l'argent du juif. C'est donnant-donnant : la chair de l'homme (le marchand Antonio) contre celle de la femme (Portia). Chair interdite de consommation, jusqu'au moment où l'interdit sera tranché, par l'intervention de la femme elle-même, travestie en juge (en homme) pour se délivrer. Rarement, autant de fils auront été emmêlés chez Shakespeare, et rarement ils auront été démêlés avec autant de soin et d'élégance que par Stéphane Braunschweig. La pièce, souvent déclarée injouable, devient ici transparente, traversée par des noirceurs d'autant plus violentes qu'elles sont brèves.

Le metteur en scène a trouvé Antonio et Shylock opposables comme les doigts de la main. Des individus, mais aussi les représentants, l'un et l'autre, d'une humanité qui possède la monstruosité en partage. Celle du Vénitien, esclavagiste, raciste ; et celle du juif, Shylock (le seul à posséder un nom de consonance anglaise parmi les Italiens), qui va s'employer à le surpasser dans le mal.

Dans l'expression heurtée et le masque ravagé d'Antonio, il est difficile de séparer ce qui appartient aux insuffisances de l'acteur (Bruno Pesenti) et à la profonde antipathie qu'il est censé dégager. Chez ce dépressif, seule la répulsion pour le juif excède le dégoût de soi. Antonio est un esprit dérangé, qui a perdu tout intérêt dans les affaires et paraît chercher de nouvelles épreuves qui le sortiraient de la banalité des transactions marchandes. Un assoiffé de l'amour et de la reconnaissance des autres, qui alourdit la balance des sentiments de ses agissements mortifères, auto-sacrificiels. Un provocateur, qui paraît souffler, en halluciné, les termes du marché de chair à Shylock, et, les bras tendus en croix, appeler une injustice qui le transformerait en nouveau Christ.

Shylock est la proie, choisie par lui, à laquelle il s'abandonne. A la fin des fins, l'instrument permettant de démontrer sa supériorité absolue : s'il est un peuple élu, c'est celui des marchands vénitiens. Cela se lira dans l'assurance des garçons et l'enjouement des filles. Un code de la distinction, sensible jusque dans l'élocution. Aimable compagnie d'animaux de race dressés à la chasse, pour qui la justice devient le lieu d'un hallali. Scène effroyable du juif cerné par la bonne société, où chacun y va de sa morsure en toute impunité.

Dans le rôle de Shylock, Hugues Quester a remplacé au pied levé Philippe Clévenot, malade. Dans la douleur du père, dans l'avarice et la haine, dans l'aveuglement et la lucidité, immobile dans son pardessus marine et son feutre, bras tendus et poings serrés dans les poches, Hugues Quester donne à suivre en direct les rebonds d'une pensée. Le rasoir qu'il brandit est l'instrument propre à inscrire sa création dans les mémoires.

Jean-Louis Perrier



INSTANTANÉ

LE SOUFFLE INFINI DE RENÉE FLEMING

Quand Renée Fleming revient pour les bis qui dureront quarante minutes, elle remercie le public du Palais Garnier, nombreux ce 11 février, pour son attention soutenue. Du coup, le silence se fait et ce public bruyant, toussotant, applaudissant quand *il ne le faudrait pas, cet admirateur hurlant « bravo ! »* avant même la fin de chacune des mélodies – dont un *Morgen* de Strauss dont la *saudade*, comme disent les Brésiliens, avait quelque chose de tellement vécu qu'il restera à jamais gravé dans notre cœur – vibrent à l'unisson d'une artiste qui réussira même à lui faire chanter – assez juste –, un air de *La Veuve joyeuse* !

Renée Fleming arrive à point nommé dans un monde musical qui nous inflige les trois ténors, avec sa voix moirée, son souffle *infini, sa justesse d'intonation* impeccable, cette modestie qui la fait s'effacer derrière Schubert, Strauss, Liszt, Glinka, Gershwin – un *Summertime* digne d'Eileen Farell –, Rachmaninov, Dvorak, Wolf pour révéler la beauté, la douleur, l'hallucination parfois *que ces compositeurs ont mis* dans leur musique. Il n'y a que Debussy qui lui résiste. Trop présente, *trop charnelle, trop belle* (!), cette voix manque de l'allusif, de l'ellipse qu'il faut mettre aux *Ariettes oubliées, de la netteté* d'élocution qui rend si difficile la mélodie française : faut-il la dire en la chantant ; la chanter en la disant ?

Une demi-heure après la fin du récital, Roberto Alagna fait les cent pas devant le Palais Garnier. Il vient à nous : *« Je suis tout seul, j'ai perdu la famille. » « Alors ? Fleming ?*, lui demande-t-on. – *Quelle artiste ! Quelle chanteuse ! Quelle musicienne ! Son air de Russalka de Dvorak ! Et vous avez entendu Eschenbach ? Quelle sonorité ! Quel artiste lui aussi ! »* Roberto, comme vous, on s'incline. Depuis les récitals parisiens de Victoria de Los Angeles, il y a longtemps déjà, on n'était pas sorti d'un récital de chant aussi différent que quand on y était entré. France Musique diffuse ce récital, le 25 février, à 12 h 35. Est-ce la bonne heure ?

Alain Lompech

SORTIR

PARIS

Les Oranges
d'Aziz Chouaki, mise en scène de Laurent Vacher, avec Jean-Claude Leguay et Gilles Andrieux (musicien).
Les Oranges est un beau texte, écrit à la première personne, par l'écrivain algérien Aziz Chouaki. Un chant d'amour pour le siens, qui le conduit à traverser l'histoire de son pays de 1830 à nos jours. De sa fenêtre, où montent comme une rumeur les tragédies et les joies du quotidien algérois, il raconte, observe, commente dans l'attente et l'espoir que *« le sang sèche, comme l'encre »*.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, 14e. RER Cité-Universitaire. Les 16 et 19, 20 heures ; le 18, 19 heures. Tél. : 01-43-13-50-50. Durée : 1 h 30. De 55 F à 110 F.

Orchestre national de jazz
La grande formation de jazz aidée par les pouvoirs publics, actuellement menée par le contrebassiste Didier Levallet, continue d'être un fantastique laboratoire de rencontres entre les générations et les styles du jazz. Levallet y combine sa passion pour les grandes heures des big bands et des formes plus avancées du genre.
Colombes (92). Salle des fêtes et des spectacles, 88, rue Saint-Denis. Le 13, 20 h 30. Tél. : 01-47-81-69-02. 110 F.

Sheryl Crow
Roddy Frame
Dans le registre du *mainstream*, le courant dominant du rock américain aux angles arrondis et aux refrains calibrés en vue des passages radio, la chanteuse Sheryl Crow s'élève au-dessus de la mêlée. Elle possède une personnalité complexe et une présence scénique qui font cruellement défaut à ses concurrent(e)s. Sheryl Crow sera précédée d'une première partie de luxe en la personne de l'Ecossais Roddy Frame, ancien démiurge d'Aztec Camera, auteur en 1998 avec *The North Star* (Independiente/Small) d'un album miraculeux de pop mélodique et aérienne.
Le Grand Rex, 1, boulevard Poissonnière, Paris-9e. Mº Bonne-Nouvelle. 20 heures, le 15. 140 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

A tout jamais, une histoire de Cendrillon
d'Andy Tennant
(France/Etats-Unis, 2 h 01).
Disparus
de Gilles Bourdos
(France/Suisse, 1 h 50).
Le Fils adoptif
d'Aktan Abdykalykov
(France-Kirghiztan, 1 h 21).
Fin août, début septembre
d'Olivier Assayas
(France, 1 h 52).
Fragments sur la misère
de Christophe Otzenberger
(France, 1 h 30).
Happiness (*)
de Todd Solondz
(Etats-Unis, 2 h 14).
Ma meilleure ennemie
de Chris Columbus
(Etats-Unis, 2 h 05).
1 001 pattes
de John Lasseter et Andrew Stanton
(Etats-Unis, dessin animé, 1 h 35).
Le Père
de Majid Madjidi
(Iran, 1 h 36).
Pi
de Darren Aronofsky
(Etats-Unis, 1 h 25).
Teatro di guerra
de Mario Martone (Italie, 1 h 50).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

EXPOSITIONS

Tania Mouraud
Galerie J. Rabouan-Moussion, 121, rue Vieille-du-Temple, 3e. Mº Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-48-87-75-91. De 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 25 février.
Mark Rothko
Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 16e. Mº Iéna. Tél. : 01-53-67-40-00. De 10 heures à 17 h 30 ; samedi et dimanche jusqu'à 18 h 45. Fermé lundi. Jusqu'au 18 avril. 45 F. 35 F.
Un ami de Cézanne et de Van Gogh : le docteur Gachet (1828-1909)
Galeries nationales du Grand Palais, avenue Winston-Churchill, entrée place Georges-Clemenceau, 8e. Mº Champs-Elysées-Clemenceau, bus 28, 32, 42, 49, 72, 80, 83. Tél. : 01-44-13-17-17. De 10 heures à 20 heures ; nocturne mercredi jusqu'à 22 heures. De 10 heures à 13 heures, les visites uniquement sur réservation au 01-49-87-54-54. Fermé mardi. Jusqu'au 26 avril. 48 F (sur réservation), 42 F. Le lundi : 35 F (sur réservation), 29 F.
Oskar Kokoschka
Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, 7e. Mº Invalides. Tél. : 01-45-56-60-17. De 11 heures à 19 heures. Fermé fêtes. Jusqu'au 7 mars. 25 F. 15 F.
David Hockney
Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, 4e. Mº Saint-Paul, Pont-Marie. Tél. : 01-44-78-75-00. De 11 heures à 20 heures. Fermé lundi, mardi et fêtes. Jusqu'au 15 mars. 30 F. 15 F.
Centre Georges-Pompidou, galerie Sud, place Georges-Pompidou, entrée rue Saint-Merri, 4e. Mº Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 10 heures à 22 heures. Visites-conférences pour individuels samedi et dimanche à 15 heures; pour groupes sur rendez-vous. Fermé mardi. Jusqu'au 26 avril. 30 F. 20 F.
David Hockney
Dialogue avec Picasso
Musée Picasso, Hôtel Salé, 5, rue de Thorigny, 3e. Mº Saint-Paul, Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-42-71-25-21. De 9 h 30 à 17 h 30. Fermé mardi. Jusqu'au 3 mai. 38 F (musée + exposition) et dimanche 28 F (musée + exposition).
David Hockney, Lucian Freud
Galerie Claude Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts, 6e. Mº Saint-Germain-des-Prés. Tél.: 01-43-26-97-07. De 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 20 février.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse.
De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Rabih Abou Khalil
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10e. Mº Château-d'eau. Le 13, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
Juan José Mosalini et son grand orchestre
Ris-Orangis (91). Centre Robert-Desnos, plaine des Jeux-des-Enfants. Le 13, 20 h 45. Tél. : 01-69-02-72-72. 90 F.
Soledonna
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, 18e. Mº Anvers, Pigalle. Le 13, 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99.

RÉSERVATIONS

Orphéon
mise en scène de François Tanguy, avec Frode Bjornstad, Laurence Chable, Jean-Louis Coulloc'h, Katja Felig, Erik Gerken, Muriel Hélary, Pierre Martin et Karine Pierre.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél.: 01-48-13-70-00. 50 F.
La Seconde Surprise de l'amour
de Marivaux, mise en scène de Daniel Mesguich, avec Sophie Carrier, Frédéric Cuif, Philippe Fenwick, Cyrille Josselyn, Sarah Mesguich et William Mesguich.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Mº Opéra. A partir du 16 février. Le mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-53-05-19-19. Durée : 1 h 45. De 40 F à 160 F. Jusqu'au 20 mars.

DERNIERS JOURS

14 février :
Vie de Myriam C.
de François Bon, mise en scène de Charles Tordjman.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Tél. : 01-44-62-52-52. De 55 F à 160 F.
La Fuite en Egypte
de Bruno Bayen, mise en scène de l'auteur.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.
Sainte Jeanne des abattoirs
de Bertolt Brecht, mise en scène d'Alain Milianti.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.



SAMEDI 13 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

17.10 Le Monde des idées. Thème : Une France moisie ? Invités : Philippe Sollers, Sami Naïr. LCI
21.30 Bacon, un monstre de peinture. Invités : Michel Archimbaud, Philippe Dagen, Charles Matton, Jean-François Maurige, Michael Peplatt. Forum Planète
23.30 La Guerre d'Espagne. Invités : Andrée Bachoud, Michel Catala, Josephina Cuesta, Geneviève Dreyfus, Rémi Skoutelsky. Forum Planète

MAGAZINES

19.00 T.V. +. Canal +
21.05 Thalassa. Les Maudits du Cap-Vert. TV 5
21.35 Metropolis. Stéphane Braunschweig. Copi. A vos musées ! : Le Centre historique minier de Lewarde, dans le Nord. Arte
22.15 Envoyé spécial. Naître à tout prix. Le voyage de Nina. L'œil de glace. TV 5
22.50 T'as pas une idée ? Huguette Bouchardeau. Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES

20.30 Francis Bacon. Au-delà du réel : la vérité. Forum Planète
20.35 Vie et amours d'Oscar Wilde. Planète
20.40 L'Aventure humaine. La Montagne secrète de Bouddha. Arte
20.55 Grecs, Byzantins, Ottomans, enfants de la Macédoine. Odyssée
21.00 Charlie Parker « The Bird ». Muzzik
21.40 Planète Terre. Les voyages d'Alexandre le Grand [4/4] : jusqu'au bout du monde. TMC
22.00 D.J., la voix du rock'n'roll. [1/2]. Canal Jimmy
22.05 Jazz Collection. [11/12]. Gil Evans. Planète
22.20 Futur Fantastique. Le mystère des extraterrestres. 13ème Rue
22.30 Les Grands Jours du siècle. [4/14]. La guerre d'Espagne, prélude à la tragédie. Forum Planète
22.55 Bébés volés. France 3
23.30 Music Planet. Beastie Boys. Arte
0.05 Claude Nougaro par-ci, par-là. France 2

SPORTS EN DIRECT

20.40 Basket-ball. Pro A : Le Mans - Nancy. Eurosport
22.30 Golf. PGA américaine. AB Sport
3.00 Boxe. Championnat du monde WBC. O. de la Hoya - Ike Quarney. Canal +

MUSIQUE

20.25 Thelonious Monk. Oslo 66. Muzzik
20.30 Orphée aux Enfers. Opéra bouffe d'Offenbach. Par l'Orchestre et les Chœurs de la Monnaie, dir. Patrick Davin. Mezzo
22.00 Jazz 625. Avec Dizzy Gillespie, Rudy Collins, Christopher White, Kenny Barron, James Moody. Muzzik
22.45 Jazz 625. Avec Erroll Garner. Muzzik
23.25 Jazz 625. Avec Oscar Peterson, Ray Brown, Ed Thigpen. Muzzik
0.35 Frank Black et Skunk Anansie. Londres 94. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.25 Marie Galante. J.-P. Richard [4/4]. Ciné Cinémas
20.45 Les Visiteurs de la nuit. Jorge Montesi. 13ème Rue
20.55 Crédit bonheur. Luc Béraud. France 3

SÉRIES

20.35 H. Coup de froid. Canal +
20.50 Columbo. En grandes pompes. Le Meurtre aux deux visages. TF 1
20.50 Le Caméléon. [1/2]. Patrimoine génétique. M 6
20.55 Blague à part. Cobaye. Canal +
21.00 Cop Rock. A Three Corpse Meal (v.o.). Canal Jimmy
21.20 Spin City. La chanson. Canal +
21.45 South Park. L'été, ça craint. Canal +
21.45 The Sentinel. Quand les dieux descendent sur terre. M 6
22.20 The Practice. Dans l'arène (v.o.). Coup de poker (v.o.). Série Club
22.35 Spectromania. Mariage fantôme. Arte
22.40 Buffy contre les vampires. La boule Thesulah. M 6

FILMS

23.00 Ultime décision ■ Stuart Baird (Etats-Unis, 1995, 130 min) ○. Ciné Cinéma 2
23.15 Dark Breed ■ Richard Pepin (Etats-Unis, 1995, 105 min) ○. 13ème Rue
0.25 Sweetie ■ ■ Jane Campion (Australie, 1989, v.o., 95 min) ○. Arte
0.30 Leçon de chimie à neuf heures ■ ■ Mario Mattoli (Italie, 1941, N., v.o., 85 min) ○. Ciné Classics
0.40 Le Temps de l'innocence ■ ■ Martin Scorsese. Avec Michelle Pfeiffer, Daniel Day-Lewis (EU, 1993, 135 min) ○. Cinéstar 2
1.00 La Main du diable ■ ■ Maurice Tourneur (France, 1942, N., 80 min) ○. Cinétoile
1.55 Le Beau Serge ■ Claude Chabrol (France, 1958, N., 95 min) ○. Ciné Classics
2.15 Trainspotting ■ ■ Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995, v.o., 95 min) ○. Ciné Cinéma 1
2.20 La Sanction ■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1975, 130 min) ○. Cinétoile
2.35 La Reine des bandits ■ ■ Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 120 min) ○. Ciné Cinéma 2
2.45 Johnny Belle Gueule ■ Walter Hill (Etats-Unis, 1989, v.o., 90 min) ○. Cinéstar 1
2.50 Je vous aime ■ ■ Claude Berri (France, 1980, 100 min) ○. Ciné Cinéma 3
2.55 The Crow ■ ■ Alex Proyas (Etats-Unis, 1993, 100 min) ○. Cinéstar 2
4.30 Baisers volés ■ ■ François Truffaut (France, 1968, 90 min) ○. Cinétoile
4.35 Stars et truands ■ Barry Sonnenfeld (Etats-Unis, 1995, v.o., 100 min) ○. Cinéstar 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Melrose Place. ○.
19.50 Bloc modes.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Columbo. En grandes pompes ○. Le Meurtre aux deux visages ○.
0.05 Formule foot.
0.45 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

19.15 Samedi sur canapé.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Le monde est petit.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Les Enfoirés, dernière édition avant l'an 2000. Autour du voyage.
0.05 Claude Nougaro par-ci, par-là.
1.00 Journal, Météo.
1.20 Friends. Celui qui avait un cœur d'artichaut (v.o.) ○. Celui qui se souvient (v.o.) ○.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Meilleur du meilleur des Enfoirés.
20.35 Tout le sport.
20.55 Crédit bonheur. Téléfilm. ○ Luc Béraud.
22.55 Bébés volés.
23.55 Météo, Soir 3.
0.20 Le Journal de Vail.
0.30 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? Le lauréat. L'Enfer. Orhan Pamuk.
1.00 et 2.10 Saturnales. Journal des spectacles. 1.10 Cycle danse : Humains, dites-vous.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
19.00 T.V. +.
20.03 Jean-Luc et Faipassa. ○.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Samedi comédie. 20.36 H. Coup de froid. ○. 20.55 Blague à part. Cobaye. ○. 21.20 Spin City. La chanson. ○. 21.45 South Park. L'été, ça craint. ○.
22.10 Jour de foot.
23.00 Contre-attaque. Film. Stanley Tong ○.
0.20 Mégalopolis. L'Eveil du dragon : L'Ultime défi.

ARTE

20.15 John Cleese, le dernier des Sherlock Holmes. [2/2] ○.
20.40 L'Aventure humaine. La Montagne secrète de Bouddha. Voyage à travers le Tibet indien
21.35 Metropolis. Stéphane Braunschweig. Copi. A vos musées !
22.35 Spectromania. [2/6]. Mariage fantôme ○.
23.30 Music Planet. Beastie Boys.
0.25 Sweetie ■ ■ Film. Jane Campion (v.o.) ○.

M 6

19.10 Turbo, Warning.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Plus vite que la musique.
20.40 Ciné 6.
20.50 La Trilogie du samedi. 20.51 Le Caméléon. ○. 21.45 The Sentinel. ○. 22.40 Buffy contre les vampires. ○.
23.35 Meurtres au crépuscule. Téléfilm. Michael Tuchner. ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Fiction. Sam Shepard.
22.35 Opus. Luc Ferrari.
0.05 Le Gai Savoir. Dominique Memmi.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Macbeth. Opéra en quatre actes de Verdi. Par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. Gary Bertini.
23.07 Présentez la facture.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Les Soirées. Les compositeurs français et la Grande Guerre.
22.00 Da Capo. Œuvres de Bach, Mozart, R. Schumann, Mahler, Berg.

Le Monde TÉLÉVISION

ARTE

22.35 Spectromania

Session de rattrapage pour les distraits qui auraient manqué cette excellente série de six téléfilms de BBC 1 déjà programmée il y a un an sur cette chaîne. Ces scénarios, qui se lovent dans les profondeurs obscures et torturées de l'esprit humain, ont, contre toute attente, recueilli une des meilleures audiences d'Arte, par tradition plus favorable aux intrigues réalistes et sociales.

FRANCE 3

22.55 Peau blanche en Australie

De 1910 à la fin des années 60, entre 40 000 et 100 000 enfants aborigènes furent arrachés à leurs parents pour être placés dans des institutions tenues par des missionnaires, puis dans des familles blanches. Officiellement pour les sauver *« de leurs conditions de vie abominables et terriblement primitives »*, cette politique d'assimilation forcée fut accomplie avec le soutien actif des Eglises.

CINÉ CLASSICS

0.30 Leçon de chimie à neuf heures

Les élèves d'un collège sont amoureuses du séduisant professeur de chimie. Jalouse de Maria, une condisciple qui cache un secret, Anna (Alida Valli) provoque une embrouille qui manque de tourner au tragique. *Un hymne à la jeunesse et aux émois d'adolescentes* signé du bon faiseur Mario Mattoli, qui fit d'Alida son actrice favorite dans le registre dramatique.

DIMANCHE 14 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 0.10 Le Monde des idées. Thème : Une France moisie ? Invités : Philippe Sollers, Sami Naïr. LCI
18.30 Le Grand Jury RTL-Le Monde-LCI. Invité : François Léotard. LCI
19.00 Public. Invité : Nicolas Sarkozy. TF 1
21.20 La Légende des loups. Invités : Jacques Baillon, Michel Bouvard, Thierry Giordan, Marie-Odile Guth, François Moutou. Forum Planète
22.50 Politique dimanche. Invité : Pierre Moscovici. France 3
23.35 Irak-USA, autopsie d'un conflit. Invités : Michael Barry, Jean-Louis Dufour, Charles Hargrove, Ghassan Salamé, François Thual, Subi Toma. Forum Planète

MAGAZINES

12.30 Arrêt sur images. Sang contaminé : Que disaient les médias en 1985 ? La Cinquième
15.30 Envoyé spécial, les années 90. Les derniers sidérurgistes. Invité : Denis Woronoff, Gérard Sautré. Histoire
16.00 Le Sens de l'Histoire. Invités : Stéphane Audouin-Rouzeau, Christophe Prochasson. La Cinquième
18.30 Le Gai Savoir. A-t-on le droit de tout dire ? Invités : Benoît Duteurtre, Sami Naïr, Jean-Claude Barreau, Eric Halphen, Jean-Luc Douin, Michel Grossiord, Michel Charasse, Jean-Claude Carrière. Paris Première
20.50 Zone interdite. An 2000 : la peur de l'apocalypse. Le mystère Nostradamus. Les Témoins de Jéhovah quadrillent les banlieues. La petite « secte » d'à côté de chez vous. Les satanistes. M 6
21.05 Faut pas rêver. Chine : Le village du grillon. Ecosse : Noces écossaises. Niger : Les combats de sorro. Invitée : Romane Bohringer. TV 5
21.45 Envoyé spécial, les années 90. Paroles de Nobel. Une voix pour les réfugiés. Invité : Stéphane Déli-Georges, Philippe Chabasse. Histoire
22.10 La Loi et Vous. La responsabilité médicale. Invité : Christian Larroumet. LCI

DOCUMENTAIRES

19.00 Le Japonisme. Odyssée
19.35 Les Ateliers du rêve. [1/6]. Cinecittà. Histoire
20.20 Biosphère. Odyssée
20.30 Spécial Saint Valentin. Téva
20.30 Des loups, des cerfs et des hommes. Forum Planète
20.35 Portraits de gangsters. [2/10]. Charles Lucky Luciano. Planète
21.20 Les Ecureuils d'Hokkaido. Odyssée
21.25 Les Grandes Expositions. Chagall. Planète
21.50 La Barrière de corail. Une arche de Noé de deux mille cinq cents kilomètres. Odyssée
22.15 Los Angeles, ville farfelue. Odyssée
22.20 Théma. Parfums. Arte
22.30 Guerre du Golfe, autopsie d'un conflit. Forum Planète
22.45 Cinq colonnes à la une. Planète
22.45 La Vie secrète de Jackie Kennedy Onassis. Odyssée
23.25 Lignes de vie. Un samedi sur deux. France 2
23.30 Vivement le mariage. Téva
23.35 Bo, l'arbre de Bouddha. Odyssée
23.50 Les Grands Compositeurs. [5/7]. Tchaïkovski. Planète
0.00 Chroniques hongroises. [2/2]. Histoire
0.00 Chypre, otage de l'histoire. Odyssée
0.05 Futur Fantastique. Le mystère des extraterrestres. 13ème Rue

SPORTS EN DIRECT

15.05 Motocyclisme. Enduro du Touquet. France 3
15.30 Cyclisme. Tour méditerranéen. Arles - Marseille. Eurosport-TMC
16.05 Course sur glace. Trophée Andros. Finale. France 3
17.15 Hockey sur glace. Coupe d'Europe. Finale. AB Sport
18.30 et 21.30 Ski. Championnats du monde. Slalom messieurs. Eurosport
20.30 Football. D1 : Toulouse - Marseille. Canal +
23.00 Golf. PGA américaine. AB Sport

MUSIQUE

17.00 The Charles Mingus Sextet. Oslo 1964. Muzzik
18.55 Jazz at The Maintenance Shop Jazz 79. Muzzik
20.00 Chick Corea Akoustic Band. Muzzik
20.30 Chopin, Saint-Saëns et Grieg par Rubinstein et Previn. Avec l'Orchestre philharmonique de Londres. Mezzo
21.00 Jack DeJohnette, Herbie Hancock, Pat Metheny, Dave Holland. Mellon Jazz 90. Muzzik
22.00 Joe Zawinul and Wheather Update. Munich Klaviersommer 86. Muzzik
22.45 Joe Henderson. Jazz à Vienne 97. Paris Première
23.00 Miles Davis. Muzzik
0.45 Musiques au cœur. Le voyage à Lille. France 2

TÉLÉFILMS

18.50 L'Eté de Mathieu. Sylvie Durepaire. Festival
22.15 Regarde-moi quand je te quitte. Philippe de Broca. TV 5
22.15 Les Cahiers bleus. Serge Leroy. Festival

COURTS MÉTRAGES

22.30 Midnight Sex Attack. Hervé Renoh. 13ème Rue
1.00 Sans toi. Eric Mahé. Arte

SÉRIES

17.15 Babylon 5. Le grand départ. Canal +
17.55 The Practice. Dans l'arène. Coup de poker. Série Club
18.05 Le Fugitif. Les murs de la nuit. La Cinquième
18.55 Stargate SG-1. La tête à l'envers. M 6
19.25 Happy Days. Ah, les femmes ! Série Club
19.35 Cosby Mysteries. Le parfait alibi. TMC
19.45 Ally McBeal. These are the Days (v.o.). Téva
19.45 Alfred Hitchcock présente. Oscar. 13ème Rue
19.55 3e planète après le Soleil. Tricky Dick (v.o.). Série Club
20.00 Seinfeld. Décalage (v.o.). Canal Jimmy
20.15 Ellen. The Dentist. RTL 9
20.20 Townies. Thanksgiving (v.o.). Série Club
20.30 Dream On. [2/3] (v.o.). Canal Jimmy
21.00 Friends. The One with the Yeti (v.o.). Canal Jimmy
21.30 Absolutely Fabulous. Le magazine (v.o.). Canal Jimmy
21.50 Homicide. On ne joue plus. Série Club
22.40 Oz. Tribus ancestrales (v.o.). Série Club
22.40 New York Police Blues. A coups de marteau (v.o.). Canal Jimmy
23.55 Cop Rock. A Three Corpse Meal (v.o.). Canal Jimmy
0.40 Le Visiteur. Le mal de l'air. Série Club

FILMS

18.00 Baisers volés ■ ■ François Truffaut (France, 1968, 90 min) ○. Cinétoile
19.30 Histoires extraordinaires ■ ■ R. Vadim, L. Malle et F. Fellini (Fr., 1967, 120 min) ○. Cinétoile
20.30 Je vous aime ■ ■ Claude Berri (France, 1980, 105 min) ○. Ciné Cinéma 1
20.30 Jardins de pierre ■ ■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1987, 105 min) ○. Cinéstar 1
20.40 Parfum de femme ■ ■ Dino Risi (Italie, 1974, v.o., 100 min) ○. Arte
20.40 Conan le Barbare ■ ■ John Milius (Etats-Unis, 1981, 130 min) ○. RTL 9
20.40 Dangereuse sous tous rapports ■ ■ Jonathan Demme (Etats-Unis, 1987, 110 min) ○. 13ème Rue



21.00 Bob Roberts ■ ■ Tim Robbins. Avec Tim Robbins, Giancarlo Esposito (Etats-Unis, 1992, v.o., 105 min) ○. Paris Première
21.15 Grand Canyon ■ Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1992, v.o., 130 min) ○. Ciné Cinéma 3



21.20 La Reine des bandits ■ ■ Shekhar Kapur. Avec Seema Biswas, Nirmal Pandey (Grande-Bretagne, 1994, 120 min) ○. Ciné Cinéma 2
22.45 La Fiancée de Frankenstein ■ ■ James Whale (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 80 min) ○. 13ème Rue
22.50 Key Largo ■ ■ John Huston (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 100 min) ○. Ciné Classics
23.10 Les Maudits ■ ■ René Clément (France, 1946, N., 100 min) ○. Cinétoile
23.25 Trainspotting ■ ■ Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995, v.o., 95 min) ○. Ciné Cinéma 3
0.05 The Crow ■ ■ Alex Proyas (Etats-Unis, 1993, v.o., 100 min) ○. Cinéstar 2
0.10 Juarez ■ ■ William Dieterle (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 120 min) ○. France 3
2.20 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■ ■ ■ Luchino Visconti [1/2] (Fr. - It. - All., 1972, 110 min) ○. Ciné Cinéma 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

14.15 Les Dessous de Palm Beach. ○.
15.10 Rick Hunter, inspecteur choc. ○.
16.05 Mitch Buchannon. ○.
17.00 Dawson. ○.
17.50 Vidéo gag.
18.25 30 millions d'amis.
18.58 L'Euro en poche.
19.00 Public.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Jurassic Park ■ Film. ○ Steven Spielberg.
23.00 Ciné dimanche.
23.10 Les Cent Fusils ■ Film. ○ Tom Gries.

FRANCE 2

13.40 Les Plus Beaux Moments du cirque.
14.10 Vivement dimanche.
16.15 Zone sauvage.
17.05 L'Euro.
17.15 Nash Bridges. ○.
18.04 Parcours olympique.
18.05 Stade 2.
19.20 et 23.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Vivement dimanche prochain.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Le Grand Bleu ■ Film. ○ Luc Besson.
23.25 Lignes de vie. Un samedi sur deux.
0.25 Journal, Météo.
0.45 Musiques au cœur. Le voyage à Lille.

FRANCE 3

13.30 Les Quatre Dromadaires.
14.25 Sports dimanche. 14.40 Tiercé à Vincennes. 15.05 Motocyclisme. 16.05 Course sur glace. 17.00 Athlétisme.
17.45 Va savoir.
18.25 Le Mag du dimanche.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Bol d'air.
20.10 Le Meilleur des Enfoirés.
20.50 Consomag.
20.55 Wycliffe. Au-dessus de tout soupçon ○. Le mariage surprise ○.
22.50 Politique dimanche.
23.45 Météo, Soir 3.
0.05 Le Journal de Vail.
0.10 Cinéma de minuit. A la redécouverte de la Warner Bros. Juarez ■ ■ Film. ○ William Dieterle (v.o.). 2.10 Sons of Liberty. Court métrage. Michael Curtiz (v.o.) ○.

CANAL +

14.55 Piège en sous-sol. Téléfilm. Mark Sobel ○.
16.30 Invasion planète Terre. [18/22] ○.
17.15 Babylon 5. ○.
17.55 Flash infos.
18.00 Le Plus Fou des deux ■ Film. ○ Jonathan Lynn.
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.45 Ça cartoon.
20.15 Football. Championnat de D 1. 20.30 Toulouse - Marseille.
22.35 L'Equipe du dimanche.
1.05 Football. Nancy - Metz.
2.45 L'Ultime Contrat ■ Film. ○ Kjell Sundvall (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Les Lumières du music-hall. Maxime Le Forestier.
14.00 Dans les montagnes Shan de Birmanie.
15.00 Lonely Planet.
16.00 Le Sens de l'Histoire.
17.35 Couples légendaires.
18.05 Le Fugitif. ○.
19.00 Maestro. L'Art du chant, la légende des grandes voix filmées. [2/2]. Le temps des plateaux.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Bob et Margaret, ensemble pour le pire. ○.
20.35 Théma. Parfums. 20.40 Parfum de femme ■ ■ Film. Dino Risi (v.o.) ○. 22.20 Tous les parfums de l'Arabie. 23.55 Odeurs de vie. 0.30 Le Mythe du Nº 5.
1.00 Sans toi. Court métrage. Eric Mahé ○.

M 6

13.25 et 15.05 Promesse d'amour. Téléfilm. Charles Burnett ○.
16.45 Plus vite que la musique.
17.10 Fréquenstar.
18.55 Stargate SG-1. La tête à l'envers. ○.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 E = M 6.
20.35 et 0.55 Sport 6.
20.50 Zone interdite. An 2000 : la peur de l'apocalypse.
22.45 Météo, La Minute Internet.
22.50 Culture pub. Microsoft. Le mariage.
23.20 Les Plaisirs d'Hélène. Téléfilm. ○ Joe d'Amato.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Concert. Festival Présences 99.
21.45 Laissez-Passer.
22.35 Atelier de création radiophonique. René Farabet.
0.05 Radio archives. Claude Lévi-Strauss. L'ethnologie parmi nous.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 C'était hier. Musique pour cordes, percussions et célesta, de Bartok ; Apollon Musagète, ballet, de Stravinsky, par l'Orchestre philharmonique de Léningrad, dir. Evgueni Mravinski.
22.00 En musique dans le texte.
23.07 Transversales.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Boris Godounov, version de 1869. Opéra de Moussorgski. Par le Chœur et l'Orchestre du Kirov, dir. V. Gergiev.
22.00 Soirée lyrique. Œuvres de Liadov, Rachmaninov, Dargomizski, Tchaïkovski, Massenet.

Le Monde TÉLÉVISION

LA CINQUIÈME

9.30 Le Journal de la création

L'horaire n'est pas facile. Mais il suffit de tomber une ou deux fois sur « Le Journal de la création » pour ne plus le manquer car c'est un magazine à la démarche rare, le seul à s'intéresser aux artistes sur la durée, pendant plusieurs mois, un an, voire deux. On ne cherche pas à faire le bilan d'une vie mais à montrer une démarche, un cheminement. La caméra est légère, les artistes en confiance.

PARIS PREMIÈRE

21.00 Bob Roberts

Un comédien qui mesure près de 2 mètres, une carrière qui a démarré doucement et, soudain, l'envie d'être à la fois scénariste, réalisateur et interprète : Tim Robbins s'incarne en Bob Roberts, un chanteur de folk song à succès, ambitieux, sans scrupules, démagogique et réactionnaire, tenté, en 1990, par le démon de la politique et candidat au poste de sénateur de Pennsylvanie. Ça cogne !

FRANCE 2

23.25 Lignes de vie

Dans *Un samedi sur deux*, Claudine Bories a filmé pendant un an, à Bobigny, en Ile-de-France, des parents séparés en rupture de dialogue et leurs enfants. Sans interview ni commentaire (à l'exception d'une brève introduction de la réalisatrice), ce film éprouvant montre des couples et des enfants en souffrance, des familles saccagées parce que le père et la mère ne se supportent plus...

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
Tous publics
○ Accord parental souhaitable
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde
DIMANCHE 14 - LUNDI 15 FÉVRIER 1999

M. Jospin dément l'existence d'une « enquête parallèle » sur l'assassinat du préfet Erignac

LE PREMIER MINISTRE, Lionel Jospin, a indiqué dans un communiqué, samedi 13 février, que l'enquête sur l'assassinat du préfet de région Corse, Claude Erignac, n'avait jamais donné lieu, contrairement à ce qu'avait annoncé plusieurs organes de presse et certaines radios, à des écoutes téléphoniques sauvages émanant de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

Cette mise au point fait suite à une polémique sur la conduite de l'enquête et, notamment, sur l'intervention de la gendarmerie au cours des investigations. Des accusations relayées par certains médias faisaient état *« d'une enquête parallèle des gendarmes »*, *« d'écoutes effectuées sur les téléphones appartenant à des policiers »*, et mettaient en cause l'actuel préfet de région, Bernard Bonnet, qui aurait couvert les investigations occultes de la gendarmerie.

« Aucune enquête parallèle à l'enquête judiciaire n'a été menée, indique le communiqué. *Le préfet de Corse a transmis tous les renseignements utiles pour l'enquête qui ont pu être portés à sa connaissance au parquet. Les magistrats instructeurs sont seuls compétents pour ordonner des interceptions judiciaires des communications téléphoniques. »* Les gendarmes avaient été désignés, en septembre 1997, par le juge antiterroriste parisien Gilbert Thiel pour enquêter sur l'attentat contre la brigade de gendarmerie de Pietrosella (Corse-du-Sud), au cours duquel fut dérobé l'arme avec laquelle fut tué M. Erignac.

« CONFIANCE » À M. BONNET

Lionel Jospin annonce par ailleurs que le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNIS), Dieudonné Mandelkern, lui a remis ses conclusions sur d'éventuelles écoutes irrégulières intervenues dans le dossier Corse. La CNIS a procédé à une recherche sur les demandes d'interceptions de sécurité émanant de la direction générale de la gendarmerie et de la DGSE. Le communiqué affirme que la commission a, selon M. Mandelkern, *« constaté, d'une part, qu'aucune demande d'interception n'a été formulée par la DGSE, et d'autre part, que celle provenant de la gendarmerie nationale ne corrobore pas les informations récemment parues »*.

Enfin, le premier ministre souligne que le préfet de Corse, Bernard Bonnet, *« a toute la confiance du gouvernement pour mettre en œuvre la politique définie par celui-ci et notamment l'établissement de l'Etat de droit dans l'île »*.

DÉPÊCHE

■ **DROGUE** : 1 200 kg de cocaïne ont été saisis par la police, vendredi 12 février, à Tigery (Essonne), et 7 personnes ont été interpellées. Avec cette seule opération, les policiers ont saisi plus de cocaïne que sur l'ensemble de l'année 1998 (1 000 kg).

Tirage du Monde daté samedi 13 février 1999 : 490 062 exemplaires. – 3

En « désaccord total » avec M. Pasqua, Philippe Séguin se veut « euro-réaliste »

Le président du RPR « ne rêve pas de l'Europe », mais « veut la faire »

PAS « CANDIDAT » : « prêt ». Philippe Séguin est *« prêt »* à répondre au double appel lancé, le 20 janvier, par Nicolas Sarkozy au nom du RPR, puis, le 11 février, par les amis d'Alain Madelin, pour qu'il conduise « la » liste d'union de l'opposition pour le scrutin du 13 juin. Il l'a dit, samedi 13 février, devant le conseil national du mouvement qu'il préside, au terme d'un discours de plus d'une heure, dans cette phrase tout entière conçue « à la manière de... ». A la manière, bien sûr, du de Gaulle des années 60 : *« Eh bien, si vous en décidez ainsi, pour ma part, et avec l'aide de chacune et de chacun d'entre vous, j'y suis prêt ! »*

M. Séguin va donc, après un temps de réflexion, s'engager dans un combat plus difficile qu'il ne l'imaginait, à la fin de 1998, lorsque l'objectif proclamé était de devancer la liste socialiste ; il est prêt, pendant la campagne, à faire *« œuvre de pédagogie, dans la moindre commune française »*, sur la construction européenne ; prêt à en découdre, quoi qu'il en dise, avec les listes conduites par Charles Pasqua et François Bayrou ; et prêt à porter le message du président de la République sur le thème de *« l'Europe unie des Etats »*. Il lui reste quatre mois, jour pour jour, pour répondre à ces quatre défis. M. Séguin a rodé le discours de sa prochaine campagne. *« Nous devons être les euro-réalistes. C'est-à-dire ceux qui ne rêvent pas de l'Europe, mais qui veulent la faire. C'est-à-dire ceux qui savent parler de la France sans regarder dans le rétroviseur. »*

Les gaullistes n'ont pas à avoir de complexe sur l'Europe : le général de Gaulle en tête, *« ceux qu'on attendait le moins sur l'Europe firent le plus pour l'Europe »*. Le Général voulait, précisément, *« une Europe qui reprît l'essentiel de l'ambition de la France »*. La construction européenne, estime le député des Vosges, est le fruit d'une dialectique entre les atlantistes et les tenants de l'autonomie, entre les supranationaux et les partisans de l'indépendance nationale. *« Cette dialectique arrive progressivement à son terme »*, précise-t-il. Le débat entre pro-européens et anti-européens est en train de s'estomper, selon M. Séguin, au profit d'une confrontation plus classique entre les droites et les gauches sur l'Europe de demain.

Evoquant pour la première fois, publiquement, la *« situation pénible »* que constitue la dissidence de Charles Pasqua, M. Séguin a constaté : *« Notre désaccord politique est total. »* Le comité politique du RPR sera saisi, le 1er mars, avec pour mission de se prononcer... *« au lendemain des élections européennes »*. *« Je sais que certains voudraient faire d'une exclusion, aujourd'hui, un argument de campagne. Nous ne leur ferons pas ce cadeau »*, a précisé M. Séguin.

Pas de cadeau, non plus, sur la mémoire : les archivistes du RPR ont retrouvé une phrase de M. Pasqua, prononcée au Sénat le 2 juin 1992 : *« La ratification des accords de Maastricht est souhaitable pour une seule raison, (...) suffisante à mes yeux : je ne vois pas la France donner aux autres pays européens le sentiment qu'elle veut interrompre le processus de l'union de l'Europe (...). Je suis donc favorable, sinon aux accords de Maastricht eux-mêmes, du moins à leur ratification, au nom du rôle et de la responsabilité éminente de la France dans le processus d'unité européenne. »* Depuis quelques jours, la page 1 430 du *Journal officiel*, qui rappelle ces propos, est en libre-service au siège du RPR...

Premier dégât de la campagne, donc. Par comparaison, les centristes de l'UDF sont mieux traités. *« Nous n'avons jamais cessé de prôner l'union. Nous l'avons voulue parce que le chef de l'Etat nous y invitait »*, a prudemment rappelé M. Séguin, avant de reconnaître qu'il n'avait pu accepter la *« sorte de fatwa »* prononcée par l'UDF à son encontre. En dépit des appels à la *« pacification »*, lancés aussi bien par Jean-Pierre Raffarin (DL) que par Patrick Devedjian (RPR), la droite tarde à trouver la voie d'un arrangement. Il faut *« préserver l'avenir de L'Alliance »*, affirme M. Séguin, sans croire, pour autant, qu'un code de bonne conduite entre les partenaires de l'opposition pourra résister longtemps aux coups que ne manqueront pas d'échanger les candidats de droite. Que fera, alors, le président de la République ?

INTERVENTION DE M. CHIRAC

Vendredi 12 février, en fin de matinée, alors que M. Séguin mettait la dernière main à son discours du lendemain, Jacques Chirac recevait, longuement, trois hauts responsables du Parti populaire européen, pour tenter d'organiser lui-même la configuration du ou des groupes de droite dans le prochain Parlement européen. Patatras ! Ces trois personnalités, sans doute peu au fait des subtilités de la politique française, ont souhaité, à leur sortie de l'Elysée, que le RPR puisse *« faire la différence »*, afin que *« le prochain Parlement européen ait une majorité des partis du centre et pas de la gauche »*...

Jean-Louis Saux

M. Tiberi souhaite la couverture du périphérique parisien

JEAN TIBERI, maire (RPR) de Paris, a proposé, vendredi 12 février, d'inscrire dans le prochain contrat de plan Etat-région la couverture du boulevard périphérique parisien. Le coût de ces travaux est estimé à environ 1 milliard de francs (152 millions d'euros) du kilomètre. D'une longueur totale de 35,168 kilomètres, la rocade autour de Paris comporte 13 kilomètres de murs antibruit. Une partie seulement, à l'ouest et plus particulièrement dans la traversée du Bois de Boulogne, est couverte ou en tranchée. 1,1 million de véhicules y circulent quotidiennement. Les sections les plus chargées, à l'Est et au Nord, accueillent jusqu'à cent vingt mille véhicules par jour dans chaque sens. Les niveaux sonores de cette rocade à quatre ou trois voies dans chaque sens sont de 81 décibels le jour et 76 la nuit, le niveau le plus élevé dans la capitale.

L'initiative du maire de Paris a provoqué une certaine surprise au ministère de l'équipement et des transports : aucune approche en vue d'obtenir une participation au financement des travaux n'a été effectuée jusqu'ici. Des subventions seraient théoriquement envisageables pour des opérations d'insonorisation visant à améliorer la qualité de la vie : elles devraient être cofinancées par la région (35 %) et l'Etat (25 %), la Ville assurant le plus gros effort (40 %), en raison du statut de voie communale de la rocade. On indique également, à la direction de la voirie de la Ville, que toutes les sections construites en viaduc – il y en a cinquante-trois et ce sont les plus bruyantes – poseraient trop de problèmes techniques pour être couverts.

Christophe de Chenay

« De quoi devrais-je me faire pardonner ? »

PHILIPPE SÉGUIN s'est expliqué, samedi 13 février, devant le conseil national du RPR, sur son attitude lors de la ratification du traité de Maastricht : *« Les uns me reprochent de n'avoir pas renié mes positions de 1992 et les autres de les avoir oubliées. De quoi devrais-je me faire pardonner ? D'avoir pensé que le préalable politique eût dû l'emporter sur toute autre initiative ? D'avoir craint que ne soit porté atteinte aux compétences nationales, à la faveur de la promotion du concept d'Europe des régions ? (...) D'avoir souhaité un contrepoids politique à la Banque centrale européenne ? D'avoir clamé haut et fort qu'on ne pouvait se satisfaire du seul objectif de lutte contre l'inflation, et que la gestion de la monnaie devait également se polariser sur l'objectif de l'emploi ? D'avoir dénoncé l'aggravation du déficit démocratique ? (...) Comment pourrais-je faire acte de "repentance" alors que, peu ou prou, tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître la valeur de ces idées ? »*, a-t-il demandé.



VERBATIM

« De même, a-t-il continué, *en sens inverse, devrais-je demander pardon d'avoir choisi de prendre en considération le vote des Français et le traité tel qu'il est, par leur volonté, entré dans notre droit ? (...) Me faudrait-il demander aujourd'hui, sous peine d'abdiquer, le démantèlement de la monnaie unique parce qu'on l'a préférée à la monnaie commune ? »* Le président du RPR a ensuite expliqué son égal refus de *« la solitude nationale »* et de *« la noyade fédérale »*. *« Nous voulons l'Europe, parce que nous ne pouvons accepter l'idée d'une France esseulée dans un monde où de grands ensembles doivent se bâtir pour éviter la domination d'une seule superpuissance »*, a-t-il dit.

M. Hollande fait campagne à petits pas

MONTPELLIER
de notre correspondant

DE L'ART d'être en campagne sans y être tout en y étant. Invité par la fédération socialiste de l'Hérault, vendredi 12 février, à Montpellier, le premier secrétaire du PS, François Hollande, a donné l'impression d'entrer dans la campagne des européennes au ralenti. *« Le temps des élections viendra à partir de début avril »*, a-t-il expliqué. Pour l'instant, il se situe d'abord dans la perspective d'une action gouvernementale *« qui continue et qui doit se poursuivre encore de long mois »*, ajoutant : *« Nous ne voulons pas donner l'impression aux Français que nous ne faisons de la politique que par rapport à des élections »*.

Evoquer la composition de sa liste lui semble prématuré – *« le conseil national tranchera le 31 mars »* –, et les postulants, qu'il prévoit très nombreux, sont prévenus : *« Nous n'avons pas des espoirs de gain suffisants pour nous permettre de penser que nous aurons un élu par région. D'autant que les régions ne pèsent pas toutes le même poids »*.

Interrogé sur le cumul des mandats, qui le concernera s'il devient député européen, M. Hollande a admis, après plusieurs circonvolutions, que si la loi contre le cumul n'était pas votée, il s'appliquerait *« l'esprit de la loi qui consiste à privilégier le dernier mandat »*. Autrement dit : il irait siéger à Strasbourg plutôt qu'à Paris.

M. Hollande s'en est pris à Jacques Blanc, le président du conseil régional de Languedoc-Roussillon, élu avec les voix du FN : *« Nous avons en Rhône-Alpes obtenu un premier succès... Mais ici, en Languedoc-Roussillon, c'est le même combat que nous voulons engager »*. Au cours d'un banquet républicain réunissant 1 500 militants et élus, le premier secrétaire du PS ironisé tour à tour sur Charles Pasqua, Philippe Séguin et François Bayrou. Face à une *« droite divisée, éclatée et contradictoire »*, a-t-il souligné, les socialistes, qui constituent *« le pôle de stabilité »* de la majorité, doivent *« se mobiliser »* et, *« en bonne intelligence avec l'ensemble de la gauche plurielle, faire notre unité, surtout avec les socialistes européens »*.

Jacques Monin

Des œuvres confisquées aux juifs se trouvent dans les « palais » de la République

LORS DE LA REMISE du deuxième rapport d'étape sur la spoliation des juifs de France, mardi 2 février (*Le Monde*, du 4 février), Lionel Jospin avait reconnu que des œuvres confisquées – dont 9 peintures – se trouvaient à l'hôtel Matignon. Le premier ministre souhaitait que ces objets soient tous renvoyés au Mobilier national ou au Louvre. Parmi les 2 000 œuvres classées « MNR » (Musée nationaux récupération) confiées à la Direction des musées de France (DMF), dont 744 se trouvent au Louvre et le reste est réparti entre les musées de Paris et de province, le rapport signalait que 290 *« biens culturel »*, dont 69 tableaux, avaient été confiées à l'administration du Mobilier national et ornaient les « palais de la nation » : présidence de la République, ministères, ambassades, etc.

Une situation dont s'indigne le Congrès juif mondial (CJM), une organisation basée à New York. Son directeur exécutif, Elan Steinberg, a déclaré, vendredi 12 février, que *« la France est légalement tenue de restituer ces œuvres à leurs légitimes propriétaires »*. Le rapport d'étape ne précise pas la nature des œuvres détenues dans les divers bâtiments officiels, mais le CJM, en croisant la liste des MNR avec les informations contenues dans le rapport d'étape, se dit en mesure d'affirmer que, parmi ces œuvres, figurent 18 Renoir, 12 Monet, 9 Degas, 1 Picasso et 1 Rembrandt. Lors de la conférence de Washington (30 novembre-3 décembre 1998), le CJM avait proposé la mise aux enchères des MNR, proposition que les représentants français avaient immédiatement rejetée.

Nicolas Weill

